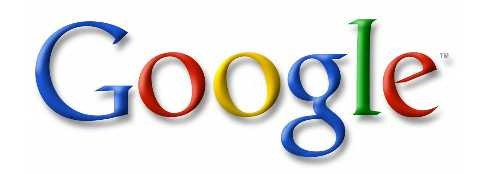
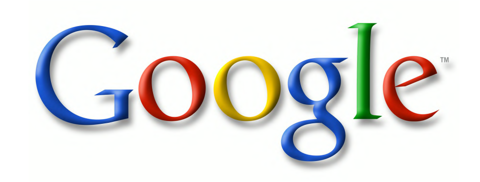
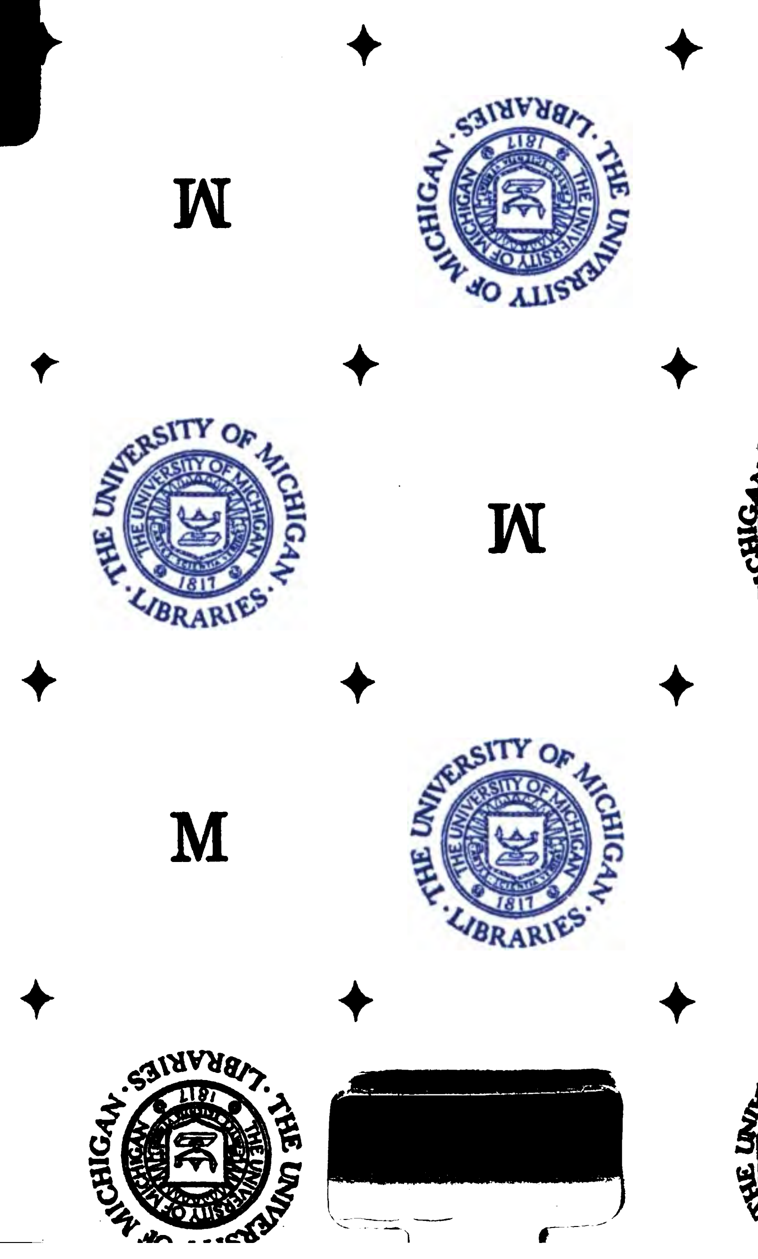
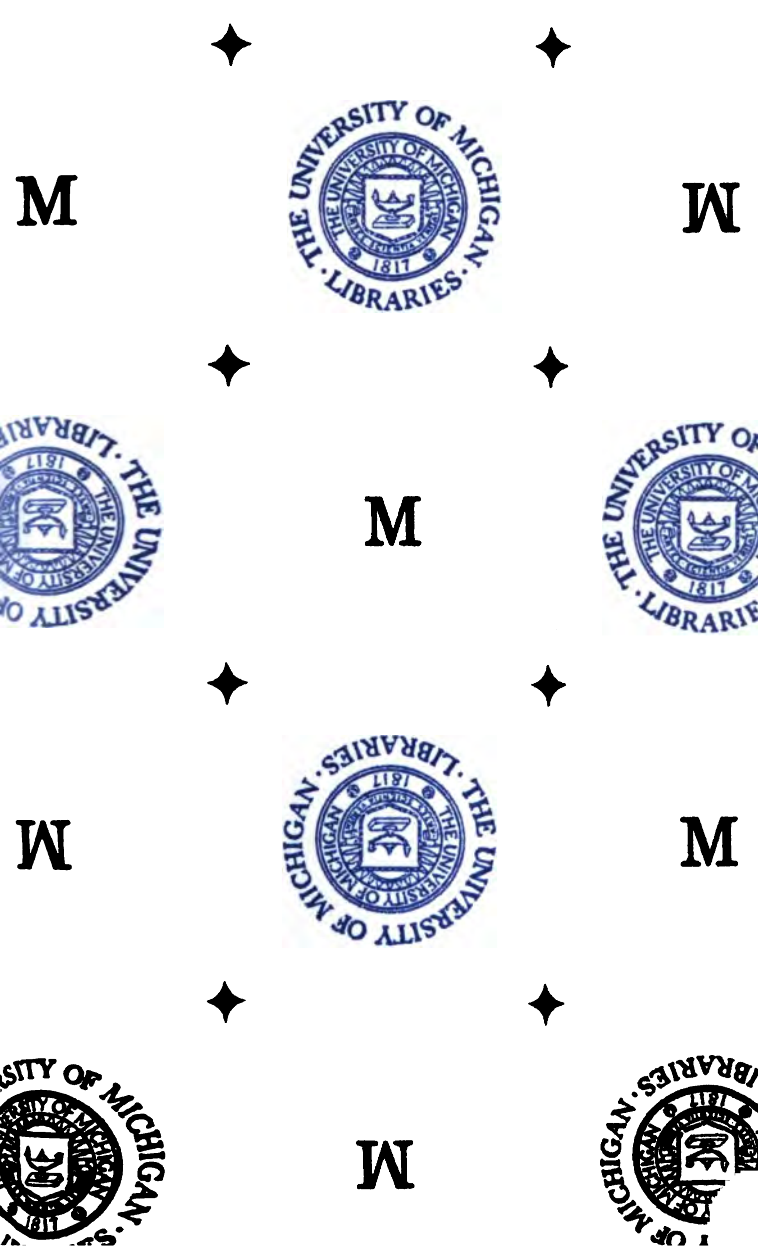






THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817
M



RIEN !

DIX-HUIT ANNÉES

DE

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

PAR

M. LE COMTE DE MONTALIVET

ANCIEN MINISTRE

Quorum pars..... fui.



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1864

A la Reine MARIE-AMÉLIE

Saint et vénérable témoin de l'époque pour laquelle je viens réclamer justice ;

A la Reine, qui sait que je n'ai pas cessé un seul jour d'être le serviteur indépendant de la Vérité auprès du Roi Louis-Philippe, comme je suis aujourd'hui l'avocat de la Vérité devant l'histoire.

Hommage du plus profond et du plus respectueux dévouement.

MONTALIVET.

INTRODUCTION

Au commencement de la session qui vient de finir, M. le ministre d'État a cru devoir résumer en quelques mots l'histoire du gouvernement de la France sous le roi Louis-Philippe. Voici les termes dans lesquels

il s'est exprimé : « A l'étranger, le gouver-
« nement de Juillet est sans force et sans
« dignité ; » puis, un peu plus loin : « C'est
« ainsi que, toujours préoccupé de son
« existence précaire et contestée, placé devant
« ces difficultés parlementaires, qui déplacent
« le pouvoir tous les jours, ou l'ébranlent
« incessamment, ce gouvernement n'a *rien*
« produit... »

Ainsi, sous le gouvernement qui a régi la France de 1830 à 1848, c'est-à-dire pendant dix-huit années, la politique étrangère de notre pays aurait été sans force, sans dignité, sans autorité. A l'intérieur, ce gouvernement aurait constamment négligé les intérêts les

plus sacrés du pays; il n'a rien fait. Le néant est son nom.

L'objet de cet écrit est de déférer à la justice de nos contemporains et de l'histoire le jugement que l'orateur du gouvernement n'a pas craint de porter contre dix-huit années de notre histoire contemporaine, en donnant à sa pensée le retentissement qui appartient naturellement à sa situation élevée, à son talent et surtout à l'assemblée des représentants de la France, devant laquelle il avait l'honneur de porter la parole.

Je place d'ailleurs ce qui va suivre sous la protection des principes professés à la même époque par M. le ministre d'État; il disait:

« Parlez-vous de la liberté d'écrire, de ma
« nifester sa pensée et de la publier? de la
« présenter au pays tout entière? Cette
« liberté, elle existe d'une manière absolue, et
« l'écrivain ne relève que de l'autorité judi-
« ciaire pour l'appréciation de ses écrits. »

Ancien ministre de la monarchie de 1830, je viens réclamer ma part de cette liberté, au moment où la fin des discussions parlementaires (il faut bien se servir de ce mot malsonnant) laisse la place à l'appréciation calme et réfléchie des doctrines et des pensées émises dans l'auguste enceinte de la représentation nationale.

Mais quel est-il, cet ami de la cause vaincue

qui vient dénoncer les graves paroles prononcées par le principal ministre du gouvernement de l'Empereur? Est-il un ennemi? Est-il même un adversaire? Ni l'un ni l'autre.

Son cœur d'honnête homme et de citoyen n'a, Dieu merci! à se reprocher aucun vœu qui ne soit celui de la soumission la plus entière aux lois, du patriotisme le plus ardent, du respect et de la justice envers le gouvernement de son pays.

Fils d'un ministre, et, j'ai le droit de le dire, d'un ami de Napoléon Ier, il n'a pas un seul jour de sa vie renié les sentiments d'admiration et de reconnaissance dans lesquels il avait été élevé par son illustre père.

Placé aux côtés de Louis-Philippe pendant les dix-huit années objet de tant de dédains, il n'a pas perdu une occasion de seconder les sentiments généreux du roi envers des princes malheureux. Louis-Philippe, quand il daignait le visiter dans le pavillon de Breteuil, habité autrefois par le prince Eugène, et aujourd'hui par la princesse Mathilde, trouvait, dans le cabinet de son ministre, le portrait du roi, qui signifiait dévouement et loyauté, et, en face, celui de l'Empereur, qui voulait dire souvenir et reconnaissance.

J'ai dû entrer dans ces explications, non pour M. le ministre d'État, à qui elles importent peu, mais pour ceux qui me liront. Je

dépose comme témoin dans ce procès dont ils sont juges: je leur dois de prouver que je ne suis pas un témoin récusable.

D'ailleurs, est-ce seulement ma cause personnelle que je défends? Certes, j'en aurais le droit, et personne ne pourrait s'étonner que tout mon être se révoltât à la pensée d'avoir dévoué mes sentiments, mes facultés, ma vie même, à un gouvernement honni à l'extérieur; impuissant et stérile à l'intérieur; cependant, s'il s'agissait seulement de ma personne, je me réfugierais dans le silence qui conviendrait à la fois à ma dignité personnelle, aux souffrances qui me retiennent depuis seize mois sur un lit de douleurs, et à la juste modestie de ma situation.

Mais la France, qui a créé, qui a soutenu ce gouvernement renversé, par hasard, en un jour de faiblesse et d'abandon, jour de surprise pour les vainqueurs comme pour les vaincus, s'est-elle donc courbée pendant dix-huit ans sous le déshonneur à l'étranger et sous l'imbécillité à l'intérieur?

Cette armée si belle, si ardente au péril, si glorieuse, cette armée toute prête, en 1848, à faire son devoir, frémissante, en face de la Révolution qui s'avançait, de ce qu'il n'était pas fait appel à son dévouement; cette armée qui a donné tous les chefs dont s'enorgueillit la France, et qui ont combattu si glorieusement sous les yeux de l'Empereur; cette armée a-

t-elle donc entouré de son dévouement, a-t-elle voulu soutenir jusqu'à la dernière heure un gouvernement indigne d'elle et des hautes destinées de la France?

Ces fonctionnaires habiles, dont les administrations publiques sont encore peuplées, ont-ils donc été complices de tant de honte?

Ah! que l'orateur du gouvernement se retourne vers la haute assemblée dont il fait partie, et il ne pourra me démentir, quand je lui dirai que la grande majorité de cette assemblée, loyalement dévouée aujourd'hui à l'Empire, a vu avec douleur la chute de ce gouvernement qu'il cherche en vain à abaisser devant la justice de l'histoire.

Ce n'est donc pas ma cause que je viens défendre ; c'est la cause des grands noms du premier Empire qui se sont groupés, presque tous, autour du gouvernement de 1830 ; c'est la cause de l'armée française, de l'immense majorité des fonctionnaires de tout ordre ; c'est la cause des grands esprits, des hommes d'État, des éloquents orateurs qui ont été, pendant dix-huit ans, l'honneur de la tribune et de la politique françaises, au milieu du remarquable mouvement de l'intelligence humaine qui a signalé la première moitié du XIXe siècle, et spécialement les deux époques de la monarchie constitutionnelle ; c'est la cause de la France presque tout entière ; c'est,

enfin, la cause de la justice et de la vérité historique!

Laissons maintenant la parole aux faits.

PREMIÈRE PARTIE

Comment le gouvernement de Juillet n'a rien fait pour l'honneur et pour la puissance de la France à l'Extérieur.

I

Au moment d'interroger l'histoire de la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830, il est nécessaire, avant tout, d'examiner quelle était sa situation, quelles étaient les forces dont elle pouvait disposer à son origine même.

La royauté nouvelle n'était pas née, il faut le

dire, sous l'heureuse étoile de ces gouvernements enfantés par les excès de la démagogie, comme celui de Napoléon Ier, ou seulement par la terreur de l'anarchie, comme celui de Napoléon III, qui ont pour première et presque pour unique mission de donner la sécurité aux personnes, aux fortunes, au travail, aux grands intérêts de la société menacée jusque dans ses conditions les plus essentielles et les plus sacrées. Tout est facile alors, surtout quand ces pouvoirs nouveaux ne succèdent pas à la ruine de toutes les forces gouvernementales et légales, ainsi qu'en 1798; mais quand, ainsi qu'en 1852, ils n'ont qu'à renouer la chaîne de l'autorité, brisée en un jour de surprise, au milieu de l'inquiétude de toutes les intelligences et de tous les intérêts; quand ils trouvent debout des lois qu'ils n'auront pas à changer, et qu'il leur suffira de plier par des modifications plus ou moins profondes aux exigences du moment, sauf à leur

rendre plus tard leurs développements antérieurs sous le nom de couronnement de l'édifice; quand ils arrivent entourés d'une armée de la veille, nombreuse, disciplinée, instruite, commandée par des officiers dont la plupart ont vu le feu et illustré leurs noms dans un grand nombre d'actions militaires, non moins glorieuses que les combats de géants qui avaient précédé, et les grandes batailles qui devaient un peu plus tard faire vibrer la fibre patriotique de tous les cœurs français : alors, dis-je, tout est plus facile. L'habile et heureux pilote qui a saisi le gouvernail n'a qu'à laisser le vaisseau de l'État descendre tranquillement le courant du fleuve, attentif seulement à éviter les quelques écueils qu'offrent toujours aux navigateurs les rivages les plus hospitaliers. Seul, il peut suffire à tout, même avec le concours d'un équipage inexpérimenté, et surmonter les rares difficultés qu'il rencontre sur des eaux paisibles

et fatiguées qui ne veulent plus de tempêtes.

Telle n'a pas été la condition du gouvernement né, en 1830, non du soulèvement de la société contre la licence et l'anarchie, mais de la réaction populaire contre les excès de l'autorité souveraine.

Lorsque le duc d'Orléans fut porté au trône par l'irrésistible effet de cette réaction contre un coup d'État qu'il s'était efforcé de prévenir par de sages conseils, la monarchie nouvelle était fatalement destinée, non à descendre le courant d'un fleuve sans orage, mais à remonter un torrent qui avait rompu ses digues naturelles, et à naviguer incessamment entre le double écueil des tentatives du parti vaincu et des aspirations téméraires du parti vainqueur. De plus, la France se trouvait placée en face de l'Europe inquiète ou hostile ; car l'Europe comprenait que l'avénement du gouvernement nouveau était en même temps une protestation

solennelle et nationale contre les traités de 1815.

L'Europe ne pouvait s'y tromper. En effet, les populations des départements envahis qui avaient vu passer en triomphateurs les drapeaux de l'étranger; les vieux soldats, débris glorieux, Homères improvisés de l'épopée impériale, qui remplissaient les chaumières des images et des récits de leurs victoires; la jeunesse de 1830, nourrie des larmes qu'elle avait vu verser en 1815, et héritière du désespoir patriotique de ses pères accablés sous le nombre, c'est-à-dire la grande majorité de la nation française, confondaient injustement, mais de fait, dans une complicité commune le gouvernement de la Restauration et le drapeau de l'étranger.

Ainsi, l'Europe, hostile à la nouvelle révolution de la France, trouvait en face d'elle la France réagissant contre l'Europe.

Au milieu de ces graves difficultés à la fois mo-

rales et politiques, le gouvernement nouveau était condamné, en face de l'Europe debout, et prête à tirer l'épée, à réorganiser l'armée doublement affaiblie par la secousse révolutionnaire et par le licenciement forcé de la garde royale, qui était à elle seule toute une armée d'élite; et si, à côté d'elle, on voyait se lever en masse, sur tous les points du territoire, la garde nationale, si le gouvernement y trouvait l'appui d'un suffrage universel d'autant plus sincère et imposant qu'il était spontané, ce concours tout moral ne lui apportait pas encore le secours d'une force militaire; car cette grande réserve nationale n'était encore ni armée ni instruite.

C'est en ce moment d'un antagonisme si redoutable que la monarchie constitutionnelle et parlementaire de Louis-Philippe avait à affirmer la Révolution de 1830 au dehors et à confirmer l'ordre au dedans.

Les faits proclament qu'il n'a failli ni à l'un ni à l'autre de ces devoirs.

Dès les premiers jours, le gouvernement avait à décider quels seraient son attitude, ses résolutions, son langage dans ses rapports avec la politique de la Sainte-Alliance. Les divers cabinets, frappés de la soudaineté, de la vigueur, de l'universalité du mouvement national en France, en même temps que de la promptitude avec laquelle il s'était formulé en un gouvernement monarchique et régulier, avaient déclaré tout d'abord qu'ils n'entretenaient aucune pensée d'agression contre le gouvernement nouveau; mais en même temps ils insistaient sur ces deux points : qu'ils ne souffriraient aucun remaniement des territoires dont le sort avait été fixé par le traité de Vienne, et qu'ils maintiendraient énergiquement les principes fondamentaux qui constituaient l'essence des traités de 1815.

Le gouvernement français n'hésita pas. Du haut de sa force morale et malgré sa faiblesse matérielle d'un moment, il proclama, il imposa à l'Europe un droit des gens tout nouveau et conforme à sa propre origine. « La France a eu le droit, disait-il, de disposer d'elle-même : ce droit appartient à toute nation. » Telle est, en peu de mots, la substance du grand principe posé alors par le gouvernement français sous le nom de système de non-intervention. Il fut proclamé à la tribune des assemblées françaises, et nettement établi dans les communications diplomatiques par l'illustre comte Molé, ancien ministre de Napoléon, alors ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe.

C'était, dès le premier jour, se placer résolûment aux autipodes du principe même des traités de 1815, et les frapper au cœur.

Pour avoir une juste idée de la hardiesse et de

la portée de l'attitude prise par le gouvernement du roi Louis-Philippe, en 1830, il suffit de se reporter aux termes aussi vifs qu'irrités dans lesquels elle était jugée par le prince de Metternich : « Nous devons, » disait-il au mois de septembre 1830, » à notre chargé d'affaires à Vienne, nous « devons protester contre la prétention étrange « du gouvernement français d'introduire pour sa « convenance un nouveau droit des gens dont on « n'avait, jusque-là, jamais entendu parler et qui « est purement et simplement le renversement de « toutes les règles qui avaient jusqu'alors présidé « à la politique des États européens [1]. »

Le roi Louis-Philippe faisait en même temps savoir aux cabinets étrangers, par l'organe du comte Molé, que cette déclaration de principes n'impliquait aucune pensée agressive, que la po-

1. Dépêche du chargé d'affaires français à Vienne. Septembre 1830.

litique de la paix avait toutes ses préférences; mais aussi, que la France n'hésiterait pas à tirer immédiatement l'épée, non-seulement si son droit de disposer d'elle-même lui était contesté, mais encore dans le cas où une intervention armée conduirait les drapeaux de l'étranger sur un point quelconque du territoire des nations voisines de ses frontières.

II

Ces communications, aussi nettes qu'énergiques, devaient trouver bientôt leur application pratique.

Le mois de septembre ne s'était pas écoulé qu'une révolution éclatait tout à coup en Belgique. Deux nationalités, deux religions entraient en lutte au sein même du gouvernement qui

2

avait été constitué, par les traités de 1815, comme une menace permanente contre notre frontière du nord.

La création du royaume des Pays-Bas appartenait tout entière au congrès de Vienne. La nature, la géographie, l'histoire n'y étaient pour rien. Tout au contraire, mœurs, langue et religion, tout y constituait un antagonisme permanent.

C'était, à l'avant-garde de l'Europe, une image vivante et active de la coalition formée contre la France.

L'épreuve était décisive pour l'Europe comme pour la France.

Au premier bruit de l'expulsion des Hollandais de Bruxelles, le roi de Prusse, beau-frère du roi de Hollande, sous la double impulsion des sentiments de famille et de la politique alarmée ou hostile de l'Autriche et de la Russie, venait d'or-

donner à son armée de marcher vers la Belgique, pour y favoriser un retour offensif du roi Guillaume d'Orange sur sa seconde capitale.

Le temps pressait. M. le comte Molé demande, le lendemain de cette grave nouvelle, une entrevue à M. le baron de Werther, ministre de Prusse, et, après avoir reçu de ce ministre la confirmation du rassemblement des troupes et des intentions de la cour de Berlin, il lui déclare au nom du roi que l'entrée d'un seul soldat prussien en Belgique serait le signal de la marche d'une armée française sur Bruxelles et du commencement de la guerre : « Prenez garde, » ajouta-t-il, « que nous « n'avons pas posé en vain le principe de non- « intervention, que nous ferons tous nos efforts « pour le faire respecter de loin comme de près, « mais que, dès à présent, nous sommes décidés « à le maintenir sur nos frontières, et, s'il le faut, « les armes à la main... La guerre, » ajouta-t-il,

« est au bout de mes paroles; sachez-le, et man-
« dez-le à votre cour. »

A Berlin, M. le baron Mortier, ministre de France, tenait le même langage : « Ce serait à « tort, » disait-il à M. de Bernsdorff, « qu'on cher- « cherait à nous effrayer par l'idée d'armer l'Eu- « rope entière contre nous. Nous avons fait con- « naître aux puissances l'immuable volonté de S. M. « Louis-Philippe de concourir au maintien de la « paix; mais, d'un autre côté, nous ne reculerions « pas devant la perspective de la guerre, si elle ne « devait être évitée qu'au prix de la dignité natio- « nale [1]. »

L'armée prussienne s'arrêta, et l'indépendance de la Belgique fut sauvée à sa naissance même.

Le succès de cette politique nationale ne s'arrêta pas là.

1. Dépêche de M. le baron Mortier à M. le comte Molé. 6 octobre 1830.

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie s'étaient réunis en conférence à Londres, sur la demande du roi des Pays-Bas, qui les invitait à délibérer de concert avec lui sur les meilleurs moyens de mettre un terme aux troubles qui avaient éclaté dans le royaume créé par les traités de 1815.

Les intérêts de la France obtinrent bientôt une première satisfaction sous l'influence du diplomate profondément habile qui la représentait. Le 20 décembre, la veille même d'une grande journée de justice et d'humanité qui sauva la tête des quatre ministres du roi Charles X, en frappant leurs actes, un protocole, appuyé par le prince de Talleyrand et combattu par le plénipotentiaire hollandais, reconnaissait la séparation de fait de la Hollande et de la Belgique.

La majorité des puissances du congrès de Vienne avait entouré, il est vrai, cette déclaration de plus

d'une réserve, inspirée par l'esprit même des traités de 1815; mais elles furent bientôt forcées d'y renoncer, et l'on put prédire dès ce jour-là qu'un avenir prochain verrait en même temps proclamer l'indépendance de la Belgique et briser la ceinture de fer dans laquelle les traités de 1815 avaient eu la prétention d'enfermer et d'étouffer la puissance de la France.

Le roi Guillaume, auquel les encouragements secrets ne manquaient pas, en fournit bientôt l'occasion, en recommençant la lutte avec la Belgique.

La France n'avait eu qu'à mettre la main sur la garde de son épée pour arrêter l'armée prussienne à la frontière belge et sauver une première fois cette sœur de langue et de religion contre les atteintes d'un puissant voisin. Elle dut alors tirer l'épée pour protéger Bruxelles contre le retour offensif du prince d'Orange, qui menaçait cette

ville, à la tête d'une armée plus nombreuse, mieux armée, plus aguerrie que ne pouvait l'être l'armée improvisée de l'indépendance belge.

La nouvelle de la dénonciation de l'armistice par le roi de Hollande était parvenue à Paris dans la soirée du 2 août 1831.

Le roi Louis-Philippe se trouvait alors aux prises avec les circonstances intérieures les plus difficiles. M. Casimir Périer et ses collègues avaient déposé leur démission entre les mains du roi, par suite du très-petit nombre de voix qui avaient exclu M. Laffitte du fauteuil de la présidence de la Chambre des députés.

C'était pour les institutions de la monarchie constitutionnelle une de ces épreuves décisives dans lesquelles, suivant le langage de ses détracteurs officiels, « toujours préoccupée de son exis-« tence précaire et contrôlée, placée devant ces « difficultés parlementaires qui déplacent le pou-

« voir tous les jours et l'ébranlent incessamment,
« elle ne pouvait rien produire. »

Comment se tira-t-elle de cette épreuve ?

Louis-Philippe résolut immédiatement de reconnaître le roi des Belges, en plaçant l'indépendance du royaume nouveau sous la protection de la France et de son épée, protection d'autant plus efficace que le roi avait montré plus de désintéressement et d'abnégation personnelle, en refusant la couronne offerte par le congrès belge à son fils le duc de Nemours.

Sa première démarche fut de s'assurer du concours du grand ministre dont l'énergie lui devenait plus que jamais précieuse. Casimir Périer ne put résister à la proposition d'une glorieuse complicité, et retira aussitôt sa démission, d'accord avec tous ses collègues.

Dès le matin du 3 août, le gouvernement français faisait signifier par une double dépêche télé-

graphique — au cabinet de La Haye : « Que toute attaque contre la Belgique ; » — au général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers : « Que le premier coup de fusil tiré sur la ville, équivaudraient à une déclaration de guerre contre la France. »

Le 4, à neuf heures du matin, nous nous trouvions de nouveau réunis autour de la table du conseil des ministres.

Les dernières nouvelles ne laissaient aucun doute sur la reprise générale des hostilités.

Je ne me rappelle pas aujourd'hui sans émotion, au moment où je regarde de nouveau en face les calomnies et les injustices qui, après avoir assailli le roi pendant sa vie, se lèvent, bien plus rares sans doute, mais non moins passionnées, pour appeler sur sa tombe les mépris de l'histoire ; je ne me rappelle pas sans émotion les paroles par lesquelles le roi ouvrit le conseil qu'il présidait,

comme dans toutes les circonstances importantes.

C'était cette parole vive et souvent entraînante, des jours heureux ou difficiles.

Un rayon de jeunesse animait les traits du souverain le plus libéral de son époque, qui, par un contraste étrange, rappelaient ceux de son aïeul Louis XIV, d'absolutiste mémoire.

« J'ai reçu ce matin à cinq heures, » nous dit-il, « une lettre du roi Léopold qui appelle la France « au secours de la Belgique. Ne perdons pas un « moment si nous ne voulons voir l'indépendance « de la Belgique frappée au cœur par la prise de « Bruxelles, et le cercle de fer des places fortes « construites contre la France se refermer sur elle. « Courons donc placer son drapeau entre Bruxelles « et l'armée hollandaise : je demande seulement, « comme une faveur, que Chartres et Nemours « soient à l'avant-garde et ne perdent pas la chance « d'un seul coup de fusil. »

Un tel langage était bien celui qui répondait à l'énergie de Casimir Périer et au sentiment profond de la situation que chacun de nous avait apporté au conseil.

Il est décidé, séance tenante, qu'une armée de cinquante mille hommes sera envoyée au secours de la Belgique.

Les ordres sont immédiatement transmis par le maréchal Soult au général Gérard, nommé général en chef.

A deux heures, M. Le Hon est reçu pour la première fois, par le roi, en sa qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. Léopold Ier, roi des Belges.

A quatre heures, *le Moniteur*, dans un supplément extraordinaire, annonce à l'Europe et à la France les résolutions instantanées du gouvernement français.

A onze heures et demie du soir, les deux fils du

roi partent pour l'armée où le duc d'Orléans et son jeune frère le duc de Nemours, âgé de dix-sept ans, seront placés à l'avant-garde.

Le 5, l'état de la composition de l'armée est arrêté et inséré au *Moniteur* du 7.

Le 8, les troupes mises en mouvement depuis quatre jours sont massées sur la frontière.

Le 9, à cinq heures du matin, l'armée entière se met en marche, et le duc d'Orléans franchit la frontière à la tête du 5e de dragons, dont il avait pris provisoirement le commandement pour entrer le premier en Belgique.

Peu de temps après, le prince et ses soldats, s'arrêtant sur une hauteur d'où l'on découvrait le champ de bataille de Jemmapes, acclamèrent un souvenir glorieux pour la France et pour le roi des Français.

Et Gérard! s'il vivait, il nous dirait avec quelle exultation de cœur, avec quel mélange de douleur

et de joie il traversait ces places, naguère ennemies, et s'avançait vers ces plaines si glorieusement funéraires où son coup d'œil militaire et ses conseils énergiques eussent sauvé l'armée, en 1815, s'il n'avait eu affaire à un serviteur de la consigne bien plus qu'à un général d'armée; vers ces champs de bataillle où il tomba lui-même, sous une balle ennemie, comme atteint du même coup qui frappait la patrie.

Le 11, le duc d'Orléans et le duc de Nemours, ayant pris les devants, à marches forcées, faisaient leur entrée à Bruxelles au milieu des acclamations enthousiastes de la population tout entière.

Dès ce moment, la Belgique était sauvée.

Les traités de 1815, ébranlés par la révolution belge, avaient reçu leur première défaite! Encore un dernier effort, et l'épée de la France achevait d'en déchirer l'une des plus douloureuses pages.

III

L'invasion soudaine de la Belgique, par l'armée française, avait ému profondément l'Europe; mais, entreprise au nom des principes mêmes qui avaient déjà triomphé dans le sein de la conférence des plénipotentiaires siégeant à Londres, elle eut immédiatement ce double résultat : de

refouler les Hollandais dans leurs anciennes positions, et en même temps d'inspirer à la conférence l'ardent désir de clore le plus tôt possible, par un traité définitif, une question qui pouvait exalter à chaque instant les instincts belliqueux de la France.

Dès le 15 novembre 1831, sous le coup de cet événement, et sous l'impulsion de la volonté résolue de la France, les cinq grandes puissances conclurent le traité constitutif de la Belgique, traité dit des *Vingt-quatre articles*, qui reçut, ce jour même, la signature des plénipotentiaires du jeune État né de la résurrection, en France, du drapeau des luttes nationales de 92 et de 1814.

Nous n'entrerons pas dans le récit détaillé des résistances ouvertes, ou des réserves dilatoires auxquelles donnèrent lieu les demandes de ratification aux divers gouvernements. Qu'il nous suffise de dire que la Hollande refusa nettement de

traiter avec la Belgique, et, par conséquent, de signer le traité du 15 novembre; que la Russie subordonna expressément sa ratification à la modification de trois articles contre lesquels la Hollande protestait plus spécialement, et que la majorité des plénipotentiaires en profita pour ajourner toute exécution jusqu'à ce que la conférence eût épuisé la discussion sur les réserves de la Russie.

Cependant, chaque jour voyait se resserrer davantage, entre la France et la Belgique, des liens qui venaient de recevoir une consécration plus intime et plus solennelle, par le mariage du roi Léopold avec la fille aînée du roi des Francais, la princesse Louise, de sainte et populaire mémoire.

La discussion n'avançait pas dans le sein de la conférence. Bien plus, les plénipotentiaires du roi de Hollande lui firent parvenir, le 20 septembre 1832, une espèce d'ultimatum contenant les

modifications sans lesquelles le roi Guillaume menaçait de rompre toute négociation.

Une telle situation ne pouvait durer.

Une proposition de sommation, présentée par M. de Talleyrand, d'accord avec lord Palmerston, amena bientôt la rupture de fait de la conférence, et donna naissance, le 22 octobre, à une convention séparée entre la France et l'Angleterre, stipulant éventuellement l'emploi de forces navales, françaises et anglaises combinées, et d'un corps de troupes francaises pour faire évacuer, au besoin par la contrainte, toutes les parties du territoire belge.

L'évacuation devait avoir lieu le 12 novembre.

La Russie déclara officiellement qu'elle se retirait de la conférence.

La Hollande persista dans sa résistance, malgré l'envoi immédiat des flottes.

L'Angleterre, elle-même, qui avait espéré et

espérait encore qu'une démonstration par mer suffirait pour triompher de l'obstination et des illusions tenaces du roi Guillaume, cherchait à gagner du temps et à retarder l'entrée des Français en Belgique, au moyen de négociations de détail qui n'étaient pas exemptes de défiance.

En présence de ces nouveaux délais dont souffraient également les intérêts de la France et de la Belgique, le roi Louis-Philippe résolut d'agir et réunit à cet effet, dans la matinée du 14 novembre, son conseil des ministres où siégeaient alors M. le duc de Broglie, comme ministre des affaires étrangères, et M. Thiers, comme ministre de l'intérieur. L'un et l'autre se prononcèrent avec énergie pour l'entrée immédiate en Belgique; et il fut décidé, d'un commun accord, que deux dépêches télégraphiques seraient adressées, séance tenante, l'une au général Gérard, pour lui donner l'ordre de marcher en avant, et l'autre au prince de

Talleyrand, pour qu'il eût à informer, sans retard, le gouvernement anglais de la décision irrévocable qui avait été imposée au gouvernement français par la gravité des circonstances.

Le 15 novembre, dès la pointe du jour, l'armée française entrait en Belgique.

Le 18 au soir, le duc d'Orléans, accompagné de son jeune frère, le duc de Nemours, arrivait devant Anvers à la tête de l'avant-garde, et, après cinq semaines d'une lutte sanglante et glorieuse, une capitulation livrait à l'armée française la dernière citadelle que la Hollande possédât en Belgique.

La première expédition de l'armée française avait sauvé la Belgique naissante; la deuxième la mit en possession de tout son territoire et constitua, par le fait, en attendant la signature de la Hollande, cette nation catholique et libérale, qui donne au monde le consolant spectacle d'un État jouissant de

tous les bienfaits d'une large liberté, sous la double influence du bon sens calme et patient de son peuple et de la sagesse consommée du prince si éminent qui la gouverne.

Pendant que l'armée achevait glorieusement, au Nord, l'œuvre d'une diplomatie habile et nationale, notre marine était appelée à soutenir dignement au Midi l'honneur du drapeau français.

Quelques Français avaient été victimes de violences et d'exactions de la part du gouvernement de dom Miguel en Portugal. Les réclamations de notre ministre étant restées sans effet, une flotte française de quatre vaisseaux de ligne, deux frégattes, deux bricks, et de plusieurs petits bâtiments, fut envoyée à Lisbonne sous le commandement du vice-amiral Roussin, pour obtenir le redressement de ces griefs, et une réparation pour le gouvernement français.

Le 9 juillet, sommation de l'amiral.

Le 10, dom Miguel refuse de traiter à Lisbonne, et demande de traiter à Londres sous la protection de l'Angleterre.

Le 11, entrée dans le Tage de vive force.

Le 12, prise de tous les vaisseaux portugais.

Le 13, l'amiral s'embosse en face du palais, et exige une réponse dans le délai de deux heures.

Avant l'expiration du délai, le gouvernement de dom Miguel se soumettait à toutes les conditions de la France, sans en excepter une seule.

Huit mois après, notre marine déployait son pavillon dans l'Adriatique, et débarquait à Ancône un corps de troupes dont la mission avait à la fois pour objet d'être pour la France une sauvegarde contre la prépondérance de l'influence autrichienne, et pour le saint-siége une protection contre la révolution qui menaçait une partie de ses États.

En effet, la politique du gouvernement franç

ne s'était pas déclarée moins résolûment pour le maintien du pouvoir du saint-siége, que pour la fondation du nouvel État belge.

Le ministère de Casimir Périer s'était hautement expliqué à cet égard à la tribune de la chambre des députés. Ministre de l'instruction publique et des cultes, j'avais l'honneur de porter la parole en son nom, et je disais :

« Une révolution à Rome est-elle une révolution « semblable à celles qui peuvent agiter les autres « États? L'expulsion du pape, et surtout l'anéantis« sement du pouvoir pontifical peut-il être consi« déré seulement comme la chute d'une cou« ronne et comme une insurrection locale? En un « mot, Rome n'est-elle qu'un point militaire ou « un champ de bataille sur la carte de l'Europe? « Non, messieurs, les questions qui se rattachent « au gouvernement romain sont plus élevées.

« Un événement qui a pour effet de détruire la

« papauté n'est pas un événement renfermé dans « la frontière de la Romagne ; c'est un événement « européen, ou plutôt universel, si je puis m'ex- « primer ainsi.

« Nul État n'est plus spécialement placé que « Rome sous la sauvegarde du droit des gens, et il « serait dificile de concevoir qu'une insurrection « pût le renverser à son gré. »

Quinze ans plus tard, fidèle à ces principes qui, de 1830 à 1848 n'ont pas cessé un seul instant d'être ceux du gouvernement de Louis-Philippe, M. Guizot, ministre des affaires étrangères, donnait des instructions conformes à l'ambassadeur de France à Rome, le comte Rossi, de noble et douloureuse mémoire, et s'exprimait ainsi : « Si la folie du « parti stationnaire, ou celle du parti révolution- « naire, ou toutes les deux ensemble, amenaient « une intervention étrangère, voici ce que, dès « aujourd'hui, je puis vous dire : Ne laissez au

« pape aucun doute qu'en pareil cas nous le sou-
« tiendrons efficacement, lui, son gouvernement
« et sa souveraineté, son indépendance, sa di-
« gnité [1]. »

Passant immédiatement de la parole à l'action, le gouvernement français réunissait un corps expéditionnaire aux environs de Marseille et de Toulon ; c'est ce même corps qui, deux ans plus tard, a servi de noyau à l'armée qui est allée réparer glorieusement sous les murs de Rome, par la défaite de Garibaldi, le désastre que le gouvernement précédent était résolu à prévenir.

Tels sont les grands événements qui s'accomplissaient à l'étranger, sous la protection, avec l'épée et au profit de la France, pendant que le gouvernement luttait à l'intérieur, avec les seules

1. Lettre de M. Guizot à M. Rossi. 27 septembre 1847.

armes de la loi, contre les tentatives coupables des factions coalisées.

A la fin de 1832, la monarchie constitutionnelle et parlementaire de Louis-Philippe avait dompté l'anarchie à Paris, mis pour toujours un terme à la guerre civile en Vendée et conquis dans le monde une situation puissante et respectée.

IV

Cette situation avait ému tous les gouvernements d'Europe; c'était un grand fait, un fait glorieux pour la France, qui frappera tout le monde... tout le monde, excepté les orateurs et les historiens voués à un dénigrement systématique.

Ces principes, ces actes du gouvernement français, si directement contraires à l'esprit qui avait inspiré les traités de 1815, les grands résultats qui en avaient même altéré la lettre, avaient rapproché chaque jour davantage les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, dans un sentiment commun de défiance et de secrète hostilité.

L'empereur de Russie surtout, ce constant adversaire du gouvernement libéral de 1830, lassé de ne pouvoir prendre que de petites revanches personnelles en compensation des échecs de la politique de 1815, dont il s'était constitué le continuateur et le gardien, montrait une irritation croissante que de graves et douloureuses circonstances vinrent bientôt porter à son comble.

L'écho de la révolution de 1830 n'avait pas retenti en vain sur les bords de la Vistule.

La Pologne, cette nation catholique, familiarisée avec le martyre, et qui sait mourir sur le seuil

de ses églises en attendant le jour de sa délivrance, l'héroïque Pologne se leva, proclamant que le jour était venu pour elle de répudier les traités qui l'unissaient à la Russie et de reprendre possession de ses anciennes provinces.

Cette grande nouvelle ne pouvait trouver la France indifférente. Les souvenirs d'une glorieuse confraternité sur les champs de bataille, la conformité des croyances religieuses, l'aspiration de tout un peuple vers la liberté, s'emparèrent vivement des esprits ; tous les cœurs s'émurent, et la monarchie nouvelle, qui partageait les sympathies de la nation entière pour la Pologne, vit se dresser tout à coup devant elle de nouvelles difficultés en Europe, de nouveaux devoirs envers la France. Elle n'hésita pas, et l'on peut ajouter que jamais diplomatie ne marqua plus nettement son but, sans avoir une seule fois à se démentir ; que jamais gouvernement ne sacrifia

plus résolûment une popularité éphémère aux intérêts durables de son pays.

En effet, la monarchie de 1830 ne perdit pas un instant pour tenir partout un langage aussi ferme envers les gouvernements qu'envers les peuples : — à Saint-Pétersbourg, pour faire entendre officiellement des paroles de rapprochement et de conciliation, et rappeler le gouvernement russe au respect des traités ; — à Varsovie, pour donner des conseils officieux de prudence et de modération au gouvernement de fait, sans lui laisser aucune espérance d'une assistance armée de la France isolée ; — à Londres, à Vienne, à Berlin, pour réclamer une médiation qui seule pouvait sauver la généreuse nation polonaise.

Partout, en France comme en Europe, le gouvernement eut le courage de son opinion. Les ministres la proclamèrent, dès les premiers jours, à la tribune, avec l'assentiment

des grands pouvoirs publics, et le roi Louis-Philippe, s'adressant du haut de son trône, le 24 juillet 1831, aux Chambres réunies, put, sans être accusé d'avoir excité les passions d'un peuple ardent, ou abandonné la cause d'une nationalité opprimée, faire cette déclaration mémorable :

« Une lutte sanglante et acharnée se prolonge « en Pologne ; cette lutte entretient de vives émo« tions au sein de l'Europe. Je me suis efforcé « d'en hâter le terme. Après avoir offert ma « médiation, j'ai provoqué celle des grandes puis« sances. J'ai voulu arrêter l'effusion du sang, « préserver le midi de l'Europe du fléau de la « contagion que la guerre propage, et surtout « assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé « les vieilles affections de la France, cette na« tionalité qui a résisté au temps et à ses vi« cissitudes. »

Cependant l'Europe resta insensible au spec-

tacle d'une lutte héroïque, et aux généreuses instances de la diplomatie française.

Le nombre l'emporta bientôt sur le courage.

C'est alors que l'Allemagne, ouvrant respectueusement ses frontières à des milliers de proscrits volontaires, permit aux glorieux débris de l'armée polonaise de venir demander un asile à cette France que la distance seule et l'isolement avaient rendue impuissante à relever la Pologne, à ce gouvernement auquel les Polonais s'adressaient avec d'autant plus de confiance qu'ils ne lui avaient jamais entendu tenir qu'un seul langage.

Ils n'avaient pas compté en vain sur une sympathie qui se manifesta immédiatement par des actes publics.

Plus de 10,000 Polonais s'étaient réfugiés en France. A part un nombre infime, à qui le territoire dut être bientôt interdit parce qu'ils se mê-

laient à nos troubles civils, tous furent accueillis comme des amis et des frères.

Le prince Czartorisky, si éminente et si touchante personnification de la Pologne, fut reçu à bras ouverts.

Diverses carrières furent offertes à ceux qui voulaient chercher des ressources dans leur travail.

Nos écoles reçurent les enfants.

Une école polonaise fut instituée et plus de deux millions et demi furent annuellement consacrés à de glorieuses misères.

La France secourait autant qu'il était en elle la partie de la Pologne dont elle pouvait toucher la main.

Ces démonstrations publiques des sympathies de la France et de son gouvernement, ces secours et ces consolations prodigués aux glorieux vaincus de Varsovie firent sortir la Russie de la situa-

tion expectante dans laquelle elle s'était renfermée jusque-là.

La Belgique, le Portugal, l'Italie, la Pologne avaient été déjà l'objet de communications incessantes entre les trois cabinets du nord.

L'empereur Nicolas y substitua son action directe et personnelle, provoqua une conférence entre les trois souverains, qui se rencontrèrent bientôt dans une petite ville d'Allemagne, et proposa, dans ce congrès restreint de la Sainte-Alliance, un accord commun pour réagir contre la politique de la France.

Cette proposition, accueillie par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sous la réserve de quelques modifications de forme, donna lieu à une communication presque simultanée des ambassadeurs et ministres des trois cours, qui remirent, dans les premiers jours de novembre 1833, à M. le duc de Broglie des notes diffé-

rentes par les termes, mais identiques dans leurs conclusions. Ces conclusions portaient que : « Si « la France, qui a si bien su se défendre elle-« même des tentatives des perturbateurs, ne « réussissait pas désormais à déjouer également « les machinations auxquelles ils se livrent, sur « son territoire, contre les États étrangers, il « pourrait en résulter pour quelques-uns de ces « États des troubles intérieurs qui les mettraient « dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs « alliés; que cet appui ne leur serait pas refusé, « et que toute tentative pour s'y opposer serait « envisagée par les trois cabinets de Vienne, de « Saint-Pétersbourg et de Berlin comme une « hostilité dirigée contre chacun d'eux. »

La réponse du gouvernement français ne se fit pas attendre. Après avoir pris les ordres du roi, M. le duc de Broglie répondit en ces termes que j'emprunte à sa correspondance diplomatique :

« J'ai cru que ma réponse aux trois envoyés de-
« vait être conforme à la couleur que chacun d'eux
« avait donnée à sa communication. De même que
« j'avais parlé à M. de Hügel un langage roide et
« haut, je me suis montré bienveillant et amical
« à l'égard de la Prusse, un peu dédaigneux envers
« le cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce qui a dû
« clairement ressortir de mes paroles, pour mes
« trois interlocuteurs, c'est que nous sommes dé-
« cidés à ne tolérer l'expression d'aucun doute
« injurieux sur nos intentions, que les insinua-
« tions et les reproches seraient également impuis-
« sants à nous faire dévier d'une ligne de conduite
« avouée par la politique et la loyauté, et qu'en
« dépit de menaces plus ou moins déguisées, nous
« ferons en toute occurrence ce que nous croirons
« conforme à nos intérêts. »

Il écrivait encore, un mois plus tard, à notre am-
bassadeur à Vienne : « J'ai dit, je le répète, à M. de

« Hügel, à M. de Werther et à M. le comte de « Pozzo, en termes également formels, que, de « même que les trois cours se réservaient le droit « d'intervenir, lorsqu'elles le croiraient utile à « leurs intérêts, dans les affaires d'un État indé- « pendant, la France, le cas échéant, serait bien « certainement libre de s'y opposer, si elle croyait « devoir le faire. »

Cette réponse, qui honore à la fois à un si haut degré M. le duc de Broglie et le gouvernement dont il était l'organe, fut bientôt suivie d'une déclaration que l'histoire doit enregistrer pour la saine appréciation de la politique pacifique du roi Louis-Philippe, si impudemment caractérisée par la formule de paix à tout prix : « Sachez, » disait le ministre des affaires étrangères aux trois ambassadeurs et ministres des cours du Nord, « sachez que le roi est résolu à ne souffrir à aucun « prix l'intervention des forces étrangères en

« Belgique, en Suisse, en Piémont, en Espagne. »

Cette dernière déclaration fit grande sensation, comme on le pense bien, à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg.

A Vienne, le prince de Metternich ayant émis quelques doutes devant M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France, sur la véritable intention du gouvernement français relativement au Piémont, que le prince prétendait ne pouvoir être compris dans la déclaration du gouvernement français, notre ambassadeur répondit, dans des termes que je ne transcris pas sans fierté pour le gouvernement que j'ai servi :

« Je n'ai certes nulle mission pour vous faire
« une déclaration de guerre éventuelle ; mais, si
« vous avez la moindre confiance dans l'intelli-
« gence que j'ai des intérêts de la politique de mon
« pays, tenez pour certain, sur ma parole, qu'un
« corps de troupes autrichiennes en Piémont y

« rencontrerait bientôt une armée française. »

« Cette vivacité tranchante, qui n'est pas dans mes habitudes de discussion, a paru faire impression sur le prince de Metternich. »

Cette attitude si digne, ce langage à la fois si calme et si ferme, n'était-il pas dès lors la mise en pratique de cette politique pacifique qui a inspiré les nobles pensées si bien exprimées naguère par l'Empereur et le corps législatif, quand ils ont proclamé, dans une heureuse conformité de langage, que : « La France ne devait tirer l'épée, sans concert préalable, que dans le cas d'une offense à son honneur ou d'une menace contre ses frontières ? »

Elle suffit d'ailleurs pour paralyser les desseins hostiles de l'empereur de Russie, qui devait plus tard leur chercher une satisfaction dans la question d'Orient.

Le roi de Prusse fut le premier à prendre son

parti du mauvais succès de la triple démarche faite en commun avec l'Autriche et la Russie.

L'Autriche modifia bientôt après son langage et ses dispositions.

La Russie resta isolée et impuissante dans son mauvais vouloir.

La Sainte-Alliance était décidément morte, et la France trouvait pour la première fois en face d'elle une bonne volonté dont le roi de Prusse ne tarda pas à lui donner un éclatant témoignage en favorisant le mariage du prince accompli que la France a pleuré en 1842, avec une princesse qu'il aimait comme une fille et qui était digne du rang où semblait l'appeler la Providence.

V

Pendant que la politique du gouvernement de Juillet remportait au Nord cette victoire morale, elle faisait faire de grands pas dans le Midi à l'affranchissement des peuples et à l'influence de la France.

Le 29 septembre 1833, Ferdinand VII, roi d'Es-

pagne, avait succombé, laissant la couronne à sa fille mineure, et la régence à la reine Marie-Christine ; c'était l'exclusion de l'absolutisme et l'aurore d'un gouvernement plus libéral.

Le roi Louis-Philippe était, par ses opinions comme par ses intérêts, attaché à la loi salique, dont Philippe V avait importé le principe en Espagne tout en transigeant avec l'ancien droit de la monarchie espagnole. Mais l'intérêt supérieur de la France, que Louis-Philippe était accoutumé à considérer comme la première règle de sa conduite, lui inspira une résolution aussi prompte qu'énergique, sur laquelle il était d'accord avec son ministère, quelques heures après avoir reçu la dépêche télégraphique qui lui annonçait ce grave événement.

Le soir même, M. Mignet, directeur au ministère des affaires étrangères, partait pour Madrid avec la mission de porter à notre ambassadeur, M. le

comte de Rayneval, les instructions du gouvernement, et de promettre verbalement à la reine régente l'appui de la France, sans attendre les formalités de la reconnaissance officielle après les notifications d'usage.

L'Angleterre reconnut la reine Isabelle sans répugnance comme sans empressement.

Les trois grandes cours du Nord rappelèrent leurs ambassadeurs.

Peu de jours après, une insurrection avait éclaté dans les provinces les plus rapprochées de nos frontières, et donnait la main aux partisans de dom Miguel, auquel le roi dom Pèdre, son frère, était venu demander compte de l'usurpation dont il s'était rendu coupable en enlevant la couronne à sa nièce, doña Maria, dont les droits avaient été placés sous la garde de son honneur, et qui lui avait été naguère fiancée.— La Péninsule entière était en proie à la guerre civile.

Le Portugal, accoutumé depuis longtemps à tourner ses regards vers l'Angleterre dans toutes les circonstances critiques de ses affaires intérieures ou extérieures, implora sa protection par l'organe de dom Pèdre, qui entraîna facilement le gouvernement espagnol à lui faire les mêmes ouvertures.

L'Angleterre accueillit avec empressement une demande dans laquelle elle croyait entrevoir la chance d'étendre jusque sur l'Espagne l'influence exclusive qu'elle exerce sur le Portugal, et de saisir ainsi à la porte des Pyrénées une prépondérance qu'elle a poursuivie, qu'elle poursuivra toujours.

La négociation dura quelques jours à peine. Un traité, stipulant que les deux reines uniraient leurs forces pour l'expulsion des deux infants, dom Miguel et don Carlos, et que l'Angleterre enverrait une flotte sur les côtes du Portugal, avait été

préparé par lord Palmerston et n'attendait plus que les signatures des plénipotentiaires.

M. de Talleyrand, averti par hasard, demanda aussitôt des explications, et obtint cette réponse : que les trois cours étaient convenues que la faculté d'accéder au traité par un acte séparé serait réservée à la France.

Le gouvernement français refusa nettement d'accepter la situation accessoire et secondaire qu'on prétendait lui assigner, et, après avoir déclaré que, tout en approuvant hautement l'objet du traité, il n'y prendrait part que sur le pied d'une égalité parfaite avec l'Angleterre, il fit remettre par M. le prince de Talleyrand un contre-projet. Ce contre-projet fut bientôt accepté par le cabinet anglais, malgré l'opposition de lord Palmerston, et l'Espagne s'empressa de justifier sa conduite auprès du gouvernement français.

C'est ainsi que prit naissance le traité connu

sous le nom traité de la *Quadruple alliance.*

Après avoir déjoué au nord, par son attitude énergique, la coalition tentée au profit des principes de l'absolutisme et de la Sainte-Alliance, le gouvernement français concluait au midi une alliance libérale destinée à régénérer l'Espagne, et à renouer, au profit de sa politique, par la confraternité de deux nations, les liens de famille que Louis XIV, un siècle et demi passé, avait établis entre la France et l'Espagne.

L'effet fut grand en Europe et en Angleterre, où on entendit le duc de Wellington reprocher au cabinet de lord Grey d'avoir sacrifié les intérêts de la Grande-Bretagne, en consacrant elle-même pour la France le droit de peser de tout son poids dans le règlement des destinées de l'Espagne.

Un écueil restait à éviter.

En aidant le gouvernement de la reine Isabelle

à triompher de la guerre civile et des prétentions de don Carlos, il était nécessaire de ne montrer nulle part la main de l'étranger, cette main qui porte malheur à ceux qu'elle relève.

La sagesse persévérante du roi Louis-Philippe, appuyée sur le concours aussi ferme que confiant des deux Chambres françaises, réussit à atteindre le but du traité dela quadruple alliance, sans qu'il en coutât rien à la susceptibilité de la nation espagnole. La France envoyait à l'Espagne des armes, des munitions, une héroïque légion étrangère recrutée au nord des Pyrénées; elle désarmait et internait les bandes carlistes rejetées par la guerre sur son territoire; mais nulle part son drapeau ne fut substitué au drapeau de l'Espagne, dans la lutte des partis espagnols.

L'alliance française, restée fidèle à ses engagements, mais étrangère aux passions vivaces et aux luttes sanglantes de la guerre civile, n'avait désor-

mais à redouter aucune influence supérieure à la sienne dans l'ancienne monarchie des fils de Louis XIV.

VI

Le mot de persévérance, si justement applicable au gouvernement du roi Louis-Philippe, quand on considère sa politique à l'égard de l'Espagne de 1830 à 1848, ne l'est pas moins quand on examine la pensée de son règne en ce qui touche le développement de la force de résistance et d'ac-

tion de la France par l'entreprise gigantesque des fortifications de Paris.

Cette pensée, du reste, n'était pas seulement celle d'un règne ; c'était la pensée d'une vie tout entière.

« Que de fois, » me disait le roi Louis-Philippe ; « que de fois, en 1792, dans les plaines de Cham« pagne et de Belgique, le lendemain même des « combats qui nous consolaient par la victoire des « douloureuses nouvelles que nous recevions de « Paris, j'ai songé avec amertume qu'une bataille « malheureuse amènerait bientôt sous ses mu« railles les armées étrangères qui les trouve« raient sans défense.

« En 1814, j'insistais près de Louis XVIII, en lui « démontrant qu'après la constitution qu'il venait « de donner au pays, il ne pouvait rien faire de plus « national et de plus populaire que de rendre le « cœur de la France invulnérable, en plaçant Paris

« sous la protection d'une enceinte d'ouvrages « défensifs.

« En 1817, je renouvelai mes instances avec « plus de succès, et le maréchal de Gouvion Saint-« Cyr, après avoir rendu une armée à la France, « aurait sans doute créé la défense de Paris, si son « ministère n'eût été de si courte durée.

« Depuis, j'en ai parlé en vain jusqu'en 1830.

« Aujourd'hui, que je suis devenu par la royauté « le premier défenseur de l'indépendance natio-« nale, je fais appel à tous les citoyens de bonne « volonté pour m'aider à lui donner cette ga-« rantie puissante. »

Cependant des querelles de systèmes et des défiances absurdes s'opposèrent à la solution immédiate d'une question qui voyait s'élever contre elle, comme une objection redoutable, sa grandeur même et son immense portée.

Il fallut que des circonstances exceptionnelles,

il fallut qu'un danger national vinssent en aide à la persévérance et aux convictions de la vie entière de Louis-Philippe, pour faire triompher enfin son opinion, et doter Paris d'une force défensive qui change, au profit de la France, toutes les conditions d'une agression contre son indépendance.

Une pensée commune de pur patriotisme avait triomphé de toutes les incertitudes, de toutes les dissidences. Le gouvernement et les Chambres décidèrent d'une seule voix que Paris serait fortifié.

C'était effacer la distance qui séparait, à la date funeste du 30 mars 1814, l'avant-garde d'Essonne de la barrière de Clichy; c'était reculer, pour ainsi dire, les frontières de la France, sans qu'il en coûtât rien à la paix du monde.

N'eût-il légué à la France que ce bienfait, au milieu de tant d'autres, le règne de Louis-Philippe

serait honoré dans l'histoire, et rappelé avec respect sous les successeurs de Napoléon, par les ministres d'État de l'avenir.

C'est en 1840, à une époque où la France avait dû s'isoler dans sa force et dans sa dignité, que ce grand acte a été résolu [1].

Un petit nombre d'années ont suffi pour accomplir ces immenses travaux, exécutés sous la direction supérieure de l'illustre général Dode de la Brunerie, qui gagna son bâton de maréchal

1. On ne saurait parler des fortifications de Paris sans rappeler tout ce que la France et le roi ont dû dans cette grande circonstance à la haute intervention de M. le duc d'Orléans, secondé par son aide de camp, le commandant de Chabaud-Latour, rédacteur des premiers projets, et à l'énergie patriotique de M. Thiers, alors président du conseil.

Parmi les noms des officiers du génie qui ont concouru avec le plus de distinction à l'exécution des fortifications de Paris, on remarque celui du chef de bataillon Niel, qui préludait ainsi à la glorieuse destinée qui l'attendait sur le champ de bataille de Solferino.

sur ce champ de bataille du patriotisme et de la science. Les généraux Vaillant et Noiret, secondés par cent officiers appartenant à ce corps du génie que toutes les nations nous envient, élevèrent, sous son commandement, ce monument impérissable de ce que peut l'accord des volontés dans un gouvernement libre.

La dépense prévue était de 140 millions; elle ne fut pas dépassée. Admirable précision dans l'exécution d'un admirable travail!

Dans le même temps, Lyon devenait, comme Paris, une des premières places fortes du monde, et de grands travaux étaient simultanément exécutés à Langres, Grenoble, Béfort, Besançon, etc., etc.

Les travaux des ports de mer ne recevaient pas une moins vive impulsion, et Cherbourg [1],

1. Ci-joint l'intéressant tableau des dépenses faites pour

juste objet de l'orgueil de la France et de la jalousie inquiète de l'Angleterre, voyait consacrer à l'achèvement de ses fortifications et de son port de nouvelles dépenses, dont l'ensemble s'est élevé à plus de 49 millions, sous le règne de Louis-Philippe.

Enfin l'armée et la marine, dont l'organisation avait été l'objet de grands perfectionnements, recevaient un accroissement de forces nouvelles par l'extension des cadres, l'augmentation de l'effectif des diverses armes en France et dans les colonies, et une immense accumulation de matériel.

cette grande entreprise nationale par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis quatre-vingts ans.

Ancien régime	1783 à 1792	41.436.047
République et Directoire	1793—1800	néant.
Consulat et règne de Napoléon Ier	1801—1814	38.377.683
Restauration	1814—1830	11.923.609
Règne de Louis-Philippe Ier	1830—1848	49.123.695
République	1848—1852	19.005.434
Règne de Napoléon III. (Achèvement et inauguration.)	1852—1857	30.308.294
Total général		190.274.762

VII

Que s'était-il donc passé? Quelles circonstances imprévues avaient motivé ces grandes mesures qui armaient la France d'une puissance nouvelle et mettaient ses forces militaires et navales, déjà si considérables, en mesure de passer en quelques semaines du pied de paix au pied de guerre?

Par suite de malentendus entre la France et l'Angleterre, favorisés par l'esprit inquiet et ombrageux de lord Palmerston et le mauvais vouloir permanent de la Russie que les succès de la politique française avaient si souvent irritée, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient prétendu résoudre à elles seules la question d'Orient. Enfin le vice-roi d'Égypte, protégé de la France, avait été déposé par un acte souverain de la Porte ottomane.

La France déclara aussitôt, par l'organe de M. Thiers, ministre des affaires étrangères : « Que « la mise à exécution de la déchéance du vice-roi « serait à ses yeux une atteinte à l'équilibre gé- « néral de l'Europe, et que, disposée à prendre « part à tout arrangement acceptable qui aurait « pour base la double garantie de l'existence du « sultan et du vice-roi d'Égypte, elle ne pourrait, « pour sa part, consentir à la mise à exécution de

« l'acte de déchéance prononcé à Constantinople. »

En même temps, des ordonnances royales, rendues en l'absence des Chambres, ouvraient les premiers crédits nécessaires pour l'exécution immédiate des armements et des dispositions militaires dont nous avons parlé plus haut.

L'isolement, sans précipitation pour en sortir; les armements, sans provocation, mais sans crainte de la guerre; l'œil ouvert enfin sur tout événement qui pourrait menacer l'équilibre général en Europe; tel était le véritable esprit de la démarche grave et mesurée de la note du 8 octobre, adressée par le gouvernement français au cabinet britannique.

Ce fut cette politique que proclama le roi Louis-Philippe du haut de son trône, lorsque, le 3 novembre 1840, entouré d'un nouveau conseil des ministres, il ouvrit la session des Chambres législatives.

Les Chambres s'associèrent hautement dans leur adresse à cette politique d'isolement vigilant et puissamment armé.

« Sire, » disait la Chambre des députés, « la « France à l'état de paix armée, et pleine du « sentiment de sa force, veillera au maintien de « l'équilibre européen et ne souffrira pas qu'il « y soit porté atteinte : elle le doit au rang « qu'elle occupe parmi les nations, et le repos du « monde n'y est pas moins intéressé que sa propre « dignité. Si la défense de ses droits ou de son in- « fluence le demande, parlez, sire, les Français « se lèveront à votre voix, le pays tout entier « n'hésitera devant aucun sacrifice; le concours « national vous est assuré. »

Le roi répondit :

« Le parfait accord des grands pouvoirs de l'État « prouvera au monde que, si la France apprécie « justement pour l'Europe comme pour elle-

« même les biens de la paix, elle est également « résolue à maintenir sa dignité et son rang parmi « les nations, glorieux héritage de notre patrie « que je saurai lui conserver. »

Quatre jours après, M. Humann, ministre des finances, présentait à la chambre des députés la demande d'une somme de 298 millions pour continuer les armements en cours d'exécution, et caractérisait une fois de plus la politique du gouvernement en disant : « Vous voulez, ainsi que « nous, messieurs, que la France veille avec le « sentiment de sa force à la conservation de l'équi- « libre européen. »

L'effet de ces paroles et de ces actes ne se fit pas attendre.

A Vienne, à Berlin, et même à Londres, on se mit promptement à la recherche de quelque transaction qui pût amener la France à sortir de son isolement.

Mais l'Europe inquiète trouvait chaque jour de nouveaux obstacles dans les passions de la Porte, qui, encouragée par lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre, s'élevait à chaque occasion nouvelle contre tout ménagement envers Méhémet-Ali, et protestait spécialement avec énergie contre l'hérédité de la vice-royauté, comme incompatible : en fait, avec la deuxième pièce du traité du 15 juillet 1840; en principe, avec le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman.

Cependant, cette condition de l'hérédité était indispensable pour que les quatre puissances pussent espérer que la France consentît à sortir de l'isolement qui pesait de tout son poids sur les affaires de l'Europe.

Le prince de Metternich, frappé plus que tout autre des périls de cette situation, coupa court aux incertitudes de ses alliés, en faisant connaître, dès le 17 janvier 1841 au prince Esterhazy, am-

bassadeur à Londres, et au baron de Sturmer, internonce à Constantinople « la ferme résolution « de l'Autriche d'obtenir pour Méhémet-Ali la « succession héréditaire; » ajoutant « que le refus « de la Porte déterminerait l'Autriche à retirer « au sultan son appui moral et matériel. »

L'Autriche fut suivie dans cette voie, immédiatement par la Prusse, avec hésitation par l'Angleterre, de loin par la Russie.

Après quelques nouvelles tentatives d'un mauvais vouloir secondé par lord Ponsonby, la Porte dut enfin céder, et signa, le 13 février 1841, le firman qui conférait à Méhémet-Ali et à ses descendants l'hérédité du pachalik d'Égypte, donnant ainsi à la France la satisfaction de voir déchirer la partie non exécutée du traité de 1840 par les mains mêmes des puissances qui l'avaient signé.

Des ouvertures furent faites aussitôt par les quatre puissances à la France pour rentrer dans

le concert européen; mais le gouvernement français refusa toute participation à un traité général jusqu'après l'accomplissement des conditions suivantes :

Déclaration, en des termes approuvés par le gouvernement français, que les puissances signataires du traité de 1840 renonçaient désormais à toute action à quatre.—Pas un mot sur un désarmement par la France. — Adoption par la Porte de certaines concessions demandées par le vice-roi. — Acceptation préalable du vice-roi des arrangements définitivement consentis par la Porte.

Après de nouvelles résistances de la Porte, et quelques hésitations de l'Angleterre, auxquelles le gouvernement français opposa constamment sa ferme volonté, ces conditions furent remplies.

Dès lors, la dignité et les intérêts les plus importants de la France étaient saufs; rien ne s'opposait à sa rentrée dans le concert européen, qui

fut rétabli par un traité général signé le 13 juillet 1841.

Cependant l'isolement et les armements considérables de la France, dans l'attente d'événements qui pouvaient modifier l'équilibre de l'Europe, et par suite sa politique pacifique, avaient fait sortir d'une situation aussi pénible qu'imprévue de grands résultats favorables à sa puissance en Europe et en Afrique :

Paris fortifié, les forces militaires de la France, considérablement accrues;

La Porte soustraite à la protection exclusive de la Russie;

L'Égypte, constituée sous le gouvernement d'une vice-royauté héréditaire redevable de sa couronne presque indépendante, non à ses propres forces, mais à la seule protection de la France.

Il est des retraites qui honorent les armées. Il y a des réparations d'échec qui valent des victoires.

VIII

Quelques semaines après le traité du 13 juillet 1841, lord Palmerston quittait le ministère et cédait la place à lord Aberdeen.

Les bons rapports de la France et de l'Angleterre s'établirent dès lors sur une base assez solide pour qu'on pût les définir par les mots d'entente cordiale.

Les deux représentants des relations extérieures des deux pays, M. Guizot et lord Aberdeen, cherchèrent, non-seulement à régler de bon accord les difficultés du présent, mais aussi à prévoir et à conjurer celles de l'avenir.

C'est ainsi que l'Espagne, ce pays où les deux influences ne sauraient s'affranchir d'une certaine rivalité, et où elles avaient déjà failli, deux fois depuis 1830, être entraînées aux difficultés d'une lutte publique, appela toute l'attention des deux gouvernements.

Le mariage de la reine d'Espagne était l'objet de la sollicitude de la reine régente, et se posait déjà comme une question de la plus haute gravité pour la France, d'une grande importance pour l'Angleterre.

La France ne pouvait consentir à laisser altérer les conséquences de l'œuvre de Louis XIV.

Pour l'Angleterre, il importait que le mariage

de la jeune reine ne devînt pas l'occasion d'une espèce de prise de possession par la France.

La France avait le droit de s'alarmer des projets de la cour de Saint-James, et de plusieurs de ses personnages les plus influents qui favorisaient la candidature du prince de Cobourg, frère du roi époux de la reine de Portugal et cousin du prince Albert.

En Angleterre, on pouvait croire au désir du gouvernement français de voir le duc de Montpensier s'asseoir sur le trône, à côté de la reine d'Espagne.

L'exclusion de l'une et de l'autre éventualité devint bientôt, entre les deux gouvernements, l'objet d'une convention amicale, sous la double condition, toutefois, d'une part, que l'Angleterre ne ferait aucune opposition au projet de mariage entre le duc de Montpensier et l'infante, sœur de la reine Isabelle, et, d'autre part, que le gou-

vernement français attendrait, pour accomplir cette union, que la reine fût mariée et qu'elle eût donné à l'Espagne un héritier de la couronne.

Telle était la situation des choses dès l'année 1843; mais la rentrée de lord Palmerston vint bientôt l'obscurcir et la modifier.

Ce n'était plus l'esprit aussi net que conciliant de lord Aberdeen, qui inspirait les relations de l'Angleterre avec la France. Son successeur continuait, il est vrai, à affirmer que la convention verbale de la double exclusion était toujours admise; mais il laissait prononcer, il prononçait quelquefois lui-même le nom du prince de Cobourg parmi ceux des candidats possibles à la main de la reine d'Espagne.

Le gouvernement français, justement surpris et mécontent de cette attitude douteuse, n'hésita pas à adresser au cabinet britannique un mémorandum dans lequel, après avoir insisté de

nouveau sur l'exclusion formelle du prince de Cobourg, prononcée d'accord avec l'Angleterre, il ajoutait : « que, dans le cas où cette candidature continuerait à recevoir de l'Angleterre un appui direct ou indirect, la France se trouverait déliée, non de ses engagements, quant au mariage de la reine Isabelle, mais de l'engagement accessoire de remettre à une autre époque le mariage du duc de Montpensier avec l'infante doña Ferdinande; engagement que le gouvernement n'avait consenti qu'au grand déplaisir de la reine régente, qui appelait de tous ses vœux les deux mariages simultanés. »

Cependant le gouvernement français apprit, quelque temps après, qu'une lettre de la reine régente communiquée à M. Bulwer, ministre d'Angleterre à Madrid, et dictée par le découragement que lui faisait éprouver ce qu'elle appelait les hésitations du gouvernement français, avait été

adressée au duc de Saxe-Cobourg-Gotha, alors en visite à Lisbonne, afin de le prier de venir traiter à Madrid du mariage de la reine avec son second fils.

Dans le même moment, lord Palmerston faisait lui-même à M. Guizot une communication officielle dans laquelle le prince de Cobourg était porté encore en première ligne parmi les candidats à la main de la reine Isabelle.

Enfin, notre ambassadeur à Madrid, M. Bresson, placé sur le théâtre même de ces entreprises dirigées contre l'influence de la France, réclamait instamment la solution des mariages simultanés.

La situation de la France en Espagne était gravement menacée.

Il n'y avait pas un moment à perdre.

Le cas prévu par le mémorandum était survenu. La conduite de lord Palmerston avait rendu au gouvernement français toute sa liberté. Il en

profita pour déjouer résolûment les menées qui menaçaient la politique séculaire de la France, et pour affermir, sur la base solide du double mariage conseillé ou accompli par lui, cette sécurité de nos frontières des Pyrénées que Louis XIV avait fondée, que la Restauration avait énergiquement maintenue, malgré les menaces de l'Angleterre, et que la monarchie constitutionnelle de 1830 avait reconstituée par la constance d'un appui qui ne s'était pas démenti un seul jour.

C'est ainsi que le roi constitutionnel et libéral de 1830 a maintenu et rajeuni tout ce qu'il y avait de national dans l'œuvre de son aïeul, monarque absolu de la France.

Pendant que ce triomphe pacifique du gouvernement français, sur les conseils intéressés de l'Angleterre, fortifiait l'influence de la France au delà des Pyrénées, le rayonnement de ses institutions libérales réchauffait le sentiment national

au delà des Alpes, et faisait reculer l'influence de l'Autriche devant l'armée pacifique des idées françaises, secondées par des conseils persévérants.

Prévenir la révolution par la concession régulière des libertés publiques, tel était le plan incessamment recommandé par le gouvernement français aux princes de l'Italie. Ces conseils furent écoutés par les uns, ou imposés aux autres par l'irrésistible courant de l'opinion.

Au commencement de 1848, des institutions libérales étaient octroyées de Turin à Naples, et consacraient la victoire définitive de l'influence française sur l'influence autrichienne.

Rome elle-même, qui avait déjà proposé une union douanière au Piémont et institué dans son sein une garde civique, pour laquelle la France lui avait fait un premier envoi d'armes et de fusils, Rome elle-même préparait de grandes améliorations, dont notre ambassadeur, le comte Rossi,

envoyait le projet à Paris, au moment même où éclatait cette révolution de Février qui devait faire rétrograder partout la liberté devant la licence et l'anarchie.

Le 24 février !

La Providence, protectrice de la vérité, a voulu que, ce jour-là même, un gouvernement puissant, dans toute sa force, vînt déposer dans les pages de l'histoire, par l'organe de son premier homme d'État, un éclatant et irrécusable témoignage des progrès de la puissance nationale sous le règne de Louis-Philippe.

Le 24 février 1848, le chancelier de l'empire russe, comte de Nesselrode, envoyait à lord Palmerston un *caveant consules,* dans les termes qui suivent :

« La France aura gagné à la paix plus que ne « lui aurait donné la guerre. Elle se verra en« vironnée de tous côtés par un rempart des

« États constitutionnels organisés sur le modèle « français, vivant de son esprit, agissant sous son « influence. »

Tel était, tel devait être, en effet, l'invincible effet de cette politique non moins persévérante que généreuse, ennemie des révolutions démagogiques, amie des évolutions libérales, qui avait déjà donné à la France dix-sept années d'une paix aussi digne que féconde.

IX

Mais s'il est une grande entreprise qui suffise à démontrer que les discussions parlementaires dans un gouvernement libre, que la jouissance la plus étendue des libertés publiques peuvent se concilier avec la persévérance dans les desseins, avec la fermeté dans l'exécution, c'est,

assurément, celle de la conquête de l'Algérie.

Après les premiers tâtonnements, inévitable condition d'un établissement si vaste, au milieu de populations que nous connaissions si peu, en face de soldats combattant et fuyant tour à tour à la façon des héros d'Homère, et revenant ensuite mourir sous nos baïonnettes, comme des martyrs de ce qu'ils appelaient la guerre sainte, chaque année du règne de Louis-Philippe fut marquée par des pas nouveaux vers le but que la puissance de la France s'était assigné.

Dès 1837, notre possession s'étendait des frontières du Maroc à celles de Tunis, et, dix ans plus tard, la France comptait dans ses provinces d'Afrique 120,000 colons européens, près de 3 millions de sujets arabes, dix-sept villes anciennes relevées, sans y comprendre Alger, transformé en une capitale digne de la métropole; douze ports grands ou petits, animés par un mouvement ma-

ritime de 833,000 tonneaux, supérieur aux mouvements commerciaux de Marseille et du Havre en 1829, et enfin, quarante-quatre centres de populations agricoles, autour desquels venaient se grouper chaque jour de nouvelles exploitations rurales.

Seize années de luttes et de combats avaient donné un développement grandiose au germe glorieusement déposé en 1830, sur la terre d'Afrique, par le gouvernement du roi Charles X, et avaient accompli une de ces annexions que l'Angleterre ne reconnaît pas officiellement, mais qu'elle subit en silence.

En 1848, non-seulement la conquête militaire de l'Algérie était terminée,—si l'on en excepte une partie de la Kabylie, soumise depuis à notre puissance, par la belle et rapide expédition du maréchal Randon,—mais encore la conquête morale en était très-avancée.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette œuvre de paix et d'affermissement fut confiée avec succès à ceux-là mêmes qui avaient si bien su trancher le nœud avec le glaive : elle commença sous les auspices du jeune et brillant général qui avait porté un coup si rude à la puissance d'Abd-el-Kader, par l'audacieuse et habile expédition qui mit sa smala entière entre ses mains. Le duc d'Aumale, nommé gouverneur général de cette terre d'Afrique, où sont glorieusement inscrits les noms de ses quatre frères, aux Portes de fer, à Constantine, à Tanger, à Mogador, dans l'Ouarensenis, connaissait bien l'armée ; il savait que, pour rendre l'Algérie française, il devait surtout s'appuyer sur le concours de cette foule d'officiers distingués qui avaient cherché pendant dix-sept années à guérir d'une main les blessures qu'ils faisaient de l'autre. L'armée devait être, dans la pensée, et fut, en effet, entre les mains du jeune

gouverneur général, le meilleur et le plus intelligent ouvrier de la conquête morale de l'Algérie.

Telle était aussi la pensée du gouvernement et des Chambres, au sein desquelles un orateur, dont on ne peut soupçonner la partialité envers le gouvernement de Juillet, M. de Tocqueville, disait, en 1847, au nom d'une commission de la Chambre des députés :

« Les progrès que nous avons faits dans ce sens
« (la connaissance de l'Algérie) sont de nature à
« surprendre. Aujourd'hui, on peut le dire, la
« société indigène n'a plus pour nous de voile.
« L'armée n'a pas montré moins d'intelligence et
« de perspicacité, quand il s'est agi d'étudier le
« peuple conquis, qu'elle n'avait fait voir de bril-
« lant courage, de patiente et de tranquille éner-
« gie en le soumettant à nos armes. »

On peut dire de la conquête de l'Algérie qu'elle fut le prix d'un combat immense de dix-sept ans de durée, sur un champ de bataille dont l'étendue n'était pas moindre de deux cents lieues de l'ouest à l'est, et de cent du nord au midi.

Admirable et persévérant effort qui donnait à la fois un grand pays et une grande armée à la France. L'administration avait bien pu faire l'armée grande par l'accroissement de l'effectif de toutes les armes et principalement de l'artillerie, par la création de nouveaux corps savamment combinés, par le perfectionnement des armes et de tout le service militaire; mais c'est la conquête de l'Algérie qui la fit réellement grande pour la guerre; c'est la terre d'Afrique qui fut le champ de manœuvre, de discipline et d'héroïsme où se forma, sous un règne pacifique et national, l'armée qui, quelques années plus tard, devait vaincre à l'Alma, planter le drapeau de la France sur

les remparts de Sébastopol, et rajeunir à Magenta et à Solferino les glorieux souvenirs de Marengo et de Rivoli.

X

Notre aperçu sur la conquête d'Alger ne serait ni juste ni complet, si nous ne mettions en lumière la part glorieuse qu'y a prise la marine française. C'est à elle que l'armée de terre a dû ses forces sans cesse renaissantes, ses mouvements rapides, les grands approvisionnements de toute sorte

qu'elle ne pouvait trouver dans un pays nouvellement conquis.

La marine entretenait régulièrement pour l'Algérie un service permanent de plus de 21 bâtiments, et, dans les circonstances extraordinaires et urgentes, comme à l'époque des expéditions de Constantine et du Maroc, une flotte entière doublait en quelques jours les forces françaises en Afrique.

L'adversaire le plus tenace, le plus infatigable de notre armée, était encore moins le patriotisme national que le fanatisme religieux des Arabes, pour lequel la Porte, secrètement encouragée par l'Angleterre, cherchait à recruter des alliés sur tous les rivages musulmans de la Méditerranée. En Égypte, elle ne pouvait réussir près d'un vassal maintenu par la seule protection de la France, et trop puissant pour subir une contrainte. A Tunis, où nous avions un allié plus faible, le bey,

favorable à la France, fut menacé, tantôt au nord par la flotte turque, tantôt à l'est par les intelligences entretenues dans la Régence par son fanatique voisin le bey de Tripoli.

Une démonstration militaire suffit pour inspirer plus de prudence au bey de Tripoli, et deux fois la flotte française, rangée devant le port de Tunis, dut en interdire l'approche aux vaisseaux de la Porte.

A l'ouest, le Maroc, plus docile aux suggestions de la Porte et aux prédications de la guerre sainte, imposa d'autres devoirs à notre marine comme à notre armée. L'une et l'autre furent appelées, en 1844, à maîtriser par les armes les passions fanatiques et hostiles de cet empire protégé par l'Angleterre, où Abd-el-Kader trouvait tour à tour un asile ou des forces nouvelles.

Une double expédition de terre et de mer, aussi énergiquement conduite en Afrique que prompte-

ment résolue à Paris, vint imposer, par une triple victoire, à l'empereur du Maroc une neutralité qui retirait à Abd-el-Kader sa dernière force, sa suprême ressource.

Pendant que le général Bugeaud remportait dans les plaines d'Isly l'une des plus grandes victoires qui aient illustré notre armée d'Afrique, la marine française, sous les ordres du prince de Joinville, en vue de la flotte anglaise spectatrice d'une exécution que l'Angleterre avait voulu en vain prévenir, infligeait une autre leçon au Maroc, en bombardant la place de Tanger, dont Gibraltar, situé à quelques lieues de là, tire tous ses approvisionnements; et, peu de jours après, le jeune et habile commandant de la flotte française détruisait les principaux ouvrages de Mogador, importante place de commerce, siége de la plupart des relations du Maroc avec l'Angleterre, et couronnait son expédition par une descente victo-

rieuse dans laquelle il marchait sans armes à la tête des marins français, fiers de ce fils de roi, marin dans l'âme, qui ne se ménageait pas plus que le plus obscur d'entre eux.

De 1830 à 1848, la marine a été appelée à parcourir toutes les mers, à fonder des établissements nouveaux à Mayotte, à Nossy-Bé, en Guinée, aux îles Marquises, et à faire respecter, sur plus d'un point du monde, le drapeau de la France, tantôt par l'influence de sa seule présence, tantôt par l'emploi de la force, ainsi qu'à Lisbonne, à Ancône, à l'Obligado, à la Plata, à Saint-Jean-d'Ulloa, à Nossy-Bé, à Mayotte, à Tripoli, à Touranne.

Dans la Méditerranée, la marine a été constamment représentée par une magnifique escadre qui (nous pouvons le dire après l'amiral de Joinville) n'avait rien à redouter de la comparaison avec celle de l'Angleterre.

Partout, l'énergie et l'habileté des chefs n'avaient

été égalées que par l'ardeur et le courage des matelots et des soldats.

De son côté, le gouvernement faisait tous ses efforts pour élever les ressources de la marine à la hauteur de son personnel et des progrès de la science. Pendant plusieurs années, ces progrès mêmes jetèrent quelque hésitation dans les hautes régions de l'administration de la marine. Comme toujours, une lutte s'établit entre l'ancien système et les idées nouvelles; mais bientôt celles-ci l'emportèrent. Le principe de la transformation de la flotte fut définitivement arrêté, et un crédit extraordinaire de 93 millions fut accordé par les chambres. D'immenses ateliers furent fondés dans tous les ports et munis de tout l'outillage nouveau que réclamait la marine à vapeur. L'établissement de ces ateliers de création et de réparation exigèrent la mise en activité presque immédiate de machines puissantes qui permirent de donner de

grands travaux aux usines du Creuzot, du Havre et de Paris, et de les mettre ainsi en mesure de pourvoir aux besoins incessants de la nouvelle marine.

Notre marine à vapeur, qui représentait moins de 1,500 chevaux en 1830, en comptait 26,000 dès le commencement de 1847, y compris les 4,000 chevaux-vapeur des paquebots-poste de la Méditerranée, de la Corse et de la Manche.

De nouveaux services furent établis, tels que ceux de l'infanterie de marine et de la gendarmerie maritime, etc.; mais, parmi les créations fécondes appartenant au gouvernement de 1830, on doit citer en première ligne les écoles d'artillerie flottante, et le système des écoles de mousses que l'Angleterre a importé chez elle, et qui lui donne d'incomparables résultats.

Ce n'est pas tout; on peut ajouter, à l'honneur de cette monarchie qui a fait tant de choses utiles

et profitables à l'avenir, que ses successeurs ont trouvé en cours d'exécution ou en germe toutes les grandes améliorations qu'on admire aujourd'hui dans notre marine.

C'est sous le règne du roi Louis-Philippe, sous le patronage du prince de Joinville, qu'est né *le Napoléon*, cette belle création de M. Dupuy de Lôme, ce vaisseau modèle digne du grand nom qu'il porte. Il était presque entièrement achevé au moment de la Révolution de 1848. Le roi n'avait pas encore décidé le nom qu'il porterait; mais les parrains ne lui ont pas manqué; Arago l'avait nommé *le 24 Février*, et le Président de la République l'a changé en *Napoléon*.

La question des vaisseaux cuirassés avait été également posée et mise à l'étude avant la Révolution de 1848. Dès 1846 et 1847, de nombreuses expériences avaient eu, lieu sur les côtes de la Bretagne pour découvrir les lois de la pénétration

des boulets dans le fer, les plaques de tôle, les massifs de bois, et les résultats en sont consignés dans de précieux procès-verbaux qui doivent exister à Lorient.

Enfin, l'amiral Labrousse, alors capitaine de frégate, avait proposé dès cette époque l'emploi de l'éperon et avait été autorisé à faire à Lorient les expériences qu'il jugerait nécessaires.

Ce rapide aperçu sur la situation de la marine française en 1848 ne serait pas complet, si nous n'ajoutions qu'une ordonnance royale de 1846 a fixé l'effectif des forces navales sur le pied de paix à 328 bâtiments de guerre; et qu'une voix autorisée, celle de l'empereur Napoléon III, a déclaré publiquement que le cadre arrêté sous le roi Louis-Philippe pouvait être invoqué comme répondant aux nécessités de la puissance maritime de la France[1].

1. On ne lira pas sans un vif intérêt l'extrait suivant d'une

La marine et l'armée unissent donc leur témoignage à celui des faits eux-mêmes, pour proclamer que le gouvernement de 1830 n'a pas plus négligé les éléments essentiels de la puissance d'une grande nation que l'expansion de son influence au dehors, semblable au père de famille, économe et prévoyant, qui amasse dignement, pendant sa vie, un trésor dont les ressources permettront plus tard à ses héritiers de faire beaucoup plus de bruit dans le monde.

lettre écrite à ce sujet par S. M. l'empereur Napoléon III à M. le comte de Persigny, à l'époque où l'impulsion donnée à la transformation de notre flotte excitait en Angleterre une émotion assez profonde et assez générale pour menacer les bonnes relations des deux pays.

Saint-Cloud, le 27 juillet 1860.

« Mon cher Persigny,

« Les choses me semblent si embrouillées, grâce à la défiance semée partout depuis la guerre d'Italie, que je vous écris dans l'espoir qu'une courte conversation à cœur ou-

Est-ce à dire que nous n'aurions aucune réserve à faire, aucun regret à exprimer, aucune faute à signaler, quand ce ne serait que l'absence absolue de ce charlatanisme honnête, armé de drame et d'imprévu, qui n'est pas interdit aux individus, mais qui peut s'élever à la hauteur d'une qualité politique essentielle dans les gouvernements appelés à conduire les héroïques descendants, les

vert avec lord Palmerston remédiera au mal actuel. . . .
. . . . Mais, objectera-t-on, vous voulez la paix et vous augmentez démesurément les forces de la France. Je nie le fait de tous points. Mon armée et ma flotte n'ont rien de menaçant pour personne. Ma marine à vapeur est loin de pourvoir à nos besoins, et le chiffre des navires à vapeur n'égale pas, à beaucoup près, le nombre des bâtiments à voiles jugés nécessaires au temps du roi Louis-Philippe. J'ai 400,000 hommes sous les armes; mais ôtez de ce nombre 60,000 hommes en Algérie, 6,000 hommes à Rome, 8,000 en Chine, 20,000 gendarmes, les malades, les conscrits, et vous avouerez, ce qui est vrai, que mes régiments ont un effectif plus réduit que sous le règne précédent. . .
. . . . »

grands enfants des Gaulois? Non, sans doute; mais est-ce ici le lieu d'un tel examen, quand nous nous trouvons en face, non d'une critique impartiale et calme, mais d'un parti pris passionné et d'un dénigrement systématique?

Quel est, d'ailleurs, le gouvernement, ayant duré quinze années, qui ne se soit désagréablement heurté à quelque note diplomatique, qui n'ait éprouvé quelque refus plus fâcheux pour ses auteurs que pour lui-même, qui n'ait eu à déplorer son impuissance à défendre les causes les plus sympathiques à la nation tout entière et à lui-même, qui n'ait eu enfin à se réfugier dignement dans un isolement qui devait profiter plus tard au développement de sa force?

RÉSUMÉ

DE LA PREMIÈRE PARTIE

Résumons-nous.

La monarchie de 1830, succédant à une révolution qu'elle n'avait ni provoquée ni désirée, trouve :

La France étroitement enfermée dans le cercle douloureux du texte et de l'esprit des traités de 1815 :

Au nord, le royaume des Pays-Bas, dressant

contre elle la ceinture de places fortes élevées par l'Angleterre aux frais de la France accablée par le nombre ;

Au midi, l'Espagne absolutiste et gardienne vigilante de la politique qui a restauré et maintenu Ferdinand VII ;

L'Italie soumise à l'influence exclusive de l'Autriche ;

En Afrique, une ville glorieusement conquise, malgré les menaces de l'Angleterre ; mais autour d'elle et à côté d'elle, la nation arabe soulevée pour la reconquérir ; —l'Égypte doublement hostile, sous l'influence du fanatisme religieux et des souvenirs de Navarin ; — Tripoli, Tunis et le Maroc, hostiles à l'établissement de la France en Afrique ;

L'armée, plus forte par le courage que par le nombre, diminuée encore et affaiblie par le licenciement de la garde royale ;

La marine, privée des honneurs et de l'émulation du maréchalat, connaissant à peine la puissance de la vapeur, qui ne comptait même pas dans la flotte pour une force de 1,500 chevaux.

En 1848, quel spectacle différent !

La Belgique s'élevant au rang des nations indépendantes, sous la protection de deux expéditions de l'armée française, et devenant le bouclier de la France, après avoir été, dans la pensée de la Sainte-Alliance, la pointe de l'épée dirigée contre elle ;

L'Espagne couvrant notre frontière des Pyrénées, sous la double influence de l'analogie des institutions, et du raffermissement de l'œuvre de Louis XIV, par l'exclusion du trône d'Espagne des princes allemands, patronnés par l'Angleterre ;

En Italie, la révolution hautement avertie que la France ne permettra pas l'anéantissement du pouvoir temporel du pape, protégé par l'intérêt universel du monde catholique ;

L'influence de l'Autriche reculant pacifiquement devant le triomphe chaque jour croissant des idées françaises ;

En Afrique, la conquête d'une ville devenant celle d'un royaume tout entier peuplé de trois millions de sujets et supérieur en étendue à la moitié de la France d'Europe;

A l'est et à l'ouest du nouveau royaume, l'Egypte devenue l'alliée de la France sous le gouvernement de vice-rois qui doivent à elle seule leur indépendance et leur hérédité ; — le bey de Tunis s'abritant sous la protection de notre escadre de la Méditerranée qui lui a deux fois épargné la visite mortelle d'une flotte ottomane ; — le Maroc enfin, et Tripoli devenus sages sous l'influence des châtiments vigoureux qui leur ont été infligés par notre marine et par notre armée ;

L'armée puissamment réorganisée, augmentée de 100,000 hommes, dotée d'une artillerie plus

nombreuse et plus redoutable, fortifiée par la création de corps spéciaux [1] que l'Europe nous envie, et largement pourvue de tous les services accessoires qui la rendent plus mobile et plus solide à la fois; l'armée préparée aux grandes guerres par dix-huit années de combats incessants, et commandée par des officiers d'élite qui devaient bientôt fournir au second empire des maréchaux dignes du premier: Pélissier, Niel, Canrobert, Mac-Mahon, Bosquet, grands noms africains, qui ne sauraient toutefois faire oublier ceux de Changarnier, de Cavaignac, de Lamoricière, que leurs émules plus heureux me permettront d'appeler à côté d'eux les maréchaux de l'histoire ;

La marine en partie transformée, comptant 26,000 chevaux de vapeur, dotée d'un matériel

1. Ces corps spéciaux sont les zouaves et les chasseurs à pied, qui ont eu le privilége d'avoir tous les deux le duc d'Aumale pour historien, et l'un d'eux, les chasseurs à pied, le duc d'Orléans pour fondateur.

immense, et associée, dès 1847 par des essais heureux, par de savantes expériences à ces merveilleux progrès d'un avenir prochain, qui devaient si vivement exciter la jalousie de l'Angleterre; la marine, placée sur le même pied que l'armée de terre par l'admission de trois de ses amiraux parmi les maréchaux de France, et comptant dans ses rangs une foule d'officiers éminents, admirable pépinière des amiraux de l'avenir !

L'œuvre grandiose des fortifications de Paris, conseillées à cent vingt ans de distance par Vauban et Gouvion Saint-Cyr, et regrettées par Napoléon Ier, complétement réalisé en peu d'années, et plaçant entre le cœur de la France et les atteintes de l'étranger le double système défensif d'une enceinte continue et de forts détachés !

Qu'il nous soit maintenant permis de placer cette énumération entre deux faits comme entre deux glorieuses parenthèses :

En 1831, un premier échec, le plus sensible de tous, infligé aux traités de 1815;

En 1848, le cri d'alarme, jeté au nom de la Russie, et signalant à l'Angleterre, par l'organe du comte de Nesselrode, l'expansion progressive de l'influence du gouvernement français à l'extérieur.

Soyez donc en paix, représentants illustres de l'époque impériale, qui avez donné votre patriotique concours au gouvernement de 1830; — soyez en paix, maréchaux de l'Empire, Moncey, Jourdan, Soult, Mortier, Macdonald, Oudinot, et vous, leurs dignes rivaux: Gérard, Clauzel, Lobau, Reille, qui deviez recevoir des mains de Louis-Philippe le bâton de maréchal dont le titre vous avait été décerné d'avance par Napoléon du haut du rocher de Sainte-Hélène; — soyez en paix, ministres de l'Empereur, Mollien, Molé, Bassano! — Soyez en paix, exilés volontaires de Sainte-Hélène: Gourgaud, Las Cases, et vous, général Bertrand, fidèle

dépositaire de l'épée d'Austerlitz et de Wagram, qui n'avez pas hésité à remettre cet inestimable dépôt entre les mains du roi Louis-Philippe, comme entre celles du plus digne représentant de la France et de l'indépendance nationale !

Vous tous enfin, héritiers des noms et des souvenirs d'une grande époque, vous dont le roi Louis-Philippe aimait à se voir entouré, soyez en paix ! Vos noms, formules toujours respectées de l'honneur français, n'auront rien perdu de leur éclat au contact des institutions libérales et parlementaires de la monarchie de 1830 !

DEUXIÈME PARTIE

Comment la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830 n'a rien produit à l'Intérieur.

I

Nous venons de démontrer, par le témoignage irrécusable des faits, que la monarchie de 1830 avait légué à ses successeurs la France fortifiée en Europe par un éclatant échec infligé aux traités de 1815, agrandie en Afrique par l'annexion d'un royaume tout entier, puissante par l'admi-

rable organisation de sa marine et de son armée, et développant chaque jour son influence au dehors par le spectacle qu'elle donnait au monde de l'union possible de l'ordre avec la liberté.

La scène va-t-elle changer à l'intérieur ?

Dans la conduite des affaires étrangères de tout gouvernement, les événements, l'action diplomatique, les solutions mêmes, précèdent presque toujours les discussions publiques. Celles-ci échappent dès lors, en général, aux embarras de l'initiative parlementaire et ne sont d'ailleurs abordables que pour un petit nombre de personnages politiques.

Mais, dans la conduite des affaires intérieures d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire, les questions peuvent être prévues, posées, abordées par tout citoyen.

Dès qu'une question surgit, les libertés consacrées par la constitution, les droits d'initiative et

d'interpellation dans le sein des Chambres, les droits de pétition et d'examen sans contrôle en dehors de l'enceinte législative, la saisissent à sa naissance même, tantôt l'examinant avec gravité et pour elle-même, tantôt s'efforçant de la transformer au gré des passions du moment et de l'entraînement des circonstances.

C'est alors, nous dit-on, qu'éclatent tous les vices des gouvernements parlementaires; c'est alors que : « toujours préoccupés de leur existence pré-« caire et contestée, placés devant des difficultés « qui déplacent le pouvoir tous les jours et l'ébran-« lent incessamment, ces gouvernements sont « condamnés à ne rien produire. »

Aussi les heureux historiens qui, dans la naïveté ou la profondeur de leurs jugements, croient pouvoir définir par un seul mot toute une époque de notre histoire, nous attendent à la gestion des affaires intérieures du pays, et n'hésitent pas à

adopter le mot *rien* comme la formule caractéristique de ce que la France a dû aux dix-huit années de la monarchie de 1830.

En vérité, nous ne pouvons nous empêcher de le déclarer tout d'abord : on demeure confondu quand on place en face de ce mot, néant de toutes choses, toutes les choses qu'il force à faire revivre; si bien que la difficulté n'est pas ici de trouver des réponses qui se présentent en foule, mais d'en limiter le nombre et la nature, et de ne pas écraser sous le poids de toutes celles que pourrait fournir la simple nomenclature des actes du gouvernement, des chambres, des ministres, de 1830 à 1848, le lecteur innocent en même temps que l'imprudent détracteur.

Efforçons-nous donc, en nous bornant aux faits principaux, d'esquisser un tableau simple et vrai qui permette à tout esprit impartial et libre, de juger si le gouvernement de 1830 a travaillé en

vain à l'amélioration morale et matérielle de la France, et si les pensées généreuses de son souverain, de ses hommes d'État, de ses orateurs, et de tant d'intelligences d'élite qui le soutenaient ont abouti à la honteuse stérilité dont on l'accuse.

II

M. le ministre d'État disait, dans le discours même où il proclame le néant de la monarchie constitutionnelle : « A cette époque (1848), il y a « déjà de longues années, j'étais dans ma pro- « vince, laborieux et obscur, exerçant ma pro- « fession auprès d'une magistrature aimée. »

Eh bien, que M. le ministre veuille bien interroger quelque membre éclairé de cette magistrature dont il parle justement avec tant d'émotion et de respect : le magistrat lui répondra que nos codes portent encore aujourd'hui la trace ineffaçable et profonde des pensées généreuses et des travaux efficaces de cette époque. Il lui dira qu'au moment même où la coalition coupable des passions anarchiques et contre-révolutionnaires, condamnait le gouvernement nouveau aux douleurs d'une double guerre civile, ce gouvernement sut trouver dans ses institutions mêmes, non-seulement la force légale qui lui permit d'en triompher, mais encore cette force supérieure et morale, qui, au milieu même de la lutte, déposait imperturbablement les principes de la modération des peines et de la philosophie chrétienne dans les lois destinées à défendre la société contre les crimes qui menaçaient son repos.

En face de complots sans cesse renaissants dirigés contre l'ordre établi, le gouvernement, réservant toutes les rigueurs de la loi pour les cas où ces complots se changeront en attentats, refuse de confondre l'intention avec l'action, l'idée avec le fait, abolit la peine de mort portée contre le simple complot par le code de 1810, et n'hésite pas dans son choix entre le sacrifice d'un surcroît de sécurité pour lui-même et le triomphe d'un principe équitable et libéral.

La veille même du jour où commence cette série d'assassinats, qui recommande au respect de l'histoire un petit-fils de Henri IV, encore plus clément que son aïeul, ce prince demande à la loi de supprimer une des peines qui protégent le roi comme le père de famille : la peine de la mutilation de la main, reste d'une législation barbare.

La monarchie constitutionnelle et parlementaire, condamnée aux victoires de la force légale

et armée sur de douloureux champs de bataille, remportait ainsi sur elle-même et sur les imperfections du passé une victoire plus efficace que toute autre pour assurer la pacification des esprits dans l'avenir.

Grande pensée qui emprunte plus de grandeur encore aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite et réalisée !...

Interrogez encore ce magistrat, témoin impartial des choses du passé : il vous dira que la peine du carcan, reste assez innocent, mais visible, de l'ancienne torture, supprimée par Louis XVI, a disparu de nos codes ; que, désormais, il n'y a plus de peines perpétuelles ; que le condamné aux travaux forcés ne portera plus la marque ineffaçable de son crime imprimée sur son épaule, comme si le crime ne pouvait être effacé par le repentir ; qu'il n'y a plus de barrière infranchissable entre la société et l'homme renouvelé.

Il vous dira que la loi, en accordant au jury le droit de déclarer l'admission des circonstances atténuantes dans les faits soumis à sa souveraine appréciation, permet à la conscience du juge de se raffermir, à la répression de se généraliser en se modérant, et au droit de se fortifier par l'équité, de manière qu'il devînt diffiicile de dire comme autrefois : *Summum jus, summa injuria.*

Il vous dira, enfin, que la peine de mort a été rayée onze fois de notre législation; que la plupart des autres peines ont été adoucies, et que tout un titre de ces codes, qui sont une des meilleures parts de la gloire du règne de Napoléon Ier, porte maintenant la date du règne de Louis-Philippe.

Il ajoutera que ces grands principes ont successivement subi les épreuves des discussions les plus larges, les plus libres, au dehors et au dedans

de l'enceinte législative, au milieu du choc des nobles ambitions qui aspirent au pouvoir par la tribune, et qu'ils ne sont sortis de ces épreuves que plus épurés, plus complets et plus assurés d'avoir pris pour toujours leur place dans nos lois.

Mais, pour clore dignement ces souvenirs par un suffrage qui n'est pas celui d'un panégyriste intéressé, il nous sera permis de citer de graves paroles prononcées, il y a peu de temps dans l'enceinte du Luxembourg. Un membre du sénat dont le nom fait autorité[1], retraçant devant la haute assemblée la carrière d'un ministre éminent, d'un homme de bien, enlevé récemment, hélas ! à notre vieille amitié, rappelait que M. Barthe avait eu l'insigne honneur d'attacher son nom à la plupart de ces réformes, dues à la monarchie constitutionnelle et parlementaire de

1. M. le marquis d'Audiffret.

1830, et s'écriait, en présence peut-être de M. le minstre d'État, que : « Depuis l'adoption de ces « sages réformes, notre législation criminelle est « devenue le meilleur modèle des peuples civi- « lisés. »

Assurément, ces réformes de notre droit pénal suffiraient à elles seules pour sauver une époque de l'oubli dans lequel on voudrait l'ensevelir ; mais, pour en juger toute la portée, on ne saurait l'isoler de l'action persévérante du gouvernement et des chambres unis dans une même et généreuse pensée. En effet, il n'est pas une loi de cette époque, concernant notre droit civil ou criminel, qui ne concoure au raffermissement de la justice et de l'action sociale, par la part même qui y est faite à une modération généreuse et au progrès des idées modernes.

C'est ainsi que le principe de la constitution des majorats, dans l'avenir, a été rayé du code Napo-

léon avec tous les ménagements nécessaires pour les intérêts créés par le passé.

C'est ainsi que le domicile, la correspondance et la personne des citoyens ont été entourés d'une protection plus efficace par la réforme pénale de 1832. Faisant en cela une exception remarquable et unique à l'adoucissement général des peines, le législateur de cette époque demanda, au contraire, à la loi de frapper avec une rigueur plus grande que par le passé les abus possibles des agents et des dépositaires de l'autorité contre le secret des lettres et la sécurité des familles.

C'est ainsi que le gouvernement de 1830 a fait disparaître du code pénal de 1810 les cinq articles qui élevaient à la hauteur d'un devoir public la révélation de certaines confidences reçues dans l'intimité, et punissaient le simple silence de la peine même infligée au crime, auquel on n'avait peut-être pas cru, qu'on avait peut-être espéré

prévenir par de bons conseils, mais qu'on avait négligé de dénoncer à l'autorité.

C'est ainsi que le conseil d'État a vu doter sa juridiction de toutes les garanties de libre discussion, de contrôle et de publicité qui entourent les débats contradictoires et les arrêts des cours judiciaires.

C'est ainsi que la loi de 1816, qui interdisait le territoire français aux membres de la famille de Napoléon, a été dépouillée de son inexorable et barbare pénalité, en même temps qu'elle pouvait être considérée comme abrogée de fait par les autorisations de séjour accordés à la plupart des princes et des princesses de la famille impériale.

Bornons-nous au souvenir de ces actes, auxquels tant d'autres pourraient faire cortége. Cependant, il est un point caractéristique sur lequel il nous est impossible de ne pas arrêter un instant l'attention du lecteur.

La prérogative royale, dans la plénitude de son droit constitutionnel, venait incessamment donner le ton à la pensée qui inspirait ces lois libérales, et former avec elle un tout harmonieux qui devait plus tard, non-seulement laisser son empreinte dans nos codes, mais encore la graver usqu'au fond des âmes.

Qui ne sait qu'à peine monté sur le trône, le roi Louis-Philippe proclama que le recours en grâce était de droit naturel, qu'il ne pouvait dépendre de la volonté même du condamné, et que, dès lors, aucune exécution capitale ne devait désormais avoir lieu, sur un point quelconque du territoire français, avant que le droit de grâce eût été mis en demeure de s'exercer?

Qui ne sait aussi, par le récit des ministres qui ont eu l'honneur de siéger dans les conseils de Louis-Philippe, que ce prince n'a pas reculé une seule fois devant la noble et pénible tâche que sa

prérogative s'était imposée; qu'il n'y a pas eu sous son règne une seule condamnation à mort, une seule qui n'ait donné lieu à une discussion approfondie et à une délibération des conseillers de la couronne; qu'il ne laissait à personne le soin de présenter le résumé de l'affaire, dont il avait fait une étude minutieuse au moyen du dossier complet qu'il se faisait remettre par le garde des sceaux quelques jours à l'avance?

Dans ce rapport verbal adressé à son conseil, cet infatigable et auguste adversaire de la peine de mort faisait valoir, avec une ingénieuse habileté, les circonstances les moins défavorables à l'accusé, celles qui étaient les plus propres à faire croire à l'égarement de son esprit, celles enfin qui pouvaient le mieux atteindre le but de son ambition la plus persévérante: le salut d'une vie humaine.

Le conseil a dû, plus d'une fois, hélas! forcer la

main à la clémence qui l'implorait. Mais l'unanimité seule avait ce pouvoir : un seul doute émis par un seul ministre suffisait pour que le roi s'en emparât et fît grâce.

Le ministère de la justice conserve, sans doute, précieusement dans ses archives, les notes de la main du roi qui constatent sur les dossiers mêmes la constance de cette politique clémente, dont la réforme des lois pénales portait la généreuse empreinte. Mais il en existe des témoins plus intimes, qui m'ont été révélés par le hasard seul d'une brusque entrée dans le cabinet du roi à une heure inaccoutumée [1].

C'est ainsi que j'ai surpris le secret d'un pré-

1. J'ai déjà fait connaître ces intéressants détails dans un écrit, publié en 1850, qui a été dans les mains de tout le monde; mais ils se rattachent d'une manière si intime aux témoignages dont l'ensemble constitue la principale force de mes démonstrations, que je n'ai pas hésité à en reproduire la substance.

cieux registre sur lequel le prince, dans le silence de la nuit, se plaçant en face de sa conscience royale, inscrivait les circonstances qui ne lui avaient pas permis de faire grâce, toutes les fois que sa prérogative avait dû fléchir devant l'avis unanime de son conseil.

« Cet écrit, me dit-il, ce bulletin de mes dé-
« faites est destiné à mes enfants : je veux qu'ils
« sachent que je n'ai jamais signé qu'à la dernière
« extrémité, et sous le coup de l'évidence la plus
« absolue de l'intérêt social, ces suprêmes et dou-
« loureux arrêts qui doivent un jour, — heureux
« les princes qui le verront ! — disparaître des lois
« de toute nation civilisée. »

Louis-Philippe, du moins, uni dans un sentiment commun avec les deux chambres, n'a permis aucune exécution capitale, pour crime politique, pendant les dix-huit années de son règne. Aussi peut-on justement appliquer à ce prince ces

belles paroles de M. le président du Corps législatif :

« Les idées nobles et saines que Dieu fait éclore
« dans le cœur des souverains, pour le bien de
« l'humanité, font leur chemin dans le monde,
« et prennent racine dans le cœur des peuples. »

C'est, en effet, l'une des gloires qui ne sauraient être ravies par une négation systématique et intéressée au roi Louis-Philippe et à son gouvernement.

L'adoucissement des mœurs, l'amour de l'humanité, le respect de la liberté légale, forment les traits saillants de cette époque de notre histoire contemporaine ; et ces traits s'étaient si fortement gravés dans le cœur des peuples par l'effet puissant d'une politique une et persévérante, qu'on peut dire, sans être soupçonné de flatterie envers le malheur, qu'en décrétant la loi qui abolissait la peine de mort en matière politique, la Répu-

blique s'est bornée à enregistrer, honorablement pour elle, le fait de dix-huit années de règne, une grande idée qu'elle avait reçue et non conçue.

Suprême et involontaire hommage rendu à un ensemble de faits, de souvenirs et d'actes publics, qui assurent à la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830, la justice et le respect de l'histoire.

III

L'attention du philosophe ou du législateur ne saurait se porter sur les diverses applications des principes du droit criminel, sans rencontrer au premier rang toutes les questions qui se rattachent au régime des prisons.

L'emprisonnement comme peine afflictive est

une institution moderne. Jusqu'en 1791, les prisons n'étaient que des lieux de dépôt, où les prévenus attendaient leur jugement, où les condamnés étaient détenus jusqu'à l'exécution des arrêts prononcés contre eux.

Il y a moins de quatre-vingts ans, notre législation pénale ne connaissait encore que les peines maintenues et consacrées par les ordonnances de Louis XIV, savoir : la peine de mort, les galères perpétuelles, le bannissement perpétuel, la question préparatoire ordinaire et extraordinaire, les galères à temps, le fouet, l'amende honorable, le bannissement temporaire, le blâme, et accessoirement : la marque, le carcan, le pilori, la claie, la confiscation.

L'Assemblée constituante, et l'Empire après elle, s'étaient empressés de rayer de nos lois cette lamentable liste de peines barbares, tout en maintenant les peines accessoires de la confiscation, de

la marque, du carcan. — C'est l'honneur des chartes de 1814 et de 1830, c'est l'honneur de la législation de 1832, d'avoir fait disparaître les derniers vestiges d'une pénalité qui faisait honte à la civilisation.

Mais, du jour où la prison devenait, sous des noms divers : *emprisonnement*, *détention* et *reclusion*, l'élément prédominant de notre droit pénal, de nouveaux devoirs étaient imposés au gouvernement. Le prisonnier ne devait plus être, aux yeux du philosophe et bientôt du législateur, un simple condamné que la société avait eu le droit de retrancher de son sein, et dont elle n'avait plus à s'occuper, l'abandonnant aux misères et aux flétrissures morales d'une juste séquestration. C'était, avant tout, une âme malade qu'il fallait guérir et disputer aux mauvaises influences du lieu même où ses vices l'avaient conduit.

De nobles esprits, animés de la passion du bien,

s'emparèrent de la question. Aux yeux de ces utopistes d'un moment, devenus bientôt les chefs et les représentants de l'opinion publique, dans les Pays-Bas, en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse et plus tard en France, la prison devait être, sans doute, un lieu de punition rigoureuse et efficace, mais aussi un foyer, non de perversion, mais de conversion.

A l'avénement de la monarchie de 1830, malgré de louables efforts tentés par les gouvernements de l'Empire et de la Restauration, les prisons présentaient un défaut d'ordre, une insuffisance de discipline, une exiguïté de locaux, un mélange des âges, et une confusion des condamnés criminels ou correctionnels, qui en avaient fait des foyers d'associations redoutables, des écoles permanentes et mutuelles de crime.

Le gouvernement nouveau accepta résolûment, dès les premiers jours, les devoirs que lui impo-

sait l'existence de cette plaie sociale, qui devenait chaque jour plus dangereuse, et l'on peut placer sous l'invocation d'un souvenir élevé la première de ses mesures à cet égard.

Elle eut, en effet, pour objet de confier à MM. de Tocqueville et Gustave de Beaumont une mission aux États-Unis qui devait donner naissance, d'abord, à un rapport aussi approfondi que lumineux sur le système pénitentiaire, et, plus tard, à un grand ouvrage qui plaça son auteur au premier rang des écrivains et des penseurs.

Laissons, au reste, à un criminaliste éminent, non moins autorisé par l'indépendance et l'élévation de son caractère que par la science qui en avait fait l'un des chefs de la Cour de cassation, laissons à M. Bérenger (de la Drôme) le soin de constater avec quelle persévérance, avec quelle unité de vues, ce pouvoir qu'on représente comme si incertain et si mobile a poursuivi le noble but

qu'il s'était assigné. Voici dans quels termes, en 1847, M. Bérenger s'exprimait à la tribune de la chambre des pairs.

« Tous les ministres qui se sont succédé depuis « 1830 ont été à cet égard dirigés par la même « pensée; tous ont mis leur honneur à s'enquérir « des faits qui pouvaient éclairer cette grande « question. Au dehors et au dedans de la France, « tout a été exploré; les prisons de presque tous « les pays ont été officiellement visitées; des « hommes compétents, envoyés dans les diverses « contrées, en ont rapporté des documents utiles « à consulter. A son tour, celle de nos Académies « qui est spécialement chargée par son institu- « tion de constater les progrès des sciences mo- « rales, et d'y concourir, s'est fait un devoir de « seconder le gouvernement, et de lui apporter « le tribut de ses lumières. La théorie, la prati- « que, la science, les faits, rien n'a été négligé;

« jamais question n'a été envisagée sous tous « ses aspects avec autant de soin et de matu- « rité. . . . . »

Mais ce n'était pas assez de cette immense enquête.

Le gouvernement n'avait négligé, pendant ce temps, aucune des mesures compatibles avec les lois existantes, pour combattre les nombreux abus qu'il avait résolu de détruire. Une des premières fut la suppression de la chaîne des forçats.

Quels sont les contemporains de 1830, qui ne se rappellent le dégoûtant spectacle que venait donner périodiquement, à Paris et à Brest, le départ et l'arrivée de ces caravanes du crime, qui, mettant de vingt à vingt-cinq jours à effectuer ce trajet, répandaient sur leur route et dans les lieux d'arrêt qui en marquaient les étapes, la contagion du cynisme le plus révoltant, en montrant à la curiosité imprudente qui se précipitait au-de-

vant d'elle le front haut de tant de cœurs bas !

L'ingénieuse institution des voitures cellulaires vint bientôt mettre un terme à ce scandale public, en ajoutant, au bienfait de la célérité et du secret du transport, celui de l'isolement des criminels entre eux.

On doit également à cette époque la séparation absolue des prévenus, la séparation entre elles des diverses catégories de prisonniers, la règle du silence ; la suppression des cantines, où le condamné plus heureux que l'ouvrier honnête, trouvait des jouissances rendues plus abordables et plus abondantes par l'intervention d'une philanthropie aveugle; l'établissement des frères de la doctrine chrétienne, comme surveillants dans plusieurs maisons centrales ; la création de dix-huit maisons cellulaires, et l'amélioration de presque toutes les prisons départementales.

Aux États-Unis, on n'avait donné une attention

sérieuse à la question pénitentiaire qu'en ce qui concerne les détenus hommes. En France, comme en Angleterre, l'emprisonnement appliqué aux femmes devint l'objet d'une sollicitude toute spéciale. Indépendamment de quartiers distincts dans les maisons centrales de Fontevrault, Beaulieu, Clairvaux, Limoges et Loos, cinq établissements, les prisons d'Haguenau, de Clermont, de Cadillac, de Montpellier et de Vannes ont été affectés aux femmes détenues. Ces prisons furent d'ailleurs confiées aux soins des sœurs pénitentiaires de Marie-Joseph, et placées, ainsi que tous les lieux de détention des femmes, sous la surveillance d'une inspectrice générale[1], qui était ainsi appelée à continuer en France l'œuvre éminemment philosophique et sociale entreprise, dès les premières années de ce siècle, avec une

1. Mme Lechevalier.

si admirable constance, par une dame anglaise, Élisabeth Fry, à laquelle on doit l'établissement de nombreux comités spéciaux pour les femmes détenues dans les principales villes des trois royaumes.

Mais, c'est surtout dans la grave et si intéressante question des jeunes détenus que la réforme des prisons eut tout son développement et toute son efficacité. Peu d'années après 1830, un pénitencier cellulaire s'élevait à la Roquette, et, en même temps, des établissements agricoles ou manufacturiers recevaient le plus grand nombre des jeunes détenus avec la noble mission de les soustraire, par un patronage paternel, aux vices d'une éducation nulle, incomplète ou mauvaise, et d'initier les enfants à la vie de famille qu'ils n'avaient pu connaître; car si l'on interroge les statistiques, elles répondront que les orphelins forment la grande majorité des jeunes délinquants.

Ces établissements furent fondés tantôt directement par l'État, comme les colonies annexées aux maisons centrales de Fontevrault, Clairvaux et Loos, tantôt par des associations ou par des particuliers, comme à Marseille, à Rouen, à Bordeaux, à Lyon, à Ostwald, à Petit-Bourg, à Mettray, cette colonie modèle si habilement dirigée par M. Demetz.

Tels furent les principaux agents de cette touchante réforme des prisons des jeunes détenus, à laquelle les pouvoirs publics de la monarchie de 1830 ne cessèrent de donner le concours le plus actif.

Quant à la réforme générale déjà commencée sur tant de points, avec le secours des lois existantes, elle avait été, en 1847, l'objet d'un projet de loi qui eût montré ce que peut, dans la conduite des affaires humaines, l'alliance d'une philosophie élevée avec la science pratique de l'administration,

si la révolution de 1848 n'était venue briser, au nom de la réforme, cette grande réforme avec tant d'autres.

Qu'il nous soit permis toutefois de rappeler que ce projet, qui allait être bientôt promulgué comme loi du pays, se résumait dans les quatre points suivants :

Que les bagnes seraient supprimés ;

Qu'un patronage de charité pour les libérés serait organisé ;

Que le service de surveillance serait confié à des congrégations religieuses, proposition approuvée à l'unanimité au nom d'un intérêt public supérieur et d'une expérience déjà faite, par des commissions qui comptaient dans leur sein plusieurs des membres les plus éminents de la religion protestante :

Enfin, que l'administration de toutes les prisons du royaume serait concentrée dans les

mains de l'État, prêt à consacrer cent millions à cette grande œuvre. Noble spectacle donné par un gouvernement économe et sage, qui n'hésitait pas à imposer un immense sacrifice à ses finances pour le triomphe d'une idée, d'une grande réforme sociale!

IV

Cette entreprise philosophique et morale, dans laquelle on voit le gouvernement proclamer que la France ne payerait pas trop cher la gloire d'une conquête pacifique en y consacrant une somme de cent millions, ne fut pas, à beaucoup près, la seule qui ait honoré la monarchie constitutionnelle et

parlementaire de 1830, et qui ait prouvé que la parcimonie étroite de quelques votes de détail n'empêchait pas les chambres législatives de s'élever à la hauteur des vastes conceptions, quand elles leur étaient présentées sans réticences et par leur grand côté.

C'est ainsi que le gouvernement, jetant de temps en temps un coup d'œil d'ensemble sur les dépenses les plus propres à féconder les éléments de la grandeur matérielle et morale de la France, a successivement réclamé et obtenu des Chambres, en 1830, 1833, 1837, 1840, 1841, 1842, 1846 et 1847, des crédits considérables, dont nous indiquerons sommairement les principaux objets.

S'agit-il, dans les derniers mois de 1830, de venir en aide, par des prêts et par des travaux, aux souffrances du commerce et à la détresse des classes ouvrières ; les Chambres n'hésitent pas à mettre à la disposition du gouvernement une

somme de 53 millions, à laquelle les départements, les communes et la ville de Paris s'empressent d'ajouter 16 millions.

S'agit-il de contribuer à la pacification de la Bretagne et de la Vendée par la création d'un système de routes stratégiques, destinées en même temps à favoriser l'essor de l'agriculture et du commeree : un crédit de 12 millions, porté bientôt à plus de 14, sera affecté à cette œuvre patriotique.

S'agit-il de compléter le magnifique réseau de nos voies navigables par l'achèvement des quatre canaux commencés sous le gouvernement de la Restauration, — par la construction de quatre canaux nouveaux : de la Marne au Rhin, latéral à la Garonne, de l'Aisne à la Marne, et de la Haute-Saône, et par l'amélioration simultanée du parcours de tous nos fleuves et de nos principales rivières : ce sera, de 1830 à 1848, l'œuvre

de près de 300 millions de dépenses extraordinaires, prélevées sur des ouvertures de crédits plus considérables encore.

S'agit-il de relier entre eux, par la construction de plus de 1,500 kilomètres de routes nouvelles et l'achèvement de plus de 17,000, les grands centres de population du royaume : tous les crédits, demandés par le gouvernement lui sont accordés ; — 156 millions seront consacrés à ces travaux, pendant que la dépense si utile de l'entretien courant, de 1830 à 1848, est augmentée de 100 millions.

S'agit-il de pourvoir à l'accroissement de la puissance militaire de la France, non-seulement par la création de corps spéciaux et l'augmentation de l'effectif de toutes les armes, non-seulement par la transformation de l'armement, mais aussi par un ensemble hardi de constructions nouvelles et d'appropriations destinées à tous les services nécessaires à l'existence d'une grande armée : —

établissements d'artillerie, — poudres et salpêtres, — casernements, — arsenaux, — écoles régimentaires, — champs de manœuvre, — hôpitaux et pénitentiers, — écuries nouvelles pour 27,500 chevaux : près de 470 millions sont consacrés à cette pensée de grandeur et de sécurité pour le présent et pour l'avenir.

S'agit-il de réorganiser la marine, de l'élever au niveau des progrès de la science et des intérêts qu'elle doit protéger, d'améliorer et d'agrandir tous nos ports, et de prémunir les navigateurs contre les dangers de nos côtes par un système de phares et de fanaux qui n'a pas son égal dans le monde: des crédits de plus de 310 millions pourvoient à ces nécessités de la puissance maritime de la France.

S'agit-il de fonder en France, après des tâtonnements inévitables, la puissante industrie des chemins de fer : l'engagement d'une subvention de 856 millions, indépendamment d'un prêt

de plus de 252 millions aux compagnies concessionnaires, donne enfin à cette industrie féconde l'essor réclamé par les intérêts les plus pressants de la fortune publique.

Enfin, l'achèvement des monuments commencés, la restauration des édifices religieux ou historiques, l'érection de monuments nouveaux consacrés à de grands souvenirs, l'exécution de constructions monumentales, où les pouvoirs de l'État, les sciences, les lettres, les arts, la charité publique trouvent des établissements plus dignes de leur destination, sont autant de témoignages d'un patriotisme prêt aux grands sacrifices.

C'est ainsi que le gouvernement de 1830 eut la bonne fortune de terminer l'église de la Madeleine, le Panthéon, l'École des beaux-arts, le palais de la Chambre des députés, le palais du quai d'Orsay, la colonne de Boulogne et l'Arc-de-triomphe de l'Étoile.

C'est ainsi que des restaurations, fidèlement respectueuses du passé, vinrent disputer aux atteintes du temps et d'une déplorable incurie un grand nombre de monuments anciens.

C'est ainsi que s'élevèrent l'obélisque de Louqsor, la colonne de la place de la Bastille, le complément du palais du Luxembourg, et le tombeau de Napoléon.

C'est ainsi que la construction de grands amphithéâtres, de galeries nouvelles, de locaux vastes et spacieux vinrent suivre et provoquer à la fois les progrès des sciences, des lettres et des arts : — au Muséum d'histoire naturelle, — à l'Observatoire, — aux Écoles polytechnique et des mines, — à l'École normale, — au Collége de France — et à l'Institut.

C'est ainsi que les administrations des Archives, du Timbre, des cartes et plans de la marine, les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur,

de l'instruction publique, du commerce et des travaux publics, de la guerre et de la justice, furent mis, par de grands travaux, au niveau du développement des intérêts dont ils sont les premiers conservateurs, et que la charité publique reçut une nouvelle satisfaction par les constructions, élevées à grands frais, à l'hospice des aliénés de Charenton, à l'établissement des sourds et muets et à l'institution des jeunes aveugles.

Pendant ce temps, sous l'influence de l'impulsion donnée aux travaux de l'État, les conseils électifs des départements et des communes consacraient plusieurs centaines de millions à la création d'un immense réseau de routes départementales, de chemins de grande communication et de chemins vicinaux, sans lequel les chemins de fer n'eussent apporté, ni si rapidement ni si complétement, au corps social ce merveilleux accroissement de vie qu'ils recueillent et répandent partout sur

leur passage. A ces dépenses si considérables venaient se joindre les subsides incessamment accordés par les départements aux progrès de l'agriculture, à l'amélioration du service des prisons, des enfants trouvés, des aliénés, etc., etc.; et les votes financiers des communes qui restauraient ou élevaient de toutes parts, avec le concours des subventions de l'État, des églises, des presbytères et des écoles.

La première des communes de France, Paris, ne restait pas en arrière de ce mouvement, et mérite que nous arrêtions un instant notre attention sur ses principaux travaux. Nous citerons spécialement ceux qui y ont été exécutés sous l'habile et populaire administration de M. le comte de Rambuteau, son premier magistrat pendant seize années : — la restauration et l'agrandissement de l'Hôtel de ville qui en ont fait l'un des plus beaux palais du monde;—20 millions affectés aux hôpi-

taux et aux hospices, y compris 5 millions pour l'hôpital qui devait porter le nom de Louis-Philippe ; — plus de 12 millions consacrés à la construction, à l'agrandissement et à l'embellissement de vingt-trois églises ;—11 millions pour les prisons ; — 4,500,000 fr. pour les entrepôts et les marchés, en attendant la transformation des halles, pour laquelle le conseil municipal de Paris avait voté 20 millions plusieurs mois avant la révolution de 1848, plusieurs années avant l'admirable transformation réalisée aujourd'hui sur de nouveaux plans [1] ; — 3 millions pour les égouts ; 14 rues nouvelles créées ;—62 rues et places élargies ; — 260 kilom. de pavage transformés suivant des systèmes nouveaux ; — 195 kilom. de trottoirs au lieu de 16 en 1830 ; — 9,600 becs de gaz, au lieu de 63 en 1830 ; — 9,600,000 fr. de bons de

1. Ces plans et leur exécution sont dus à M. Baltard, architecte, membre de l'Institut.

pain distribués pendant une crise de onze mois aux familles les plus nécessiteuses... sont, indépendamment de beaucoup d'autres dépenses, autant de témoignages de la généralité et de la grandeur du mouvement imprimé aux esprits par la monarchie de 1830, en même temps qu'on peut y trouver une preuve éclatante de la conciliation possible d'une administration féconde et active, avec la présence et le contrôle d'un conseil municipal librement élu.

Enfin, au sommet des pouvoirs publics, le ro lui-même donnait l'exemple à Versailles, à Fontainebleau, à Pau, et jusqu'à Carthage, où il élevait à ses frais une chapelle sur le lieu même qui vit Louis IX, son saint aïeul, rendre sa grande âme à Dieu ;—le roi n'hésitait pas à consacrer à la restauration, et, si je peux m'exprimer ainsi, à la mise en valeur nationale des palais de la couronne, une somme de plus de 30 millions prélevés, au

profit de l'État, sur une liste civile, qui ne s'élevait pas à la moitié de celle de l'Empire et de la Restauration.

L'ensemble des travaux que nous venons de passer rapidement en revue a répandu sur toute la surface de la France, de 1830 à 1848, une rosée féconde de plus de 2 millards et demi de dépenses effectives.

Don magnifique du présent à l'avenir!

Certificat de vie authentique de la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830!

V

L'unité de vues qui a présidé à ces grandes mesures est un fait remarquable dont la constance démontre suffisamment que, si les hommes d'État du gouvernement parlementaire sont trop souvent appelés à se succéder rapidement aux affaires, les principes qui intéressent le plus directement la

conscience publique ou la fortune du pays ne changent pas avec les hommes. Bien plus, lorsqu'une question de cette portée a triomphé en pleine lumière, au sein d'assemblées dotées des priviléges les plus étendus, sous le feu d'une presse affranchie de toute ingérence administrative, on peut dire qu'elle n'est plus la propriété d'une volonté unique, ou même la pensée propre à quelques hommes d'élite : elle appartient à tous, au pays lui-même; elle devient pour ainsi dire un principe national, et s'impose dès ce jour à chaque combinaison sortie des discussions parlementaires : noble héritage que les hommes d'État se transmettent les uns aux autres, et qu'ils tiennent successivement à honneur de cultiver et d'agrandir.

C'est de cet accord des volontés que sont nées un grand nombre de lois importantes dont le texte entier ou les principes essentiels encore debout

demeurent la lumière ou la règle du conseil d'État et des administrations publiques.

La loi du recrutement, cette grande loi de puissance nationale et d'égalité civique, où l'État puise chaque année de nouvelles forces, où le privilége n'existe que pour les misères les plus touchantes et les mieux constatées, c'est-à-dire pour les soutiens de famille.—La loi dite de l'état des officiers qui élève et protége la noble carrière des armes, en plaçant le grade sous la sauvegarde d'une justice rendue par des pairs, en même temps que par les chefs. — Ces deux lois, vieilles de plus de trente années, n'ont pas cessé d'être la base solide et toujours jeune sur laquelle repose une admirable organisation militaire, souvent améliorée, jamais changée.

A sa naissance même, la monarchie de 1830 s'est trouvée aux prises avec les difficultés de l'organisation communale et départementale contre

lesquelles était venu se briser naguère le dernier ministère d'apaisement et de salut de la Restauration, le ministère Martignac. Cinq lois ont résolu ces questions vitales. — Le suffrage universel a bien pu remplacer un corps électoral plus restreint qui, pour les communes toutefois, renfermait plus de deux millions de citoyens; le gouvernement a bien pu se réserver le choix des maires en dehors du vote électoral; les conseils généraux ont bien pu perdre le droit de nommer leurs présidents, leurs vice-présidents et leurs secrétaires; Paris a bien pu être privé provisoirement de son conseil municipal électif; l'expédition de certaines affaires a bien pu être accélérée par une utile délégation des pouvoirs ministériels aux préfets; mais les principes généraux subsistent et survivront certainement aux projets de réformes rendues indispensables par l'insuffisance des ressources départementales, soit que le gouver-

nement se borne à une simple modification, soit qu'il reproduise ces principes dans des lois générales portant une date nouvelle.

Il en est de même d'un grand nombre d'autres questions de premier ordre dans lesquelles on retrouve les traces vivantes et fécondes de la législation léguée en 1848 à la France, par cette monarchie qu'on n'a pas craint d'accuser d'impuissance et de stérilité.

Nous avons déjà mentionné la réforme de plusieurs de nos codes, les institutions données à l'armée, à la garde nationale, aux départements et aux communes, les lois sur le conseil d'État et sur les travaux publics, nous ne parlerons pas d'une foule d'actes législatifs moins importants, dont l'énumération nous conduirait trop loin; mais nous compléterons nos souvenirs en rappelant les lois qui ont eu pour objet : — l'instruction primaire, — les chemins vicinaux, — la doulou-

reuse plaie sociale des aliénés, — trois grands problèmes, résolus définitivement aujourd'hui, que le passé s'était honorablement, mais vainement efforcé de résoudre; —les caisses d'épargne, -l'interdiction des loteries, — le travail des enfants dans les manufactures, — les irrigations, — la police de la chasse, — l'expropriation pour cause d'utilité publique, — les poids et mesures, — la police des chemins de fer, — les écoles de pharmacie, — la contrainte par corps, — les brevets d'invention, — les justices de paix, — les garanties du bon ordre dans les finances, et spécialement la juridiction de la Cour des comptes étendue à la comptabilité des matières garnissant les magasins de l'État. Nous rappellerons encore la loi de 1842 sur les chemins de fer, née des progrès de la science et de la noble ambition du gouvernement de s'en emparer. En faisant appel à toutes les forces vives de la France, cette loi a mis fin aux

tâtonnements inévitables d'une industrie naissante et aux incertitudes naturelles de l'opinion publique et des capitaux, en face des obscurités d'une question entièrement nouvelle. Honneur au gouvernement qui a eu à subir les retards et les douleurs de l'enfantement, puisqu'il en a triomphé par la vertu de sa constitution pour marcher aussitôt après d'un pas rapide dans la voie qu'il s'était ouverte[1], et semer d'une main sûre le champ de l'avenir.

Enfin, qu'il nous soit permis d'attirer l'attention du lecteur sur une question qui en est digne, non-seulement parce qu'on y retrouve à un haut degré cette persévérante unité de vues qui

1. On ne lira pas sans intérêt les chiffres suivants, qui démontrent l'énergique et prompte efficacité de la loi de 1842.

Situation des chemins de fer antérieure à 1842 : 467 kilomètres en exploitation. — De 1842 à 1848 : 1,592 kilomètres en exploitation; 2,144 kilomètres en construction.

se manifeste dans la plupart des branches de l'administration intérieure de la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830, mais parce qu'elle se rattache intimement à la cause de l'impartialité historique dont nous invoquons aujourd'hui la protection.

J.-J. Rousseau avait dit : « Les Français n'ont « soin de rien et ne respectent aucun monument. »

Ce jour-là, Rousseau était à la fois l'historien sévère du passé et le prophète trop clairvoyant d'un avenir, hélas! aussi terrible que prochain.

C'est l'honneur de la monarchie de 1830 d'avoir pris résolûment à partie ce reste d'une ancienne barbarie, cette disposition étrange d'un peuple intelligent et civilisateur à satisfaire ses passions par la destruction des monuments du passé les plus propres à marquer ses étapes dans la grande voie de l'intelligence et de la civilisation.

Le gouvernement comprit que, si l'adoucisse-

ment des mœurs par la réforme des rigueurs exagérées du droit pénal, par la pratique constante du respect des propriétés et de la vie humaine, était une noble tâche à accomplir, cette tâche ne serait complète que le jour où ce respect s'étendrait à la vie du passé, c'est-à-dire aux souvenirs et aux monuments qui en sont les derniers et fidèles représentants.

De là, la puissante impulsion donnée aux études historiques, par la réunion des éléments les plus propres à éclairer et à élever les esprits en même temps que les jugements de l'histoire; — rien n'a été négligé, en effet, de ce qui pouvait honorer le passé, jeter quelques lumières sur les obscurités de notre histoire nationale, et amener peu à peu l'opinion publique par la vertu d'une réforme morale, d'autant plus efficace qu'elle était insensible, jusque dans les régions supérieures d'une impartialité historique inconnue jusque-là aux

passions réactionnaires de toutes les époques.

Le roi Louis-Philippe avait donné le signal de cette croisade philosophique contre le génie barbare de la revanche et de la destruction qui, en 1793, avait saccagé les châteaux, les églises, les abbayes, après avoir livré aux flammes les chartes et les titres de toute sorte; — qui, en 1814 et 1815, avait mutilé les monuments pour en faire disparaitre les aigles et jusqu'à la lettre initiale du grand nom de l'Empereur; — qui, en 1831, poursuivait et brisait les fleurs de lis et les initiales des Bourbons sur tous les édifices publics. Le roi avait donné ce signal en groupant en un seul faisceau patriotique toutes les gloires des fleurs de lis ou du drapeau tricolore dans le palais même de Louis XIV, devenu le temple de l'impartialité historique. Présidant lui-même à ces travaux auxquels il consacra 398 journées de son règne dans autant de visites dont les procès-verbaux sont

entre mes mains, il exposait hautement ses idées devant les artistes, les entrepreneurs, les contremaîtres et les milliers d'ouvriers qui ont pris part à leur exécution ; propagande infatigable dont les bienfaits rayonnaient bientôt au dehors par les récits qu'en faisait cette foule de dépositaires désintéressés de la pensée royale.

Pendant ce temps, le gouvernement du roi réclamait et obtenait des Chambres les ressources nécessaires pour la recherche et la restauration sur tous les points du territoire des vieux monuments, témoins muets et éloquents à la fois du passé qui les a vus naître, et pour la publication des précieux manuscrits découverts dans nos archives publiques ou privées.

Un des premiers soins du gouvernement fut d'élever la conservation des monuments historiques au rang d'une véritable institution. — Dès 1830, il avait été créé une inspection générale des

monuments historiques; bientôt après, chacun des quatre-vingt-six départements eut son inspection spéciale, autour de laquelle vinrent se grouper les sociétés savantes et un grand nombre d'explorateurs volontaires pour rechercher les anciens monuments, examiner leur valeur historique, et faire, quand il y avait lieu, les propositions nécessaires pour assurer leur conservation. Ces rapports, précieux inventaires des vestiges les plus remarquables du passé, étaient ensuite soumis au contrôle d'une commission qui renfermait dans son sein l'expression la plus élevée de l'archéologie savante et artistique. C'est ainsi qu'en 1847 chaque département avait eu sa part dans cette renaissance des anciens monuments de notre histoire. Un grand nombre avaient été mis à l'abri de la destruction ou restaurés, et parmi eux soixante-trois grands monuments, qui comprenaient cinquante édifices religieux et quelques monuments romains, tels que

les arènes d'Arles et de Nîmes et le théâtre antique d'Orange.

En même temps, des lois de crédits extraordinaires et un article spécial du budget des cultes permettaient d'entreprendre et de poursuivre des restaurations plus vastes, comme celles de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle, de Saint-Denis, des cathédrales de Bourges, Amiens, Rouen, Arras, Troyes, Chartres, etc., etc....

Mais il existait des monuments historiques plus précieux peut-être, plus abandonnés, qui ne frappaient pas les yeux du voyageur ou du savant, ignorés souvent, chose étrange ! de ceux-là mêmes qui les avaient sous leur garde, monuments écrits, richesses obscurément enfouies dans le chaos d'un grand nombre d'archives en désordre, où pouvait cependant se trouver déposée la lumière qui devait éclairer plus d'un point obscur de notre histoire.

C'est là que le gouvernement résolut d'aller la chercher pour la déposer dans une immense publication connue sous le nom de *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, qui ne doit avoir de limite que celle même des découvertes nées d'une incessante recherche. Cette œuvre nationale, qui remonte à 1833, eut pour premiers collaborateurs : MM. Augustin Thierry, Mignet, Fauriel, Guérard, Cousin, Auguste le Prévost, le général Pelet, et pour coopérateurs actifs, dans les départements, tous les amis des études historiques, empressés de donner leur concours presque toujours gratuit et souvent coûteux pour eux-mêmes, au succès d'une entreprise dont la portée philosophique et politique pouvait échapper à un grand nombre, mais dont la pensée patriotique était comprise et partagée par tous.

C'est ainsi que la monarchie de 1830, née cependant d'une rupture violente du présent avec le

passé, apportait un soin religieux à découvrir les traces de ce passé, pour les mettre en lumière et les honorer.

VI

Singulière destinée de cette monarchie, qui pour glorifier les souvenirs de notre histoire et les grandes œuvres plus récentes des gouvernements qui l'avaient précédée, n'épargne ni l'argent de ses finances, ni les veilles de ses savants, ni les travaux de ses artistes, ni les soins incessants

de ses hommes d'État, ni l'intervention même de de la personne et de la fortune du souverain, et qui, quelques années plus tard, après une chute inexplicable, se trouve comme ensevelie vivante avec ses souvenirs et ses actes, tantôt dans la nuit d'une négation absolue, tantôt dans l'ombre d'une éclipse partielle de l'histoire.

M. le ministre d'État se demande quels sont les résultats dont peut s'honorer cette monarchie de dix-huit années de durée; le mot *rien* est sa réponse.

M. le ministre de l'instruction publique a du moins quelque prétention à la justice. Dans son programme de l'histoire contemporaine, au milieu d'une classification habilement préparée pour favoriser la critique, il cite des actes importants du gouvernement de 1830; mais le lit de Procuste est sous sa main : pas un mot de la clémence du prince le plus clément de notre histoire; pas un

mot du musée de Versailles, ce temple de l'impartialité hitorique, dont on n'entend visiter que le seuil; pas un mot de l'immense développement des travaux publics et des caisses d'épargne; pas un mot de la féconde impulsion donnée à l'instruction primaire; pas un mot de la reconstitution puissante des forces militaires de la France, et des institutions qui les vivifient; pas un mot de la prise de Constantine, de la bataille d'Isly, des expéditions de Mogador et de Tanger, etc., etc; pas un mot, le croira-t-on? de l'entrée à Bruxelles et de la prise d'Anvers en 1831 et 1832; pas un mot de ces deux expéditions glorieuses qui, en sauvant la révolution belge, ont fait subir un premier et éclatant échec aux traités de 1815, dont elles brisaient la combinaison la plus antifrançaise.

Qu'on sacrifie à certaines préoccupations la clémence du roi Louis-Philippe et l'imperturbable impartialité de son esprit, à la bonne heure! Mais

voiler la gloire du drapeau français et de l'armée, quelle douloureuse mutilation! quelle déplorable histoire!

Combien d'autres observations plus graves encore et non moins empreintes d'une patriotique tristesse n'aurions-nous pas encore à faire, s'il entrait dans notre sujet d'examiner à fond ce programme d'histoire contemporaine, qui devait rencontrer heureusement entre les calculs de sa rédaction et la jeune génération à laquelle il est destiné, les lumières, l'indépendance et les souvenirs des professeurs de l'Université de France[1]!

Et cependant, c'est cette monarchie qui a re-

1. On ignore généralement qu'il y a eu, en 1863, deux programmes d'histoire contemporaine.

Le premier appartient exclusivement à M. le ministre, dont le zèle trop pressé avait négligé de consulter préalablement le conseil supérieur de l'instruction publique. Il a été imprimé à l'imprimerie impériale, et recommandé officielle-

placé la statue de Napoléon Ier sur la colonne de la

ment à MM. les recteurs par une circulaire du 24 septembre 1863.

C'est au premier programme que s'adressent les observations qu'on vient de lire.

Le deuxième programme est le résultat de la révision faite après coup par le conseil supérieur. On peut, sans doute, y signaler encore quelques lacunes ou erreurs regrettables; mais, du moins, tout esprit de malveillance en a été banni, et la gravité des nombreuses modifications qu'on y remarque le mettent à l'abri des critiques sévères justement dirigées contre le premier. C'est le programme revu et corrigé par le conseil supérieur de l'instruction publique, qui est actuellement entre les mains des recteurs, sans avoir eu, à ce qu'il paraît, les honneurs publics d'une nouvelle circulaire sortie des presses de l'imprimerie impériale. Il a directement pris sa place dans les lycées, où il fera meilleure figure que son aîné. On le trouve imprimé dans le modeste et utile petit volume que M. Delalain, imprimeur de l'Université, a consacré aux plans d'études et aux programmes d'enseignement des lycées impériaux pour l'année scolaire 1863-1864.

Le rapprochement des deux programmes serait, à lui seul, une page assez piquante de l'histoire contemporaine.

Nous le répétons, c'est uniquement au premier programme, c'est-à-dire au travail dépositaire de la pensée sans mélange de M. le ministre de l'instruction publique, que s'adressent les douloureuses impressions retracées dans cet écrit.

place Vendôme, qui a terminé la colonne de Boulogne, qui a rétabli les bas-reliefs de l'arc du Carrousel, qui a consacré une partie du palais de Louis XIV à la gloire de l'Empire ; c'est cette monarchie qui, s'oubliant elle-même avec un désintéressement dont l'histoire lui tiendra compte, a terminé l'arc triomphal de l'Étoile, où l'on ne rencontre que les noms des triomphateurs sans qu'un seul chiffre, une seule lettre initiale, viennent rappeler l'époque et le souverain qui y ont mis la dernière main.

C'est cette monarchie enfin qui a donné à l'Empereur un tombeau digne de lui, et qui a restitué à la France les restes du grand homme, qu'un fils du roi, le prince de Joinville, avait été redemander à la terre étrangère, en jurant de s'ensevelir au besoin avec eux dans l'Océan, plutôt que de les voir retomber aux mains de l'Angleterre.

Quel contraste!... Mais nos enfants ne prendront nul souci de cette proscription du silence, de cette prétention de bannir pour ainsi dire de l'histoire tout un règne de dix-huit années qui s'est grandi en honorant les grandes choses des gouvernements qui l'ont précédé, au moment même où des passions ennemies s'efforçaient de s'en faire une arme contre lui.

Aussi, si ma vieille expérience était admise à l'honneur de donner des conseils aux ministres de l'empereur Napoléon III, je leur dirais : « Vous vous plaignez souvent avec raison de l'injustice des passions politiques ; si vous voulez la combattre avec succès, croyez-moi, commencez par être justes envers les autres. Vous serez d'autant plus forts pour triompher de l'esprit de dénigrement, que vous en aurez affranchi vos actes et vos discours. Montez souvent au Capitole, puisque le veulent ainsi les péroraisons de presque tous

vos discours, mais n'y brisez pas les statues de ceux qui vous ont précédés. Vous servirez ainsi, bien mieux l'Empereur et l'Empire; car la justice rendue aux gouvernements passés, république ou monarchie parlementaire, ne fera que rendre plus facile et plus complète celle qu'il a le droit de réclamer. »

M. le ministre de l'instruction publique le disait naguère, à propos du cours d'histoire contemporaine, dans une instruction ministérielle dont la haute philosophie ne se ressentait pas encore des embarras et des faiblesses de la rédaction de son programme : « Respectons les hommes qui « ont avant nous porté le poids du jour, pour « que nous soyons respectés à notre tour, malgré « nos fautes. »

Oui, soyons justes envers les personnes et aussi envers les gouvernements, non-seulement pour goûter les jouissances réservées à l'étude, dans

les régions sereines de l'impartialité historique, mais aussi pour pacifier les esprits que nous avons la noble ambition de rallier à nos idées.

Soyons justes envers la Restauration, envers le gouvernement de Juillet, envers la République de 1848, pour les choses utiles ou grandes que la France a pu leur devoir.

Quand Louis XVIII, apprenant que le maréchal Blucher veut faire sauter le pont d'Iéna, menace de se faire porter sur ce monument d'une des plus grandes victoires de la France, et de se faire sauter avec lui, unissons-nous dans un sentiment commun d'admiration, et disons que, ce jour-là, il y avait réellement un Français de plus en France.

Applaudissons, quand nous rencontrons dans notre marche vers l'époque actuelle, la loi Gouvion Saint-Cyr sur l'armée, la loi de 1819 affranchissant la presse de toute intervention adminis-

trative, l'abrogation de l'article du code pénal de 1810 sur les complots de la parole, les premiers efforts tentés pour la réforme des prisons, l'instruction populaire et les caisses d'épargnes, la comptabilité savante et les réformes financières de M. de Villèle, le code forestier; la France couvrant de la protection de son armée la renaissance de la nation grecque et arborant, en 1830, son drapeau sur les murailles d'Alger, malgré les menaces de l'Angleterre.

Soyons justes aussi envers la république de 1848, quand elle comble une des lacunes les plus regrettables laissées par le gouvernement de Juillet, en votant la loi de 1850 sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement; quand elle enregistre l'abolition de la peine de mort en matière politique; quand son président, l'illustre général Cavaignac, n'hésite pas à livrer bataille à la démagogie se levant en armes pour bouleverser

la société; quand l'Assemblée constituante où siégeait une montagne violente et passionnée s'incline avec respect devant le principe sacré de la propriété, principe plus sacré encore lorsqu'il protége des exilés.

Soyons justes dans l'éloge : nous donnerons ainsi plus d'autorité à nos réserves et à nos critiques.

Soyez justes vous-mêmes envers la monarchie de 1830 ; ne la niez pas, ne la diminuez pas, et honorez une époque qu'honorent au fond de l'âme tant de cœurs droits, tant d'esprits distingués, tant d'hommes d'ordre, dont vous avez l'appui et dont vous désirez le dévouement.

Ce n'est pas en déhonorant ce qu'ils respectent, ce n'est pas en niant ou dénaturant les faits, que vous atteindriez le but de la noble ambition qui voudrait voir tous les Français réunis dans un seul et même parti, celui de la France.

Vous pouvez d'ailleurs procurer à l'Empire les

bénéfices et le facile honneur de la justice, sans qu'il en coûte rien à la prudence de votre dévouement. Interrogez, en effet, le passé et vous serez persuadés que la monarchie de 1830 n'a pas à se reprocher sa généreuse impartialité comme une faute politique. Ce n'est pas la glorification des victoires de la République ou de l'Empire qui ont fait successivement reparaître ces deux gouvernements sur la scène du monde. La République est née, par hasard et pour un jour. Quant à l'Empire, ce poëme épique de notre gloire moderne, il avait assurément gardé tout son prestige sur les imaginations; mais il n'a recouvré son autorité gouvernementale que le jour où la France, croyant l'anarchie à ses portes, a accepté le secours du grand nom du dix-huit brumaire.

Enfin, — croyez-le bien, — la justice grandit ceux qui la rendent plus encore que ceux qui la reçoivent.

C'est là une grandeur qui n'a pas manqué à la monarchie parlementaire et constitutionnelle de 1830, et dont il est permis de réclamer pour elle le bénéfice devant l'histoire.

VII

Nous croyons en avoir déjà dit assez pour démontrer que la monarchie de 1830 a droit à la justice que nous réclamons pour elle.

Toutefois, le dédaigneux anathème du mot *rien* nous place en présence d'une dernière accusation, la plus grave de toutes : « La monarchie de 1830

12.

uniquement préoccupée de ses intérêts oligarchiques et bourgeois, n'a rien fait pour les classes les plus nombreuses et les plus intéressantes de la société. Ce qu'on appelle le peuple a été découvert depuis 1848, pauvre, souffrant, abandonné par un gouvernement égoïste et impuissant. La monarchie de 1830 n'a pas su s'élever à la hauteur de la mission imposée par la Providence elle-même, plus encore que par les progrès de la civilisation, à tout gouvernement digne de commander aux hommes, celle de disputer efficacement aux souffrances de la misère et à la corruption de l'ignorance, cette partie si nombreuse de la population pour qui le travail n'est pas seulement, comme pour tous, l'accomplissement honorable d'un devoir social, mais la condition même de l'existence. En un mot, elle n'a rien fait pour les classes populaires, et n'a eu d'entrailles que pour elle-même. »

C'est encore par ses actes que la monarchie de 1830 répondra à ses accusateurs. Mais qu'il nous soit d'abord permis de faire ressortir des votes successifs de ses budgets annuels, un témoignage d'autant plus intéressant de ses dispositions vraies et de sa pensée intime, que ces votes n'avaient en aucune façon pour objet de les mettre en relief; cette pensée y circule bien plus qu'elle ne s'y proclame, et elle devient d'autant plus évidente qu'elle semble s'ignorer elle-même.

Les propositions et les votes des budgets de la monarchie de 1830 offrent deux phases très-tranchées.

La première phase est celle des économies imposées à la fois par l'esprit du gouvernement nouveau et par les circonstances.

La liste civile est diminuée de plus de 18 millions.

Les traitements de tous les hauts fonctionnaires, sans exception, sont l'objet d'une large réduction,

indépendamment d'une retenue qui les frappe provisoirement. Cette retenue s'étend, suivant des proportions décroissantes, aux traitements plus modestes des autres serviteurs de l'État. Toutefois, les rigueurs de l'économie s'arrêtent là où commencerait la misère : au sein même d'une politique que le mot de privilége passionnait jusqu'à l'exagération, un privilége est proclamé, le privilége du travail pauvre et obscur.

La seconde phase est celle du rétablissement de la prospérité générale et de l'augmentation graduelle des ressources de l'État.

« Donnez-moi de bonne politique, disait le baron Louis, et je vous donnerai de bonnes finances. » La bonne politique avait triomphé dans les conseils du souverain et dans les chambres législatives : les bonnes finances ne se firent pas attendre, et chaque année vit s'accroître rapidement les recettes du trésor public.

Quel sera l'emploi de ces richesses nouvelles ? Les grands pouvoirs de l'État se réunirent avant tout dans la commune pensée d'en consacrer la plus grande partie aux dépenses et aux travaux les plus profitables à la puissance de la France et au développement de la prospérité publique.

Mais la question des traitements à tous les degrés de l'échelle politique et administrative vint bientôt s'imposer à l'examen des grands pouvoirs de l'État.

L'occasion était bonne pour ces influences égoïstes et intéressées du gouvernement parlementaire qu'on représente comme toujours préoccupées des calculs de leur ambition ou de leurs intérêts. Disposant de la majorité dans les conseils du souverain et dans les Chambres, elles allaient sans doute profiter des facilités d'un trésor abondamment pourvu pour reprendre, en partie du moins, les avantages dont elles avaient fait le sacrifice aux

circonstances. Mais non, les serviteurs désintéressés de ce gouvernement, qu'il est de mode de décrier aujourd'hui, déposaient d'avance, sans le savoir, dans leurs délibérations, la justification la plus éclatante de ses généreux desseins et une réponse victorieuse aux accusations de ses détracteurs.

Pour les ministres, pour les maréchaux, pour les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, les traitements restreints des temps difficiles subsisteront, au sein même du progrès annuel et continu des revenus de l'État. Une exception, toutefois, sera faite, en 1847, pour la Cour des comptes ; mais cette exception en faveur d'une cour souveraine, étrangère à la politique, gardienne de la régularité et du bon ordre des finances, ne sera qu'une manifestation de plus du sentiment désintéressé qui maintient les économies dans les régions mêmes où l'on dispose de la fortune pu-

blique. Toutes les améliorations dont le chiffre annuel s'élèvera jusqu'à une quarantaine de millions seront consacrées aux situations modestes ou souffrantes.

Les traitements de la Cour de cassation ne varieront pas ; mais une augmentation de trois millions en faveur des juges de paix permettra de supprimer les rétributions qu'ils prélevaient sur les justiciables de leur tribunal de famille, libéralité indirecte dont profitent principalement les petites fortunes.

Les traitements et frais de tournée des cardinaux, archevêques et évêques demeureront réduits dans des proportions également exagérées; mais une allocation annuelle de plus de cinq millions donnera le signal des améliorations successives qui viendront, avec l'approbation générale, chercher dans leurs presbytères ces fils de paysans, ces frères de soldats, parmi lesquels se recrute

principalement aujourd'hui la pacifique armée de la religion catholique.

Les employés inférieurs de la plupart des administrations recevront leur part dans ces témoignages de la sollicitude du gouvernement.

Plus de 15 millions seront destinés à améliorer les conditions de la vie militaire; sur cette somme, 250,000 francs seulement viendront en aide aux officiers supérieurs et aux chefs de corps. Le reste, c'est-à-dire 15 millions environ, sera consacré aux sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, et surtout aux augmentations de solde des sous-officiers et des soldats, en même temps qu'à l'amélioration de leur couchage, de leur nourriture et de leur habillement.

Dans la marine, une somme de plus de 13 millions profitera surtout à l'accroissement du bien-être des quartiers-maîtres, maîtres et mécaniciens, des matelots de toutes classes, des soldats de la

marine, et des ouvriers faisant partie de l'inscription maritime.

En un mot, la main de l'État s'ouvrira davantage à mesure qu'il s'agira de venir en aide à des situations plus modestes et plus humbles.

C'est ainsi que se révèle chaque jour davantage, dans les délibérations des lois de finances, la pensée intime du gouvernement de 1830 sur l'un des points les plus importants de la politique intérieure. Nous savons, dès à présent, qu'il avait des entrailles pour les petits et pour les humbles, et qu'il n'a pas dû rester au-dessous de ses devoirs envers les souffrances et les inégalités qu'il avait pour mission de s'efforcer de faire disparaître ou d'amoindrir.

Nous avons déjà dit que l'accomplissement de cette mission sociale avait reçu une première satisfaction par l'impulsion imprimée de toutes parts aux grands travaux d'utilité publique; mais il

n'est pas sans intérêt de faire remarquer que ces travaux, répandus sur la surface de la France entière, se subdivisaient en une foule d'entreprises depuis les immenses ateliers de Paris, de Lyon ou de Cherbourg, jusqu'aux modestes ateliers des chemins vicinaux les plus obscurs. — Par là se trouvait efficacement combattue la tendance naturelle des populations à émigrer vers les grands centres. L'ouvrier n'avait pas à aller chercher au loin le travail ; c'est le travail qui venait chercher l'ouvrier non loin de sa demeure. La pioche du terrassier était ainsi placée à côté des instruments de l'ouvrier agricole qui les retrouvait, au jour voulu, sans avoir fait un échange définitif dont la première des industries nationales, l'agriculture, aurait gravement souffert.

La hausse des salaires et l'accroissement du bien-être général furent l'infaillible et prompt résultat de ces heureuses combinaisons.

Mais la monarchie de 1830 aurait cru n'accomplir que la plus faible partie de sa tâche si elle se fût bornée à ces premiers efforts, profitables avant tout à la vie matérielle. Des lois, des institutions spéciales, des soins de chaque jour vinrent attester qu'elle avait une ambition plus haute, celle de travailler incessamment au progrès moral des classes populaires.

Elle en donna un premier et éclatant témoignage dans la question de la loterie et des maisons de jeu, ces institutions déplorables dont les provocations officielles venaient tenter les plus mauvais penchants de la nature humaine, et faire briller aux yeux du public abusé les illusions d'un gain rendu presque impossible par les combinaisons d'un jeu savamment inégal. C'est là que venaient successivement s'engloutir, avec les économies du ménage et du travail, les sentiments du père de famille, l'esprit d'ordre de l'ouvrier

la probité du commis et du garçon de caisse. Les gouvernements précédents avaient maintenu la loterie dite royale et les maisons de jeu au nom des finances de l'État et de la ville de Paris. Le gouvernement parlementaire, dédaignant la question financière, n'hésita pas à les frapper au nom de la morale publique. — Dès 1836, ces deux plaies sociales avaient disparu.

Le trésor public avait perdu un revenu de 18 millions, la ville de Paris une recette de 1,500,000 fr. : c'était la représentation d'un emprunt de près de 400 millions consacré au triomphe d'une idée philosophique, morale et chrétienne, dont les classes populaires devaient recueillir tous les fruits ; emprunt bien employé, emprunt vraiment national qui comptera dans l'histoire à l'actif de la monarchie de 1830.

Mais ce n'était pas assez pour le gouvernement

de protéger les économies du travail contre les tentations d'une spéculation immorale et ruineuse; il fallait, pour compléter le bienfait, placer à la portée de l'ouvrier une institution, antipode et revanche de la loterie et des maisons de jeu, qui pût recevoir de lui le plus petit capital, lui inspirer toute confiance pour sa conservation, et faire fructifier rapidement ses épargnes par l'accumulation des intérêts; c'est l'office bienfaisant que remplirent les caisses d'épargne, élevées à la hauteur d'une institution nationale par la loi du 5 juin 1835.

Ces caisses, dont l'origine remonte à l'année 1818, n'étaient qu'au nombre de 13 en 1830. — A la fin de 1847, 519 bureaux, — 359 caisses et 160 succursales — étaient ouverts à l'esprit d'ordre et d'économie des classes populaires; dès la fin de 1845, 684,226 livrets sur lesquels plus de 313,294 de 500 fr. et au-dessous, venaient constater

à la fois le succès des efforts du gouvernement et la généralisation du bienfait.

A la même époque, les fonds déposés aux caisses d'épargne dépassaient 393 millions.

Heureux et singulier rapprochement! le capital correspondant aux économies dévorées chaque année par la loterie et les maisons de jeu était — nous l'avons dit — de 400 millions environ; et dix ans plus tard, la suppression radicale de ces deux plaies sociales produisait près de 400 millions d'économies populaires. C'est une différence de 800 millions dans le bien-être des classes de la société vouées au travail. Quelle admirable compensation aux sacrifices généreux et volontaires du gouvernement, qui n'avait pas hésité à changer une partie des ses revenus — qu'importe le nombre de millions!—contre la gloire d'une réforme qui enrichissait le peuple en le moralisant.

Ce n'est pas tout: de telles pensées ne peuvent

tomber de haut dans des âmes ouvertes à l'intelligence du bien, sans se féconder les unes par les autres; c'est ainsi que les sociétés de secours mutuels se développèrent avec rapidité à côté des caisses d'épargne.

Avant la fin de l'année 1845, 1,600 d'entre elles y figuraient pour autant de livrets et ouvraient la voie au développement immense que ces utiles institutions n'ont cessé de prendre depuis cette époque.

Le gouvernement se faisait d'ailleurs un devoir de mettre de plus en plus à la portée des ouvriers les moyens de s'instruire et de cultiver leur intelligence; c'est ainsi que les bibliothèques publiques leur furent ouvertes, c'est ainsi que des cours publics leur furent offerts aux heures où, les travaux de la journée ayant cessé, ils pouvaient venir y chercher des distractions élevées et d'utiles enseignements.

La préoccupation du sort des ouvriers a joué un trop grand rôle dans l'esprit qui a présidé à la législation des douanes de 1830 à 1848, pour que nous n'en fassions pas ici une mention spéciale. La passion du dénigrement systématique peut bien dire que les tâtonnements de cette législation ont tenu d'un côté à l'impuissance du gouvernement en toutes choses et, de l'autre, à la prédominance de certaines influences dans le parlement ; nous avons vu ce qu'il fallait penser de la première de ces allégations. La seconde est jugée quand on se rappelle, qu'entre beaucoup d'atténuations de tarifs, le règne de Louis-Philippe a vu réduire dans des proportions considérables les droits sur les fontes et les fers d'Angleterre, les houilles d'Angleterre et de Belgique; et que ces réductions ont eu lieu avec le concours d'un parlement où siégeaient en grand nombre les représentants

les plus influents de ces grandes industries.

Non; la marche des pouvoirs de l'État dans ces questions difficiles s'explique par l'union intime du souverain et des Chambres, dans une commune pensée, non de privilége, mais de protection envers de grandes industries placées encore à cette époque dans des conditions de lutte trop inégales et envers les nombreux ouvriers qu'elles faisaient vivre en vivant elles-mêmes.

Je ne loue ni ne critique; je raconte simplement et pour mieux préciser cette politique trop timide peut-être sur quelques points, mais généreuse dans sa source, je reporterai le lecteur au souvenir de plus d'un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir à ce sujet avec le roi Louis-Philippe.

Louis-Philippe était, en principe, partisan de la liberté commerciale; il admirait ses résultats en

Angleterre et surtout le parti que la politique anglaise avait su en tirer vis-à-vis des autres nations; mais il pensait que la question était parvenue, de l'autre côté du détroit, à un degré de maturité qu'elle n'avait pas encore atteint en France; qu'il fallait sans doute marcher vers la réalisation du principe, mais peu à peu, par la discussion, au moyen d'enquêtes approfondies et répétées, en prenant les questions une à une et en les entourant de tous les ménagements dus à la masse de capitaux et au grand nombre d'existences d'ouvriers engagés dans les entreprises de l'industrie française.

« Il n'y a de vraiment durables et solides, » disait-il, « que les réformes qui ont pénétré dans « les esprits par la discussion avant d'être in-« scrites dans les lois; les autres peuvent réussir, « mais elles sont plus sujettes que les premières « aux réactions exagérées, et aux brusques re-

« tours de l'opinion publique, surtout chez une
« nation aussi impressionnable que la nôtre. Voyez,
« ajoutait-il, ce qui s'est passé en Angleterre au
« sujet de l'émancipation des catholiques ; que
« d'années écoulées dans la lutte, que de défaites
« pour acheter la victoire ! mais aussi, le jour
« arrive où le principe triomphe avec le secours
« même d'une partie de ses anciens adversaires,
« éclairés par une discussion qui ne se décourage
« jamais, et, ce jour-là, l'émancipation des ca-
« tholiques prend désormais sa place à côté des
« principes les plus incontestés de la constitution
« de ce pays éminemment protestant. Dans la ques-
« tion de la liberté commerciale, nous ne nous
« trouvons pas, Dieu merci ! en face des passions po-
« litiques et religieuses qui s'agitaient autour des
« aspirations des catholiques en Angleterre ; mais
« nous avons affaire à des intérêts considérables,
« constitués avec l'appui des gouvernements qui

« nous ont précédés, intérêts qui touchent à « la fois à de grandes situations industrielles, « forces vives de la France, et au pain quoti- « dien d'une foule d'ouvriers. Soyons donc pi- « lotes prudents sur cette mer pleine d'écueils, « et louvoyons le long des côtes sans perdre de « vue l'entrée du port, empressés d'y aborder « chaque fois que nous pourrons le faire sans « mettre en péril ces intérêts qui sont aussi ceux « de la France. »

Grâce à cette politique, un grand nombre de prohibitions ont été successivement levées; de nombreuses réductions de tarifs, s'élevant de 22 à 75 0/0 ont eu lieu sans secousse sur les houilles, les fers, le cuivre, le zinc, les laines en masse, le coton longue soie, les bois précieux, etc. Pendant ce temps, il est vrai, un petit nombre d'articles étaient l'objet d'une augmentation de tarifs ; mais, toute compensation faite, on peut estimer à

12,700,000 francs [1] environ par an les allégements procurés aux contribuables par la marche progressive du gouvernement de 1830 vers l'adoucissement des tarifs des douanes.

Je le répète, qu'on ne voie pas dans ce récit, tiré de souvenirs écrits il y a près de vingt ans, une critique indirecte de mesures récentes. Nous voulons seulement mettre en lumière ce fait incontestable, que le bien-être et l'amélioration du sort des ouvriers a été l'une des préoccupations constantes de la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830.

Ces pensées généreuses, qui avaient pour objet d'élever incessamment la condition morale et matérielle des classes qui travaillent pour vivre, s'adressaient surtout au présent, dans la personne

1. Ce chiffre, dont l'exactitude ne saurait être contestée, a été établi et publié en 1848 par M. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances.

des hommes faits et des chefs de famille; elles firent une part non moins large à l'avenir, en offrant partout à l'enfance des asiles ou des écoles, qui étaient gratuites pour les pauvres, et un enseignement toujours en rapport avec les différents âges qui précèdent celui de l'activité sociale.

Mais il est un monument touchant de cette sollicitude pour l'enfance, qui mérite d'abord de fixer notre attention; je veux parler de la loi qui a étendu sa protection sur les enfants employés dans les manufactures; il est assurément d'une notoriété universelle et banale que le *Bulletin des lois*, quelque instructif qu'il soit, offre une lecture des plus arides. Eh bien, nous osons affirmer que la page détachée de la loi du 22 mars 1841 ne saurait être lue sans émotion. Cette loi, constamment perfectionnée dans le même esprit, grâce aux lumières de quatre discussions successives, n'a rien négligé de ce qu'aurait pu suggérer la solli-

citude du père de famille le plus tendre et le plus éclairé. « Tout travail, dit le législateur, est interdit aux enfants avant l'âge de huit ans, aussi bien que tout travail de nuit avant treize ans accomplis; au-dessus de cet âge j'arme le pouvoir exécutif des moyens d'interdire certains travaux, de veiller à l'observation des fêtes et des dimanches, d'empêcher tout châtiment abusif, de procurer à tous l'instruction primaire et l'enseignement religieux, et d'assurer les conditions de salubrité et de sûreté nécessaires à la vie et à la santé des enfants; enfin, je décrète le principe d'une inspection protectrice qui a le droit de se faire ouvrir toutes les portes et de se faire présenter tous les registres. »

Décidément, la monarchie constitutionnelle et parlementaire avait des entrailles pour le peuple.

VIII

Où pouvons-nous trouver un témoignage plus éclatant de la sympathie du gouvernement de 1830 pour les populations vouées au travail, que dans les actes répétés par lesquels il faisait pénétrer partout les bienfaits de l'instruction populaire.

Assurément, l'hommage dû à ces actes, ou plutôt à cet acte continu de dix-huit années, ne saurait faire oublier les efforts tentés à diverserses époques par la Restauration en faveur de l'instruction primaire, pas plus qu'il ne saurait enlever la moindre partie de leur mérite aux mesures par lesquelles le gouvernement impérial s'occupe aujourd'hui avec tant de zèle de compléter l'œuvre de la loi du 28 juin 1833; mais le suffrage unanime de tous les esprits impartiaux attestera que cette loi, qui suffirait à elle seule pour honorer un règne et pour illustrer le ministre qui y a attaché son nom [1], a été le principe de vie de l'instruction populaire en France et qu'après lui avoir donné une admirable organisation, elle a laissé derrière elle d'immenses progrès déjà accomplis et le germe de tous ceux de l'avenir [2].

1. M. Guizot.

2. Les détails qui vont suivre sont extraits pour la plu-

Avant 1830, le programme de l'instruction primaire se réduisait à trois mots : lire, écrire, chiffrer. Ce sont les termes mêmes du décret du 17 mars 1808. La Restauration qui fit, ainsi que nous l'avons dit, d'honorables efforts pour propager cet enseignement, n'en fit aucun pour en élever le niveau. Le premier soin du législateur de 1833 fut de rendre obligatoire, dans les écoles élémentaires, l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

C'était déjà un progrès; cependant, à côté de ce premier degré, il créa l'instruction primaire supérieure, pour tous les jeunes gens qui voulaient demander à l'étude les moyens de s'élever

part du remarquable rapport adressé au roi par M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, peu de temps avant le 24 février 1848.

plus haut. Voulaient-ils se vouer à l'exercice des professions industrielles, ou se livrer exclusivement aux travaux de l'agriculture, ils devaient trouver à leur portée des écoles, dont l'enseignement comprenait, dans des mesures diverses, les applications usuelles des éléments de la géométrie, des notions des sciences physiques et naturelles applicables aux usages de la vie, ou destinées à expliquer les principaux phénomènes de la nature, le dessin linéaire, l'arpentage, la représentation des machines les plus simples, et enfin le chant, cette noble et bienfaisante distraction.

Ces efforts n'ont pas toujours été aussi efficaces qu'ils auraient dû l'être. En cette matière, le gouvernement avait devancé le vœu des populations : aussi les a-t-il souvent trouvées indifférentes, et quelquefois contraires à la propagation d'un enseignement d'une utilité si pratique qu'elle devait paraître évidente. Cependant l'administra-

tion ne se découragea pas : elle excita le zèle des administrations municipales; leur proposa des programmes d'enseignement appropriés aux besoins des localités, et obtint ainsi l'établissement d'un assez grand nombre d'écoles qui, depuis, ont prospéré, et rendaient en 1848 les plus utiles services dans 327 communes.

Ainsi se formait peu à peu, grâce à des soins incessants, le courant de l'opinion publique, si favorable aujourd'hui à ces utiles institutions.

Les succès furent tout autrement rapides dans les simples écoles primaires.

En 1830, on comptait 27,365 écoles publiques ou privées, fréquentées par 969,340 jeunes garçons.

En 1848, 43,614 écoles, dont 35,953 écoles communales en recevaient 2,176,079.

D'un autre côté, le gouvernement, persuadé que l'œuvre de régénération intellectuelle à la-

quelle il s'était voué ne pouvait être opérée sans le secours des mères de famille, a fait de grands et heureux efforts pour fonder partout des écoles de filles. Avant lui, aucune subvention spéciale, aucun encouragement direct de l'État ne venaient en aide à ces établissements si intéressants à tant de titres. Cet état de choses cessa bientôt. En 1836, une ordonnance royale intervint, qui appliquait aux écoles de filles une grande partie des dispositions de la loi de 1833, sur les écoles de garçons. A partir de cette époque, les progrès furent si rapides, que la France, où l'on n'avait pu constater, en 1832, que l'existence régulière d'un millier d'écoles de filles, en comptait, en 1848, 19,414, dont 7,926 écoles communales, recevant ensemble 1,354,056 élèves.

Mais, après avoir assuré l'instruction primaire aux enfants en état de la recevoir, l'administration s'était créé d'autres devoirs envers la partie de la

population qui avait dépassé ou qui n'avait pas encore atteint l'âge des écoles.

De là, la fondation des cours d'adultes et l'institution des salles d'asile.

Des cours d'adultes s'ouvrirent dans un grand nombre de localités, sur la recommandation et avec l'appui du gouvernement. Les populations virent alors avec une sorte de respect ces hommes, dont quelques-uns étaient déjà arrivés à l'âge mûr, remplacer courageusement, le soir et le dimanche, les enfants et quelquefois leurs propres enfants sur les bancs des écoles, et s'y livrer avec une véritable ardeur à toutes ces études si faciles pour l'enfance, si pénibles pour les ignorances de vieille date. Ces cours se multiplièrent rapidement; en 1848, ils étaient au nombre de 6,877, et dispensaient à 115,164 adultes les premières connaissances qui leur manquaient, pour se faire dans la société une place dont ils s'é-

taient rendus dignes par leur amour du travail.

Pour les salles d'asile, le gouvernement n'a pas à revendiquer le mérite de l'initiative ; il appartient entièrement à la charité toute chrétienne et toute maternelle d'un certain nombre de dames généreuses.

Cependant, on doit ajouter que, sans l'appui du gouvernement, cette admirable institution ne se serait pas généralisée en France.

Fondées à Paris par un comité de dames charitables, les salles d'asile furent, dans l'origine, considérées comme des établissements d'utilité publique uniquement destinés à recueillir les enfants pendant les absences forcées de leurs parents, et le conseil des hospices les prit à ce titre sous sa tutelle ; mais on comprit bientôt qu'ils étaient de véritables établissements, sinon d'instruction, du moins d'éducation publique. C'est en effet dans les salles d'asile que les enfants prennent de bonne

heure des habitudes d'ordre, de régularité, de propreté, de soumission et de respect de soi-même. Ces petits établissements sont la meilleure préparation aux écoles ; car on y apprend à apprendre, c'est-à-dire à écouter les leçons du maître.

Placés à ce titre sous la surveillance des comités institués par la loi de 1833, les salles d'asile restaient soumises à l'inspection journalière d'un certain nombre de mères de famille dont la coopération devait leur conserver le caractère d'établissements de charité maternelle, et à la haute surveillance d'une commission supérieure composée de dames placées dans les conditions sociales les plus élevées.

C'est à tant de dévouements volontaires qu'il est dû d'abord un tribut d'admiration; mais la part du gouvernement qui a su comprendre, soutenir et encourager de tels efforts est encore assez

belle pour qu'on puisse s'en enorgueillir comme d'une des innovations les plus intéressantes qui aient été introduites en France depuis plus d'un siècle, au double point de vue des intérêts matériels et moraux du peuple.

En 1837, date de l'ordonnance royale qui a élevé les salles d'asile au rang d'une institution nationale, il n'y en avait en France que 261 recevant 29,214 enfants.

En 1848, on comptait 1,861 salles d'asile, dans lesquelles 124,287 enfants étaient recueillis et soignés.

En passant en revue les différents genres d'établissements primaires, nous avons vu que le gouvernement s'est efforcé d'ouvrir des écoles pour tous les âges :

Aux enfants de deux à sept ans, les salles d'asile;

Aux enfants de sept à treize ans, les écoles primaires élémentaires ;

Aux adolescents de treize à quinze ans, les écoles primaires supérieures;

Aux jeunes hommes au-dessus de quinze ans, les cours d'adultes.

Cette succession d'établissements si bien ordonnée laissait cependant encore une lacune; elle a été comblée.

Un certain nombre d'enfants parviennent souvent à leur treizième année sans avoir été envoyés dans des écoles. A cet âge, de meilleures dispositions de la part, soit de leurs familles, soit d'eux-mêmes, soit des patrons chez qui ils sont placés en apprentissage, leur font désirer d'acquérir l'instruction élémentaire dont ils ont été privés. Trop âgés pour être admis dans les écoles élémentaires, trop ignorants pour être admis dans les écoles supérieures, ils sont trop jeunes pour être reçus dans les cours d'adultes. Des écoles spéciales leur ont été destinées, savoir : les écoles d'apprentis

pour les garçons et les ouvroirs pour les jeunes filles.

On comptait, en 1848, trente-six écoles d'apprentis ouvertes dans dix-sept communes et recevant 2,011 enfants et 388 ouvroirs fréquentés, dans 296 communes, par 13,200 jeunes filles.

Enfin, la monarchie de 1830 a poursuivi son œuvre jusque dans le sein de l'armée, qui comptait presque autant d'écoles que de régiments. La loi de 1832 sur le recrutement statuait que les jeunes gens appelés au service recevraient l'instruction prescrite pour les écoles primaires, et le ministre de la guerre s'empressa de consacrer 150,000 fr. par an à l'extension des écoles régimentaires.

Nous ne saurions passer sous silence une institution touchante, due à la pensée charitable d'un honorable citoyen [1], et encouragée dès ses pre-

1. M. Marbeau, ancien adjoint au maire du 1er arrondissement de Paris.

miers pas par madame la duchesse d'Orléans, en son nom et au nom de son fils, le comte de Paris; sa bienfaisante initiative a fondé, sous le nom de crêches, des asiles pour les enfants qui viennent de naître, de telle sorte qu'on peut dire qu'il n'existait pas alors un âge, depuis la naissance jusqu'à la majorité, qui ne trouvât à côté de lui la noble passion de la charité et du progrès social.

Il n'est pas sans intérêt maintenant de réunir et de rapprocher le nombre des élèves dans tous les établissements d'instruction primaire :

Écoles primaires. . .	Garçons	2,176,079
	Filles.	1,354,056
Cours d'adultes.		115,164
Salles d'asile.		124,287
Écoles d'apprentis, garçons.		2,011
Ouvroirs, filles		13,200
	Total.	3,784,797

Nous avons vu plus haut qu'avant 1830 toutes les écoles réunissaient environ 1,000,000 d'élèves;

c'est donc 2,784,000 enfants et adultes de plus qui recevaient, en 1848, le bienfait de l'instruction primaire, sans compter les écoles régimentaires.

Il restait sans doute encore beaucoup à faire, surtout pour élever le sort des instituteurs à la hauteur de leur mission; notre reconnaissance est acquise au gouvernement qui poursuit avec persévérance l'œuvre si bien commencée; mais ne sommes-nous pas en droit d'exiger le même sentiment envers cette monarchie constitutionnelle et parlementaire, qui a fait mieux que *rien*, qui a tant fait pour cette œuvre nationale, philosophique et chrétienne.

L'exposé des efforts de la monarchie de 1830, pour la propagation de l'instruction populaire, ne serait pas complet, si nous n'ajoutions qu'elle fut placée sous la surveillance active, non-seulement de comités locaux, institués par la loi de

1833, mais aussi d'un vaste système d'inspection qui comptait, au 1er janvier 1848, un inspecteur dans chaque chef-lieu de département, et 104 sous-inspecteurs, dont le nombre devait atteindre plus tard celui des arrondissements; et qu'un projet de loi, destiné à améliorer le traitement des instituteurs primaires et à assurer une retraite convenable à leur vieillesse ou à leurs forces épuisées, était soumis à la chambre des députés. Enfin, l'administration s'empressa de mettre à exécution la prescription de la loi de 1833, qui exigeait que chaque département entretînt une école normale primaire, destinée au recrutement de ses instituteurs, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs autres départements.

La première école normale primaire avait été fondée en 1811, la seconde fut ouverte en 1821; il en existait treize en 1830; dix ans plus tard, en

1840, il y en avait soixante-seize, desservant tous les départements et recevant 3,147 élèves. La tâche du gouvernement se trouvait désormais accomplie.

Quant aux écoles normales d'institutrices, le principe n'en avait même pas été posé. Bientôt l'attention du gouvernement se fixa sur cet important objet. Des cours normaux préparatoires furent successivement créés sur les points les plus importants de la France, soit dans des maisons dirigées par des religieuses, soit dans des maisons dirigées par des dames laïques. Plus tard, par suite des votes des conseils généraux, des ordonnances royales fondèrent plusieurs écoles normales d'institutrices.

Au 1er janvier 1848, on comptait dix écoles normales et vingt-six cours normaux consacrés à l'instruction et à l'éducation des institutrices primaires.

Nous terminerons en constatant que, sur les 3,784,797 élèves reçus dans les établissements d'instruction primaire, il y en avait 1,057,381 qui y étaient admis gratuitement.

C'est ainsi que le gouvernement marchait incessamment vers la réalisation de son vœu le plus cher, celui de voir l'instruction primaire mise à la portée de tous, même des plus indigents, et dépassait sous ce rapport, nous osons le dire, les espérances des plus ardents propagateurs des lumières et du progrès.

Maintenant, quand on examine l'esprit et la portée de toutes les mesures dont nous venons de parler, quand on ajoute qu'au moment de sa chute le gouvernement proposait aux chambres un ensemble de mesures non moins populaires sur la réforme des monts-de-piété, la fondation des caisses de retraite pour les ouvriers et la mise en valeur des biens communaux, on demeure con-

fondu, non de la persistance de quelques critiques intéressées, mais des égarements du peuple, objet de tant de sollicitude, qui traitant à l'égal de crimes d'État les hésitations et les fautes d'un optimisme trop aveugle, renversa en un jour de délire, par une révolution faite au nom de la liberté, le gouvernement le plus libéral qui ait existé en France.

Mais pourquoi cet étonnement ? Dans notre pays, épris des effets de scène, il s'agit bien moins d'être que de paraître.

La monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830 n'a pas assez parlé du peuple, n'a pas su parler au peuple; telle a été sa faute.

Elle s'est beaucoup et utilement occupée du peuple : ce sera son éternel honneur.

RÉSUMÉ

DE LA SECONDE PARTIE

Arrêtons-nous ici, et résumons les résultats principaux de l'administration intérieure de la monarchie de 1830.

La peine de mort abolie de fait en matière politique, — abolie de droit dans onze cas différents;

Les derniers vestiges des peines barbares de l'ancien régime effacés de nos lois;

Les encouragements donnés à la dénonciation par le code de 1810, irrévocablement condamnés et abrogés;

Une foule de peines adoucies;

La liberté individuelle et le secret des correspondances protégés plus efficacement par l'aggravation des peines prononcées contre les abus des dépositaires de l'autorité publique;

L'équité prenant sa place à côté du droit rigoureux par l'admission possible des circonstances atténuantes dans les causes criminelles;

Seize chapitres du code de commerce, huit titres du code de procédure civile revisés et améliorés;

La haute justice administrative dotée des mêmes garanties que la justice ordinaire des cours et tribunaux;

Un grand nombre d'autres lois rendues sur les matières les plus importantes de l'administration et des finances;

Le présent et l'avenir des armées de terre et de mer désormais assurés par des institutions fortes et libérales;

La garde nationale créée sur toute la surface du pays, armée en quelques mois de 860 mille fusils, de 281 mille armes diverses et de 500 pièces de canon ;

Les anciens monuments achevés et restaurés; de nouvelles constructions monumentales s'élevant de toutes parts;

Un magnifique réseau de voies de terre embrassant la France entière;—plus de 20,000 kilomètres de routes royales ou stratégiques;—plus de 15,000 de routes départementales ;—32,000 de chemins de grande communication.—Toutes ces routes et ces chemins achevés de 1830 à 1848, sans compter des milliers de kilomètres en voie de construction. — 540 millions dépensés de 1836 à 1848 sur les chemins vicinaux;

« L'industrie des chemins de fer, vivifiée et con-
« stituée par une loi dont le simple rapproche-
« ment de deux chiffres constate la puissante
« efficacité : — En 1842, date de la loi, 467 kilo-
« mètres seulement en exploitation. — Cinq années
« plus tard, 4,203 kilomètres en exploitation ou
« en construction. »

Les grandes voies d'eau naturelles dont la Providence a doté la France transformées et rendues navigables par de nombreux travaux d'art et reliées entre elles par huit canaux achevés ou nouvellement construits ;

Nos ports militaires partout fortifiés et armés : Les ports de commerce de Marseille, du Havre, de Saint-Malo, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Cette, Port-Vendres, etc., agrandis et offrant au commerce un abord plus facile et un asile plus sûr ; — des phares et des fanaux éclairant partout la marche des navires ;

La télégraphie électrique prenant possession de ses premières lignes;

L'agriculture recevant de l'État, en 1847, une subvention trente et une fois supérieure à celle de 1829 ;

Les caisses d'épargne partout encouragées et prenant un immense développement.

La ferme des jeux, cette plaie du riche, la loterie royale cette plaie du pauvre, abolies et proscrites désormais par la loi, au lieu d'être protégées par elle comme l'une des sources des revenus du trésor public ;

Les progrès de la religion catholique efficacement secondés, non-seulement par une allocation de près de cent millions affectée aux édifices religieux par l'État, les départements et les communes, non-seulement par une première augmentation du traitement des desservants, mais surtout par la création de plus de 4,300 succursa-

les et chapelles vicariales mettant la parole de Dieu à la portée des populations qui en étaient depuis longtemps déshéritées;

L'instruction publique à tous les degrés considérée par le gouvernement comme l'un de ses premiers devoirs;—l'Académie des sciences morales et politiques rétablie. Dans l'enseignement supérieur; — l'École normale reconstituée,—l'École française d'Athènes fondée;—dix facultés nouvelles instituées, sept des lettres, trois des sciences, et trente-neuf chaires créées dans le sein des anciennes facultés;—dans l'enseignement secondaire ou professionnel: quatorze nouveaux colléges royaux et plusiéurs écoles spéciales successivement ouvertes à l'enfance et à la jeunesse;

L'enseignement primaire se développant rapidement, prenant toutes les formes et s'appropriant partout aux besoins populaires; — plus de six mille huit cents cours spéciaux créés pour les

adultes; — le nombre de salles d'asile presque décuplé; — le nombre des écoles de garçons et de filles plus que doublé et les bienfaits de ces établissements se répandant, non plus sur un million d'enfants comme en 1830, mais sur 3,669,600 enfants environ, 115,000 adultes, et un plus grand nombre de soldats présents sous les drapeaux;

Des églises, des écoles, des mairies s'élevant dans des milliers de communes;

Grâce à cet immense développement des principaux éléments de la prospérité publique, la main-d'œuvre partout augmentée, la misère et l'ignorance reculant de toutes parts devant le travail et l'instruction. Dans les campagnes spécialement, cette inébranlable assise de la force et de la fortune de la France, la ferme et la chaumière rapprochées de l'église, de l'école, du marché et de la mairie dont ils étaient souvent séparés pendant plusieurs mois par le déplorable état des com-

munications, et ce rapprochement se traduisant en progrès de la moralité, de l'intelligence, de l'agriculture et du bien-être ;

Une plus-value annuelle de 300 millions dans les revenus public, sans charges nouvelles pour les contribuables, plus-value constatant l'immense développement de l'aisance générale;

Les dépenses occasionnée par la conquête de l'Algérie de 1830 à 1848,—800 millions environ, — entièrement supportées par les budgets ordinaires;

Le commerce général, ce signe infaillible de la prospérité nationale plus que doublé en seize années, et représenté par une valeur de 2,437 millions en 1846, tandis qu'en 1831 il ne s'était élevé qu'à 1,131 millions.

Le crédit de l'État, représenté, le 1er janvier 1848, par la rente 3 0/0 à plus de 75 francs, et ménagé avec tant de soin et de prudence, que le gou-

vernement de 1830 ne figure que pour 622 millions dans les huit milliards environ qui composent aujourd'hui la dette totale de la France;

Enfin l'édifice politique, couronné par la liberté, sous la protection d'un parlement armé des prérogatives d'examen et de contrôle les plus étendues, et sous l'œil vigilant et passionné d'une presse ne relevant que de la justice du pays...

Mais arrêtons-nous... C'est trop pour Rien!

La cause est entendue et l'injustice est jugée.

FIN

TABLE

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE, DUCESSOIS ET Ce.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1867

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

Trochu, Louis Jules.

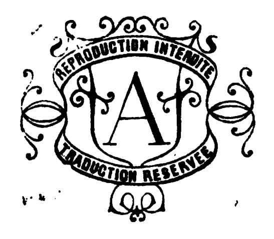
L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1867

. . . . Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls évités, *des imperfections signalées*, revienne souvent à votre mémoire; car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.
(*Discours de l'Empereur Napoléon III aux généraux de l'armée d'Italie réunis autour de lui au palais des Tuileries, le 14 août* 1859.)

Lutter contre des préjugés anciens et généralisés, c'est risquer beaucoup ; mais c'est peut-être bien servir l'intérêt public, sinon pour les temps présents, au moins pour l'avenir.

L'AUTEUR.

HUITIÈME ÉDITION



PARIS
AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX
1867

A LA MÉMOIRE

DU

MARÉCHAL BUGEAUD

Vous étiez, vénéré maître, de cette forte race de soldats, dont le caractère s'était trempé dans la lutte contre une rude destinée, dont l'expérience s'était faite au milieu des plus glorieux événements et des plus douloureuses vicissitudes de notre histoire.

Je veux, dans un court et impartial récit, vous faire connaître à la génération des jeunes officiers du temps présent, et leur montrer pourquoi je mets ce livre sous l'égide de votre nom cher à l'armée française et cher au pays.

Le maréchal Bugeaud était né (1784) au moment où s'annonçait la grande tempête sociale qui allait ébranler le monde, dans une famille qui fut ruinée par elle et dispersée. Il n'avait participé que très-incomplétement à ces bienfaits de l'éducation et de l'instruction qui, dans les temps réguliers, préparent les hommes aux devoirs et aux efforts de la vie publique. Son adolescence, abandonnée et presque sauvage, s'était écoulée au milieu des bois de la Dordogne[1], sa jeunesse ardente et énergique, au milieu des camps des grandes armees[2].

1. Il était passionné pour la chasse et il m'a souvent raconté que dominé par des nécessités d'économie, il cheminait les pieds garantis par une chaussure d'écorce dont lui-même était l'inventeur et le fabricant.

2. Il s'était en 1804 engagé dans les vélites au camp de

Ces deux périodes de sa vie remplies de traits fortement accusés, avaient révélé en lui la passion, l'intelligence, l'initiative, l'audace réfléchie, et montré en germe les grandes facultés qui devaient de bonne heure le faire sortir de la foule, lui donner sur elle un ascendant presque invincible et l'élever à une destinée supérieure. Mais en même temps, par ces commencements singuliers, tout son être fut marqué de la double empreinte de l'homme des champs et du soldat, qui résista aux contacts et aux enseignements de la politique, à l'expérience des grandes fonctions, aux leçons des salons, aux efforts de tous, et qui fut jusqu'à la fin le cachet indélébile de cette existence pleine d'originalité, d'accidents et de grandeur.

Si dans l'étude de la carrière du maréchal, on s'arrête de parti pris comme l'ont fait longtemps ses adversaires politiques, au sans-façon des attitudes, à de certaines faiblesses, à des contrastes souvent très-heurtés, à des témérités indiscrètes et hasardées, on juge partialement et on juge mal. Ses débuts dans la vie et dans le monde, l'ardeur de ses convictions, les excitations de la lutte expliquaient surabondamment ces écarts

Boulogne. A Austerlitz (2 décembre 1805) il était caporal de grenadiers.

du moment où dominaient, à ne pouvoir s'y méprendre, la bienveillance et la bonhomie. Mais comment ne pas s'incliner devant la sincérité de son patriotisme, la fermeté de son incomparable bon sens, l'ampleur de ses vues, la richesse de son expérience, la simplicité véritablement antique de ses habitudes et de sa vie?

De ces grandes facultés naturelles, la plus remarquable peut-être était l'intrépidité singulière, sans apprêt comme sans limites, qu'il montrait dans le péril. Elle se rattachait chez le maréchal à un état habituel de l'âme qui était supérieur, je le crois, à toutes les impressions et à toutes les émotions que la guerre peut faire naître. Il lui devait le précieux avantage de garder au milieu des drames les plus saisissants une sécurité d'observation, une solidité de jugement qui lui permettaient d'analyser la situation et de prendre son parti, avec un esprit inaccessible au trouble, d'une sagacité rare, et que le sentiment de la responsabilité même la plus lourde n'agita jamais.

Il était en état permanent de professorat militaire, propageant avec une infatigable activité, sans le moindre souci de la qualité ou du rang de ses auditeurs, ce qu'il appelait « les idées

justes. » C'était tout un trésor de philosophie professionnelle, où des principes de guerre fondés sur l'attentive observation des divers états de l'âme humaine et de l'esprit des troupes au milieu des périls, étaient affirmés par le récit émouvant de faits qui remontaient à la bataille d'Austerlitz et s'étendaient à toutes les luttes du premier Empire.

Le vélite du camp de Boulogne était chef de corps à trente ans. Il s'était signalé dans la guerre de la Péninsule, par des actes d'intelligente vigueur qui dépassaient de beaucoup dans leur importance et dans leurs résultats, ce qu'on appelle communément des actions d'éclat. C'étaient de véritables coups de main très-ingénieusement combinés, très-audacieusement exécutés, qui faisaient pressentir le général en chef dans le capitaine de grenadiers. A Pultusk, aux siéges de Lerida, de Tortose, de Tarragone; au combat d'Yecla où il enleva avec deux cents hommes un corps de huit cents Espagnols; à Ordal où il détruisit avec dix compagnies d'infanterie un régiment anglais et prit un parc d'artillerie, il s'était acquis une renommée qui lui fit, aux armées d'Aragon et de Catalogne, un rôle de premier ordre. Enfin, en Savoie, dix jours après le désastre de Waterloo, il battit à l'Hôpital-sous-

Conflans (28 juin 1815), avec dix-sept cents hommes d'infanterie, un corps autrichien de six mille hommes, dans une magnifique action de guerre qui dura toute une journée et où il montra d'inépuisables ressources de résolution et d'habileté. Le combat de l'Hôpital eût suffi à l'illustration de son nom, si la grandeur des événements politiques dominant ces suprêmes efforts de la guerre, n'en eût étouffé le retentissement[1].

C'est alors qu'emportant avec lui l'honneur d'avoir combattu le dernier pour la défense du

1. Le trait qui caractérise peut-être le mieux le maréchal Bugeaud dans les années de sa jeunesse, se rattache à la capitulation de Baylen de douloureux souvenir. On était en 1808, il appartenait comme sous-lieutenant à un régiment de marche qui, à une demi-journée du corps principal du général Dupont, fut informé qu'on l'avait compris dans la capitulation. Les officiers réunis venaient d'apprendre ce désastre, quand le sous-lieutenant Bugeaud, prenant la parole, soutint qu'une troupe sous les armes n'était tenue par une capitulation faite en dehors d'elle, qu'autant qu'elle n'avait aucun moyen de s'y soustraire. Il dit qu'on pouvait par une marche rapide gagner la montagne, puis Madrid, et qu'il s'offrait pour former l'arrière-garde avec ses grenadiers. Son langage enflammé releva les âmes abattues. On chemina suivant les indications de route qu'il avait fournies en chasseur expert et qui avait fouillé le pays. Les trente lieues à parcourir devant les détachements ennemis qui couvraient la campagne, furent heureusement franchies, et le régiment fut sauvé.

territoire, il revit les bois de la Dordogne et ses foyers. C'est alors que commença pour lui cette seconde carrière où l'attendaient d'autres luttes et d'autres efforts; où il dut reconquérir par la plus persévérante économie, *un champ après l'autre*, comme il le disait souvent, le domaine paternel passé en des mains étrangères. L'agriculture où il ne tarda pas à exceller, devint la passion de sa vie et il y apporta les aptitudes, les vues pratiques, le rare bon sens qu'il avait naguère montrés dans les armes.

Cependant il voulut faire à d'autres travaux une part dans les loisirs de sa retraite. Lisant avec choix, discutant ardemment, méditant sur la chose publique, il se fit lui-même le fonds de savoir, de culture d'esprit et d'expérience des affaires, avec lequel il put tenir dans le monde, quand il y revint, et dans les assemblées politiques, la haute place où nous l'avons vu.

Je ne sais rien de plus caractéristique et de plus attachant que cette évolution de trente ans dans l'existence du maréchal, qui commence au camp de Boulogne, le ramène à travers cent actions d'éclat dans les champs de la Piconerie, l'y fixe quinze ans, et enfin le rejette pour le reste de sa vie dans la lutte politique et dans l'armée. N'était-il pas prédestiné à léguer à ses descen-

dants la simple et belle devise qui devait plus tard résumer sa carrière et la consacrer dans nos souvenirs :

Ense et aratro.

J'ai rappelé la vie du maréchal Bugeaud à grands traits, dans sa période qui est aujourd'hui la plus oubliée ou la moins connue. Je ne referai pas l'histoire contemporaine, en le suivant dans l'œuvre de la conquête algérienne qui acheva sa renommée. La persévérance des efforts, l'éclat des moyens, la grandeur des résultats, forcèrent ses plus ardents contradicteurs à s'incliner devant l'homme et devant les services rendus. Les récits des soldats rentrant dans leurs foyers le firent populaire. A un mouvement particulier de ses épaules, ils avaient deviné, dans ce général en chef, le grenadier qui avait autrefois porté comme eux le havre-sac. Son attentive sollicitude pour leurs besoins, ses ménagements pour leurs fatigues, sa résolution dans le danger, sa bonhomie, le leur avaient rendu cher. Ils l'appelaient affectueusement « le père Bugeaud », comme autrefois les vétérans de Louis XIV appelaient Catinat « le père la Pensée [1]. »

1. Le maréchal Catinat se présentait habituellement aux

L'âge avec les cheveux blancs était venu, remplaçant la fougue des jeunes années par la sérénité calme et sûre d'elle-même qui impose à tous le respect. Quelle distance entre le député batailleur de 1834, plein de courage civil, mais plein de rudesse, et le vieux maréchal qu'une nouvelle génération retrouvait en 1849 au premier rang des défenseurs de l'ordre en péril! C'est alors qu'il prononçait dans l'assemblée, quelques jours avant sa mort, au milieu de la tempête des passions politiques, et en s'adressant aux siens, ces belles paroles qui resteront acquises à l'histoire comme une grande leçon :

« Les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités. »

Le maréchal Bugeaud écrivait et parlait avec une remarquable facilité, avec une éloquence entraînante, inégale quelquefois, toujours originale, pittoresque, imagée. Sa parole, quand il haranguait les troupes sous l'empire d'une grande passion et d'une grande conviction, atteignait à des hauteurs imprévues. Lequel d'entre nous n'a encore la mémoire et l'âme remplies de ce dis-

troupes, les mains réunies derrière le dos, la canne passée sous le bras gauche, la tête inclinée dans l'attitude de la réflexion. Les soldats à qui il était cher, disaient : « Voilà le père la pensée. » Le surnom lui en resta parmi eux.

cours digne de Tacite par la grandeur des aperçus et par la sobriété du langage, où il nous annonça, le soir du 13 août 1844, dans l'Ouerdefou, à la lueur des torches, sa ferme résolution de livrer bataille le lendemain à Isly! Les soldats saisis d'enthousiasme bordaient les escarpements des deux rives, et quatre cents officiers pressés au fond de l'étroite vallée, acclamaient palpitants leur général dont la haute taille et la voix retentissante dominaient toutes les tailles et toutes les voix. Quelle grande scène militaire! Quelle énergique et intelligente démonstration il nous fit entendre, de l'invincible supériorité dans le combat, des petits groupes organisés, sur les grandes masses dépourvues d'organisation, à la condition d'une ferme attitude inspirée par la conscience même de cette supériorité! Nous fûmes tous persuadés, entraînés. Nous vîmes se resserrer étroitement entre notre chef et nous, sous l'influence de cette parole qui prouvait la victoire, des liens de solidarité et de confiance qui disaient assez ce que serait la journée du lendemain.

J'ai eu l'inappréciable fortune de vivre dans l'intimité militaire du maréchal Bugeaud à l'âge

où se forment, par les enseignements d'autrui, la réflexion et l'expérience ; et sans doute, entre toutes les dettes que j'ai contractées envers lui et qui me pénètrent de gratitude et de respect pour sa mémoire, celle-là est la plus grande. Ma situation auprès de lui, par ma jeunesse et par mon rang dans l'armée, était subalterne, et je ne puis prétendre à l'honneur d'avoir été son collaborateur. Je me suis borné à dire ce qu'il était. J'ajoute que je l'ai attentivement écouté, et qu'ainsi je puis légitimement placer sous l'autorité de son nom, des principes et des doctrines qui sont oubliés ou méconnus, et qui, pour la plupart, appartiennent à cet illustre soldat.

I

INTRODUCTION.

Pessimum inimicorum genus laudantes.
Les flatteurs sont les pires ennemis.
(TACITE.)

J'offre cet écrit aux hommes de bonne volonté, qui ont de fermes croyances — qui aiment sincèrement le pays — qui servent loyalement et sans arrière-pensée le Gouvernement du pays — qui gardent le sentiment des respects — qui cherchent la vérité, la mettant au-dessus de toutes les habiletés, de tous les calculs, et qui la disent.

Je l'offre en particulier à mes compagnons de

l'armée, à ceux-là qui ont le culte de leur profession — qui sont passionnés pour sa dignité et pour sa grandeur — qui veulent que l'armée soit la sauvegarde et l'exemple de tous.

Ces études n'étaient pas destinées à former un livre. J'avais recueilli dans le cours de ma carrière, une série d'observations et de notes sur les faits qui ont successivement transformé les habitudes, les mœurs et l'esprit de l'armée; sur son rôle dans la société française d'autrefois et dans celle d'aujourd'hui; sur sa constitution, son organisation, son fonctionnement dans la paix et dans la guerre.

En 1860, peu après la guerre d'Italie, l'esprit agité par les révélations et les avertissements qu'elle nous avait apportés, j'avais eu la pensée de compléter et de réunir ces notes dispersées, de leur donner une conclusion et de former ainsi un corps de doctrines qui pourrait un jour être utilement consulté. Mais plus j'avançais dans ce travail, mieux se dessinait à mes yeux son véritable et inévitable caractère. C'était une œuvre de critique. Une œuvre de critique sur l'armée française ! Était-ce possible ? Comment la pré-

senter à l'opinion dont les tendances et les traditions sont, en cette matière, absolument optimistes ?

Découragé par ces réflexions, j'avais laissé mon livre, non pas volontiers. J'y revenais de temps en temps, écrivant pour moi seul, sous l'impression du moment, souvent à plusieurs années d'intervalle, quelques pages presque aussitôt abandonnées ; mais je ne pouvais me résoudre à renoncer définitivement à mon entreprise, et j'avais à ce sujet une sorte de remords que je dois expliquer.

La guerre de Crimée, dans la mesure qu'elle comportait comme guerre de siége ; la campagne d'Italie, dans une mesure plus étendue, nous ont montré les opérations militaires livrées à un décousu qui a été quelquefois jusqu'au désordre. Tous, nous en avons été frappés, et tous nous en avons aperçu le danger. Nous avons eu à regretter l'insuffisance de certains moyens nécessaires, la surabondance de quelques autres moyens moins importants, des secousses, l'emploi fréquent des expédients, dans une confusion qui exprimait clairement que la *préparation*

n'avait pas été mûrie. En même temps nous avons compris que le succès, bien qu'il eût couronné nos efforts, eût été moins disputé, peut-être plus décisif au point de vue de la politique de la guerre, si nos troupes avaient combattu avec autant d'ordre et de méthode, qu'elles avaient montré d'élan.

Ces faits sont graves assurément. Dans la préparation de la guerre et dans la guerre, il y a pour les armées des *principes fondamentaux* dont elles ne s'écartent jamais sans hasarder beaucoup. N'est-ce pas un impérieux devoir de montrer les périls de l'oubli où ces principes sont tombés ?

J'en étais là de mes réflexions et de mes incertitudes, écrivant mon livre, l'abandonnant et le reprenant, quand les événements de la lutte austro-prussienne ont éclaté comme la foudre sur l'Europe. Ils lui apportaient des enseignements d'un haut intérêt, nouveaux, plus faciles à saisir que ceux de la guerre de la sécession en Amérique très-frappants eux-mêmes, mais qui s'étaient produits dans un lointain et au milieu de circonstances spéciales, où la part de l'in-

connu était trop grande pour que nous en pussions bien juger.

Ces événements consacrent à mon avis la plupart des principes et des vues dont je suis depuis longtemps l'un des avocats les plus convaincus. J'ai voulu prendre acte de ces nouvelles preuves acquises au procès, et m'en servir pour la défense de la vérité. Je suis revenu à mes notes, je les ai complétées. Elles sont restées ce qu'elles étaient dans l'origine, de courtes monographies indépendantes les unes des autres et n'exprimant que des principes. Je les terminerai par un résumé qui suffira, je l'espère, sinon à résoudre, au moins à éclairer quelques-uns des problèmes qui sont en discussion aujourd'hui.

La France, jusqu'au dénoûment de la guerre de Bohême, se reposait dans la sécurité et dans la sérénité, sur son armée, du soin d'assurer le prestige militaire du pays et de faire triompher sa politique partout où les circonstances l'exigeraient. Les assemblées délibérantes avaient entendu, le public avait lu, sur ce thème, les plus répétées et les plus brillantes affirmations. Si, dans ces dix dernières années, quelques-

uns en contestaient la complète réalité, ils rencontraient l'incrédulité, le dédain, quelquefois l'indignation. On ne les admettait pas à la preuve, on leur opposait le triomphe des armes françaises en Orient et en Italie, alors que ces contradicteurs du sentiment public, tous militaires ayant eu rôle de témoins et d'acteurs dans ces deux campagnes, y avaient expressément rencontré les avertissements, les leçons, les prévisions dont ils demandaient instamment et impuissamment que l'avenir tînt compte !

D'autre part, il était acquis que la constitution militaire de la Prusse « qui ne faisait que de jeunes soldats » en imposant à toutes les classes du pays des charges accablantes, était faible, et que l'armée prussienne manquerait d'équilibre le jour où elle rencontrerait l'ennemi qu'en réalité elle n'avait pas aperçu depuis 1815. Cette doctrine[1] était officiellement professée

1. « L'armée prussienne dans laquelle le temps de service est très-court, n'est en quelque sorte qu'une école de Landwehr. C'est une organisation magnifique sur le papier, mais un instrument douteux pour la défensive *et qui serait*

dans nos écoles militaires. Elle appartenait à l'armée, au public, à moi-même avec quelques hésitations.

Vient la succession si rapide des actions de guerre que couronne la décisive bataille de Sadowa. L'armée de conscrits réalise devant la vieille et bonne armée Autrichienne à qui son attitude en Italie avait valu toute notre estime, le fier adage militaire « je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » Le fusil à tir continu entre assurément pour une part importante dans ce résultat si peu attendu. En dehors et au-dessus de l'effet matériel, l'inégalité de l'armement — jugée à l'avance par les troupes — produit un effet moral, de confiance pour celles-ci, de doute pour celles-là, qui est presque invincible. Quels efforts, je le demande aux hommes qui

fort imparfait pendant la première période d'une guerre offensive. »

« L'Autriche, dont la population est d'environ trente-sept millions d'habitants, a une grande et belle armée qui laisse loin derrière d'elle, comme organisation, les armées prussienne et russe. Après la France, l'Autriche occupe le premier rang comme puissance militaire. »

(Cours d'art militaire (1864), à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.)

ont fait la guerre, pourraient rendre l'assurance et la foi qui créent le succès, à une infanterie saisie par le sentiment contagieux de l'impuissance relative de son arme[1]? Le fusil à aiguille était donc un élément très-réel de supériorité, mais tous les militaires capables d'impartialité reconnaissent que l'armée prussienne a fait preuve de solidité, d'esprit de suite et qu'elle a montré une rare activité[2].

1. « ..... Que la confiance de ses soldats dans leurs fusils faisait une partie de leur bravoure. » (Le fusil à baguette en fer d'invention prussienne). — (Conversation du grand Frédéric avec le comte de Gisors (1754), rapportée dans une lettre de ce dernier au maréchal de Belle-Isle, son père).

(*Mémorial du dépôt de la guerre*, tome IV, page 406.)

2. Si, comme je l'ai montré dans une note précédente, nous n'avions pas avant Sadowa une haute idée des facultés offensives de l'armée prussienne, nous lui rendions sous d'autres rapports plus de justice :

« Mais le niveau moral est peut-être plus élevé dans l'armée prussienne que dans toutes les autres armées de l'Europe. Les sentiments d'honneur et de patriotisme sont très-développés parmi des soldats qui appartiennent aux classes élevées de la société, dans une proportion plus grande que dans les armées où le remplacement est permis. Par sa composition, l'armée en Prusse est l'image fidèle de la nation. »

(Cours d'art militaire (1864), à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Metz.)

Sur ces événements, la France se réveille comme en sursaut, s'émeut et s'agite. Les uns veulent l'adoption immédiate de la constitution militaire prussienne, dans un sentiment qui va du dédain à l'idolâtrie, sans transition. Les autres le repoussent énergiquement, et le conflit des projets commence, avec des chances d'interminable durée, car *les principes* ne sont ni définis ni discutés. Les *chiffres* seuls sont en cause. Ne nous passionnons pas, ne nous agitons pas, examinons dans le calme, comparons sans parti pris, sachons entendre la vérité. Faisons à présent ce que nous aurions dû faire dès la fin de la campagne d'Italie, nous livrant à ce travail d'esprit qui consiste : « A constater les « effets, à rechercher les causes et à déduire « du rapprochement de ces deux éléments « d'examen, *le vrai*, c'est-à-dire ce qu'il aurait « fallu faire ou ne pas faire. »

(Maréchal Bugeaud.)

Au grief que certains esprits ne manqueront pas de m'imputer, d'introduire le public du dedans et du dehors dans la confidence d'une

discussion où sont examinés le fort et le faible de l'armée française, je réponds sans hésiter par des raisons qui sont sur ce point une profession de foi convaincue :

Le temps, avec les enseignements et les redressements qu'il apporte, a fait justice, dans le monde moderne, de cet esprit étroit qui conduisait autrefois les gouvernements à cacher, avec un soin jaloux, les secrets à l'aide desquels ils prétendaient assurer le triomphe de leurs armées, de leur commerce, de leur industrie, etc. A présent que les nations, au lieu de se renfermer chez elles, vivent en état d'échanges continuels, au milieu des informations d'une publicité illimitée, le mystère à l'égard des inventions nouvelles et des perfectionnements de toute sorte est à la fois inutile et impossible. On sait aujourd'hui ou on saura demain. C'est la loi des temps[1]. Les armées bien avisées seront celles au contraire qui mettant cartes sur table, soumettront leurs voies et moyens à la

1. Nous avons eu presque aussitôt que les Prussiens eux-mêmes le modèle du fusil à aiguille. Il était expérimenté dès 1850 à notre école de tir de Vincennes.

discussion la plus étendue, par comparaison avec les voies et moyens des autres armées *qu'elles auront l'obligation d'étudier avec soin.* Je parlerai donc librement, et mon patriotisme avertissant ne se croira inférieur ni en sincérité ni en utilité au patriotisme qui admire ou se tait.

Le gouvernement et le peuple autrichiens, tout le monde le sait, avaient dans la solidité de leur armée, bien que plus d'une fois malheureuse à la guerre, une confiance que justifiait entièrement l'histoire du pays. Cette armée elle-même se considérait à bon droit comme la plus éprouvée des armées allemandes. La pensée d'être partout battue, désorganisée, partiellement détruite, démoralisée en quelques jours, sur son propre terrain et au milieu de ses forteresses, lui eût paru intolérable avant l'événement! Quel service cependant aurait rendu à son pays un officier autrichien qui, passant outre aux susceptibilités militaires nationales, eût hardiment démontré à ce gouvernement et à cette armée : « qu'ils s'endormaient dans les « choses du passé ; qu'ils vivaient sur des

« traditions respectables mais vieillies qui n'é-
« taient plus en rapport avec les longs et mi-
« nutieux efforts de préparation, avec l'énergi-
« que ressort, avec les vitesses de toute sorte,
« avec les manœuvres simplifiées, avec les per-
« fectionnements mécaniques qui sont les exi-
« gences absolues de la guerre contempo-
« raine? »

D'ailleurs — j'écrivais ceci en 1862 — il n'y a pas à révéler l'armée française aux officiers étrangers. Instruits comme ils le sont presque tous, studieux, chercheurs, observateurs particulièrement attentifs à tout ce qui se passe en France, *ils nous savent beaucoup mieux que nous ne nous savons nous-mêmes*. Dans la guerre de Crimée, dans la guerre d'Italie surtout, ils ont parfaitement saisi nos imperfections et spécialement le point vulnérable de nos habitudes de tactique sur le champ de bataille. Ils les dénoncent dans une foule d'écrits et nous avons pu lire notamment une brochure prussienne attribuée à un prince prussien[1] : *Mémoire mili-*

1. Je ne savais pas en écrivant ces lignes, peu après l'apparition de cette brochure (1860), que son auteur qu'on

taire, avec un premier chapitre intitulé : *des moyens de combattre les Français*, qui a provoqué parmi nous le sourire des uns, la colère des autres, et qui méritait en réalité d'être médité. Son auteur montre un rare esprit d'observation, un sens droit, une âme haute, et sans être fort expérimenté dans la matière militaire française, il fait voir qu'il l'a étudiée et qu'il l'a comprise.

Voilà mes lecteurs bien avertis que je ne me suis pas proposé le thème commode, toujours populaire et dont on a trop abusé dans notre pays, d'exalter l'armée française dans ses incontestables qualités, de taire ses défauts. Je suis fermement convaincu que la modestie, par où nous ne brillons guère, est une force pour les officiers d'une armée. Elle les conduit à se pénétrer de cette grande maxime de guerre que le maréchal Bugeaud plaçait dans son estime et dans ses leçons avant toutes les autres :

disait être le prince Frédéric-Charles de Prusse, serait l'un des vainqueurs de Sadowa.

« On ne dédaigne pas impunément son ennemi, quel qu'il soit. »

Mais si j'épargne dans cet écrit à l'armée française les louanges de parti pris qu'on lui prodigue et qu'elle-même se donne quelquefois, je prouverai que je sais ce qu'elle vaut, en montrant résolûment à ses adversaires, sans craindre de la leur livrer dans les guerres à venir, ce qu'elle a et ce qu'elle n'a pas.

Le maréchal de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, de Rocoux et de Lawfeld, dont les passions, la singularité, le goût pour la bataille et les hautes facultés faisaient l'un des hommes les plus extraordinaires de son temps, donnait pour préface à son livre célèbre *Mes Rêveries*, la déclaration suivante :

« Il serait hardy de dire que toutes les méthodes qu'on employe à présent à la guerre ne valent rien; car c'est faire un sacrilége que d'attaquer les usages, moins grand cependant que d'établir des nouveautés. *Je déclare donc que je tâcherai seulement de faire voir les abus où nous sommes tombés.* »

Ces réflexions dont le sens est trop absolu,

mais dont le caractère et le mérite conservateur sont souvent méconnus en France, où nous faisons aujourd'hui marcher de front les routines les plus obstinées et les innovations les moins mûries et les plus hasardées, résument les principes, les sentiments et les vues qui ont inspiré mon travail. « Je tâcherai de faire voir les abus où nous sommes tombés. » Je montrerai en même temps, que nous sommes arrivés à l'une de ces périodes de transition dans l'existence et dans la fonction des armées, qui marquent la fin de certains procédés employés dans les guerres passées, pour en inaugurer d'autres à employer dans les guerres présentes. C'est le mérite et la fortune de la Prusse en 1866, comme autrefois, au temps du grand Frédéric, d'avoir prévu *cette évolution* des voies et moyens de la guerre, d'en avoir étudié très-attentivement les conditions *pendant une longue paix*, de les avoir trouvées pour la plupart, d'en avoir fait opportunément et résolûment l'application.

II

DÉFINITION.

> En matière d'armée, tout doit dépendre d'un principe générateur d'où découlent des conséquences nécessaires.
>
> (*De l'esprit des institutions militaires*, maréchal DUC DE RAGUSE.)

Les armées, comme toutes les machines destinées à produire de puissants effets, offrent un ensemble compliqué qui fonctionne à l'aide d'un *moteur* et d'un *mecanisme*.

Le *Moteur* est une force toute morale. Il est formé des grands sentiments des peuples : l'orgueil national, l'amour de a patrie, la sollicitude de ses intérêts et de son honneur; et des grands

principes des armées : l'esprit de dévouement et de sacrifice, la discipline, le bon ordre.

Le *Mécanisme* est une force toute matérielle. Il se compose de rouages multipliés et très-divers, dont la condition la plus importante est de fonctionner dans l'harmonie.

La force principale de certaines armées est dans la puissance du *moteur;* la force principale de certaines autres, est dans la perfection du *mécanisme.* Une armée qui réunirait à un égal degré ces deux éléments de supériorité, serait infiniment redoutable à la guerre, je dirai presque invincible. Elle serait pour son pays et pour le gouvernement de son pays, un point d'appui d'une inébranlable solidité.

C'est sous ce double aspect que, saisissant les faits dans l'ordre où ils se présenteront à mon esprit et sans chercher à les rattacher trop étroitement les uns aux autres, je me propose d'étudier l'armée française.

III

DU CARACTÈRE ET DES APTITUDES MILITAIRES DE LA NATION FRANÇAISE ET DE SON ARMÉE.

Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui.

(CAT. *Orig. II.*)

La plupart des Gaulois se livrent avec une ardeur infinie à deux choses : les armes et la discussion.

(CATON L'ANCIEN, *Origines.*)

Dans l'armée française, le moteur offre un caractère particulier et il est d'une grande énergie. Nous avons un vif et très-ancien esprit de nationalité, des traditions militaires aussi vieilles que la France elle-même et dont elle est justement fière. Il s'y rencontre pourtant presque autant de

souvenirs douloureux, que de souvenirs de triomphe; mais nous avons une aptitude spéciale à expliquer et à justifier nos revers, ou à nous en consoler par la mémoire, fidèlement gardée d'âge en âge, de quelque acte ou de quelque parole chevaleresque qui vient toujours à propos pour ennoblir et poétiser la lutte, quel qu'en soit le résultat. Pour la masse populaire française contemporaine, toute la journée de Waterloo c'est : *La garde meurt et ne se rend pas;* comme pour nos pères, toute la journée de Fontenoy c'était : *A vous, messieurs les Anglais;* comme pour nos grands-pères, tout le désastre de Pavie avait été dans cette belle parole du roi vaincu : *Tout est perdu fors l'honneur.*

En définitive, c'est presque uniquement la pensée des victoires et des gloires françaises, qui demeure dans les esprits français, et les sentiments comme les aspirations qui en résultent, ont une haute valeur et font de nous *un peuple guerrier.*

A ce dernier mot, j'attache une signification particulière qu'il convient peut-être d'expliquer.

Nous sommes, en effet, bien plus un peuple guerrier qu'un *peuple militaire*, car nous n'avons pas ce calme de tempérament, cette constante préoccupation d'exactitude et de ponctualité, cette rigidité d'habitudes et d'attitude qui préparent si admirablement les peuples du Nord à l'obéissance, à la résignation devant la règle, à la discipline, enfin à toutes les exigences rigoureuses de la profession des armes. En Prusse, en Russie, un soldat obéit immédiatement et silencieusement, quel que soit l'état de ses convictions et de son âme, devant l'ordre qu'il a reçu. Une observation, un murmure étouffé seraient d'ailleurs des énormités intolérables, et la répression suivrait. Le soldat français incommodé par un ordre, l'exécute aussi, mais la discussion est au fond de son esprit, sa mauvaise humeur se montre toujours par quelque endroit, et si une réflexion étranglée accompagne l'exécution, ce n'est pas une affaire et, dans la plupart des cas, le mieux est de ne pas l'entendre.

Ainsi, la nature de nos soldats n'est pas indéfiniment disciplinable, et il faut leur mesurer la compression et la répression. L'obéissance auto-

matique n'est pas leur fait. Ils ont au contraire, dans certaines circonstances que j'indiquerai, des tendances à un laisser aller très-peu militaire qu'il importe de combattre par des moyens que j'indiquerai également. Le maréchal Bugeaud définissait cet esprit particulier du soldat de notre pays, en disant :

Il avale la règle en long, mais rarement en travers.

La force la plus réelle et la plus effective de l'armée française d'aujourd'hui[1], réside dans l'origine et dans la composition du personnel qui forme ses masses. Elles étaient autrefois pour une part à peu près illimitée, le produit du racolement, c'est-à-dire d'une combinaison de séductions grossières et de violences, qui s'exerçaient toute l'année sur le peuple des villes et des campagnes, par des agents militaires spéciaux, intelligents et audacieux, dont le nom est resté dans la tradition du pays comme une sorte d'injure[2]. Des étrangers recueillis à toutes les

1. Je parle plus spécialement de l'armée que nous avait donnée, jusqu'en 1856, la loi de 1832.

2. Les racoleurs.

frontières complétaient les effectifs formés presque exclusivement, comme on voit, d'hommes qui entraient dans l'armée sans esprit de retour au foyer et à la famille. Ils étaient braves généralement, mais braves à la manière des aventuriers qui font métier et qui font profit de l'épée. Ils la tenaient jusqu'au jour où, atteints par des infirmités ou par des blessures, ils allaient en grand nombre mendier sur les routes, et faire pis encore, dans l'équipage à demi militaire que nous montrent les gravures du temps.

Et pourtant ces armées ainsi constituées, soutenues par la tradition nationale militaire et commandées par la noblesse française, faisaient les grandes choses qui ont illustré l'histoire du passé.

Sous le roi Louis XIV, à dater du ministère de Louvois[1], qui fut un grand réformateur et un grand organisateur; sous le roi Louis XV et jus-

1. De tous les hommes qui ont dirigé le département de la guerre depuis qu'il est constitué, aucun n'a plus fait que Louvois pour l'organisation de l'armée française *en vue de la guerre*. Justice tardive mais complète est à présent rendue à son œuvre, qu'un livre excellent (*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset) a mise en pleine lumière.

Mais à l'égal des divers mérites du ministre de Louis XIV, il faut compter, à mon avis, la fortune singulière qu'il eut

qu'à la Révolution, la constitution de l'armée se régularisa et reçut d'utiles et nombreux perfectionnements. Mais elle continua à vivre, au milieu de la société française, d'une existence isolée qui avait un caractère exclusif. Elle était « l'armée du Roi » et n'inspirait à la nation qu'un intérêt relatif et du moment. Si elle battait l'ennemi, on la louait; si elle était battue, on la chansonnait. *La loi* n'avait pas encore élevé le service militaire à la hauteur où elle l'a porté depuis, d'un impôt qui se paye dans la guerre par le sang de presque toutes les familles françaises !

Par la loi, l'armée devint l'une des représentations les plus considérables et les plus respectables de la nation; les institutions militaires eurent une place de premier rang parmi les institutions civiles, avec lesquelles elles entrèrent en solidarité ; enfin on vit s'établir entre la population et les troupes, ces échanges continuels et réguliers qui rendent l'armée si chère au pays et en font comme ses entrailles.

Si, dans la guerre, l'armée souffre, le pays

de conduire trente ans les mêmes affaires, de leur origine à leur entier développement.

souffre avec elle, l'exhorte et l'encourage; si elle rencontre un désastre, le pays est dans un deuil profond ; si elle triomphe, la joie publique et l'orgueil public débordent.

L'armée, à son tour, s'impressionne devant ces éclatantes manifestations de la sollicitude de tous; la grandeur de sa mission lui apparaît, et elle va d'un pas allégé au-devant des plus douloureux sacrifices.

On s'est généralement montré surpris en Europe et même parmi nous, de l'attitude patiente, résignée, tenace, si contraire à leurs traditions et à leur tempérament, qu'ont eue nos troupes dans la longue et pénible immobilité de la tranchée devant Sébastopol. La principale cause de cette attitude, je viens de la révéler. Chaque courrier de France, avec ses lettres, ses journaux et les récits des arrivants, relevait les courages et les âmes, en apportant sous les formes les plus diverses le témoignage des anxiétés du pays, de son intérêt pour ceux qui souffraient, de sa gratitude pour ceux qui mouraient. Toutes ces bourses françaises s'ouvrant aux besoins du soldat, toutes ces mains françaises préparant le linge

et la charpie de ses blessures, tous ces cœurs français répandant sur les plateaux désolés de la Chersonèse leurs consolations et leurs louanges, voilà ce qui avait inspiré à ces natures ordinairement impressionnables, mobiles et promptes au découragement, le calme, la fermeté, la résistance indéfiniment continuée dans les épreuves les plus redoutables qui soient à la guerre.

Pour l'assaut, un officier général voulut former un corps de deux cents volontaires voués au rôle d'enfants perdus. Il réunit sa troupe épuisée et réduite de moitié par onze mois d'efforts non interrompus, les officiers et les drapeaux au centre, et il dit :

« Je vous apporte une grande nouvelle. De« main nous donnerons l'assaut. La tête de co« lonne sera détruite en éclairant et ouvrant la « voie, mais j'ai le ferme espoir que la queue fran« chira l'obstacle. Pour former cette tête de co« lonne, votre général demande deux cents hom« mes d'un dévouement et d'un courage supé« rieurs.

« Je ne vous ai jamais trompés, et à tous ceux « des braves qui survivraient, je ne puis assurer

« une décoration ou un grade. Mais je leur pro-
« mets ici solennellement la plus haute récom-
« pense qui soit pour de tels soldats. Leurs états
« recevront aujourd'hui l'inscription — *volon-*
« *taire à l'assaut de Sébastopol* — et quand ils se-
« ront rendus à leurs foyers, portant avec eux ce
« titre d'honneur, j'affirme qu'ils verront leurs
« concitoyens, et les vieillards eux-mêmes, s'in-
« cliner avec respect devant leurs services. »

A cette conclusion, les troupes firent éclater une indicible émotion, et j'estime qu'en ce moment, tous ces hommes, exaltés par le sentiment de la récompense que leur gardait la patrie, eussent voulu se dévouer. Plusieurs heures de réflexion leur furent laissées et, dans la soirée, alors que tous les esprits étaient rendus au calme, cinq cent soixante officiers, sous-officiers et soldats, soit le quart de l'effectif présent, vinrent se faire inscrire sur la liste des volontaires. Le général eut tous les embarras d'un choix difficile, pour la réduire au chiffre de deux cents hommes, qui furent prêts pour la grande destruction du lendemain.

Cette action réciproque continue de l'armée

sur le pays et du pays sur l'armée, a fait des mœurs militaires spéciales à la France qui avait déjà, comme je l'ai montré, un tempérament militaire spécial. C'est un ensemble vraiment beau et très-brillant, qu'on ne rencontrerait pas, je pense, au moins sous la même forme, chez les nations les mieux douées militairement. Aussi les comparaisons qu'on cherche trop souvent à établir entre les différentes armées de l'Europe et l'armée française, sont-elles rarement heureuses. On ne voit pas non plus que les emprunts de celle-ci à celles-là et réciproquement, — je n'entends parler ici que de la *constitution nationale* des armées et non pas de leur *organisation militaire*[1] — aient réussi.

Je répète que je suis très-éloigné de vouloir établir par ces réflexions, notre supériorité absolue dans les armes. J'ai eu toute ma vie à cet égard les idées les moins exclusives. Je ne puis oublier par exemple, que le maréchal Bugeaud qui avait été pendant sept ans l'adversaire

1. En fait d'*organisation*, les armées font au contraire de fréquents échanges, et c'est là qu'est l'origine de leurs progrès les plus marqués.

souvent heureux des Anglais dans la péninsule, plaçait à chaque instant dans ses récits la phrase suivante :

« L'infanterie anglaise est la plus redoutable de l'Europe; *heureusement il n'y en a pas beaucoup*[1]. »

Et c'est une opinion que des observations personnelles impartiales faites au milieu de l'armée anglaise, pendant la guerre, ont depuis confirmée dans mon esprit.

J'ai voulu seulement constater que les armées sont dans leurs qualités comme dans leurs défauts, la représentation fidèle des nations d'où elles procèdent; qu'il faut conséquemment juger et conduire chacune d'elles avec des vues et par des moyens qui lui soient propres; que cette doctrine trop souvent méconnue, est surtout applicable à l'armée française, dont la complexion est particulière et dont l'originalité dépasse, à mon avis, l'originalité des autres armées.

1. C'était un de ses aphorismes militaires les plus familiers, et il en prenait texte pour nous démontrer très-lumineusement les causes de nos revers, dans la guerre d'Espagne, devant cette infanterie.

IV

DE LA SIMPLICITÉ ET DE LA FIXITÉ DANS LES RÈGLES.

> **Une armée doit être une machine solide et simple qu'un ouvrier ordinaire puisse réparer et entretenir.**
>
> **(Le général de division comte Morand, du premier Empire.)**

J'ai dit ailleurs que « le mécanisme des armées était formé de rouages multipliés et très-divers, dont la condition la plus importante est de fonctionner dans l'harmonie. »

Pour que des rouages multipliés et très-divers fonctionnent ensemble dans l'harmonie, il faut que chacun d'eux en particulier, soit simple et fonctionne simplement ; autrement, l'inévitable

complication du tout s'augmentant de la complication des parties, le trouble devient fréquent.

Les armées, on l'oublie trop souvent, sont faites pour la guerre, et *cette grande loi de la simplicité* s'impose impérieusement à tous les faits qui règlent l'existence et l'action des troupes en campagne. Là, tout ce qui n'est pas simple, n'est pas possible [1]. Les plus ingénieuses, les plus brillantes inventions de la paix, celles qui séduisent le plus les yeux et les esprits, parce qu'elles ont réussi dans la garnison, échouent misérablement dans la guerre, quand elles manquent de simplicité et quand la pratique ne les a pas conseillées.

Je reproche à l'armée française d'avoir perdu de vue cette loi. A force de recherches, d'innovations et de rénovations, dans une pensée de perfectionnement qui semble n'être jamais satisfaite, elle a rencontré la complication. Les divers services ont cessé d'être conduits par ces règles

1. « Il m'a dit, qu'il n'y avait de bon à la guerre que ce qui était simple. » — (Conversation du grand Frédéric avec le comte de Gisors (1754), rapportée dans une lettre de ce dernier au maréchal de Belle-Isle, son père.)

(*Mémorial du dépôt de la guerre*, tome IV, page 406.)

faciles et fortes, qui sont à la portée de tous, connues de tous, qui ont l'autorité de l'expérience faite et de la durée, qui résistent aux situations violentes et aux ébranlements de la guerre. Beaucoup de nos règles nouvelles ont été imaginées par des hommes éclairés sans doute, mais qui n'avaient pas fait la guerre ; ou qui, l'ayant faite, avaient mal observé ses besoins et mal profité de ses leçons ; ou encore qui cédaient à ces entraînements du moment auxquels, en France, les esprits sont trop souvent enclins. Nous nous engouons de certaines théories nouvelles qui ont la vogue et la mode, à ce point que la discussion n'en est pas permise. Bientôt des faits incontestables viennent montrer qu'elles sont mauvaises, nous les rejetons comme nous les avions adoptées, et nous en créons d'autres.

Par cette fièvre de faire, de défaire et de refaire, les choses de l'armée ont été soumises à des transformations si fréquentes, en des sens si divers, qu'il est devenu très-difficile d'en saisir la succession et la logique. On finit même par oublier celles qui ne sont pas absolument contemporaines, et nous voyons aujourd'hui se pro-

duire un fait assurément singulier : c'est que, d'une génération militaire à l'autre, *voire dans le cours d'une même génération*, très-mal informés des expériences faites par nos devanciers, nous recommençons de bonne foi ces expériences déjà jugées, quelquefois condamnées par une longue pratique, *comme si elles étaient entièrement nouvelles !* J'en pourrais citer de nombreux et piquants exemples.

Ainsi, pendant que nos règles perdaient la simplicité, elles perdaient aussi la fixité. Nous avons aujourd'hui dans l'armée, pour réglementer le même ordre de faits, une multitude de prescriptions qui ne sont pas toujours en état d'accord entre elles, qui sont quelquefois en état de contradiction. Le rôle des fonctionnaires militaires appelés à en assurer l'exécution, est plein de difficultés, d'incertitude et inquiétant pour leur responsabilité. Il arrive trop souvent qu'après des recherches laborieuses, ils rencontrent des prescriptions qui semblent justifier des résolutions différentes ou même opposées. Dans leur perplexité, ils invoquent l'autorité ministérielle et lui demandent une décision qui est insérée au

livre de la règle, et vient ajouter un nouveau commentaire aux nombreux commentaires qui déjà y entourent l'affaire en discussion.

Les lois, les ordonnances, les décrets, les décisions, les uns abrogés entièrement, les autres abrogés partiellement ; d'autres, non encore abrogés mais tombés par la force des choses en désuétude ; d'autres enfin en plein exercice ; les nouveaux expliquant, complétant ou contrariant les anciens, se succèdent, s'accumulent et se heurtent dans ce livre de la règle qu'il faut bien que j'appelle par son nom : *c'est le journal militaire officiel !*

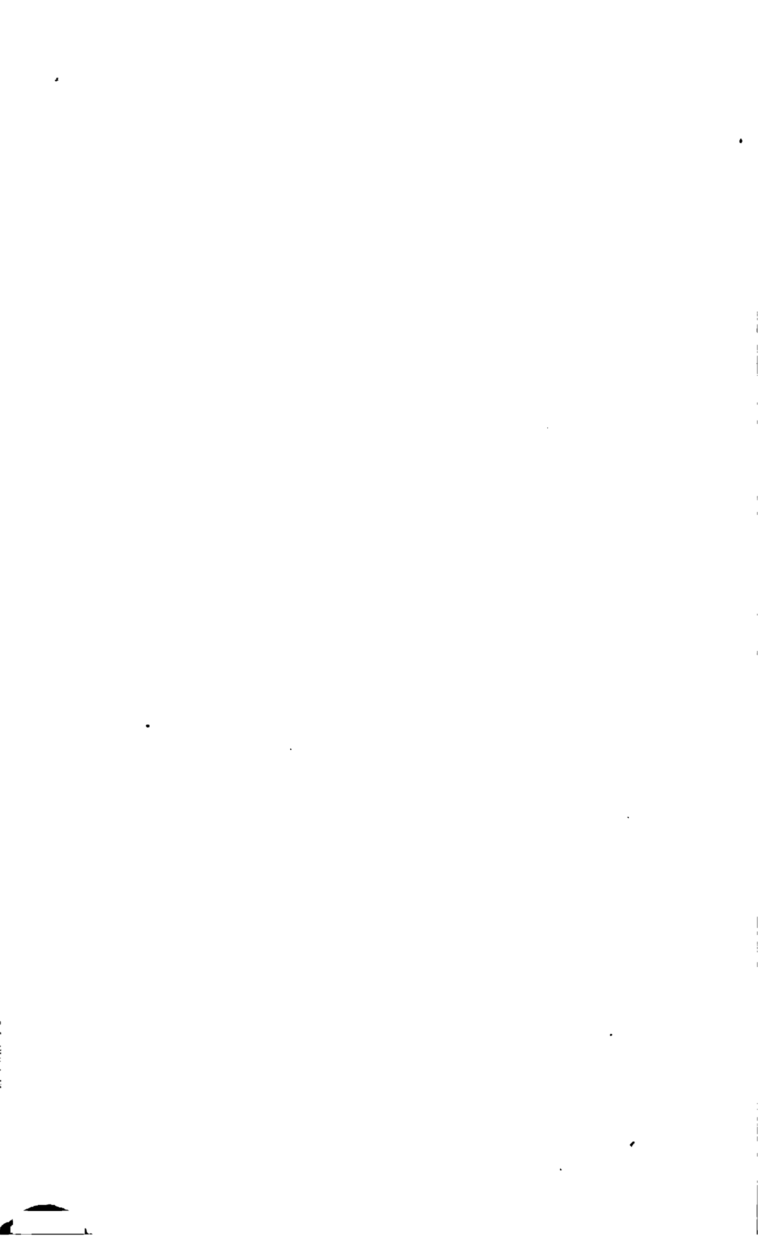
Ce redoutable recueil est une preuve accablante de la mobilité de nos vues en matière de direction d'affaires militaires. S'il est l'auxiliaire indispensable, il est aussi le fléau des hommes qui ont, dans l'armée, mission de conduire et d'exécuter. Il forme à l'heure présente une collection indéfiniment extensible de plus de 150 gros volumes. Beaucoup devraient être supprimés, car leurs matières ont, en partie, cessé d'être applicables. Mais l'enchevêtrement qui lie ces matières entre elles, crée l'obligation de les conserver sans

lacune, et tout régiment qui se déplace à l'intérieur, est tenu de se faire suivre par ce lourd *impedimentum* dont il a la garde et la responsabilité.

La nécessité est évidente de faire cesser cette complication et cette confusion qui finiront par aboutir au désordre. Il faut simplifier, coordonner les règles, et les ramener à l'unité de doctrine; simplifier, coordonner les moyens, et les ramener à l'unité d'exécution. Mais comment espérer la réalisation de ce vœu dans un temps où toutes les affaires — les petites, les moyennes et les grandes — se pressent vers le centre gouvernemental pour obtenir une solution? Par des raisons que je n'ai pas à exposer ici, les plus minces questions ne sont considérées comme bien résolues, que si elles l'ont été par le ministre lui-même. Aucun des dépositaires du pouvoir à ses divers degrés, ne veut engager sa responsabilite. Tous perdent ainsi l'habitude *de statuer*, et bientôt celle d'étudier les affaires, car il est évident que cette étude n'est attentive que dans la mesure de la responsabilité que la solution à intervenir doit créer. Dès lors, les points d'interrogation pleuvent autour du ministre,

l'accablent, l'absorbent tout entier, et il arrive que —*celui-là qui doit mener la voiture, la tire*, — disait le maréchal Bugeaud.

On ne saurait imaginer un système plus contraire à l'unité, à l'ampleur, à la solidité de la direction des affaires ; plus contraire à l'éducation des fonctionnaires publics militaires, à la valeur de leur rôle, à sa dignité et à son prestige.



V

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

> Les lois sur le recrutement sont des institutions.
> (Maréchal Gouvion Saint-Cyr.)

Comme l'annonce avec tant d'autorité l'épigraphe qui forme l'en-tête de ce chapitre, les actes gouvernementaux qui règlent les conditions du recrutement des armées — en France plus qu'en aucun autre pays — sont *des institutions*. Et leur caractère est plus civil encore que militaire.

Institutions — car elles ont une action directe, puissante et permanente sur les plus chers intérêts, les aspirations, les mœurs, les habitudes de

la population tout entière. C'est par elles que dans les masses naît, s'entretient et se développe l'esprit des armes; par elles aussi que cet esprit s'altère et meurt. Et quand les lois, en cette matière si délicate et si étendue, ont fait fausse route, il faut souvent un quart de siècle pour reconnaître, par ses effets, l'erreur commise, un quart de siècle pour la réparer.

Institutions plus civiles que militaires — car elles touchent à tous les grands problèmes sociaux. Le recrutement puise chaque année dans le personnel de la fabrique agricole, mère de toutes les industries nationales, dans le personnel des professions manuelles, avec une certaine mesure dans le personnel des carrières libérales, une part considérable et la plus vigoureuse des éléments constitutifs de la population. Et quand, la loi satisfaite, il rend à ces divers personnels les groupes qu'il leur a empruntés, une redoutable question se présente. Sont-ils, dans l'ordre moral, sont-ils, dans l'ordre physique, améliorés ou dénaturés? Dans le premier cas, l'institution sert puissamment les intérêts présents et à venir de la société. Dans

le second cas, elle leur est dommageable à ce point, que d'inévitables altérations et d'inévitables bouleversements doivent, avec le temps, la désorganiser. Esprit public, moralité publique, santé publique, aptitude de la race à se propager, élévation ou abaissement graduel des plus importantes conditions de l'existence de la nation, voilà le thème immense autour duquel s'agite depuis cinquante ans dans notre pays la législation du recrutement[1]!

On peut juger des effets que doivent produire en cette matière, sur la population, les causes dont le caractère est permanent et continu, par les effets bien connus qu'ont produits certaines causes accidentelles et du moment. Qui ne sait, par exemple, les conditions spéciales d'appauvrissement qu'offrirent à l'armée les classes répondant aux naissances de 1812 à 1815? Les générations du recrutement, alors que l'activité nationale avait réparé la plupart des désastres du passé, venaient témoigner, à vingt ans d'in-

1. C'est de parti pris que je m'abstiens d'envisager la question du recrutement dans ses rapports avec le suffrage universel.

tervalle, des irrémédiables moins values dont ces désastres les avaient frappées!

La classe de 1866 offre, dit-on, pour 1867, un déficit notable, dont la cause, encore mal définie, paraît devoir être la disette de 1846.

L'histoire militaire de Rome et de Carthage, c'est-à-dire des armées qui sont nationales et de celles qui ne le sont pas, est toujours vraie. Quand, dans les premières, les grands principes « de la gratuité et de l'obligation personnelle du service militaire » disparaissent, il y a décadence. Quand, dans les secondes, les énormes efforts budgétaires que comporte leur entretien, s'affaiblissent par suite de revers politiques, industriels ou commerciaux, il y a décadence aussi.

La constitution militaire de la Prusse a, comme toutes les autres, de bons et de mauvais côtés. Nous nous sommes systématiquement obstinés à n'apercevoir que ces derniers. Celui qui nous frappait le plus, c'était la jeunesse des soldats de l'armée active, renvoyés après trois ans de présence sous les drapeaux, dans la réserve disponible, et ensuite dans la Landwehr. Celui qui nous frappait le moins, c'était le *principe* d'une

solidité rare, sur lequel était assise cette institution qui vient de faire, pour son début, de si brillantes preuves. La Prusse a eu la fortune d'avoir à en chercher et à en poser les bases, au temps de ses grandes épreuves et de ses grandes angoisses nationales. Ses frontières ouvertes de toutes parts, avaient été envahies par l'ennemi, ses populations foulées, ses provinces réduites, son effectif armé était étroitement limité[1]. L'esprit public frémissant marcha au-devant d'un code de recrutement qui liant le citoyen prussien, quel qu'il fût, à l'obligation du service personnel gratuit, de l'âge de vingt ans à l'âge de quarante ans, sans remplacement possible, avec un ensemble restreint d'exemptions légales, a définitivement fondé l'esprit militaire dont les premières aspirations remontaient à Frédéric II, et fait de l'armée prussienne l'école militaire de la nation.

Pourtant, la plupart des personnes du public et de l'armée qui raisonnent sur le recrutement, sont particulièrement dominées par la préoccu-

1. Il ne pouvait dépasser le chiffre de quarante mille hommes.

pation des *chiffres*. Des combinaisons ingénieuses très-diverses offrent au pays — avec le temps bien entendu — des armées qui vont au million d'hommes et le dépassent. On ne voit pas que ces combinaisons sont virtuellement compromises, si elles ne reposent pas sur *des principes;* principes très-complexes, difficiles à fixer, dont l'expérimentation *est pleine d'imprévu* et qui, s'ils sont les vrais, n'ont tout leur effet et toute leur valeur, je veux le répéter, que quand ils ont profondément pénétré dans les mœurs publiques.

La France n'a-t-elle pas cru avoir résolu le problème et avoir tout prévu, quand malgré quelques voix qui protestaient dans l'isolement, elle a fondé son édifice militaire sur la loi de 1855 et ses annexes « exonération — dotation »? Quelle mesure d'éloges a-t-elle refusés à ce hardi système dont à présent les regrettables résultats sont jugés par l'armée tout entière et aperçus par le public lui-même?

Le fond de la constitution de l'armée française appartient à la période de 1818-1840. Deux hommes illustres dans l'armée et dans l'histoire militaire du pays — le maréchal Gou-

vion Saint-Cyr, le maréchal Soult — en furent les initiateurs. Elle porte l'empreinte de la hauteur de leurs vues, de la solidité de leur expérience et de leurs doctrines professionnelles. Mais elle porte aussi, et par-dessus tout, l'empreinte de son temps. *C'est une constitution de paix.* Il importe en effet de remarquer que la paix reposait alors sur la double base — de la lassitude de la guerre du côté de la nation, d'un système gouvernemental du côté de l'État. — La paix était le besoin du présent et la probabilité, équivalente à une certitude, de l'avenir.

Les lois de 1818 et 1832 sur le recrutement, celles de 1818 et 1832 sur l'avancement, celle de 1831 sur les pensions militaires, celle de 1834 sur l'état des officiers, en sont les actes les plus importants. Les lois sur le recrutement dont la dernière, *celle de* 1832, est encore partiellement en vigueur après une longue existence qui dit assez ce qu'elle valait, motivèrent des discussions très-étendues dans le sein du gouvernement et dans les chambres. Elles furent le champ de bataille où les partisans de la paix convaincus jusqu'à l'aveuglement, et les prévoyants qui, sans

répugner à la paix, voulaient que la loi préparât la guerre et fût conservatrice de l'esprit militaire dans le pays, se rencontrèrent. La loi de 1832 sortit de cette lutte comme une sorte de compromis.

Le *remplacement*, dont on a fait ressortir avec tant d'exagération les inconvénients, auxquels il n'était pas impossible de remédier[1], sans tenir compte de ses avantages qu'il était si intéressant de conserver, fut précisément le terrain où s'établit le compromis dont j'ai parlé plus haut. Le remplacement fut bien moins un droit créé, qu'une *tolérance* admise par la loi, non pas dans l'intérêt des personnes, mais expressément dans l'intérêt des choses. Par une intelligente subtilité que conseillait l'état des mœurs publiques, le remplacement qui tempérait largement la rigueur du principe du service personnel, consacrait en même temps le principe lui-même. En effet, il obligeait toute personne qui entendait se soustraire aux conséquences de la désigna-

1. Il suffisait de transférer aux conseils d'administration des corps de troupe, pour tous les cas, l'attribution qu'avaient les conseils de révision d'admettre les remplaçants.

tion par le sort, à se faire remplacer dans l'armée par une autre personne offrant les mêmes garanties d'aptitude. L'État se renfermant dans le principe, n'intervenait ni dans la recherche des remplaçants, ni dans les contrats qui devaient les lier aux remplacés; c'était l'affaire des familles. Enfin il avait *absolument* une sécurité d'un immense intérêt, qu'il n'a plus que relativement; il était assuré, même dans les temps les plus difficiles, de réunir intégralement ses effectifs[1].

1. Je signale, sans vouloir y insister, la gravité de la situation que créerait à l'armée et au pays, au point de vue de la réalisation des effectifs, sous le régime de l'exonération, une guerre prolongée, féconde en épreuves, malheureuse. L'État pour obtenir *des hommes*, devrait surélever le prix de l'exonération au delà de la mesure raisonnable, même au delà de la mesure possible! Les conséquences de toute sorte d'une telle crise se comprennent mieux qu'elles ne s'expriment.

Un livre nouveau, écrit sur des documents officiels authentiques, très-judicieux, et d'un intérêt militaire considérable : *Puissance militaire des États-Unis d'Amérique, d'après la guerre de la sécession*, par M. Vigo Roussillon, ancien officier d'état-major et sous-intendant dans l'armée française, nous révèle une foule de faits qui méritent d'être sérieusement médités. Il en est un, fort singulier, qui trouve naturellement sa place dans ces notes. Les États du Nord aux prises avec des difficultés de plus en plus grandes pour recruter leurs armées, eurent recours aux autres moyens, à la conscription et au tirage au sort adoucis *par l'exonéra-*

Vinrent à partir de 1855 les lois, décrets et décisions par lesquels furent conservés et réglementés les principes nouveaux de l'exonération et de la dotation. Par eux disparurent dans l'esprit public, l'habitude et jusqu'à la pensée de l'obligation du service personnel, dont une somme d'argent déterminée fut désormais l'équivalent. Tous les efforts d'imagination comme d'économie des familles, se concentrèrent sur les moyens à employer pour obtenir cette somme, et les spéculateurs leur vinrent en aide sous des formes qui varient et se multiplient à l'infini. Dans le prolétariat seul et de plus en plus, se renferma l'obligation ou plutôt *la nécessité* de servir personnellement.

On pourrait calculer le moment à présent peu éloigné, où la presque totalité de l'effectif de l'armée française, en hommes de troupe, la paix continuant, devrait servir sous la loi de

tion. Le président Lincoln appuyant auprès du congrès un rapport détaillé du *Prevot Marshal general* sur les résultats de l'opération dans huit États, montra que le droit d'exonération créait *en hommes* un déficit énorme, et il en demanda formellement l'abrogation qui fut votée en avril 1864. La nouvelle loi maintenait *le remplacement*.

la prime et du pécule, car des compagnies ou des associations privées se forment tous les jours, dont les procédés ingénieux vont mettre l'exonération à la portée de l'indigence elle-même. Enfin nous avons vu de grands journaux proclamer l'excellence et inviter l'Etat à prendre la direction, comme à recueillir les profits, d'un vaste et généralisé système d'assurances qui s'étendrait à tous les genres de sinistres exprimés dans la nomenclature suivante :

L'incendie.
Les inondations.
La grêle.
Le service militaire.
. . . .

Comment la moralité, la considération, la dignité des armes françaises résisteraient-elles à ces entraînements ? Comment l'esprit militaire demeurerait-il dans le pays, avec de tels enseignements longtemps continués ?

Et la législation [1] qui crée ces altérations si

1. Loi de 1855 et annexes sur l'exonération et la dotation.

profondes, n'est pas même parvenue à réaliser complétement les avantages d'ordre moral, en vue desquels elle était spécialement recommandée par les novateurs. Il est notoire que *le trafic d'hommes* auquel autrefois le remplacement par devant les conseils de révision donnait lieu, tend à se reproduire pour la catégorie de soldats connus sous le nom de *remplaçants administratifs*, qui sont primés par l'État pour compenser l'insuffisance numérique des engagements.

Dans le système du remplacement de l'ancienne loi, le remplaçant ne pouvait prétendre — en dehors de quelques rares exceptions légitimées par des circonstances spéciales[1] — à la considération acquise dans l'armée aux soldats qui servaient en vertu de la désignation par le sort ou volontairement. L'avenir lui était généralement fermé, et le sentiment traditionnel qui lui créait cette situation, était tout à la fois, parmi nous, la marque et la sauvegarde de la dignité professionnelle.

Dans le système de l'exonération patronné,

1. Quelques jeunes gens, pour venir en aide à leurs familles, se faisaient remplaçants.

honoré pour ainsi dire par l'État, accueilli par les familles qui sont désormais dispensées de traiter avec les agences de remplacement auxquelles l'État s'est substitué, aucune distinction n'existe plus et ne peut plus exister entre les deux catégories de soldats servant gratuitement ou à prix d'argent[1]. C'est à cette dernière, aujourd'hui, qu'appartient par la force des choses la presque totalité des sous-officiers candidats à la sous-lieutenance !

A l'altération de l'esprit militaire dans le pays, à l'introduction dans l'armée de l'esprit de spéculation et des préoccupations d'argent, il faut ajouter, à la charge de la loi de la dotation, l'envieillissement et l'alourdissement des cadres qui doivent représenter dans les troupes deux

1. Les partisans de la dotation — il n'y en a plus dans l'armée — voient un avantage important dans cette disparition du stigmate que portait avec lui le remplaçant. Il n'y a plus aujourd'hui, disent-ils, deux espèces de soldats. Est-ce que l'armée n'est pas, en France surtout, une petite société dans la grande ? Dans cette grande société, vivent constamment juxtaposés, mais jamais confondus, les hommes qu'on estime et ceux qu'on n'estime pas. Imagine-t-on ce qu'elle deviendrait, si l'État et la législation s'entendaient pour faire cesser cette distinction nécessaire, mêler les deux groupes, leur assurer les mêmes droits !

forces de premier ordre, *l'éducation* et *l'impulsion.* Les sous-officiers en grand nombre[1] se rengagent en vue de la prime, s'usant dans le rang, obstruant la voie, et raréfiant l'avancement au point de tuer l'émulation. Plusieurs se perpétuent dans chacun de nos régiments, attendant le bénéfice de la pension de retraite, acquise à présent à vingt-cinq années de service[2]. On ne saurait, sans inhumanité, les en priver par un refus de rengagement, alors même que leur

1. Ce nombre a été notablement atténué par les effets de la décision impériale du 28 février 1863, qui a substitué au payement immédiat de la prime aux sous-officiers, l'achat d'un titre de rente trois pour cent. C'est un résultat dont il faut se louer, mais qui est en même temps l'indication attristante de la place que tient la spéculation dans l'esprit du cadre.

2. Le bénéfice de la retraite à vingt-cinq ans de service, appliqué aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, aurait eu des avantages réels. Il aurait ravivé parmi eux, par des renouvellements plus fréquents, l'esprit d'émulation et les habitudes d'activité. Il aurait eu pour cette catégorie, des effets de rajeunissement continu.

Appliqué aux hommes de troupe pour qui la retraite est *une exception* que l'État, soit au point de vue de la guerre, soit au point de vue du budget, a le plus considérable intérêt à restreindre, le même bénéfice a été un véritable contre-sens. Il a pour cette catégorie des effets d'envieillissement continu.

invalidité serait notoire, quand après des années de bonne conduite et d'efforts, ils ne sont pas trop éloignés du terme de la carrière. Si beaucoup sont encore en état de satisfaire aux exigences du service de garnison ou même des marches à l'intérieur, la plupart sont incapables de résister aux fatigues de la guerre, sous le poids des armes et du havre-sac chargé à trente kilogrammes. Enfin le ressort et la puissance des cadres ne sont plus soutenus comme autrefois, par les engagements volontaires sans prime, qui introduisaient dans l'armée un grand nombre de jeunes gens de choix appartenant à d'honorables familles. Ils avaient la vocation militaire et des vues d'avenir, auxquelles des vacances périodiquement renouvelées dans les cadres par chaque libération annuelle, assuraient satisfaction.

Je me résume en affirmant que, si la France veut dans l'avenir être grande par les armes comme dans le passé, il faut qu'elle marche résolûment en arrière quant à sa législation sur le

recrutement ; que l'État revienne aux principes consacrés par la législation antérieure et par la tradition ; que lui-même montre au pays l'erreur commise et le péril de cette erreur ; qu'enfin — selon la belle, vraie et ferme pensée d'un écrivain qui a récemment envisagé cette grande question avec une sagacité singulière — « il demande à la raison et au cœur de la nation un viril sacrifice[1] », s'il est nécessaire, pour élever l'institution militaire française à la hauteur que des circonstances nouvelles exigeraient. Mais un tel effort doit être précédé par la libre et sincère discussion des intérêts si considérables qu'il met en cause. Il faut que le pays informé se prononce. Toute entreprise de réorganisation de ses forces militaires à laquelle il ne serait pas directement associé, resterait impuissante[2].

Nous discutons depuis cinquante ans les théories de constitution de la réserve. Hommes d'État

1. M. Forcade (*Revue des Deux-Mondes*).

2. Je terminerai ce livre considéré jusque-là comme un exposé de principes, par des conclusions où je précise ma pensée sur les procédés à employer pour la réorganisation de l'armée.

et hommes de guerre ont épuisé sur ce thème les arguments et les preuves. Divers systèmes ont été expérimentés, presque tous ont offert *dans la paix* des résultats satisfaisants, et le dernier adopté a toujours semblé le meilleur. Il a été préconisé jusqu'au jour où les leçons pratiques de la guerre, les seules qui aient en cette matière un caractère probant, sont venues suggérer des doutes sur ses mérites. Alors il a été abandonné; d'autres expériences ont été tentées, et enfin il ne paraît pas que la solution de cet incertain et difficile problème ait encore été trouvée.

A tous les systèmes, en effet, on oppose des objections qui semblent plausibles. — Si les réserves sont exclusivement composées d'hommes rompus à toutes les exigences du service, par plusieurs années de présence sous les drapeaux, on montre qu'après un séjour prolongé dans la famille où ils ont repris les travaux de leur profession et retrouvé, avec l'indépendance, les habitudes de leur jeunesse, ils souffrent quand un ordre de rejoindre vient les arracher à cette existence; qu'ils ne sont plus en état de supporter

le renouvellement du sacrifice fait une première fois; qu'enfin le tempérament de nos soldats ne se prête pas à l'alternation entre la vie du régiment et la vie de la famille. — Si les réserves ne comprennent que de jeunes hommes laissés dans leurs foyers sans préparation militaire d'aucune sorte, on ne saurait les considérer comme formant une réunion de soldats prêts à grossir, en cas de guerre, l'effectif de nos régiments. Ce sont uniquement *des hommes en réserve* dont l'éducation entière est à faire. —Si, comme c'est la règle aujourd'hui, ces jeunes gens, sans avoir effectivement servi, sont appelés pendant trois mois d'une première année, pendant deux mois d'une seconde, à suivre dans les dépôts, des exercices qui ébauchent leur instruction militaire, on dit qu'ils ne rapportent dans leurs foyers que le souvenir pénible d'un noviciat toujours difficile et laborieux; qu'ils n'aperçoivent la carrière des armes, devant laquelle le temps et l'habitude n'ont pu les équilibrer, qu'à travers des impressions où la répugnance domine; qu'enfin, soumis à un ordre d'appel, ils montreraient moins de bon vouloir et d'entrain, que

les jeunes gens qui n'auraient jamais quitté leurs familles et arriveraient tout neufs au régiment.

Sans me prononcer formellement pour ou contre ces théories, j'admets en principe qu'une réserve ne répond pratiquement à son objet, surtout dans la guerre contemporaine où les événements se succèdent avec une si prodigieuse rapidité, que si elle est en mesure de jeter activement des *soldats faits* dans les rangs des troupes *de toutes armes* que le combat a désorganisées. En général, et pour tout concilier, il semble rationnel d'admettre que là où l'effectif entretenu sous les armes serait faible en temps de paix par des raisons d'économie, la réserve devrait offrir des garanties proportionnelles de solidité et comprendre un maximum de soldats formés, prêts à marcher. Là, au contraire, où on ferait le sacrifice de l'entretien pendant la paix d'une armée considérable, la réserve pourrait, sans inconvénients graves, se composer en majorité de jeunes gens sans instruction militaire ou qui n'en auraient reçu que les premiers éléments. La raison de cette pondération

dans la distribution des forces entre les deux groupes, armée active et réserve, s'aperçoit d'elle-même.

Le Conseil supérieur de la guerre où siégeaient, pendant la Restauration, des officiers généraux qui avaient fait pour la plupart toutes les campagnes de la République et de l'Empire, et dont l'expérience était sans prix, avait formulé, au sujet de la constitution des forces militaires de la France, des principes aujourd'hui peu connus ou même oubliés, dont la sagesse et la solidité ne semblent pas contestables. Il admettait que la France, abjurant l'esprit de conquête, son armée devait cependant être prête à répondre à toutes les éventualités des guerres nécessaires. Ayez, disait-il, dans la paix, 1° *des finances bien conduites ;* — 2° *un bon matériel de guerre ;* — 3° *des corps spéciaux instruits et toujours prêts ;* — 4° *une organisation régimentaire basée sur des cadres et des dépôts largement constitués*, en état de former rapidement les jeunes soldats, de les habiller, de les équiper, de les armer, en même temps que les soldats faits qui seraient disponibles à divers titres dans leurs foyers. Comptez

pour le reste sur l'esprit public et sur les aptitudes guerrières du pays.

On voit qu'étant acquis ces quatre points fondamentaux, le Conseil de la guerre ne se préoccupait que secondairement des procédés par lesquels on formerait la réserve proprement dite. Il me semble que ces généraux-hommes d'État envisageaient la constitution de l'armée d'un point de vue pratique, judicieux et qui s'élevait au-dessus des préjugés de la foule. Dans leur pensée, les corps spéciaux, c'est-à-dire ceux qui réclament une longue préparation (pour moi, j'y comprendrais dans une certaine mesure la cavalerie), devaient être tenus dans une sorte de disponibilité permanente, c'est-à-dire prêts à entrer en campagne. La solidité des éléments destinés à former et à encadrer les masses dont l'appel sous le drapeau pourrait être déterminé par l'état de guerre, était une question de première importance ; le mérite des réserves dépendait encore plus de l'esprit qui les animerait au moment où elles quitteraient leurs foyers, que du degré d'instruction technique qu'elles auraient pu recevoir ; enfin et par-dessus tout, la

prospérité des finances, c'est-à-dire l'existence de *réserves d'argent*[1] facilement réalisables quand les besoins de la guerre l'exigeraient, était le point d'appui de l'ensemble. Ce système est rationnel et bien ordonné; la prévision, le choix et la fixité des moyens écartent la nécessité des expédients ruineux pour la population et pour le trésor, quand la guerre éclate et quand elle dure.

Je ne sais si ces doctrines, vieilles de quarante ans, seraient aujourd'hui jugées suffisantes, devant la situation que des événemeuts récents ont faite à la France. Je crois, dans tous les cas, qu'elles devraient former *le fond* de tous les systèmes de constitution d'armée que nous discutons. Si elles avaient pu entrer complétement dans la pratique gouvernementale, à l'époque où le Conseil de la guerre les recommandait, elles seraient aujourd'hui dans les traditions de l'armée, dans les habitudes publiques, et notre état

1. Le trésor de la guerre, comme on dit en Prusse depuis le grand Frédéric; ce trésor dont le gouvernement prussien, toute affaire cessante, a voulu et a réalisé la reconstitution dès le lendemain de la campagne de Sadowa.

militaire, qu'il serait sans doute nécessaire de modifier dans ses détails, *reposerait fermement assis sur sa base* [1]. A la vérité, une armée qui entretient pendant la paix, dans un complet relatif permanent, des corps spéciaux et des cadres de guerre, coûte cher, cela est incontestable. J'admire la foi et je voudrais partager les illusions des personnes qui, proposant la réorganisation d'une armée en vue de la guerre, annoncent que, grâce à d'ingénieuses combinaisons, l'opération ne chargera pas ou chargera peu le budget. Elle le chargera lourdement, je l'affirme. Mais c'est le cas pour l'État d'avertir loyalement le pays et de le mettre en demeure de se prononcer, en lui rappelant le vieil adage « qui

1. Dans nos guerres contemporaines (Orient 1854-55, Italie 1859), l'imperfection de notre organisme militaire s'est particulièrement révélée par ce fait, qu'avec un effectif considérable, on ne pouvait mettre sur pied, au moins à bref délai, qu'une seule armée qui ne représentait pas beaucoup plus du quart de cet effectif. C'est que les corps spéciaux et les services auxiliaires de la guerre qui exigent une longue préparation, ne préexistaient pas dans l'état d'organisation et de fonctionnement que le développement de la guerre étendue à plus d'un théâtre d'opérations, aurait comporté.

veut la fin veut les moyens. » D'ailleurs la réalisation des principes posés par le Conseil supérieur de la guerre n'aurait pas entraîné plus de sacrifices que les transformations brillantes — plusieurs sont des créations de luxe — successivement introduites dans l'armée, et qui ont surélevé dans des proportions considérables le coût de son entretien[1].

1. Il faudra y ajouter au premier jour : 1° un accroissement de solde devenu inévitable pour assurer le fonctionnement des ordinaires qui en sont, dans beaucoup de villes de garnison, aux expédients ; 2° un accroissement de la première mise de petit équipement, dont le déficit permanent est de quinze francs par homme admis dans l'infanterie.

VI

JEUNES SOLDATS ET VIEUX SOLDATS.

> Un jeune homme plein des illusions de son âge, plein de foi dans l'avenir, marche au-devant de la mort possible, sans y regarder beaucoup et presque sans y croire.
> Un homme mûr, à plus forte raison âgé, sait mieux la valeur de la vie, et ne dépense pas volontiers ce qui lui reste de ce précieux capital.
>
> L'AUTEUR.

Chaque année l'armée demande au pays un contingent dont le chiffre a varié entre 60 000 et 100 000 hommes en temps de paix, et lui en rend un autre dont l'importance numérique est proportionnelle.

Je veux m'arrêter sur ces échanges et me livrer, à leur sujet, à une discussion qui me

semble d'un sérieux intérêt, car là sont à mon avis tout l'avenir de l'armée française et une grande part de l'avenir de la société française. Les doctrines que je vais émettre, sont familières aux hommes de réflexion et d'expérience, qui ont étudié dans l'armée et hors de l'armée cette matière spéciale; mais elles sont peu connues du public. Il y a plus, l'aspect sous lequel le public envisage l'armée, est, par les raisons très-naturelles que j'ai indiquées précédemment (du caractère et des aptitudes militaires de la nation française et de son armée, page 19), chargé d'une couleur poétique qui en masque les défauts. De là cette disposition des esprits particulière à notre pays, qu'on appelle le *chauvinisme*, sorte d'enthousiasme militaire de bonne origine, mais qui a les inconvénients de tous les partis pris, c'est-à-dire des illusions, des préjugés et un certain degré d'aveuglement. Le chauvinisme est à l'esprit des armes, ce que le fanatisme est à l'esprit religieux, une altération et un excès.

C'est ainsi qu'en France nous nous passionnons pour les vieux soldats. Nous sommes assurés, la tradition et les livres nous le disent,

que les seuls vieux soldats sont en état de faire énergiquement la guerre, et par la législation, par les règlements, par tous les moyens enfin, nous faisons de vieux soldats. Examinons cette question qui est fondamentale.

J'ai dit et je crois avoir prouvé que, dans la constitution de l'armée, *le sentiment* domine et qu'il en fait la force. Je vais exposer avec quelques détails l'origine de cette force, en faisant passer le soldat, sous les yeux du lecteur, par toutes les impressions qu'il reçoit, par tous les degrés d'enseignement qui concourent à le former dans le régiment, avertissant que ce ne sont là ni des spéculations d'esprit, ni des subtilités philosophiques, mais des réalités que j'ai étudiées toute ma vie au milieu des troupes, avec un ardent désir de trouver la vérité.

Les jeunes gens saisis dans les campagnes (ils forment heureusement la grosse part de chaque contingent) ou saisis dans les villes par la loi du recrutement, arrivent presque tous au régiment, avec un esprit où le trouble et le chagrin dominent. Ils n'ont pas volontairement aliéné leur liberté ; ils ont gardé tous les sentiments natu-

rels au cœur de l'homme, toutes les passions inhérentes à leur condition de citoyen ; ils regrettent la famille, leurs amours, le clocher du village ou l'atelier. Les exigences du noviciat leur sont pénibles, et la plupart se défendent longtemps contre elles, souvent une année tout entière, dans le secret de leur âme.

Puis, les habitudes se forment ; le métier proprement dit leur devient familier et n'a plus de mystères pour eux. Généralement conduits avec bienveillance [1], convenablement nourris, convenablement vêtus, ils se redressent sous l'uniforme et sous les armes, avec un commencement de fierté qui montre que le sentiment de la dignité

1. Nos mœurs militaires se sont fort adoucies, et les temps sont déjà loin, bien que nous les ayons encore vus, où les jeunes soldats étaient dressés par des moyens violents dont les avertissements grossiers, l'injure souvent, les sévices manuels quelquefois, faisaient le fond. C'était une sorte de régime de terreur.

Dans ces temps-là, les troupes donnaient le nom de *pékins*, avec plus d'insolence que d'esprit et de bon goût, à tous ceux qui ne portaient pas l'habit militaire. Nos soldats disent aujourd'hui « les bourgeois » dans un sentiment où domine incontestablement une bienveillante déférence. Ils savent qu'elle est réciproque. Les traîneurs de sabre ont complétement disparu.

professionnelle les pénètre déjà. D'un autre côté, la vue du drapeau et les traditions qui s'y rattachent ; les récits de la chambrée sur les affaires de guerre où il a figuré ; l'audition des ordres du jour où d'honorables souvenirs sont souvent rappelés ; tout enfin concourt à frapper leur imagination, en l'élevant, et ils s'accoutument à considérer comme une autre famille, le régiment dont le numéro leur devient cher.

A ce moment, ils ont deux années de service au moins, ils sont à peu près formés, et l'ensemble de leurs dispositions se résume dans ce que j'appellerai *l'esprit régimentaire*, premier degré de la maturité chez le soldat français, et commencement de *l'esprit militaire* qui est plus généralisé, plus profond, que développe rapidement une année de service de plus, que confirme irrésistiblement une campagne de guerre avec ses enseignements de toute sorte et ses redoutables épreuves [1].

1. Le bon vouloir de ces braves gens se traduit souvent, à la guerre, par des naïvetés charmantes.

Le 2e régiment de hussards tout frais débarqué de France avait rallié la petite armée du maréchal Bugeaud la veille de la bataille d'Isly. Ces jeunes cavaliers, absolument novic

Et c'est alors qu'apparaît *le vieux soldat*, non pas celui que rêve l'imagination publique, qu'on crée artificiellement en le faisant vieillir sous le drapeau, et que tout à l'heure je définirai à son tour. Non, mon vieux soldat est un jeune homme. Il a, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, tous les ressorts de la jeunesse, et il en a *les croyances et les illusions*. Il est plein de force et il est plein d'honneur. Il n'entend pas donner au pays un jour au delà des années qu'il lui doit aux termes de la loi, car des devoirs antérieurs et supérieurs le rappellent dans la famille. Mais, ces années, il les lui donne tout entières, sans restriction ni calcul. Dans la paix, il est l'homme de la règle et des bons exemples ; dans la guerre,

et fort empruntés pour bivaquer, faire la soupe, etc., eurent beaucoup d'attitude pendant l'action qu'éclairait un soleil d'août brûlant à trente-huit degrés centigrades. La journée était terminée, et pendant que s'élevaient les tentes, nous nous étions couchés anéantis de fatigue et sommeillant, aux pieds de nos chevaux que tenaient quelques cavaliers de ce régiment. Ils devisaient entre eux des événements, nous croyant endormis. L'un d'eux, un Alsacien, dit :

« C'hai eû choliment beur d'afoir beur, mais che n'ai pas eû beur : » J'ai eu joliment peur d'avoir peur, mais je n'ai pas eu peur.

Le maréchal en rit aux larmes.

il est l'homme du dévouement. C'est lui que la voix de son général fait tressaillir quand, dans le péril, il lui parle du pays; c'est lui qui, avec d'impérieux instincts d'agitation et de mouvement, se condamne à la pénible immobilité de la tranchée, où la mort vient le frapper l'arme au pied. C'est lui qui travaille énergiquement, qui souffre patiemment, et qui, prêt de rentrer dans ses foyers, ne demande, au terme et pour prix de ses efforts, qu'un.... *certificat de bonne conduite !*

Et quand ce vieux soldat, qui est jeune, revient à la maison paternelle, avec les sentiments et les affections dont son âme est restée remplie, il a beaucoup gagné sans avoir rien perdu. Il est généralement plus fort, plus propre au travail. La souplesse du jeune homme triomphe encore en lui de l'*enroidissement*[1], qui est le caractère particulier des hommes qui ont trop longtemps porté les armes; il peut encore se courber sur la charrue ou reprendre les habitudes d'une profession manuelle. Il reste donc au pays où il est

1. Je ne répondrais pas que ce mot se rencontrât dans le dictionnaire de l'Académie.

né, au lieu d'aller augmenter dans la grande ville le groupe des déclassés. Il se marie en cet état, il fonde sa famille, et, propageant autour de lui les traditions d'obéissance, de respect, de bon ordre, qu'il a recueillies au régiment, il rend encore à la société, sans y prétendre, de nouveaux et précieux services !

Une armée, qui se renouvelle ainsi périodiquement, en recevant dans son sein une portion notable de la meilleure population du pays, et qui, lui rendant en échange chaque année un contingent de soldats libérés, préparés comme je l'ai dit, rejette tous les dix ans, dans la masse populaire, près d'un million de bons citoyens, EST UN PUISSANT INSTRUMENT DE MORALISATION PUBLIQUE.

J'ai montré jusqu'à présent les transformations successives, par lesquelles l'homme des champs ou l'ouvrier des villes devenait dans les rangs, jeune soldat, soldat fait, vieux soldat, et enfin retournait à son point de départ : la famille. Je suppose à présent que, séduit par les divers avantages qu'offre aujourd'hui le service militaire (j'entends parler de la prime et du pécule admi- 'rés et servis par l'État), et le considérant,

non plus comme un impôt obligatoire, mais comme une carrière spéciale préférable à celle que son entrée dans l'armée avait interrompue, il renouvelle[1] son contrat avec l'État. A ce moment, il aliène volontairement sa liberté, non pas momentanément, mais pour l'avenir, et on peut dire pour toujours, car la continuation du service militaire va le rendre radicalement impropre à l'exercice de sa profession manuelle, surtout au travail des champs, en même temps qu'il deviendra de plus en plus étranger à la famille. En sorte que le service et le régiment devront désormais et définitivement lui tenir lieu de tout. De là, inévitablement, une certaine altération de ce que j'ai appelé ailleurs *les sentiments naturels au cœur de l'homme*, et un abandon à peu près complet de ce que j'ai appelé *les passions inhérentes à sa condition de citoyen*.

Pendant la première période du renouvellement de son contrat, cet homme est encore sous

1. Pour une somme d'argent relativement considérable, avec jouissance actuelle (première portion de la prime) et certitude de jouissance ultérieure (deuxième portion déposée dans une caisse publique).

l'empire de la règle, et comme il est passé maître dans les détails professionnels, tout marche à souhait. Cependant, le service militaire ne lui apparaît plus comme un sacrifice momentané auquel il faut se résigner. C'est un métier, un métier dont il est naturel de chercher à tirer tout le parti possible, en l'exerçant le plus commodément possible. Notre homme devient difficile, exigeant, quinteux (grognard, si l'on veut), prompt à la réclamation, sujet aux manquements. Il est d'ailleurs plus riche, et il veut ses aises. Si on le mène à la guerre, il la fait vigoureusement, car il a entendu parler la poudre, *mais il la fait à ses heures et quand il lui convient*. En sorte que sa vigueur est inégale, capricieuse, et que tel groupe de ces gens-là qui a fait merveille aujourd'hui, restera demain fort au-dessous de sa réputation et de son rôle[1].

Il est sceptique, railleur, incapable d'éprouver les grandes émotions, d'être excité par les grands mobiles. Et si son général s'avise de

1. Il n'est pas un officier dans l'armée qui n'ait été frappé, à la guerre, de ces inégalités inattendues, quelquefois compromettantes.

le prendre par là, il lui répond par un adage qui a fait le tour de l'armée et qui restera dans sa tradition :

Cause toujours, mon vieux, tu m'instruis[1].

En outre, ses sentiments de délicatesse s'altèrent, et ses scrupules s'évanouissent de plus en plus. Il convoite beaucoup, et, pour s'approprier les objets de sa convoitise, il descend graduellement à des rôles peu dignes et peu avouables.

Des moins values morales successives de ce vieux soldat, celle qui vient la première et s'en va la dernière, ou plutôt qui ne s'en va plus, c'est l'ivrognerie. Elle commence chez lui par de légers écarts que les moyens ordinaires de répression suffisent à contenir. Puis ces écarts deviennent plus fréquents, plus compromettants et dégénèrent trop souvent en de funestes et dégradantes habitudes, devant lesquelles tous les avertissements et toutes les punitions restent impuissants. Quand cette heure a sonné pour le

1. Exclamation d'un vieux soldat de l'armée d'Afrique, devant une allocution pathétique du général X.... aux troupes réunies dans une occasion solennelle.

vieux soldat, il est, même en dehors de l'ivresse, dans une sorte de désarroi permanent que j'appelle « l'état alcoolique, » qu'il est plus facile de comprendre que de définir [1].

Il faut gémir de cette altération graduelle des qualités professionnelles et des facultés morales d'un soldat qui, la plupart du temps, n'était pas destiné à cette chute. Elle est due à la vie de caserne prolongée ; à l'oisiveté de la garnison ; à l'exemple des autres vieux soldats ; à l'absence des contacts, par lesquels, dans la vie ordinaire, ce même homme aurait pu voir se réveiller le sentiment de son honorabilité et de sa dignité [2].

1. Il a aussi des habitudes particulières de langage et classe, par exemple, dans la nomenclature ci-après, les divers liquides dont il use et abuse quotidiennement :

Une pauvre larme (toute la journée),
Le café,
Le pousse-café,
Le tord-boyaux
Et la consolation.

Sorte de gamme bachique ascendante, dont le dernier terme — la consolation — est une liqueur douce qui vient en effet consoler les entrailles du buveur des violences qu'il leur a faites jusque-là.

2. Le corps de la gendarmerie française, si utile, si dévoué,

Je n'ai rien exagéré en définissant les deux catégories de vieux soldats dont je viens de montrer les carrières si différentes, les uns revenant à leurs foyers, les autres restant au régiment. Tous les premiers n'ont pas une si bonne fin, tous les seconds une si mauvaise. Mais, j'en appelle au témoignage des officiers qui ont observé et suivi les uns et les autres avec attention, en se plaçant au point de vue de philosophie militaire pratique qui est le mien; ils attesteront que j'ai exprimé la réalité

si respectable, offre une frappante justification de cette théorie. Pourquoi les individualités militaires qui le constituent peuvent-elles vieillir impunément dans le service, sans aucune altération de leurs sentiments d'honorabilité et de dignité personnelles? Ce n'est pas seulement parce que, en vue de leur admission dans cette arme spéciale, elles ont été choisies avec des soins attentifs. C'est :

1° Parce que mariés, et pères, ces hommes ont une existence que dominent et qu'épurent les devoirs de la famille;

2° Parce qu'ils échappent aux influences délétères de la caserne, aux mauvais exemples, et parce qu'ils fonctionnent presque individuellement, en contact avec la population entière;

3° Parce que leur mission toute d'ordre public et de dévouement — non pas seulement à tel ou tel jour, mais tous les jours — les relève incessamment à leurs propres yeux.

généralisée, et qu'elle n'est atteinte que par un nombre limité d'exceptions.

Et la conséquence de cette discussion, conséquence qui mérite assurément de fixer les méditations de l'homme d'État et du législateur, c'est que si l'armée française multipliait indéfiniment les vieux soldats, en réduisant le nombre des autres, elle verrait sa force vive s'affaiblir dans aes proportions de plus en plus grandes et de plus en plus inquiétantes pour l'avenir. Et au lieu d'être, comme je l'ai dit, dans la société française, UN PUISSANT INSTRUMENT DE MORALISATION PUBLIQUE, ELLE DEVIENDRAIT AVEC LE TEMPS UN REDOUTABLE INSTRUMENT DE DÉCLASSEMENT[1].

J'ai montré le vieux soldat bien près d'être perdu pour l'armée et pour le pays. Il me reste à le suivre jusqu'au bout de sa carrière. S'il abandonne l'armée, il va, je l'ai dit, grossir dans les grandes villes le groupe des déclassés; s'il entre dans la vétérance, il s'y achève dans

1. C'est par là spécialement que s'opérerait l'abandon de plus en plus généralisé des travaux des champs, par les populations agricoles qu'attire déjà dans les grands centres [illegible]ât des salaires élevés.

les excès; s'il est admis aux Invalides. . . . . .
Je ne le suivrai pas jusque-là.

Après avoir employé tous les moyens pour conserver les nombreuses compagnies de vétérans, qui offraient autrefois aux vieux soldats, dans un service sédentaire ou plutôt dans une retraite active, une honorable fin de carrière, le département de la guerre a dû peu à peu les supprimer presque toutes[1]. Elles étaient, là où elles fonctionnaient, du plus affligeant exemple pour la population et pour les troupes.

Les mêmes suppressions ont été forcément appliquées aux établissements d'invalides. Toutes les succursales ont successivement disparu[2].

1. 1799 — 300 compagnies de vétérans — 287 de fusiliers — 13 de canonniers.

1831 — 146 compagnies de vétérans — 89 de vétérans proprement dits — 12 de sous-officiers sédentaires — 30 de fusiliers sédentaires — 13 de canonniers sédentaires — 2 de gendarmes.

1866 — 3 compagnies de vétérans — 1 de sous-officiers vétérans — 1 de fusiliers — 1 de gendarmes.

2. 1799 — Les établissements d'invalides comprennent l'*Hôtel de Paris et six* succursales dans les départements (les deux principales à *Avignon* et à *Louvain*, à partir de 1801).

1866 — Toutes les succursales ont été graduellement supprimées dans l'espace de quarante ans, la dernière, celle

L'effectif de l'hôtel central a été réduit de moitié, tous les quinze ans on délibère sur les moyens de le réduire encore. Je m'arrête ici, lié par un sentiment dont j'ai été toute ma vie pénétré, celui du respect pour la vieillesse; par respect aussi pour la pensée vraiment haute, bien que l'application en ait été malheureuse, qui a présidé à cette grande fondation. Cette fondation est magnifiquement résumée par l'inscription qui couronne la porte d'honneur :

Ludovicus Magnus
Militibus
Regali munificentia
In perpetuum providens
Has ædes posuit.

d'Avignon, en 1850. Le personnel des invalides de l'hôtel central a été successivement réduit de trois mille à quinze cents.

Dans mon opinion, l'hôtel des invalides devrait être *exclusivement* ouvert aux militaires qui sont en état *d'impotence caractérisée*, par suite de blessures ou des infirmités du grand âge. Les autres, à l'imitation de ce qui se pratique en Autriche, devraient résider, avec des moyens d'existence assurés, dans les campagnes. L'État leur fait une place dans la hiérarchie villageoise, par des marques de considération particulière. C'est à ces invalides vivant au milieu des populations rurales, que devraient être, *uniquement*, attribuées les *médailles commémoratives* de la guerre.

Les principes et les faits que j'ai voulu mettre en lumière, ne sont pas particuliers à notre temps. L'histoire nous montre que chez les peuples qui ont fondé leur grandeur par la guerre, l'honneur des armes et la sécurité du pays, furent atteints le jour où le service militaire, perdant le caractère d'un impôt personnel à *durée limitée*, devint une carrière pour les soldats qui vieillirent trop nombreux sous le drapeau. Tacite, dans le premier livre de ses *Annales*, écrivant l'histoire de ces violentes séditions des légions de Pannonie et de Germanie, qui éclatèrent à la mort d'Auguste, et révélèrent à l'empire romain alors au faîte de la splendeur, les périls et les maux sous lesquels il devait un jour succomber, s'exprime en ces termes[1] :

« Bientôt avec des cris sans mesure, ils se

1. « Mox, indiscretis vocibus, pretia vacationum, angustias stipendii, duritiam operum, ac propriis nominibus incusant vallum, pabuli, materiæ, lignorum aggestus, et si qua alia ex necessitate aut adversus otium castrorum quæruntur. *Atrocissimus veteranorum clamor oriebatur, qui tricena aut supra stipendia numerantès, mederetur fessis, neu mortem in iisdem laboribus, sed finem tam exercitæ militiæ, neque inopem requiem orabant.* FUERE ETIAM QUI LEGATAM A DIVO AUGUSTO PECUNIAM REPOSCERENT.... »

plaignent du prix des exemptions, de l'insuffisance de la solde, de la dureté des travaux, désignant spécialement les retranchements, les transports de vivres, de matériel, de bois, et toutes les corvées prescrites pour la sûreté et contre l'oisiveté des camps. *Les plus épouvantables clameurs venaient des vétérans qui, énumérant leur trente années de service et plus, demandaient qu'on modérât leurs fatigues, qu'on ne les laissât pas mourir à la peine, et qu'un repos qui ne fût pas le dénûment, succédât à un service si prolongé.* ET MÊME IL Y EN EUT QUI RÉCLAMÈRENT L'ARGENT LÉGUÉ PAR LE DIVIN AUGUSTE.... »

VII

LES GROGNARDS DU PREMIER EMPIRE.

> Le commun des soldats nouveaulx sont meilleurs que les vieulx en France.
> (*Mémoires de Tavannes*, 1560-1596[1].)

Les vues que je viens d'exprimer, demeurent dans mon esprit à l'état de convictions d'autant plus profondes, qu'elles sont absolument contraires à tout ce que m'avaient appris mes informations dans le monde et mes lectures, avant d'entrer dans l'armée. Des années d'études et d'observations expérimentales ont été néces-

1. On voit que les vérités que je défends sont aussi vieilles que l'armée française elle-même.

saires, pour dissiper ces illusions militaires de ma jeunesse. Pourtant — ces illusions dissipées — il me restait des incertitudes et des doutes.

Comment, en effet, concilier mes convictions nouvelles, avec cette tradition si chère, des grognards de l'Empire formant ces phalanges redoutables de vieux soldats qui avaient promené leurs drapeaux dans l'Europe entière, et dont le type est présent à tous les esprits? Ce type, les théâtres me l'avaient montré dans des drames qui avaient rempli mon cœur d'émotion, la peinture dans les toiles si pittoresques de Charlet; et partout, original et grand, ce type était caractérisé, moralement par la froide et calme bravoure à la guerre, physiquement par les moustaches grisonnantes des hommes qui ont passé l'âge moyen de la vie.

Comment, me disais-je, nos pères tiraient-ils un si grand parti de ces hommes de trente-cinq à quarante-cinq ans, sur le champ de bataille, après des marches laborieuses, quand aujourd'hui, dans le paisible et facile service des garnisons, nous ne pouvons les utiliser qu'à grand'-

quand, dans la guerre, nous ne pouvons

plus les utiliser du tout? Serait-ce donc que ces générations étaient de fer et que les nôtres se sont altérées?

« Pour juger ces faits, » me disait le maréchal Bugeaud qui avait vécu, comme je l'ai dit, au milieu des grognards, « il faut considérer que les éclatantes victoires des armées de l'Empire, suivies de si douloureux revers, forment une épopée héroïque dont les imaginations françaises sont restées très-légitimement frappées. Tous les souvenirs qui s'y rattachent sont revêtus, aux yeux de la population, de formes brillantes et poétiques; il faut les écarter pour découvrir la réalité, et cette réalité la voici :

« Dans les campagnes de 1805, 1806, l'armée était magnifique et d'une rare solidité; les éléments de force et d'action y abondaient. Quelques années de paix avaient été mises à profit, pour y introduire la discipline et la règle qui succédaient aux habitudes de laisser aller et de décousu des troupes de la République et du Directoire. L'effectif de cette armée ne dépassait pas une juste mesure. De vieux soldats, vieux bien plus par l'expérience de la guerre que par

l'âge — c'était le plus généralement des hommes de vingt-cinq à trente ans, choisis avec un soin éclairé — formaient des corps d'élite très-peu nombreux, rarement engagés, entourés par conséquent d'un haut prestige et portant avec eux, dans l'action, un effet moral considérable et toujours décisif[1].

« Dès 1807-1809, en raison des besoins toujours croissants de la guerre, dont le théâtre s'étendait incessamment, la composition de l'armée s'affaiblit, sa constitution s'altéra. Dans l'esprit du gouvernement et devant les nécessités pressantes de la situation, les préoccupations de *quantité*, pour la formation des effectifs, durent l'emporter sur les préoccupations de *qualité*. On fit de grands efforts pour retenir sous les drapeaux les vieux soldats qui devinrent trop vieux, et pour multiplier les jeunes soldats qui furent, trop jeunes et à peine formés, acheminés vers les armées actives.

« On vit alors se produire de graves désordres

1. La garde impériale, à Austerlitz, ne dépassait pas le chiffre de sept mille hommes. Elle était de plus de soixante-dix mille hommes à la fin de 1813 (vieille garde, jeune garde, etc.).

donnant lieu, le jour du combat, aux plus do
loureux mécomptes. Toute armée de cent mi
hommes, censée en ligne et disponible po
l'action, laissait derrière elle, en cheminant, u
deuxième armée de vingt à vingt-cinq mi
hommes, formée de vieux soldats usés et ind
ciplinés, de conscrits affaiblis qui ne rejoignaie
plus, vivaient sur l'habitant et constituaient
que nous appelions « l'armée des fricoteurs
mal désormais inévitable, incurable, et qui all
s'aggravant chaque jour. »

Tout récemment encore, dans un livre sincè
et plein d'un vif intérêt (*Souvenirs militaires*
1804 *à* 1814), l'un des plus éminents surviva
de ces grandes guerres, le général duc de Féze
sac, est venu confirmer les dires du maréc
Bugeaud en nous montrant l'état d'une armée
celle de la campagne de 1807, après la batai
d'Eylau — que nous nous figurons presque e
tièrement composée de grognards inébranlab
dans le devoir.... : « Il s'en fallait que ce
énorme diminution d'hommes fût réelle.
comptait *soixante mille* absents presque to
maraudeurs. »

Je résume et je complète l'exposé qui précède, par quelques réflexions :

Le système général de composition d'armée auquel s'applique cet adage fort accrédité parmi nous : « Il faut de vieux soldats conduits par de jeunes généraux » (auquel nous prêtons en France un sens beaucoup trop absolu), ne peut être admis sans discussion. Si les soldats sont trop jeunes, ils sont incapables de supporter les épreuves physiques et morales de la guerre, et les armées ainsi constituées se fondent rapidement. Mais si les soldats, jeunes encore, comptent quelques années — en France, deux à quatre — de pratique et d'expérience professionnelles, ils ont dans la guerre le *maximum* de solidité et de durée qu'ils puissent offrir.

Les sous-officiers et autres gradés subalternes formant les cadres, peuvent être plus âgés — mais pas beaucoup plus — et il est d'un haut intérêt que troupes et cadres soient *périodiquement* renouvelés, partiellement, avec mesure, de telle sorte que l'esprit de l'ensemble et la tra-

dition soient conservés *par un petit nombre de vieux soldats, sous la condition d'un rajeunissement continu de la masse.*

Cette loi est générale et s'applique aux corps d'officiers comme à la troupe. Du sous-lieutenant au colonel, c'est-à-dire de la première jeunesse à la maturité et au delà, l'échelle des âges doit correspondre à l'échelle des grades, car chaque grade réclame une part de service, d'expérience et de savoir-faire proportionnée à son importance, et là, comme dans la troupe et dans la hiérarchie inférieure, *les renouvellements périodiques partiels et le rajeunissement continu* convenablement pondéré, sont obligatoires à peine d'énervation.

Dans le même ordre d'idées, le genre de mérite qu'il faudrait, avant tous les autres, demander aux officiers généraux, ce n'est pas la jeunesse, bien qu'elle vaille beaucoup, c'est *l'expérience.* J'entends cette expérience généralisée, qui a pour origine, avec la pratique du commandement dans la paix et dans la guerre, l'étude de l'âme humaine et *des passions qui sont particulières aux masses armées,* dans les situations si

diverses, souvent violentes et forcées, où il faut les conduire et en être maître.

Une telle expérience n'est pas d'ordinaire le lot des jeunes gens, à moins qu'ils n'aient le génie d'intuition de ces grands capitaines dont l'histoire nous montre quelques rares modèles, mais sur lesquels gouvernements et peuples feront sagement de ne pas compter. Je reconnais toutefois que, pour produire tout son effet utile, l'expérience réclame, comme auxiliaires indispensables, une santé vigoureuse, avec des aptitudes et des habitudes d'activité physique et intellectuelle que l'âge exclut trop souvent.

VIII

L'ESPRIT DU SIÈCLE DANS L'ARMÉE.

> Il faut à la France une armée capable de lui conserver la gloire, de défendre son indépendance, de la préserver de la dégénération et de la langueur où l'amour des richesses et des jouissances a entraîné tant de nations.
>
> (Le général de division comte MORAND, *Du premier Empire*, 1829.)

Les hommes qui ont assez longtemps vécu dans l'armée pour y voir la succession de plusieurs générations, qui ont pu conséquemment observer à des époques différentes nos mœurs militaires, sont unanimes à reconnaître les modifications profondes que chacune de nos révolutions politiques y a introduites. La raison en

est très-apparente et je l'ai indiquée en exprimant : « que les armées, et l'armée française en particulier, sont la représentation fidèle des nations d'où elles procèdent. » Or, les révolutions ont une influence directe sur les mœurs publiques, lesquelles réagissent à leur tour, en vertu de la loi que je viens de rappeler, sur les mœurs des armées. C'est ainsi, par exemple, que la nôtre a vu graduellement disparaître ses anciennes habitudes de simplicité militaire et de pauvreté, cédant dans une mesure toujours croissante, aux besoins de bien-être, de confort et même de luxe qui ont prévalu dans le pays. Je ne pense pas qu'il nous soit donné de revoir jamais les temps où un officier d'infanterie, partant pour rejoindre l'armée, recevait une très-petite part de sa solde en argent, une très-grosse part en assignats sans valeur, avec deux paires de souliers; où un officier général en présence de l'ennemi, ne réclamait pour ses troupes, dans une lettre qui a été conservée, ni la solde qu'elles ne recevaient plus, ni le vêtement ou la chaussure qu'elles ne recevaient guère, mais les vivres de campagne! « .... Mes lapins n'ont pas de pain;

pas de pain, pas de lapins; pas de lapins, pas de victoires.... »

Nos lapins d'aujourd'hui nourris, vêtus, soldés comme ils le sont, seraient très-incommodés de la situation que nous révèle l'histoire des temps passés. Ils ont de grands besoins.

Pour moi, je ne regrette pas ces temps-là qui avaient, j'imagine, comme les nôtres, leurs grands et petits aspects, et ce n'est pas avec un esprit chagrin, encore moins dans un parti pris de rabaisser les choses contemporaines, que je suis entré dans ces comparaisons. J'ai voulu seulement établir que pendant que les mœurs publiques se transformaient, les mœurs militaires se transformaient aussi, et montrer à quel point nos habitudes diffèrent à présent des habitudes de nos pères.

Entre ces transformations très-diverses, il en est qui sont absolument inévitables et dont il faut, comme on dit, prendre son parti, en cherchant seulement à en contenir et diriger les effets. Mais il en est d'autres qui emportent avec elles de sérieux périls qu'il serait, je crois, possible de conjurer. Je veux examiner celles-ci.

Déjà, j'ai eu l'occasion de mettre en évidence les causes des ardentes préoccupations d'ambition qui règnent parmi nous. Dans l'exposé très-sommaire d'une théorie de *l'administration de l'avancement,* je rechercherai les moyens d'offrir à cette ambition, dans la mesure du nécessaire et du juste, les satisfactions qu'elle réclame. Pour le moment, je me borne à constater en passant, qu'elle se rattache à l'une des transformations les plus caractérisées que nous ayons vues se produire dans l'esprit de l'armée. Avant la révolution de 1830, en effet, pendant toute la durée du gouvernement de la Restauration, l'avancement, par des raisons qui sont trop connues pour qu'il soit utile de les rappeler ici, était lent et difficile à ce point qu'on peut dire qu'il n'existait pas. Le sentiment de cette impossibilité d'avancer pénétrant peu à peu dans tous les esprits, personne ne faisait de rêves ambitieux et chacun s'accommodait de l'immobilité qui était la loi commune. Je pourrais citer, parmi les généraux de division qui sont aujourd'hui les doyens de l'armée, une foule d'hommes considérables par l'autorité de leurs services, qui, parvenus très-jeunes au grade de capitaine dans les

dernières années de l'Empire, ont fait dans ce grade, sans se plaindre, sans en avoir même la pensée, une station de seize à vingt ans!

Après 1830, les événements de la politique et de la guerre ont appliqué à l'avancement un mouvement qui s'est de plus en plus accéléré. Beaucoup et de brillantes fortunes militaires ont été faites depuis les commencements de la guerre d'Afrique jusqu'au temps présent, toutes contribuant à exciter les esprits, à exalter les espérances. L'ambition s'est graduellement exagérée parmi nous et aujourd'hui elle se dénature. Réglée et marchant à un but virilement défini, elle est quelquefois la marque de facultés d'un ordre supérieur et le stimulant des grandes actions. Mais quelle estime faire et qu'attendre d'une passion qui ne se fixe pas, parce qu'elle convoite tout, qui a pour origine des prétentions, pour moyen la compétition, et que rien n'apaise! Si bien que les dignités, les grades et les emplois, les ordres nationaux et étrangers, la rectification ou l'amplification du nom paternel, les jouissances que crée la richesse, ne lui suffisent plus.

Le soldat qui cesse d'être pauvre, est renfermé

dans la redoutable alternative de donner au désordre, où il se démoralise, l'argent qu'il a reçu, et qui ne lui est pas nécessaire, puisque l'État pourvoit libéralement à tous ses besoins; ou de former, s'il est par impossible calculateur et prévoyant, *ce pécule* qui s'accroît avec le temps, en lui promettant un certain bien-être ultérieur, préoccupation qui ne tarde pas à l'envahir tout entier et en fait un *soldat conservateur*, je veux dire conservateur de sa personne au milieu des épreuves et des dangers de la guerre. C'est une sorte de capitaliste qui ne saurait trouver opportun ni judicieux de se faire tuer.

Chez les officiers et les généraux, la même cause crée les mêmes effets, avec des périls plus grands encore, car ceux-là ne reçoivent pas l'exemple, ils le donnent, et quand dans leurs âmes, le calcul a pris la place du patriotisme, c'en est fait des armées. Les annales de tous les peuples et de tous les temps nous ont appris ces vérités, et il ne faudrait pas remonter bien loin en arrière dans l'histoire contemporaine, pour constater ce que sont, au jour des grands revers militaires et des grandes épreuves nationales, la

solidité de caractère, la fermeté dans la fidélité et dans le devoir, des généraux que la fortune a soudainement comblés en les élevant au-dessus de tous ! Enfin qui ne voit que l'invasion parmi nous, de ces principes destructeurs du désintéressement professionnel, fait naître les rivalités et l'égoïsme, favorise les audacieux, écarte les dévouements sincères et désorganise peu à peu, par toute sorte de moyens aperçus et inaperçus, cette grande famille militaire française dont les membres étaient si étroitement unis dans la simplicité et dans l'honneur !

Pour combattre ces funestes principes, il faut leur opposer les principes contraires, élever autel contre autel, et montrer que si les habitudes prises par l'armée au contact des mœurs publiques sont un péril, ce péril peut être dominé par l'*éducation spéciale* que la loi, l'État et les hommes à qui l'État délègue une part de ses pouvoirs sur l'armée, feraient prévaloir. Que l'école du devoir devienne familière aux troupes comme l'école du peloton et du bataillon. Que nos soldats apprennent chaque jour et gardent cette ferme croyance : ce n'est pas aux honneurs

encore moins à l'argent « mais à l'opinion seule qu'il appartient de récompenser dignement le sacrifice de la vie[1], » et ils resteront les premiers soldats du monde.

Les découvertes de la science auxiliaire ordinaire de l'industrie et des arts de la paix, ont été de tout temps utilisées par les armes. C'est l'une d'elles, la plus grande de toutes, la découverte de la poudre à canon, qui a fixé les formes de la guerre moderne. Mais autrefois, elles apparaissaient de loin en loin dans les siècles. Les générations les expérimentaient et les perfectionnaient lentement. De nos jours, la science ne se contente plus de ce rôle d'auxiliaire de la guerre. Elle veut en être le moyen principal. Les découvertes succèdent aux découvertes avec une rapidité inouïe qui déconcerte les esprits, jette les gouvernements dans l'incertitude et leurs budgets dans le désarroi, en attendant qu'elle plonge les familles dans le deuil, car toutes ces inventions ont invariablement le même objet qui est de « tuer un maximum de gens dans un minimum

1. *De l'esprit des institutions militaires* (maréchal de Raguse).

de temps. » Et l'opinion se répand de plus en plus, que ces irrésistibles perfectionnements mécaniques vont conduire les armées à n'être plus, dans le combat, que des foules manœuvrant de loin des appareils qui tueront sûrement. Du calme qui permet l'observation et la réflexion, du coup d'œil qui trouve l'opération décisive, de la bravoure qui exécute en renversant l'obstacle, il ne serait plus besoin.

C'est justement le contraire qui est vrai. Toutes ces facultés devront se multiplier, toutes ces qualités devront grandir, pour résoudre sur les champs de bataille, les mêmes problèmes qu'autrefois, rendus plus difficiles et plus périlleux.

Il importe d'écarter de l'esprit de nos soldats, ces paradoxes et ces vaines théories qui subalternisent leur rôle. Ne permettons pas qu'ils s'attiédissent dans la pratique des vertus qui sont l'origine des grands efforts. Persuadons-les que plus seront douloureux et étendus les sacrifices que nous imposera la perfection de l'art de tuer, — fruit inattendu des civilisations supérieures — plus il faudra que vibre dans l'âme des armées la voix de l'honneur et de la patrie.

IX

DE L'ESPRIT DE HIÉRARCHIE.

L'importance et la considération des divers grades résident dans les droits respectifs qu'ils confèrent. Le plein exercice de ces droits est une source d'émulation et d'honorable ambition, en même temps qu'il assure à l'autorité son action et son respect.

Lieutenant général de PRÉVAL.

(*Hiérarchie et avancement.*)

Je signalerai dans l'esprit des troupes une transformation d'une autre nature qui est également, à mon avis, une altération grave.

Autrefois, les dépositaires du commandement étaient entourés parmi nous, d'une autorité morale dont les effets étaient très-favorables au maintien d'une ferme discipline et des habi-

tudes militaires; je les ai encore présents à la mémoire. Ainsi, quand le dimanche, le colonel[1] devait apparaître au quartier pour la revue de ce jour, l'attente était vivement excitée, de grands efforts étaient faits pour que tout lui fût présenté en bon ordre, c'était un événement. C'en était un plus grand, quand la revue des généraux commandant sur les lieux était attendue, et un plus grand encore, quand il s'agissait des opérations d'inspection générale faites par un délégué du ministre revêtu d'une partie de ses pouvoirs. Plusieurs mois à l'avance, on se préparait avec un zèle extrême à cette épreuve qui préoccupait tous les esprits, touchait à tous les intérêts, et surtout excitait au plus haut point l'amour-propre ré-

1. Dans ce temps-là, les chefs de corps ne concentraient pas entre leurs mains, comme aujourd'hui, toutes les directions et toutes les surveillances. Leurs collaborateurs en sous-ordre, fonctionnaient largement et presque librement, chacun dans sa sphère, sous une responsabilité nettement définie.

Le colonel était un personnage *hors foule*, et dont la vie entière ne s'écoulait pas au milieu du personnel et du matériel régimentaire, dans les cours du quartier, dans les chambres, dans les ateliers, etc. Il ne nous apparaissait qu'à ses jour et heure, pour résoudre les questions de commandement et pour donner l'*impulsion*.

gimentaire. Quand se présentait devant les troupes l'homme dont la fonction était entourée d'un tel prestige, son influence, si elle était bien comprise par lui et bien conduite, s'exerçait très-heureusement sur l'esprit du personnel, sur toutes les parties du service, et laissait des traces durables.

Aujourd'hui, les colonels, les généraux, les plus grands personnages militaires, se présentent aux troupes sans faire sur elles d'impression. Le sentiment de leur mission auprès d'elles, et de leur haute position dans la hiérarchie, semble s'être effacé. Elles les voient arriver, les reçoivent et les voient partir avec indifférence; tout au plus, quand ils ont une notoriété spéciale, excitent-ils en elles une préoccupation passagère d'intérêt ou plutôt de curiosité.

C'est que les croyances sincères et la foi militaire, avec les ardeurs et les émotions particulières qui les accompagnent ordinairement, se sont affaiblies. Un sentiment traditionnel très-élevé, très-conservateur, qui était une des forces de cohésion de l'armée et que je nomme « *l'es-*

prit de hiérarchie » tend à disparaître. Il ne faut pas se dissimuler la gravité d'un symptôme qui accuse, dans la famille militaire, l'amoindrissement déjà signalé dans l'ensemble de la société française, du principe et des habitudes de *respect*.

En ce qui touche l'armée, la principale cause de cette moins-value morale est facile à reconnaître. Là, en effet, la hiérarchie, du sommet à la base, forme une chaîne dont tous les anneaux sont étroitement liés entre eux et solidaires, à ce point que cette chaîne ne peut être interrompue en un seul endroit, sans que la hiérarchie tout entière soit atteinte et souffre. Ainsi, aucune affaire ne doit être instruite, aucune répression appliquée, aucune récompense accordée, sans que les divers pouvoirs étagés au-dessus des personnes que ces actes concernent, n'interviennent *tous et successivement*, en exprimant leur avis dans une forme que la règle détermine. C'est là l'une de nos lois militaires les plus anciennes, les plus absolues, et l'un de ses effets, qu'on aperçoit immédiatement, est d'assurer à chacun de ces pouvoirs toute l'influence et toute l'autorité dont il a besoin.

Or l'observation de cette loi est aujourd'hui beaucoup moins rigoureuse que dans le passé. Il n'est pas rare de la voir dominée ou éludée par des intérêts qui s'agitent bruyamment, en dehors de la sphère dans laquelle le principe hiérarchique devrait les retenir enfermés. Les succès qu'ils obtiennent souvent, compromettent la dignité et le prestige des chefs militaires, qui ne fonctionnent plus dans la plénitude de leurs droits réguliers. Les appétits surexcités s'enflamment, se pressent sur la brèche qu'ils sont ainsi parvenus à ouvrir dans le rempart de la loi commune ; le sentiment militaire s'altère, l'esprit de hiérarchie et les respects s'en vont.

X

RÉFLEXIONS SUR L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE FRANÇAISE[1].

Trop d'hommes incapables arrivent au sommet dans l'armée....

Le maréchal BUGEAUD au roi.
(Lettre autographe du 2 juin 1846.)

Je crois avoir démontré (jeunes soldats, vieux soldats — les grognards de l'Empire) que *la loi des renouvellements* s'impose expressément au personnel de l'armée française, et qu'elle est pour cette armée comme pour la société française, en raison de leur étroite solidarité, un besoin et une force.

1. Dans l'armée française qui a de solides principes d'honnêteté, nous administrons tout, armement, sub-

J'entre à cet égard, spécialement pour la composition des corps d'officiers et de l'état-major général, dans quelques développements, car des principes et des faits qui aboutissent dans une armée à *la constitution du commandement*, ont une importance de premier ordre.

Les imaginations françaises sont vives, mobiles, avides de changement. Dans l'armée, cette disposition des esprits a pour aliment principal certaines doctrines que la tradition militaire, qui est fort démocratique, a consacrées. Il demeure entendu, par exemple, que « *tout soldat français porte au fond de sa giberne un bâton de maréchal de France.* »

En réalité, les soldats savent bien que cette haute fortune n'échoit qu'à une imperceptible minorité de favoris du sort, mais chacun a cet

sistances, habillement, équipement, etc., avec un luxe incroyable de soins et de précautions contre le dol ou contre l'erreur. Le nombre des opérations de vérification et de contrôle qui ont pour but *de justifier*, est infini.

La distribution de l'avancement, pierre angulaire de l'édifice militaire, ne motive pas tant de préoccupations ni de soins. Ses règles offrent de suffisantes garanties aux personnes, mais non pas à l'État et au pays, qui ont à la bonne constitution du commandement un si haut intérêt.

aphorisme présent à la pensée, et s'en fait application dans la proportion de ses visées et de sa position, du grade le plus humble au grade le plus élevé. Il existe conséquemment parmi nous un très-vif courant de préoccupations ambitieuses, entretenues et exagérées, comme je l'ai dit, par les exemples d'avancement extraordinaire qui sont dus à la guerre ou à des circonstances d'exception. C'est un devoir de prudence et de sagesse pour l'État, de tempérer ces tendances par les moyens d'enseignement moral dont il dispose. Mais, en même temps, c'est une nécessité pour lui de leur ouvrir toutes les issues possibles, et de leur assurer toutes les satisfactions légitimes, afin d'entretenir les ardeurs et l'émulation qui forment le ressort des armées. Dominant l'ensemble de ces besoins et de ces vues, apparaît l'intérêt fondamental de l'État, du pays et de l'armée, qui est de créer, par ce grand mouvement de personnes, des cadres vigoureux, de bons officiers, des chefs de corps expérimentés, des généraux capables de former les troupes et de les commander dans la guerre. Mais, pour atteindre de tels résultats, il ne faut laisser au

hasard rien de ce que peuvent régler des principes définis et fermement arrêtés. Ils présideraient dans l'armée aux actes rémunérateurs de toute sorte, et particulièrement à ce que j'appellerai *l'administration de l'avancement*, principal moyen de renouvellement du personnel de commandement.

L'avancement, je me hâte de le dire, est soumis à des règles fixées par la loi. Il n'a conséquemment rien d'arbitraire. Mais ce sont, je le répète, les principes qui manquent, pour l'application judicieuse de ces règles, depuis cinquante ans qu'elles existent. Ainsi les propositions et promotions sont trop souvent faites sous les impressions et dans le sens des besoins du moment, rarement dans des prévisions d'avenir. Or l'avancement, en soi, touche surtout à des questions d'avenir et les résout virtuellement. En France, par exemple, tout officier qui, par fortune de guerre ou autrement, est pourvu du grade de chef de bataillon ou d'escadron peu après sa trentième année, est assuré, alors même qu'il n'aurait pas d'autre mérite que d'avoir rencontré cette heureuse avance, de commander un jour

une division ! Rien ne peut plus, généralement, arrêter l'essor de sa carrière.

Et, inversement, l'officier le plus notoirement capable, dont les débuts n'auraient pas été favorisés par le sort, ne saurait à moins de circonstances d'exception, sortir de la foule et arriver aux commandements supérieurs. En sorte que la composition de l'état-major général français dépend, le plus ordinairement, de relations d'âge créées par la fortune des situations. Il serait très-important que l'État réservât des rémunérations spéciales, largement distribuées, à de certains services et à de certains mérites, aux actions d'éclat, aux blessures. L'avancement n'en serait plus la récompense obligée. On distinguerait expressément, sous ce dernier rapport, entre les officiers qui ont l'avenir d'un chef de bataillon, d'un colonel, d'un général, proportionnant le développement de la carrière de chacun à l'étendue de ses facultés, aux preuves qu'il aurait faites, aux garanties qu'il offrirait pour l'exercice du commandement, à ses divers degrés, dans les guerres à venir. Dans cet ordre d'idées, un vieux lieutenant pourrait être officier de la Légion d'hon-

neur, haute distinction qui serait tout à la fois la récompense des efforts et la marque du terme de sa carrière; un jeune officier général pourrait être simple légionnaire[1], celui-ci cheminant dans l'armée, au nom d'un grand intérêt public, vers un but absolument différent du but que celui-là poursuivait. On ne verrait pas comme aujourd'hui, les distinctions honorifiques être pour chaque grade, *une sorte d'appendice et de complément proportionnels obligés*; si bien qu'un officier général, par exemple, qui n'a pas dans la Légion d'honneur un rang déterminé, se tient pour lésé dans ses intérêts et atteint dans sa considération[2]! C'est une véritable confusion d'idées

1. En janvier 1841, le général de Lamoricière, lieutenant général et commandant la province d'Oran, avec une autorité de situation qui est présente à tous les souvenirs, était chevalier de la Légion d'honneur, sans plus. Assurément il n'en était pas amoindri.

2. Je n'entends parler ici ni des médailles attribuées indistinctement, à titre commémoratif, à toutes les individualités qui ont fait « du plus au moins » une campagne de guerre; ni des décorations étrangères qui donnent lieu dans le public et dans l'armée, à une fièvre que je trouve très-peu française et souvent à « une industrie » que je trouve très-peu avouable. Ces médailles et ces décorations sont des importations du dehors aux principes et aux effets desquelles

et de faits qui déplace le rôle et qui dénature le prestige des grades et des distinctions honorifiques. L'adoption par l'État des vues que j'exprime à ce sujet, rectifierait les traditions et les habitudes de l'armée. Chacun saurait qu'une décoration a exclusivement le caractère d'une marque d'honneur et d'une récompense; que le grade qui honore et récompense aussi, assure par-dessus tout la constitution du commandement et prépare l'avenir des armées dans la guerre. Les ambitions et compétitions se classeraient en se divisant, au lieu de se confondre. Elles seraient plus raisonnables et moins ardentes. L'esprit militaire y gagnerait beaucoup. Le commandement aurait plus de spécialité, de ressort et d'autorité.

Je ferai une autre observation au sujet de *l'Administration de l'avancement*. Après chaque période de dix ans ou de quinze ans de paix, on entend généralement dire qu'il faut rajeunir l'armée, et sous l'empire de cette préoccupation

je n'ai pas besoin de dire que je suis absolument opposé. Rappellerai-je à quelle exploitation le Saint-Père a été soumis sous ce rapport? C'est un côté de la question romaine, par lequel le pouvoir temporel a toujours et unanimement été reconnu.

légitime, on s'efforce de ne faire entrer dans les promotions que des officiers jeunes ou relativement jeunes. Il en résulte qu'ils s'éternisent dans leurs grades, en raison de la concurrence *ex æquo* quant à l'âge, qu'ils se font réciproquement. Les cadres d'officiers inférieurs, supérieurs et généraux s'encombrent, les renouvellements périodiques deviennent difficiles ou impossibles, et la pléthore suit, avec les divers inconvénients d'alanguissement et d'alourdissement qu'elle entraîne. *En voulant tout rajeunir, il se trouve qu'avec le temps on a tout vieilli.* C'est que pour rajeunir effectivement le commandement, il faut admettre dans toute promotion d'officiers généraux ou supérieurs, une combinaison qui fasse une part aux candidats d'avenir et qu'attend une longue carrière dans l'armée, une part *aux plus âgés* (choisis bien entendu avec un soin particulier) qui seront remplacés *à bref délai* par d'autres. Cette disposition de prévision est fondamentale. Elle assure et échelonne, en quelque sorte par des coupes réglées, la succession des vacances.

L'administration de l'avancement *dans la paix*,

est donc une question d'importance supérieure, dont la solution est très-délicate, et qui exige beaucoup d'examen, de pondération entre des intérêts difficiles à concilier, *de fermeté surtout*, car les passions qui s'agitent autour d'elle, sont ardentes. *C'est un grand problème de gouvernement, car l'état moral des armées se rattache directement à l'influence que les actes rémunérateurs ont sur leur esprit et au jugement qu'elles en portent.* L'armée française, fille de la nation française, se plaît comme elle dans les honneurs et dans un éclat dont chacun de nous attire à soi la plus grosse part possible, en s'efforçant de s'élever au-dessus de son voisin; et comme elle aussi, par une contradiction dont le caractère national offre plus d'un exemple, elle a de vives préoccupations d'égalité dans les devoirs et dans les droits.

Quant à l'avancement *dans la guerre*, il est généralement déterminé par des événements qui échappent aux directions ordinaires, et c'est le plus souvent la fortune qui le crée. Là les combinaisons et la pondération sont plus rarement applicables, et elles sont moins nécessaires, car

les vacances et par conséquent les renouvellements surabondent. En ce qui concerne l'armée française, on peut dire — dans un sens général qui admet naturellement des exceptions — « que les avancements étudiés de la paix sont le correctif des avancements hasardés de la guerre. »

Cette doctrine contredira, je le sais, les idées reçues, non moins que cette autre doctrine — qui n'est pas non plus absolue — mais dont je suis pénétré, que « c'est la paix, *utilisée comme il convient*, qui fait les bonnes armées ; que c'est la guerre, surtout quand elle se prolonge, qui les désorganise[1] ».

1. Qu'on en juge par les rapides et écrasants résultats qu'a obtenus dans la dernière guerre l'armée prussienne, luttant après cinquante ans d'une paix mise à profit avec beaucoup d'esprit de suite et de sagacité, contre l'armée autrichienne formée par les campagnes d'Italie, de Hongrie, et qui portait avec elle un prestige mérité.

XI

DE L'ÉDUCATION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

L'homme, cet être flexible, se pliant dans la société aux pensées et aux impressions des autres, est également capable de connaître sa propre nature quand on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment lorsqu'on la lui dérobe.

MONTESQUIEU,
(préface de l'*Esprit des Lois.*)

J'ai écrit ailleurs « que je n'exalterais pas les qualités, que je ne tairais pas les défauts de nos soldats » qu'en un mot *je serais vrai.*

Il m'en coûte d'autant moins d'être vrai, que leurs défauts n'ont pas de gravité. Ils ne sont que la conséquence et qu'une sorte de déviation de leurs qualités. Je me sers à dessein de ce mot

« déviation » parce qu'il implique l'idée d'un « redressement » et parce qu'en effet toutes les réflexions qui vont suivre, ont pour but de montrer le haut intérêt pour l'armée française, d'un système d'éducation bien entendu et approprié *aux instincts* qu'on lui sait. Il y en a qu'il faut diriger, d'autres qu'il faut développer, d'autres encore qu'il faut combattre. C'est ainsi que lui serait assurée, dans la guerre, la supériorité dont j'ai indiqué les conditions.

Toute ma théorie, à l'égard de ce système d'éducation, repose sur l'expérience que j'ai faite et sur la conviction où je suis « *que l'esprit des masses organisées hiérarchiquement, se forme par les leçons et par les exemples des hommes qui les mènent.* »

La réflexion de l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois*, qui sert d'épigraphe à ce chapitre, pleine d'une philosophie si profonde et si vraie, me paraît particulièrement applicable au soldat de l'armée française. Il faut étudier sa nature et la lui montrer, le prémunir contre ce qu'elle a d'insuffisant ou d'excessif, l'affermir dans ce qu'elle a de principes actifs et généreux. Mais

nous sommes loin de le préparer à son rôle d'après cette règle judicieuse. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, nous lui disons incessamment « *que la bravoure est la vertu native de la nation française, que ses soldats sont les représentants particuliers de cette vertu de terroir*, etc. » Jusque-là tout est bien, et il n'est pas indifférent, je le reconnais, de lui donner des facultés militaires de son pays et des siennes propres, une haute idée. Mais nous manquons rarement d'aller plus loin et d'ajouter : « *que par suite, nos armées sont assurées de battre les armées ennemies lesquelles sont à tous les points de vue inférieures.* » Or, en réalité, nos soldats sont comme tous les hommes, dominés par un vif, profond et naturel sentiment de conservation, et je crois avec le maréchal duc de Raguse (*De l'esprit des institutions militaires*) que les effets de ce sentiment « *sont bien plus communs et exercent bien plus d'influence qu'on ne croit sur le grand nombre*[1]. » Ils ont plus de fougue et

1. Les Romains parlaient avec plus de modestie et de vérité de leurs soldats qui avaient conquis le monde, que nous ne parlons ordinairement des nôtres : « *Paucos viros*

d'entrain que les soldats de certaines nations, ils ont moins de calme et de solidité que les soldats de certaines autres. Ceux-ci ont la bravoure de tempérament, ceux-là ont la bravoure d'imagination; et pour résumer mon sentiment, je dirai que si j'ai constaté souvent à la guerre, avec une légitime fierté, que nos soldats étaient ardents et vaillants, je les ai vus en face d'adversaires qui ne leur cédaient pas en courage. Ils opèrent en avant avec un élan et une vigueur incomparables, mais ils sont quelquefois ramenés dans le désordre. Et quand cette dernière circonstance se produit-elle le plus souvent? Quand leurs chefs les ayant maladroitement pénétrés de la conviction qu'ils vont triompher sans effort de la résistance de l'ennemi, ils trouvent celui-ci

fortes natura procreat. Bona institutione plures reddit industria. »

(Vegetius, *De re militari*, lib. III.)

« Peu de gens naissent braves. Plusieurs le deviennent par les effets d'une bonne éducation. »

(Végèce, *Des institutions militaires*.)

On dit toujours que tout le monde est brave et vous ne sauriez imaginer, quand ce vient au fait et au prendre, le peu que l'on trouve de certains courages....

(Correspondance du maréchal de Villars; lettre au ministre de la guerre, Voisin.)

ferme, tenace, bien préparé et bien résolu à ne rien céder.

Et c'est ainsi que se justifie encore de nos jours cette maxime, vraie dans tous les temps, que Michel Montaigne — dans ses Essais — empruntait aux Commentaires de César : « *C'est de peu d'intérest de trouver les ennemis en effect plus foibles qu'on avoit cru, mais la tromperie est dangereuse quand ils sont trouvez forts, après qu'on les avoit jugez foibles par réputation.* »

Je pourrais multiplier les exemples qui démontreraient l'opportunité pour l'armée française, d'une éducation mieux conçue, plus virile, plus vraie, plus complète surtout que celle qu'elle reçoit. Elle aurait des effets d'autant plus considérables, que nos officiers et nos soldats sont plus intelligents, plus faciles à impressionner ; qu'ils sont liés les uns aux autres, en dépit de la hiérarchie, par des habitudes de confraternité militaire qu'on ne rencontre pas au même degré dans les autres armées ; qu'enfin ils forment un tout qui n'est pas seulement un instrument, comme beaucoup le croient, *c'est un tout qui a un esprit et une âme*. Cet esprit et cette âme sont ouverts à

toutes les doctrines professionnelles d'un ordre élevé, par lesquelles on voudrait les pénétrer. Mais nous n'avons guère souci de cet enseignement. Si un régiment est réuni quelque part tout entier, les règlements sur le service intérieur, sur le service en campagne, sur les manœuvres, sur le tir, sur la comptabilité, pour les officiers ; les théories de paquetage et d'entretien des effets, de démontage et de remontage des armes, avec la lecture périodique de quelques articles spéciaux du code pénal militaire, pour la troupe, tel est l'habituel aliment offert à l'activité morale et intellectuelle de l'ensemble régimentaire[1] ! Ce sont là des études militaires techniques, utiles assurément, même nécessaires, mais d'une aride spécialité, et qui ne suffisent pas à préparer les armées aux grands devoirs et aux grands efforts qui les attendent à la guerre.

1. Je ne dis rien ici des écoles instituées dans nos régiments d'infanterie et de cavalerie pour les sous-officiers et les soldats, *vrai trompe-l'œil*, où tout à peu près, excepté la lecture et l'écriture pour quelques illettrés, est artificiel. Ces écoles donnent lieu à des exigences et à des contraintes qui dégoûtent de l'étude les hommes de troupe et attiédissent l'esprit militaire.

Je voudrais que, pour atteindre ce dernier but si considérable, un haut enseignement fût fait aux corps d'officiers par les généraux qui les commandent, dans des conférences où seraient développés les principes puisés dans l'expérience de la guerre. Ces principes sont en petit nombre, mais tirés de l'observation attentive des impressions et des passions trop souvent irrésistibles qui s'emparent des masses au milieu des souffrances de la guerre, au milieu de ses tentations et enfin dans la grande crise du combat, ils ont un caractère saisissant, bien fait pour exciter l'intérêt d'un auditoire militaire. Là, nos officiers apprendraient le rôle décisif qui appartient à l'état moral des troupes dans la guerre ; comment s'acquiert cet état moral ; comment il se conserve et se développe ; comment il se perd. Ils sauraient que la discipline, le respect de la règle, le respect de la propriété et des personnes, des mœurs et des usages du pays, de sa religion, de ses temples, etc., etc., principes qui font que les armées ont le respect d'elles-mêmes, sont les plus importants éléments de cet équilibre moral.

Les principes de *direction* établis, l'exposé des

principes d'*exécution* suivrait, et montrerait l'étroite liaison de ceux-ci avec ceux-là. Je m'abstiens d'entrer ici dans les détails techniques de mes vues relatives à l'exécution. Elles auront une place spéciale [1] dans la suite de ce travail; mais j'en ai dit assez, pour faire comprendre l'intérêt vraiment considérable que présenterait l'enseignement dont je viens d'indiquer sommairement les bases. Les officiers, convertis à ces doctrines directrices de l'action militaire, les introduiraient par les contacts et les échanges de chaque jour, dans l'esprit du cadre; le cadre les introduirait à son tour par les mêmes moyens dans l'esprit de la troupe; et de proche en proche, par un effet de transmission dont j'ai eu plus d'une fois l'occasion de constater le succès, la masse entière serait pénétrée. En cet état, la constitution morale, comme l'instruction pratique d'une armée en vue de la guerre, ne laisserait rien à souhaiter. Si, les opérations ouvertes, les premiers chocs étaient heureux, condition qu'il est du plus haut intérêt de réaliser, les trou-

1. Voyez *Tactique de l'armée française*, page 197.

pes pleines de confiance dans les chefs qui les auraient ainsi préparées, pleines de confiance en elles-mêmes, seraient pour le reste de la campagne, d'une remarquable solidité. Et on aurait ainsi pratiqué au profit de l'armée française dont il ne serait pas besoin d'exagérer les effectifs, cet aphorisme plein de sagesse et de vérité de Michel Montaigne : « *Ce n'est pas le nombre des hommes, ains le nombre des bons hommes qui faict l'advantage à la guerre, le demeurant servant plus de destourbier que de secours.* »

Ce double enseignement serait suivi dans les garnisons où les troupes de toutes armes sont agglomérées, et dans les camps de manœuvres qui devraient être assez multipliés pour que, chaque année, une notable partie de l'armée y pût être réunie. Les troupes, habituellement dispersées dans les villes, apprendraient dans ces réunions la vie en commun et les manœuvres d'ensemble; leur esprit s'y retremperait dans des habitudes militaires et des travaux qui ont assurément de l'importance et offrent de l'intérêt.

Mais cela suffit-il? Et peut-on croire par exemple que des corps d'officiers, eussent-ils figuré

cent fois dans les grandes manœuvres qui sont censées représenter les batailles d'Austerlitz, d'Isly ou de Solferino, entendraient bien la guerre ou seulement l'entendraient mieux, qu'avant d'avoir joué leur rôle dans ces représentations? Elles sont par la force des choses conventionnelles à ce point, que rien absolument, pendant leur cours, si ce n'est le bruit d'une fusillade et d'une canonnade inoffensives, ne donne aux exécutants l'idée la plus lointaine d'une vraie lutte dans la vraie guerre. Les manœuvres elles-mêmes et les divers mouvements de troupes dans les camps, avec leur lenteur, leur régularité et leurs formes compliquées et compassées, n'ont pas d'analogie avec les manœuvres et les divers mouvements imprévus, toujours rapides, souvent précipités, quelquefois désordonnés de la bataille [1].

Il est donc indispensable qu'à ces travaux des camps qui soumettent plus étroitement les armées aux règles du service en campagne, et les préparent matériellement à l'action commune

1. Mais que m'importent vos exercices et vos parades et qu'ont-ils de commun avec la guerre?

(*Pensées sur la guerre*, maréchal Gouvion-Saint-Cyr.)

dans la guerre, s'ajoute la préparation que j'ai dite. Si, comme c'est la coutume en France, cette préparation n'a pas été faite, et si, ce qui est encore la coutume, les troupes arrivent devant l'ennemi sans connaître leurs généraux, sans être connues d'eux, sans avoir rien échangé jusque-là avec eux, la situation est difficile. Le décousu tend à prévaloir ; le hasard domine avec les vicissitudes et l'inattendu qu'il entraîne. Dès que les souffrances et les épreuves surviennent, le laisser aller dans l'attitude et la tenue, l'oubli de la règle et des convenances militaires, se manifestent dans nos rangs. Les officiers français, les officiers généraux eux-mêmes, passent au milieu des soldats, quelquefois de leurs propres soldats, sans recevoir d'eux le salut militaire, et, le plus souvent, sans l'exiger. Nous avons été péniblement frappés, dans les dernières guerres, des contrastes qu'offrait, sous ce rapport, la juxtaposition de nos troupes et des troupes alliées. Celles-ci, généralement, étaient disciplinées, bien tenues, silencieuses et calmes sous les armes. Leur service se faisait avec beaucoup d'exactitude et de méthode. Les soldats étrangers se

montraient pleins de respect pour les officiers français, et d'un respect dont les formes étaient vraiment militaires. Comment aurions-nous pu obtenir des nôtres ces marques de déférence pour les officiers étrangers, quand, dans la plupart des cas, nous ne les obtenions que difficilement pour nous-mêmes[1] ?

1. Quartier général d'Alexandrie, le 7 mai 1859.

Le général commandant a remarqué, avec autant de surprise que de mécontentement, que les habitudes de bon ordre tendaient à se relâcher dans les troupes.

La tenue, l'observation des règles, les marques extérieures de respect, dans toutes les circonstances de la vie militaire, ont une importance considérable, et c'est par là que se jugent tout d'abord la discipline des armées et l'esprit qui les anime.

Je ne supporte pas la pensée, et vous ne voudrez pas vous-mêmes, que nous puissions paraître, sous ce rapport, inférieurs aux troupes alliées qui se montrent remarquablement disciplinées et sont remplies, pour les autorités militaires françaises, d'une déférence que nous avons le devoir de témoigner aux autorités militaires alliées.

Les officiers généraux, chefs de corps et officiers de tout grade s'associeront au commandant de la division, pour faire pénétrer dans l'esprit des troupes, ces principes conservateurs de la dignité professionnelle, des convenances militaires et de la bonne harmonie entre les deux armées.

Le général commandant la division.

(*Extrait des archives officielles de l'armée d'Italie*, 1859.

Aussi, dès que les officiers généraux qui ont l'expérience de cet état de choses, dû tout à la fois au tempérament particulier de nos soldats et à l'insuffisance de leur éducation militaire, sont entrés en possession d'un commandement en vue de la guerre, leur premier soin doit être de reprendre en sous-œuvre cette éducation. Profitant des séjours, des haltes prolongées dans les marches, et généralement, de tous les répits que leur laisse la guerre, il faut qu'ils réunissent les officiers dans les conférences dont j'ai montré l'intérêt et le but; qu'ils parlent souvent aux cadres, quand la troupe est réunie sur le terrain, faisant ressortir et élevant à leurs propres yeux l'importance si réelle de leur rôle; qu'ils parlent quelquefois, quand la circonstance est opportune et décisive, à la troupe elle-même; il faut, qu'après avoir solidement établi, par ces divers moyens, les principes, ils ne laissent échapper aucune occasion d'en faire publiquement l'application, en l'accompagnant, par la voie de l'ordre du jour, de commentaires propres à saisir les esprits, honorant les braves gens, flétrissant et frappant les indignes, faisant prévaloir enfin, avec

une infatigable conviction, les préoccupations d'honneur, de devoir, de dévouement !

Les dépositaires du commandement qui sèmeront ainsi dans l'armée française, recueilleront. Ils auront le noble orgueil de voir s'élever tous les jours dans ces âmes, dont ils ont charge, le niveau des grands sentiments qui sont conservateurs des armées et qui leur donnent, dans la souffrance et dans le péril, la sérénité et la fermeté.

Ces idées ne sont pas dans mon esprit à l'état de théories spéculatives. Je les ai vu pratiquer et je les ai pratiquées moi-même à la guerre. J'ai foi dans leurs résultats. Elles ne sont pas nouvelles d'ailleurs, et l'histoire de tous les peuples qui ont compris la grandeur des institutions militaires et leur influence sur la marche de la civilisation, témoigne de l'importance qu'ils attachaient à l'éducation de leurs armées. Ils mettaient tous leurs soins à développer chez elles, par des moyens qui ne différaient pas de ceux que je préconise, les aspirations, les sentiments et les principes qui créent cette force morale avec laquelle on peut tout oser. Il est impossible d'expliquer

les incroyables entreprises des petites armées d'Alexandre et de César, autrement que par le haut degré de perfection auquel, sous ce rapport, elles étaient parvenues. On sait notamment que jamais ces grands capitaines n'auraient conduit leurs soldats à la bataille, sans avoir préalablement élevé leurs âmes à la hauteur des efforts et des sacrifices dont la victoire devait être le prix. « *Toutes les fois* — dit Montaigne, en parlant de César pour qui il est plein d'une si profonde et naïve admiration — *qu'il veut montrer avoir* « *esté surpris ou pressé, il allègue qu'il n'eut pas* « *seulement le loisir d'exhorter ses gens. De* « *vray, sa langue lui a faict en plusieurs lieux* « *de notables services.* »

XII

DE LA DISPERSION DES TROUPES DANS LES GARNISONS.

> L'usage en France est de dissoudre au moment de la paix, les corps d'armée, les divisions et les brigades. Cet usage est un reste du régime féodal.
>
> . . . .
>
> Pour la guerre, l'organisation pendant la paix en corps, divisions et brigades, est une nécessité; et la perfection avec laquelle elle est calculée, a une grande influence sur les succès.
>
> Les Prussiens et les Russes nous en donnent l'exemple.
>
> (Le général de division du premier Empire, comte MORAND, 1829.)

En Prusse[1] et en Russie l'armée active, en temps de paix comme en temps de guerre, est

1. Toutes les armées allemandes, à l'exception de celles de l'Autriche, sont organisées comme l'armée prussienne.

formée de plusieurs corps d'armée comprenant chacun des divisions, des brigades, des régiments, des états-majors, des dépôts, tout un personnel, tout un matériel, qui existent et qui fonctionnent en état de permanence et de solidarité — avec leurs renouvellements à portée — *si bien que d'un jour à l'autre, pour ainsi dire, l'ensemble est prêt pour l'action.*

On peut trouver à cette organisation militaire — comme à toutes les combinaisons imaginées par les hommes — des inconvénients. Ai-je besoin de m'étendre sur les incomparables avantages qu'elle crée pour la guerre, quand elle a pénétré dans les habitudes des nations et des armées! — Avantages de conservation de l'esprit militaire, par les liens qui se forment du haut au bas de la hiérarchie, entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent;— avantages de condensation de toutes les facultés morales, et d'expérimentation de tous les moyens matériels dans un organisme compliqué; — avantages de rapidité dans la concentration, de concert et d'énergie dans l'exécution, quand l'heure est venue d'agir; — avantages de toute sorte *dans*

la préparation de la guerre, préparation qu'il devient possible de réaliser, sans agiter tout un pays et toute une armée, par des mouvements violents, multipliés, et qui ont l'inconvénient grave de révéler longtemps à l'avance les efforts qu'on fait.

A l'exception de quelques grands centres comme Paris, Lyon et le camp de Châlons *où se rencontrent des troupes plutôt réunies qu'organisées*, les éléments de la guerre — personnel et matériel — sont dans l'isolement et dans une dispersion qui va souvent jusqu'à l'infini. Il y a tel colonel qui, absorbé par les détails si multipliés du commandement et de l'administration au centre du régiment, n'a pu voir après plusieurs mois tous ses détachements, ni par conséquent en être vu. Pour les généraux chargés des commandements divisionnaires et subdivisionnaires, la difficulté d'entrer en rapport avec leurs troupes, est encore plus grande.

De concentrations organisées, d'échanges de sentiments et de vues, de relations entre les différentes armes, d'éducation en commun, de manœuvres d'ensemble conformes à la pratique

de la guerre, il ne peut être question. C'est l'impossible. Et quand vient la guerre, tout cet ensemble est à créer et se crée... devant l'ennemi, avec des allées et venues qui n'ont pas de fin et qui entretiennent une sorte de fièvre dans des armées vouées à l'agitation et au décousu !

Cette dispersion des troupes est, comme le dit le général Morand, un reste de la tradition féodale. Elle a été entretenue dans le pays, par la nécessité à laquelle les gouvernements passés ont dû obéir, en l'absence d'un réseau de voies ferrées assurant les concentrations rapides, d'avoir des troupes un peu partout, pour le maintien de l'ordre public; et plus encore, par les efforts des municipalités, en vue de procurer à leurs budgets et au commerce local, le bénéfice résultant de la présence des garnisons permanentes.

De ces deux motifs de dispersion, le premier n'existe plus. Quant au second, il faut le faire disparaître, en écartant résolûment les exigences des intérêts de clocher, et en obligeant les places fortes — dont le nombre nous accable,

comme les villes ouvertes, à renoncer aux habitudes qu'elles ont prises. Le but qu'on doit se proposer, mais que de sérieuses difficultés de casernement et d'administration ne permettront d'atteindre qu'avec le temps, c'est d'appeler dans des centres convenablement choisis, des brigades d'infanterie et de cavalerie, avec leur artillerie et les compléments indispensables pour la guerre. Près de là, des camps, d'où serait banni pour tout le monde le confort des installations permanentes, réuniraient sous la tente ces troupes autant que possible organisées en corps d'armée. Elles y recevraient théoriquement et pratiquement, pendant la belle saison, *l'éducation* dont j'ai cherché dans le cours de ce travail à donner un aperçu.

Quelle utile et profonde transformation dans nos habitudes, et bientôt après dans nos mœurs militaires, résulterait de ce retour aux principes qui doivent régler l'existence des armées dans la paix, surtout si le sentiment public s'associait patriotiquement à ces vues et à ces efforts! Comment en différer la réalisation, dans un temps où *la vitesse, en tout, sera l'invincible loi de la*

guerre, et deviendra l'aptitude prépondérante des armées? Ce serait l'un des plus sûrs moyens de fonder *la qualité* des troupes, d'apprendre au public à la juger, de nous déshabituer des préoccupations *de quantité* qui semblent nous dominer quand nous avons à constituer la guerre.

XIII

DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE.

> On perd de vue dans la paix les exigences de la guerre, et on fait les armées pour la paix.
>
> (Maréchal BUGEAUD.)

De cette grande question, dont l'exposé et la discussion approfondie comporteraient un volume, je ne dirai que quelques mots, mais ils exprimeront toute ma pensée sur l'erreur où nous sommes tombés en matière de constitution administrative militaire.

Les principes et le mécanisme particuliers qui assurent *dans la paix* satisfaction aux besoins des armées, ne se heurtent jamais à de sérieuses

difficultés, et l'on peut dire que, quels qu'ils soient, ils remplissent leur objet. Là tout peut être réglé, et les plus grands accidents de cette direction d'affaires, se bornent à un contentieux d'une importance secondaire.

Les principes et le mécanisme qui assurent l'existence des armées *opérant devant l'ennemi*, sont compliqués à l'infini et variables comme les événements. *Là tout est imprévu, pressant, et les difficultés ne marchent guère sans les périls*. Les règles ordinaires sont insuffisantes ou sans application possible. Il faut y suppléer par l'esprit d'initiative, le bon sens, l'activité et, avant tout, *par l'expérience des affaires*, car il ne s'agit plus de recueillir des ressources qui existent, d'en régler et d'en contrôler l'emploi, il s'agit le plus souvent de les créer. Assurément, si comme le dit l'adage populaire, et comme j'en suis convaincu, *il faut pour être bon forgeron, avoir forgé toute sa vie*, il faut, pour être bon administrateur d'armée, avoir passé sa vie tout entière *dans l'étude et dans la pratique des affaires*. Je retiens ce premier axiome et je montrerai tout à

l'heure qu'il est aujourd'hui absolument méconnu.

De cette différence infinie qui existe entre l'administration militaire dans l'état de paix et l'administration militaire dans l'état de guerre, il résulte que les armées dont la constitution administrative s'est le plus approchée de la perfection, ont été, dans tous les temps, celles qui après avoir beaucoup souffert et beaucoup expérimenté dans une longue période de guerres difficiles, avaient mis à profit, dès la conclusion de la paix, alors que tous les esprits en étaient encore pénétrés, les enseignements qu'elles avaient recueillis. En France, après les campagnes de la République et de l'Empire, des hommes dont l'expérience était considérable, se réunirent pour doter l'armée d'un système d'administration militaire dont les principes et le mécanisme avaient une haute valeur pratique en vue de la guerre. Les livres qu'ils ont écrits, les règlements qu'ils nous ont laissés, sont restés classiques et entourés parmi nous d'une autorité qui fait loi, bien que, dans une période de quarante ans de paix, nous ayons

introduit dans cet ensemble de profondes modifications. C'est encore et exclusivement dans ces livres et dans ces règlements, que les officiers et les sous-officiers qui aspirent aux emplois de l'administration militaire contemporaine, puisent toute la *science théorique* dont ils sont tenus de faire preuve devant un jury d'examen.

Dans le système de ces grands administrateurs, la *direction* et le *contrôle* des divers services fonctionnaient ensemble sans être confondus. L'exécution avait un rôle particulier dont elle bénéficiait directement par voie d'abonnement ou, si l'on veut, d'entreprise, et qui était absolument distinct dans l'ordre des personnes comme dans l'ordre des faits. Directeurs, contrôleurs, exécuteurs étaient des hommes d'affaires, initiés aux affaires dès leurs premiers pas dans la carrière, et préparés de longue main à leurs fonctions dans les armées par des travaux, des échanges, des contacts spéciaux de toute sorte[1]. Ils vivaient, dès l'âge de dix-huit à vingt ans, dans l'atmosphère générale des transactions

1. Les fonctionnaires de l'intendance et les agents des services administratifs, débutaient dans la carrière en qua-

— *negotia* — appliquées particulièrement à l'administration des armées, et ils y terminaient leur carrière.

Dans le système qui prévaut aujourd'hui, tous ces fonctionnaires, sans exception, avant d'aborder le terrain des affaires, ont été pendant de longues années, les années de la jeunesse — celles-là pendant lesquelles les hommes étudient, et apprennent le plus fructueusement — officiers et sous-officiers dans l'armée! Un examen par-devant un jury, leur tient lieu de dix années, de quinze années de pratique et d'expériences professionnelles! que dis-je? de trente et quarante années de cette pratique et de cette experience, puisque nous voyons des généraux de brigade, le plus souvent à la dernière heure de leur carrière, devenir intendants généraux, c'est-à-dire régulateurs pour la prochaine guerre, de l'existence de nos armées en campagne!

On chercherait vainement, je pense, dans l'échelle des fonctions publiques françaises, un aussi étonnant exemple d'erreur.

lité d'*élèves*, étudiant dès la jeunesse la spécialité où ils devaient rester toujours.

L'administration militaire française est parfaitement honorable, la plus honorable, je le crois fermement, de toutes les administrations d'armée en Europe. Justice entière est due à son zèle et à ses efforts, mais elle n'a pas été constituée en vue des besoins de la guerre où, à quelques égards, elle fonctionne à contre-sens. Pendant la campagne d'Italie nos divisions ont souvent manqué de pain, dans l'une des contrées qui en produisent le plus, car son agriculture est merveilleusement riche. Le biscuit manquant également, on remplaçait l'un et l'autre par la farine de maïs (la polenta) qu'apprécient les paysans indigènes, que repoussaient nos soldats, et dont ils ne savaient pas tirer parti. A ce sujet, nous avons eu avec eux des jours difficiles, quelquefois, devant l'ennemi, des jours d'angoisse. C'est que nous avions perdu de vue ce grand principe consacré par tant d'années de guerre que « la *division* est, dans une armée, la grande unité administrative, comme elle est la grande unité du combat ; qu'il faut qu'elle ait en elle-même, dans les contrées qui ne sont pas dépourvues de ressources, tous les moyens de vivre par

elle-même, comme elle a tous les moyens d'attaquer et de se défendre; que faire dépendre sa subsistance dans un pays couvert de riches villages et remplis d'abondantes réserves, des envois faits par l'administration du corps d'armée auquel elle appartient et qui est on ne sait où, c'est manquer à toutes les règles de l'expérience et du bon sens; c'est abandonner au hasard les plus grands intérêts de la guerre.

« Si les officiers comptables des divisions « avaient l'habitude des transactions; s'ils « étaient en rapports continuels avec les pro- « ducteurs ou détenteurs, opérant l'argent à la « main, disposant par conséquent d'avances « toujours suffisantes pour entretenir autour « d'eux, par des traités et sous-traités, un cou- « rant permanent d'achats et d'apports; les « divisions qui souffrent et dont l'action est com- « promise, vivraient partout largement et écono- « miquement. L'intendance divisionnaire, sous « la délégation du commandement, dirigerait « ces opérations et les contrôlerait[1]. »

1. Rapport d'un divisionnaire de l'armée d'Italie (extrait des *Archives officielles du dépôt de la guerre*).

Mais les choses allaient autrement. Les comptables, étroitement réduits au rôle de distributeurs, n'avaient acheté quoi que ce soit de leur vie. Ils distribuaient au bivac, avec la viande qui suivait les colonnes et ne faisait jamais défaut, le pain, le biscuit ou la polenta, qu'avaient apportés les voitures envoyées par l'intendant général du corps d'armée, quand elles avaient pu arriver (le pain presque toujours avarié, le biscuit quelquefois).

Si tout manquait, les sous-intendants divisionnaires allaient par les villages et les villes, traitant et achetant comme ils pouvaient, de toutes mains, à tout prix, réunissant en eux la direction, l'exécution, le contrôle.

Je n'hésite pas à penser que si, dans des circonstances analogues, et pendant une guerre de quelque durée, les mêmes errements administratifs devaient être suivis, la nécessité apparaîtrait d'établir près des quartiers généraux divisionnaires, un négociant qui serait, sous la surveillance de l'intendance, l'entrepreneur de la subsistance des troupes. C'est ainsi que pendant la guerre de Crimée, à une plus grande échelle et dans d'au-

tres conditions, alors que tout l'appareil administratif de l'armée opérant laborieusement et coûteusement, ne pouvait résoudre le problème, une grande maison de Marseille bien connue, intervenant avec l'ensemble de ses relations, de son savoir-faire, de ses moyens de toute sorte, recueillant des millions, mais en épargnant aussi au budget de la guerre, créa l'abondance dans l'armée et rendit toutes les opérations possibles[1].

Aujourd'hui, tous les fonctionnaires de l'administration militaire française, les grands et les petits, ont l'armée pour origine commune. Ils gardent les instincts, les préoccupations, les sus-

1. L'une des objections, la principale, je pense, qu'on ait élevée contre l'institution des agents non militaires intéressés dans la gestion des services, et qui ait motivé sa suppression, dérivait d'une préoccupation morale. On disait que beaucoup d'entre eux réalisaient le plus souvent une fortune. En admettant que le fait fût vrai, je demanderais en quoi la morale est intéressée à empêcher des *entrepreneurs* de s'enrichir, s'ils atteignent par des moyens avouables résultant de leur habileté et des ressources dont ils disposent, le but de l'entreprise; si dans le cas qui nous occupe, ils parviennent à faire à la fois leurs affaires et celles de l'État incapable de les conduire seul à bonne fin.

Il y a là tout un paragraphe à ajouter à ce que le maréchal Bugeaud appelait : « Le chapitre des idées fausses. »

ceptibilités de la profession où s'est écoulée la première et souvent la plus grande part de leur vie. Ils ont des troupes aujourd'hui nombreuses, troupes dont je reconnais l'utilité, même la nécessité, à la condition que leur chiffre proportionnel soit restreint, et à la condition encore que leur principal objet soit de former pendant la guerre, des cadres d'instruction et de direction pour les personnels du moment empruntés aux territoires occupés, en vue d'assurer satisfaction aux besoins des armées (transports, services hospitaliers, manutentions diverses, etc.).

L'intendance compte un très-grand nombre d'hommes distingués par l'éducation, par le savoir, tous choisis par le concours, tous ou presque tous originaires des écoles polytechnique ou militaire. C'est un *corps d'élite* qui a conquis parmi nous une position entourée de beaucoup de considération et d'estime. Mais je crois avoir montré que par la nature de son recrutement, il n'a pas toute la spécialité désirable, au point de vue de l'immense mouvement d'affaires qu'il est appelé à suivre, particulièrement dans l'état de guerre. Pour remplir utilement son difficile man-

dat et pour que ce mandat fût respecté, l'intendance a voulu avec raison que sa situation dans l'armée eût un relief particulier. Elle a cru l'obtenir en se faisant attribuer l'assimilation de nos divers grades, du général de division au capitaine, avec les prérogatives qui s'y rattachent, et avec le temps, elle a absorbé jusqu'à un certain point l'administration militaire tout entière, direction, exécution, contrôle. A mon avis elle s'est trompée.

Les officiers d'administration chargés de l'exécution des services, originaires des sous-officiers des corps de troupe, sont devenus des agents purement militaires. Leur rôle exclusif de conservateurs, distributeurs et comptables, ne saurait leur donner l'expérience des transactions et des affaires en vue de la guerre. Ils sont naturellement et uniquement préoccupés, leurs devoirs accomplis, d'obtenir les distinctions honorifiques, le rang, l'avancement, les prérogatives. Ils soutiennent que, pouvant prétendre alors qu'ils étaient sous-officiers, aux plus hauts grades de l'armée, ils peuvent prétendre, entrés dans l'administration, aux plus hauts emplois de l'admi-

nistration, s'ils en sont capables et dignes. Je ne sais si les officiers d'administration sont en mesure de porter le poids du rôle auquel ils aspirent, mais enfin voilà le secret de la lutte dans laquelle ils sont entrés récemment contre l'intendance qui s'est défendue par l'organe de quelques-uns de ses membres les plus considérables. Brochures agressives, articles de journaux, pétitionnement au Sénat, rien n'a manqué à ce débat absolument nouveau dans l'armée. Un veto ministériel y a mis fin. J'affirme dans tous les cas que l'administration militaire ne gagnera rien à cette guerre stérile pour les personnes comme pour l'intérêt public qui est en cause. Elle servira à montrer une fois de plus, qu'on ne s'écarte jamais des principes consacrés par le temps et par l'expérience, sans encourir la mauvaise chance de créer, avec la confusion et le désordre dans les faits, le trouble dans les esprits. Or jamais on ne s'est plus écarté de ces principes, qu'en enserrant étroitement dans une même hiérarchie, celle des armes, deux ordres de fonctionnaires entre lesquels devait subsister une ligne de démarcation nécessaire, indiquée

par la diversité de leurs attributions et de leurs carrières; de fonctionnaires qui devaient rester civils, pour garder la part d'indépendance spéciale dont ils ont besoin, sauf à être assujettis à certaines règles d'obédience générale ou plutôt à certaines convenances que comporte expressément le régime des armées permanentes.

Les innovations par lesquelles l'administration militaire française a été transformée dans le sens que je viens d'indiquer, appartiennent à la monarchie de Juillet. Elles prévalurent contre les vœux, et les objections d'un petit nombre d'hommes très-entendus et très-autorisés, mais déjà vieux, et qui appartenaient plus au passé qu'au présent. Ils avaient prédit l'atteinte grave qu'elles porteraient, avec le temps, à l'éducation et à l'expérience professionnelles de nos administrateurs militaires, et enfin les difficultés sérieuses qu'elles créeraient pour la guerre.

Je termine ces réflexions par un résumé sommaire *des principes de guerre* qui me les ont inspirées :

La direction de l'administration des armées appartient au commandement, parce que les armées sont faites pour la guerre *où il est seul responsable*. Il est regrettable et il est contraire à l'intérêt public, que le commandement se soit laissé peu à peu détourner, déshabituer, presque désinteresser de cette direction. Quand l'intendance l'exerce, ce devrait être expressément par délégation du commandement.

L'exécution doit être confiée à des agents civils, intéressés dans leur gestion garantie par un cautionnement proportionné à son importance, responsables financièrement, hommes d'affaires avant tout et d'expérience commerciale, opérant sous la surveillance de l'intendance.

Le contrôle est une haute et nécessaire mission que l'intendance tient directement de l'État, et qu'elle doit remplir avec une indépendance absolue. C'est dans la plénitude de cette indépendance spéciale, qu'elle aurait dû chercher la considération et les respects qui lui sont indispensables et auxquels elle a droit. Elle les a demandés, en créant jusqu'à un certain point l'antagonisme, aux grades et aux pré-

rogatives militaires afférentes, prérogatives que le commandement, souvent avec quelque passion, ne manque pas de lui contester et de lui rendre amères.

XIV

DE LA PRÉPARATION DE LA GUERRE.

Pour la guerre, la prévoyance doit embrasser le possible comme le probable.
(*De l'Esprit des institutions militaires*, maréchal duc de Raguse.)

Entre tous les faits qui concourent le plus directement et le plus efficacement au succès d'une entreprise militaire, la *préparation* tient le premier rang. Sans doute le génie de l'homme qui conduit la guerre, en peut dominer quelquefois les événements, mais il ne les domine que dans une certaine mesure et pour un temps limité. Et l'histoire nous montre que les plus grands génies militaires du monde, César, par

exemple, et l'empereur Napoléon, qui avaient tant de raisons de se confier à leur inspiration et à leur fortune, ne dédaignaient pas la préparation, qu'ils s'y appliquaient au contraire tout entiers, qu'ils en avaient fait une science profonde à laquelle ils ont toujours beaucoup demandé.

Dans la guerre, les marches prolongées, les souffrances de toute sorte avec les maladies qui en sont la suite, enfin les combats, mais dans une proportion relativement restreinte, produisent sur les armées des effets permanents et très-étendus de désorganisation. Il faut y pourvoir par de continuels renouvellements d'hommes et de matériel, par de nouveaux efforts budgétaires, et, entre deux nations belligérantes, c'est, en définitive, à celle qui assure le mieux et le plus souvent ces renouvellements, comme entre les armées qui combattent, c'est à celle qui amène sur le terrain les dernières réserves, que l'avantage demeure[1].

1. Ce qui crée la puissance incontestée de la marine militaire anglaise, ce n'est pas le nombre de ses vaisseaux, c'est la grandeur des *renouvellements* (efforts budgétaires, ressources de toute sorte en hommes bien préparés, en chan-

Telle est la règle générale de la guerre, et les exceptions fondées sur des succès du moment, ne sauraient la détruire. Quand les opérations commencent, on ne sait pas qui sera battu et qui sera battant ; on sait seulement que, battu ou battant, il faudra se renouveler, et c'est par la *préparation* qu'on satisfait à cette grande nécessité militaire.

La préparation consiste d'abord à organiser solidement, tant en principal qu'en accessoires, les troupes destinées à entrer les premières en ligne et les troupes destinées à les appuyer (c'est par là qu'on s'assure, dans la mesure qu'on peut, la chance de ces premiers succès dont j'ai fait ressortir ailleurs l'importance capitale, qui créent ce qu'on peut appeler *le moral de la guerre* et préjugent souvent les résultats de la campagne en cours) ; à discuter les extensions

tiers de construction, en matériaux, en combustible, etc.) dont elle dispose. — Des faits du même ordre expliquent par analogie la puissance militaire de la France. — Le succès final, si chèrement acheté, des armées alliées devant Sébastopol, a été obtenu *à coup de renouvellements* que la possession de la mer rendait faciles, prompts, assurés, alors que ceux de la Russie étaient lents, laborieux, ruineux et souvent impossibles.

probables ou seulement possibles de la guerre, avec ses hauts et ses bas inévitables; à tout disposer, quant aux personnes et quant aux choses, pour faire face à ces extensions; à accumuler les approvisionnements sur certains points, en dégarnissant certains autres points; à échelonner les ressources et les moyens existants, dans les directions qui conviennent; à créer des réserves d'hommes, de matières, d'argent; à préparer, dans certaines conjonctures, l'esprit public à des sacrifices inattendus; en un mot, *à prévoir*, et à tout organiser en vue des prévisions admises.

C'est un programme compliqué, difficile, d'une importance de premier ordre, et hors duquel ni les armées ni les gouvernements n'ont de sécurité. Il faut, pour en fixer théoriquement les termes et pour en réaliser l'application, du temps, du calme, un examen sérieux de la statistique agricole et commerciale du théâtre certain et du théâtre éventuel des opérations, des études militaires et politiques approfondies, etc., etc.

Le mécanisme de l'armée française, malgré ses complications et quelque décousu, s'est

prêté de tout temps aux exigences de la préparation de la guerre. Pourquoi donc cette grande tradition, ces habitudes si anciennes parmi nous, s'altèrent-elles ? Des faits multipliés, très-divers, graves, ont marqué dans nos dernières campagnes (Orient, Italie, Mexique) cette altération qui s'est invariablement manifestée sous des formes que je veux indiquer brièvement :

La guerre paraissait imminente et occupait tous les esprits. On la niait, on l'affirmait, et, au milieu de ces incertitudes de l'opinion, elle éclatait. A ce moment, par terre et par mer, par wagons et par bâteaux, dans la précipitation et le pêle-mêle, les troupes, hommes et chevaux, le matériel, les approvisionnements, etc., étaient mis en mouvement, encombraient toutes les voies et allaient s'accumuler un peu au hasard sur tel point et sur tel autre. A chacun des groupes qui prenaient terre, avec des manquements et dans le désarroi qu'on peut imaginer, on disait : « débrouillez-vous, » et il s'en allait insoucieusement du côté de l'ennemi, avec cette formule essentiellement française.

Le merveilleux, et c'est là peut-être la plus

réelle origine de notre supériorité militaire, que nous attribuons à d'autres causes parce qu'elles ont plus d'éclat et caressent mieux l'amour-propre national, le merveilleux, c'est qu'on « se débrouillait en effet. » Par toute sorte de moyens et par toute sorte d'industries, on se complétait, on se constituait un peu plus et un peu mieux, chaque jour, en cheminant. L'heure venue des premiers chocs, si on n'était pas en mesure, quelques-uns seulement le savaient, personne ne s'en mettait en peine dans tous les cas, et on opérait absolument comme si on avait été armé de toutes pièces.

Assurément, il est heureux que nos troupes aient à un si haut degré la faculté de « se débrouiller » — elle n'est pas en campagne médiocrement précieuse;— mais en venir au point de fonder sur cette faculté toute la préparation et une part de la pratique de la guerre, c'est un excès, et c'est trop donner au hasard[1].

1. Personne, en outre, ne sait, parce qu'il est réellement très-difficile de s'en rendre compte, jusqu'où va le gaspillage des hommes, des matières et de l'argent, dans un système où les efforts calculés et pondérés de la préparation de la guerre pendant la paix, sont remplacés par les

Pour fixer les idées par un exemple particulier, j'examinerai cette manière de faire contemporaine, lorsqu'il s'agit d'opérations lointaines. Nos pères, dans ce cas, donnaient pour base à leur préparation, *ce principe* fruit de l'expérience et qui a caractère absolu : *Les difficultés et les risques d'une guerre sont, abstraction faite de toute autre considération, directement proportionnels à la distance où on la fait.* Et tous leurs calculs d'effectif, de matériel et de renouvellement de matériel, reposaient sur cette donnée jugée fondamentale[1]. Des opérations dont le théâtre était relativement rapproché de notre territoire, comme l'expédition d'Égypte ou l'expédition d'Alger, motivaient une préparation minutieuse et très-étudiée de dix-huit mois à deux ans, et généralement les effectifs et moyens réunis pour com-

efforts pleins d'à-coups et inévitablement ruineux de la préparation de la guerre pendant la guerre elle-même.

1. Le maréchal Bugeaud, du premier coup et sous la forme d'un *sine quo non*, avait demandé cent mille hommes, plus que le double des moyens dont ses prédécesseurs avaient eu la disposition, pour faire la conquête de l'Algérie. Il les obtint malgré l'opposition très-vive du duc d'Orléans, et ceux qui ont pris part à l'œuvre, savent que ces moyens ne furent que suffisants.

mencer l'entreprise, suffisaient à la mener à fin[1]. Aujourd'hui, dans la pensée qui est naturelle, mais qui est loin d'être absolument juste, que tout effort peut et doit se réaliser avec la vitesse de l'électricité et de la vapeur, on admet que quelques semaines suffisent à préparer des opérations de guerre, dans des contrées le plus souvent peu connues, qu'on étudie sommairement et qui sont à plusieurs milliers de lieues de nous ! Les mécomptes, quand il s'en produit, sont terribles. On peut les mesurer par cette observation significative, que les effectifs et moyens qui terminent ces opérations, sont généralement grossis au point d'être hors de toute proportion avec les effectifs et les moyens qui les avaient commencées[2].

1. La préparation des expéditions d'Égypte, de Saint-Domingue et d'Alger, dont les fortunes furent si diverses, reste à l'état de modèle à consulter, pour l'étendue des prévisions, comme pour l'étude et le choix des moyens.

2. Les guerres de Crimée et du Mexique offrent, à cet égard, matière à de frappantes réflexions. Si la guerre de Chine n'y a pas donné lieu au même degré, c'est que le petit corps expéditionnaire français a toujours eu pour réserve, dans des opérations bien conduites, un corps anglais venu de l'Inde, dont le personnel et le matériel étaient entretenus

J'ai dit (page 15) que « la fortune et le mérite de la Prusse en 1866, comme autrefois au temps du grand Frédéric, avaient été d'avoir prévu l'*évolution* des voies et moyens de la guerre moderne, d'en avoir étudié très-attentivement les conditions pendant une longue paix, de les avoir trouvées pour la plupart, d'en avoir fait opportunément et résolûment l'application. » Il est, en effet, difficile d'imaginer des efforts mieux dirigés, plus suivis, que ceux que la Prusse a consacrés, depuis les guerres du premier Empire, *à la préparation* de son armée. Cette préparation, jusqu'en 1860, semblait n'avoir pour but que des améliorations générales à réaliser par la recherche et par l'étude des faits intéressants que les guerres contemporaines avaient révélés ; par la mise en expérience des procédés et des inventions qui s'offraient à l'adoption des armées. Le mieux réussi et le plus fécond des résultats qu'elle obtint, fut à coup sûr l'armement de son infanterie, porté, dans le sens de la rapidité du tir, à un degré de perfection dont les autres puissances

par les ports de cette contrée relativement très-voisine du théâtre de la lutte.

militaires de l'Europe n'ont songé à s'assurer les avantages, que plus de quinze ans après la Prusse. A dater de 1860, la préparation de l'armée prussienne a offert un caractère de spécialité, de suite et d'activité qui aurait suffi à trahir ses desseins et l'objectif qu'elle se proposait, si les détails en avaient été étudiés avec toute l'attention qu'ils méritaient. Le nombre des régiments d'infanterie porté au double; la distinction définitivement établie entre le rôle, pendant la guerre, des troupes actives et de la Landwehr (origine de la lutte du pouvoir exécutif avec le parlement); des réserves d'argent, c'est-à-dire des finances prêtes à des efforts que l'État, en possession de la direction du budget au lieu et place du parlement, était libre de conduire selon ses vues; des études de topographie et de statistique faites avec des soins minutieux dans toutes les directions où devait se porter la guerre; la recherche chez les particuliers et l'inscription en matricule, des chevaux applicables aux divers services de l'armée, etc., etc.: tel fut l'ensemble des dispositions et des faits qui précédèrent et qui présageaient l'orage.

Ainsi la campagne de Bohême fut comme *l'effet explosif* de toutes les forces et de tous les moyens réunis par une préparation générale fort ancienne, et par une préparation spéciale vieille elle-même de six ans au moins! Cette dernière, exempte d'irrésolution comme de scrupules, s'accomplit avec une habileté et une vigueur d'attitude qui lui mériteraient non pas le nom de préparation, mais de *conspiration* de guerre, si l'homme considérable qui la dirigeait, avait fait plus de mystère de ses vues.

L'Autriche était à peine remise du grand ébranlement de 1859, jusqu'à un certain point continué par la situation qui lui était faite en Vénétie. L'alliance de la Prusse et de l'Italie se disposait à lui disputer par les armes, cette province dont l'opinion la plus générale et la logique des faits, n'avaient pas cessé de lui contester la possession, fruit de tant d'efforts et de sacrifices. Les difficultés et les luttes à chaque instant renaissantes d'une politique intérieure hors d'équilibre et condamnée à de stériles agitations, absorbaient toute l'activité gouvernementale. Les finances étaient, d'ancienne date, livrées au désarroi et

vouées au régime des expédients. Les sincères tentatives des amis de la paix dans le sens d'un arrangement; *les déclarations solennelles de la Prusse, exprimant qu'elle ne prenait les armes que pour sa propre défense et parce que l'Autriche méditait l'invasion de ses provinces;* le vague espoir de l'opinion dans une intervention qui se ferait régulatrice des contestations soulevées; l'état de l'esprit public en Prusse notoirement et très-généralement opposé à cette guerre jugée fratricide au point de vue allemand, etc., tout avait maintenu l'Autriche jusqu'à la dernière heure, dans cet émoi et dans cette incertitude pleins de périls, qui font que les grandes résolutions sont ajournées, que la préparation de la guerre manque de temps et de calme, que l'hésitation et le décousu sont partout.

Que les militaires impartiaux de tous les pays, — et j'en appelle expressément ici aux officiers de l'armée prussienne que j'ai en haute estime, — rapprochent de bonne foi les deux situations que je viens de définir sommairement. Ils reconnaîtront que la Prusse, merveilleusement préparée, armée de toutes pièces, opérant dans

l'unité, exécutant fermement toutes les parties d'un programme bien mûri et bien arrêté, sans crainte pour ses flancs et pour ses derrières, a saisi l'Autriche insuffisamment prête, médiocrement armée (infanterie), embrouillée dans les pénibles efforts du concert politique et militaire à établir au dernier moment entre des alliances et des armées multiples, engagée par le tiers de ses forces vives dans une guerre latérale, enfin aux prises avec cette situation critique que nous définissons, dans le langage technique, en disant : « Que les gouvernements sont surpris en flagrant délit de préparation, les armées en flagrant délit de concentration. »

Si là n'est pas tout le secret, là est, je le crois, la plus grande part du secret de cette guerre pleine d'avertissements pour les gouvernements, bien plus que pour les armées. Après chaque campagne, les stratégistes et les tacticiens militaires et civils, opérant dans le cabinet, les événements accomplis, se chargent de les expliquer. Ils montrent le bien jugé des conceptions et ils en montrent l'erreur. Mais combien de faits, créant dans l'exécution le possible ou l'impos-

sible, échappent aux théoriciens de la guerre! Assurément la stratégie autrichienne paraît loin d'être irréprochable. L'ennemi se présentait à elle en groupes séparés par de sérieux obstacles, avec l'obligation de pénétrer par d'étroits défilés dans les plaines où se réunissaient les bataillons autrichiens. Accabler au débouché des montagnes les groupes prussiens, l'un après l'autre, par une masse prépondérante, dans une initiative hardie, tel était le « plan indiqué » d'une action de guerre dont les résultats auraient pu être, en sens contraire, aussi décisifs que ceux dont l'armée et la politique prussiennes ont recueilli le bénéfice. Mais ces prévisions et ces raisonnements sont dominés de haut dans mon esprit, par le contraste que j'ai cherché à faire ressortir, des conditions dans lesquelles les deux armées se présentaient au combat.

Laissons à la foule toujours prête à l'adoration du succès et à l'insulte de la défaite, le soin d'exalter les victorieux, d'accabler les vaincus. Un général qui avait vieilli dans le service et dans l'estime de son pays, que l'opinion publique faisait le premier la veille, qu'elle faisait le

dernier le lendemain, porte seul aujourd'hui dans une retraite obscure et raillée, le poids de ce grand désastre. Et nous voyons les gouvernements, dans un sentiment que devraient leur défendre la vérité, l'équité et le respect d'eux-mêmes, traîner à présent devant la justice officielle, les chefs militaires que la fortune a trahis sur le champ de bataille ! Dussé-je rester seul contre tous, avec d'inébranlables convictions, je protesterai contre ces actes qui ne sont ni justes, ni judicieux et qui abaissent la dignité des armes dans l'esprit des peuples. Ils ont pour but de déguiser et ils révèlent, à mon avis, l'incurable faiblesse des pouvoirs publics incapables d'assumer la part de responsabilité qui leur appartient, par la *préparation*, dans les événements de la guerre, capables pour s'y soustraire, d'en faire retomber tout le poids sur les généraux des armées, en les vouant aux colères ou aux dédains de la multitude.

Puissent ces témoignages sympathiques d'un inconnu, contribuer à adoucir les amertumes accumulées dans l'âme des généraux malheureux de ce temps. Je les plains sincèrement,

parce qu'ayant vu la fortune à l'œuvre sur le champ de bataille, je sais par quels à-coups et par quel inattendu elle procède. Je les plains surtout, parce que je crois que cette épigraphe d'une relation allemande, remarquée parmi nous, de la bataille de Kœnigsgrætz : « Cherchez les causes de la catastrophe dans les erreurs de l'État » est trop souvent vraie.

XV

INFANTERIE.

> A la guerre, l'infanterie est l'instrument de la force et de la durée.
>
> (L'AUTEUR.)

On dit proverbialement que « l'infanterie est la reine des batailles. » C'est une vérité qu'aucun homme de guerre ne contestera, mais dont l'expression vague et poétique veut être précisée. L'infanterie est tout à la fois *l'agent principal* du combat, et le *point d'appui* de tous les autres agents du combat. Si elle avance, faisant plier devant elle les lignes qui lui sont opposées, et occupant successivement leurs positions, c'est la victoire acquise. Si elle conserve son terrain,

tenant ferme et luttant sans regarder en arrière, c'est la victoire encore incertaine qu'une manœuvre heureuse et un dernier effort peuvent fixer. Si, dominée par les événements, elle recule et recule encore, hors d'état de profiter des points d'appui que le champ de bataille lui offre pour faire tête et reprendre l'offensive, c'est la défaite qui s'annonce.

Ainsi la contenance de l'infanterie règle sur le champ de bataille, le degré d'avancement de la crise, en même temps que le niveau du moral et des espérances de la masse entière. Quelle grande mission !

Et cette mission du moment remplie, l'infanterie rencontre sa tâche permanente qui est de cheminer tous les jours sous la charge pesante [1], d'exécuter tous les grands travaux, de veiller le jour et la nuit à la sûreté de tous, de prêter ses auxiliaires à toutes les armes et à tous les services.

Je crois avoir justifié la définition que j'ai donnée, du rôle de l'infanterie à la guerre. *Elle*

1. Trente-cinq kilogrammes environ, plus du tiers de la charge réglementaire du mulet en campagne.

est l'instrument de la force et de la durée. Comment l'infanterie de ligne, celle qui forme la grande masse et qui a besoin de tant de puissance, est-elle constituée ? Par ce qu'on pourrait appeler « les reliquats des contingents annuels. » Sur chacun d'eux en effet nous prélevons : 1° les hommes de choix destinés aux corps spéciaux de l'artillerie et du génie, prélèvement nécessaire, parce que ces corps ont à exécuter des manœuvres de force et des travaux qui exigent des hommes de taille et de vigueur [1] ; 2° les hommes remplissant les mêmes conditions, qui sont réservés à la grosse cavalerie, à la cavalerie de ligne, au train des équipages et même, avec un abaissement dans la taille, à la cavalerie légère ; 3° au profit d'un corps spécial d'infanterie (les bataillons de chasseurs à pied), les hommes petits, aux larges épaules, à la poitrine développée, lestes en même temps, d'une physionomie intelligente.

Quand est terminé l'ensemble de ces opé-

1. Ce choix pourrait être moins rigoureux pour la catégorie *des conducteurs*, à qui la force est nécessaire, mais qui devraient être d'un poids plus léger.

rations d'épuisement faites par tant de pompes aspirantes, dans la masse du contingent, ce qui reste est la part de l'infanterie de ligne. Cette part est introduite dans les bataillons auxquels, chaque année pendant la paix, continuellement et dans une proportion très-élevée pendant la guerre, nous empruntons les hommes d'élite appelés à recruter la garde impériale dont l'effectif est relativement très-considérable [1]. Et enfin pour achever le tableau, quand l'unité de combat, quand le bataillon d'infanterie est constitué, nous demandons aux *six* compagnies dont il se compose *deux* compagnies d'élite [2] entre lesquelles nous encadrons les quatre autres qui sont le résultat final, souffreteux, accablé, de tant de criblages successifs ! Ces compagnies du centre qui forment numériquement le principal de nos li-

1. Avec le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, je suis contraire au principe de la création de corps d'élite. Mais, le principe admis, je pense que leur effectif doit être très-limité.

2. Au commencement du premier Empire, les bataillons n'avaient qu'une compagnie d'élite que recrutaient sept compagnies du centre. Ils eurent plus tard deux compagnies d'élite que recrutaient six compagnies du centre, proportion déjà excessive et qu'aujourd'hui nous dépassons de beaucoup.

gnes de bataille, manquent de tout ce qui crée l'activité, le ressort, la foi, et c'est à la guerre que leur faiblesse apparaît avec tous ses regrettables effets. Le rôle des compagnies d'élite devant l'ennemi, est laborieux, périlleux quelquefois, parce qu'elles ont des fonctions d'entraînement. Leurs pertes sont donc relativement importantes, et comme les chefs de corps attachent naturellement du prix à ce que leur effectif d'élite reste à un niveau constant, les quatre compagnies du centre s'épuisent pour remplir ces vides incessamment renouvelés. Elles finissent par n'être plus que des ombres [1].

On voit que les règles que nous appliquons à la constitution de l'infanterie, soit au moment où nous la formons, soit après qu'elle a été formée, créent systématiquement un état de choses que j'appellerai *l'énervation de la masse au profit des groupes*, absolument contraire au grand

1. Vers la fin de la campagne d'Italie, alors que la chaleur et la poussière incommodaient sérieusement les troupes, et que les étapes devenaient très-pénibles, les compagnies du centre n'arrivaient que difficilement au bivac. Elles avaient de nombreux traînards cheminant par petits groupes en arrière des colonnes.

intérêt qu'il s'agit de servir. Il faut, en effet, que la masse entière soit très-solide, *et dans toutes ses parties également solide,* c'est-à-dire que la force et la faiblesse soient partout mêlées, celle-là servant à celle-ci de point d'appui, d'exemple, d'excitant permanent, et non pas la force condensée sur quelques points des lignes, la faiblesse sur quelques autres.

Pour obtenir ces effets de solidité généralisée, il faut distribuer les éléments du recrutement entre l'infanterie et la cavalerie, dans d'autres vues que celles qui président traditionnellement à cette opération. L'infanterie aurait en hommes vigoureusement constitués, la cavalerie en hommes d'un poids léger [1], une part plus large. Enfin, l'heure me paraît venue de fondre, dans les régiments d'infanterie, les bataillons de chasseurs à pied. La spécialité de ces bataillons si réelle autrefois et si utile, particulièrement dans la guerre d'Afrique, a-t-elle gardé ce double caractère de réalité et d'utilité? L'expérience se prononce pour la négative. D'une part, *la spécialité*

1. J'exprimerai ci-après mes vues sur la transformation de la cavalerie

de leur armement[1], fort diminuée par l'adoption pour toute l'infanterie du fusil rayé, disparaît par l'adoption du fusil à tir continu devenu l'arme commune. *Leur spécialité d'habileté* dans le tir est, à certains égards, contestable; dans tous les cas, sans entrer à ce sujet dans des discussions qui seraient sans but, et admettant avec tous ses effets la spécialité dont il s'agit, il est acquis qu'elle n'est pas utilisable à la guerre. Les généraux divisionnaires, qui ont commandé devant l'ennemi, ont fait sur ce point des expériences concluantes. Avoir à point nommé le bataillon de chasseurs à pied de la division pour couvrir son front de tirailleurs[2], dans une disposition qui assure à chacun des bataillons de la ligne, une part proportionnelle de cette protection, par des troupes dont le commandement est indépendant de celui des bataillons eux-mêmes, c'est presque l'impossible. Il faut pour cela que

1. La spécialité de l'armement fut l'objet principal de la création des bataillons de chasseurs à pied. On n'imaginait pas alors que la masse de l'infanterie pût être armée d'un autre fusil que celui dit de munition.

2. Il convient d'ajouter que si les bataillons de chasseurs avaient cette mission exclusive, ils seraient, dès les premiers mois d'une campagne, exténués et désorganisés.

l'entente et le concert s'établissent au milieu d'une crise où l'autorité seule, non sans effort, peut prévaloir. Aussi, quel rôle la plupart des divisionnaires ont-ils assigné, dans les dernières guerres, à leurs bataillons de chasseurs envisagés bien plus au point de vue de leur solidité que de leur spécialité? Le rôle de réserve destinée à l'imprévu. Ainsi, des troupes qui représentent expressément l'infanterie légère française, *c'est-à-dire la force agressive*, deviennent, obligatoirement, des *troupes de soutien !*

Rendez à la masse de l'infanterie, ces beaux bataillons composés d'individualités toutes choisies en raison de leurs aptitudes vigoureuses; rendez-lui les compagnies d'élite qui offrent le même caractère complété par des garanties morales, sous la forme de soldats d'élite répartis entre toutes les compagnies[1], et vous aurez donné à vos lignes de bataille, en vous dégageant de

1. J'ai demandé ailleurs pourquoi le port d'armes prussien (du temps du grand Frédéric) abandonné par toutes les troupes de création moderne (zouaves, chasseurs à pied, tirailleurs algériens), avait été conservé religieusement dans la masse de l'infanterie. Tradition.

Je demande ici pourquoi les raisons qui ont conduit de-

traditions respectables sans doute, mais absolument vieillies, leur maximum de solidité.

A mon avis, dans la constitution du bataillon, les compagnies d'élite supprimées, le nombre des unités administratives (les compagnies) devrait être réduit ; le nombre des unités de manœuvre ou de combat (les pelotons) devrait être augmenté.

Dans cet ordre d'idées, le bataillon comprendrait quatre compagnies seulement, solidement encadrées, commandées chacune par 4 officiers dont un capitaine en 2e, et formant chacune deux pelotons. A chaque bataillon de huit pelotons, serait attachée *une compagnie de tireurs* comprenant également deux pelotons, dont le recrutement se ferait à titre exclusif, par les hommes que des habitudes acquises dans une profession antérieure ou leurs succès à l'école régimentaire de tir, signaleraient comme des sujets spécialement doués et d'une habileté hors ligne. Tous les pelotons du bataillon devant être uniformément char-

puis si longtemps et avec un succès si complet, à la suppression, dans ces divers corps, des compagnies d'élite remplacées par des soldats de première classe appartenant à toutes les compagnies, n'ont pas été étendues à la totalité de l'infanterie. Tradition.

gés, chacun à son heure[1], du service de tirailleurs en avant de la ligne de bataille, c'est de son propre sein qu'il tirerait les groupes destinés à ce rôle de protection l'ensemble demeurant soumis à un même commandement, dans une communauté d'obéissance et d'intérêts dont les avantages frapperont tous les esprits. Les deux *pelotons de tireurs spéciaux* pourraient, dans certains cas, concourir à l'exécution de ce service; mais leur mission habituelle, d'un haut intérêt dans la guerre de ce temps-ci, consisterait à occuper par petits groupes, des positions dominantes convenablement choisies, le plus souvent *en arrière des lignes* ou sur leurs flancs, pour contre-battre, par *le feu ajusté*, les points où l'action de l'ennemi est particulièrement incommode ou dangereuse, pour contre-battre notamment ses batteries.

1. Dans la guerre contemporaine où l'action spéciale des tirailleurs remplace souvent celle de l'ancienne ligne régulière déployée, le nombre de pelotons ainsi lancés en avant d'un bataillon pourra être de deux, de trois, etc. Aussi est-il indispensable que le bataillon soit formé de huit pelotons comme je l'ai demandé, et non pas de six comme il arrive aujourd'hui, pour qu'il ait toujours en arrière de ses tirailleurs *une force organisée* en état de prononcer l'offensive, au moment utile, par une charge en avant.

Je veux expliquer ici ce que j'entends par *le feu ajusté*. Je dois à des observations et à des expériences longtemps continuées, la conviction que les troupes en ligne, soumises à l'émotion du combat, *n'ajustent jamais en tirant*, à quelque degré de calme et de solidité qu'on les suppose arrivées. *Elles tirent devant elles* dans la précipitation. Beaucoup d'hommes épaulent à peine et n'épauleraient pas du tout, si les sévices du recul (du fusil encore en service dans l'infanterie française) ne les y obligeaient. *Il faut absolument, pour que son esprit et son œil puissent se livrer au travail et aux calculs dont le résultat est le tir ajusté, que le soldat soit dans l'état de securité relative que lui crée la protection d'un tronc d'arbre, d'un pan de mur, d'un fosse, etc.* On ne peut donc compter à la guerre, pour obtenir les feux de précision dont le but est de *déloger* des groupes occupant des points choisis d'où part un tir meurtrier [1], que

1. Combien de fois, dans la guerre d'Afrique, n'avons-nous pas vu cet effet réalisé par quelques bons tireurs établis isolément et à couvert, alors que les feux violents de toute la masse de nos tirailleurs, soumis eux-mêmes à la fusillade, étaient impuissants à l'obtenir !

sur l'action de tireurs habiles convenablement postés. Ce serait là l'objet des deux pelotons spéciaux de chaque bataillon. Commandés par des officiers et des sous-officiers spéciaux eux-mêmes, ils seraient distribués par petits groupes sur toutes les positions d'où, à couvert ou presque à couvert, souvent en dehors de la sphère particulière du combat, ils pourraient opérer utilement.

Je ne saurais exprimer la confiance que m'inspireraient des lignes d'infanterie française, constituées dans leur ensemble par le mélange bien pondéré des éléments forts et des éléments faibles, dans leurs parties par l'organisation de bataillon que je viens d'indiquer. Une solide éducation pour les principes, un bon dressage pour le mécanisme, pendant la paix, compléteraient le tout, et il y aurait de l'honneur à recueillir en campagne avec des troupes ainsi préparées.

Je terminerai cet exposé de principes généraux relatif à la constitution et à l'organisation de l'infanterie, par une dernière réflexion qui est fondamentale et applicable d'ailleurs à toutes les armes : *L'organisation régimentaire de l'état de*

paix, c'est-à-dire, en ce qui concerne l'infanterie, la distribution des forces entre les bataillons prêts à marcher et les dépôts destinés à les recruter et à les entretenir, *doit être calquée sur l'organisation régimentaire de l'état de guerre*. Ainsi, *mettre une armée sur le pied de guerre* ne doit pas avoir d'autre effet que *des accroissements d'effectif*. Les créations, les mouvements de cadres, les échanges de toute sorte que nous opérons trop souvent au début d'une campagne, dans une hâte inévitable, créent l'incertitude et le décousu, au moment même où la confiance et les habitudes de solidarité sont une force nécessaire, et dont il est d'un haut intérêt que la guerre puisse bénéficier[1].

1. Dans cet ordre d'idées, l'organisation de l'infanterie, en temps de paix comme en temps de guerre, serait la suivante :

3 bataillons toujours disponibles, comprenant chacun 4 compagnies (8 pelotons) dans le rang, et 1 compagnie de tireurs (2 pelotons) hors du rang. — En tout 15 compagnies de guerre.

1 bataillon de dépôt comprenant 4 compagnies (8 pelotons) dans le rang et 1 compagnie d'ouvriers hors rang.

Toutes les compagnies (celle d'ouvriers exceptée) compteraient 4 officiers : 1 capitaine commandant, 1 capitaine en 2e, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant.

XVI

CAVALERIE.

A la guerre, la cavalerie est l'instrument de la vitesse.

Les difficultés spéciales que la cavalerie a rencontrées pour remplir dans les dernières guerres, particulièrement dans la campagne de 1859, en Italie, le rôle que la tradition lui assigne; les perfectionnements successifs qui ont rendu si redoutables les feux de l'infanterie, ont fait naître une opinion qui ne s'exprime encore que timidement, mais qui semble, comme on dit, faire son chemin. Elle tend à montrer que l'action de la cavalerie est à présent impuissante, pres-

que impossible, et que l'heure est venue d'en réduire notablement la proportion dans les armées.

C'est là une erreur qu'il est très-intéressant de ne pas laisser s'accréditer. La cavalerie est par excellence dans la guerre *l'instrument de la vitesse*, l'instrument producteur, non pas *des grands chocs* comme on le croit trop généralement, mais *des grands effets moraux* qui paralysent, qui désorganisent, et dont les résultats, dans des circonstances données, sont incalculables.

La foule croit que la cavalerie procède toujours en heurtant les masses qui lui sont opposées, en les pénétrant, en les dispersant par le poitrail du cheval et par le sabre ou la lance. Elle croit encore que, dans les chocs d'infanterie contre infanterie, les groupes qui se rencontrent, se percent à coups de baïonnettes, dans une lutte homérique où le sang coule à flots[1]. Dans l'un et l'autre cas, les duels au sabre et à la baïonnette, restent au contraire à l'état de faits

1. Une seule fois, je pense, dans la guerre contemporaine, à Inkermann, on a vu deux groupes d'infanterie se heurter à la baïonnette et se mêler, *mais très-momentanément*. Peu d'hommes, relativement, périrent *par le fer* dans ce choc accidentel.

accidentels et presque toujours isolés. C'est *un effet moral, non un effet de choc généralisé, qui décide de la crise.* L'infanterie, par exemple, qui ne serait pas parvenue à démoraliser, à désorganiser et finalement à contraindre à la retraite, par une ferme attitude et par son feu, la cavalerie qui la charge et *arrive en masse jusqu'à elle, est perdue avant d'avoir reçu un coup de sabre.* Les hommes se troublent et abandonnent toute confiance. *Ils se pelotonnent en troupeau de moutons.* Le coude à coude et l'organisation qui faisaient leur force, sont détruits. Ils sont entourés dans cet état, et faits prisonniers en bloc.

Et l'arme qui obtient de tels résultats, verrait l'importance de son rôle diminuer, alors que toutes les vues et tous les moyens de la guerre tendent à créer la rapidité dans l'exécution ! C'est inadmissible. La fonction de la cavalerie dans les combats grandira au contraire, mais à la condition que cette arme, abandonnant certaines croyances et certaines traditions, *se transforme*, alors que se transforment autour d'elle les habitudes et les procédés du champ de bataille.

Le principe de cette transformation est sim-

ple et peut se résumer en quelques mots : « il faut alléger la cavalerie » pour en faire un instrument de vitesse supérieure, et introduire dans ses manœuvres des simplifications du même ordre que celles dont j'ai demandé l'adoption pour l'infanterie.

Cette nécessité de l'allégement de la cavalerie résulte de l'obligation qui lui est généralement faite aujourd'hui, *de partir de plus loin*, en raison de la plus grande portée des armes, *et d'arriver plus vite*, en raison de la masse de projectiles que lui oppose le tir sans intermittence de l'infanterie. Mais j'ai toujours eu l'opinion, qu'en dehors de cette aggravation de difficultés et de périls, qui est d'origine récente, la constitution de la cavalerie, au point de vue des rapports (nécessairement proportionnels) qui doivent exister entre le poids que porte le cheval de guerre et la nature des services de vitesse qu'on en doit attendre, ne remplissait qu'imparfaitement le but.

En effet, nos règlements militaires admettent que la charge du mulet de bât, dont la fonction est de porter des fardeaux, à l'invariable et paisible allure du pas, en cheminant sur des routes,

au moins sur des sentiers frayés, ne doit pas généralement dépasser *cent kilogrammes*, en campagne. Un cheval de guerre dont la fonction est de porter tous les jours, à des allures variables, un cavalier armé avec son harnachement et son bagage; dont l'objet principal est de faire avec cet ensemble, à une vitesse *maxima* et à travers champs, un parcours quelquefois très-étendu (il arrive souvent qu'un jour de bataille, la charge soit plusieurs fois renouvelée), porte un fardeau qui varie dans les limites de *cent quinze* à *cent cinquante kilogrammes* suivant l'espèce de cavalerie (légère, de ligne, de réserve ou cuirassée)!

Ce rapprochement est saisissant, et je crois que nous sommes tenus de *tout faire* pour que le cheval de guerre, cet animal noble entre tous, précieux, et dont la conservation difficile en campagne, importe à de si grands intérêts, bénéficie de l'esprit de sagesse qui a réglé le travail du mulet à la suite des armées.

Le harnachement de la cavalerie anglaise dont les chevaux ont du sang, avec une réputation d'énergie que je crois méritée, pèse

trois et demi, cinq et sept kilogrammes (suivant l'espèce de cavalerie) de moins que le nôtre. C'est un progrès considérable, et que rien apparemment ne nous défend de réaliser. Mais j'aspire pour notre cavalerie à des avantages d'allégement plus décisifs. Je demande que le principe de sa constitution soit celui qu'exprime la formule suivante : « des cavaliers légers sur des chevaux énergiques et résistants. » Il serait l'origine d'une sorte de révolution dans nos traditions de recrutement. Un nombre considérable d'hommes grands, fortement constitués, actuellement réservés aux différentes catégories de cavalerie, entreraient dans les contingents de l'infanterie et lui apporteraient les éléments de vigueur et d'attitude qui lui manquent.

Les contingents de cavalerie comprendraient :

1° Sans distinction, sauf les cas d'inaptitude physique constatée, tous les jeunes soldats que leur profession antérieure aurait mis en contact avec les chevaux ; 2° ceux qui répondraient convenablement à la première condition

de la formule « cavaliers légers ». Ai-je besoin de dire que les chevaux de taille démesurée, les cuirasses, les casques dans les troupes à cheval, comme les bonnets à poil dans les troupes à pied[1], disparaîtraient pour toujours, et que l'armée française n'aurait plus qu'une seule espèce de cavalerie[2], comme, dans les vues que j'ai précédemment exprimées, elle n'aurait plus qu'une seule espèce d'infanterie. Tous les jeunes soldats qui, après un noviciat d'un mois dans la cavalerie, ne seraient pas reconnus aptes, seraient invariablement renvoyés à l'infanterie, car la condi-

1. Et généralement tous les *impedimenta* de la guerre maintenus sous tant de formes diverses dans l'armée, malgré leur incommodité évidente, en vertu de la tradition, ou pour exciter l'admiration de la foule.

2. J'entends par là que tous les régiments de cavalerie, soumis à la plus complète uniformité, ne seraient plus différenciés entre eux que par l'espèce de leurs chevaux. (Les chevaux d'un même régiment, pour qu'il forme un tout homogène, doivent être de même origine et de taille peu différente.)

En demandant la suppression de la cavalerie à casque et à cuirasse, je n'ai en vue que les nécessités faites à la guerre par l'état actuel de perfectionnement des armes à feu. Quand le progrès sera porté au comble, quand, par exemple, le fusil d'infanterie tirera quarante coups à la minute, au lieu de six, il est évident que, par un singulier

tion d'*aptitude naturelle*, en matière de cavalerie, a une importance de premier ordre dont, à mon avis, nous ne nous montrons pas assez préoccupés.

Enfin et pour compléter ces généralités sur l'allégement de la cavalerie, je dirai que les régiments de cette arme, en campagne, devraient être suivis d'un petit nombre de voitures légères d'un modèle particulier, dont l'objet serait de transporter pour chaque escadron « les impedimenta inévitables », je veux parler du matériel de campement, de l'outillage, de tous ces accessoires qui jonchent le chemin, jetés qu'ils sont par les cavaliers, quand l'ennemi se présente inopinément et que la charge sonne.

Quant à la deuxième partie de la formule « chevaux énergiques et résistants », nous croyons que le département de la guerre est bien près de l'avoir réalisée. Les progrès obtenus depuis trente ans sous ce rapport, frappent les yeux de tous ceux qui se souviennent de nos corps de cavalerie d'autrefois. Pourtant, nous pensons que

revirement dans les idées et dans les faits, les armées (troupes à pied et à cheval) devront recourir comme autrefois à la protection des armes défensives.

les améliorations acquises peuvent recevoir encore d'utiles compléments; que la cavalerie compte un trop grand nombre de jeunes chevaux qui « tournent mal », comme on dit, ou succombent, avant qu'un long et laborieux dressage en ait fait des chevaux de guerre. A la vérité, l'agriculture française ne saurait les conserver une année de plus, sans prétendre à des prix de vente beaucoup plus rémunérateurs que ceux qui lui sont actuellement concédés, et l'une des solutions de la question se présente dans la proposition suivante : Le département de la guerre, au double point de vue des intérêts budgétaires et des intérêts de la cavalerie, ne serait-il pas dans le vrai, en achetant au producteur plus cher et peut-être en nombre réduit, des chevaux plus âgés? Pourquoi, dans le même ordre d'idées, n'avoir pas en permanence dans les grandes villes, à Paris, à Lyon, etc., où la vente des chevaux faits, passant de main en main, a un cours si étendu, des commissions d'achat, disposition que nous prenons toujours quand la guerre éclate, c'est-à-dire tardivement, et alors que les circonstances surélèvent les prix de vente?

Mon but en présentant ces aperçus, n'est pas de résoudre les divers problèmes très-complexes et très-difficiles que soulève la double question du recrutement et de la remonte de la cavalerie. J'ai voulu seulement établir que si, dans la constitution des armées, il est de principe que les préoccupations de *qualité* doivent dominer de très-haut les préoccupations de *quantité*, c'est particulièrement à la constitution de la cavalerie que ce principe est applicable. La cavalerie est essentiellement une troupe de choix *où rien de ce qui est médiocre ne devrait être toléré*. Les vues du Conseil supérieur de la guerre : « Ayez des corps spéciaux instruits et toujours prêts, » doivent être étendues à cette arme qui exige une longue et difficile préparation à laquelle il faut consacrer tous les efforts de la paix.

En terminant, je reviendrai sur une opinion que j'ai déjà exprimée au sujet du rôle de la cavalerie à la guerre. On dit que pendant le cours des marches et des mouvements préparatoires, il faut l'entourer de soins conservateurs et de ménagements infinis, pour qu'elle puisse arriver avec tout son ressort et avec toutes ses forces sur

le champ de bataille où, *l'heure venue*, elle doit être dépensée en son entier, sans hésitation. Le principe est vrai, mais il reçoit souvent, *quant au choix de l'heure*, l'application la moins opportune. Je demande qu'on ne perde pas de vue que la cavalerie est particulièrement faite pour achever et pour enlever l'infanterie dont la désorganisation a été commencée par la mousqueterie et par le canon, non pour aller heurter des masses en possession de tout leur moral, de tout leur effectif et de tout leur feu. Elle perd ainsi, sans profit, la plus grande part de ses forces qu'il est si difficile de renouveler, la plus grande part de sa confiance en elle-même, dont un insuccès toujours très-coûteux, abaisse inévitablement le niveau.

INFANTERIE. — CAVALERIE.

Réorganiser l'infanterie, en distribuant dans sa masse entière les éléments de force qui s'y trouvent à présent groupés dans l'isolement, supprimer conséquemment les bataillons de chasseurs,

les compagnies d'élite et réduire d'un tiers l'effectif de la garde impériale ; réorganiser la cavalerie par les procédés d'allégement indiqués, supprimer conséquemment ces solides et imposants cavaliers que nous appelons affectueusement « *les gros-frères* » et dont l'armée est fière à juste titre, c'est une réforme « qui trouvera une grande contradiction, » comme dit le général Morand. J'irai plus loin, je crois qu'elle soulèvera une tempête. Comment oublier les brillants services des chasseurs à pied, de ces vaillants bataillons qui trouveront, très-légitimement, d'illustres avocats dans leurs anciens chefs devenus maréchaux de France ou divisionnaires ? Comment oublier les charges écrasantes d'Eylau, de Borodino, de Waterloo, qui ont fait aux cuirassiers d'autrefois une histoire légendaire ? Pourtant, le général Morand qui les y avait admirés, semblait entrevoir déjà de son temps l'utilité de la réforme de tout cet appareil de combat. « Quel magnifique spec-
« tacle que celui de cette cavalerie resplendissante
« d'or et d'acier, aux rayons d'un soleil du mois de
« juin, étalant ses lignes sur les flancs des coteaux
« du Niémen et brillante d'ardeur et d'audace !

« Quels amers souvenirs que ceux de ces vaines « manœuvres qui l'ont épuisée, contre des cosa- « ques jusqu'alors si dédaignés et qui ont plus « fait pour le salut de la Russie que les autres ar- « mées de cet empire ! »

Et ailleurs :

« A l'imitation des sauvages qui s'imaginent « être d'autant plus terribles qu'ils se sont rendus « plus hideux, on affuble la tête des soldats d'é- « lite, de grands sacs de peau d'ours bons à « gêner ces malheureux dans tous leurs mouve- « ments, et à exciter le rire, par les attitudes qu'ils « prennent pour maintenir en équilibre cette « étrange coiffure que le vent et le moindre choc « peuvent renverser. On pose sur le crâne du « cavalier une boîte de cuivre pour servir de « foyer aux rayons solaires; on la surmonte « d'une haute crête que l'on nomme cimier qui « est surchargée d'une touffe de crins et d'un pa- « nache, pour exercer la puissance du vent et la « force des muscles qui attachent la tête. »

J'ai vu à l'œuvre les bataillons de chasseurs et les compagnies d'élite. Je sais ce qu'auraient fait de nos jours, le cas échéant, nos braves com-

pagnons, cavaliers à cuirasse et à casque. Enfin, je suis loin d'être indifférent à la grandeur et à la poésie des souvenirs militaires du passé, mais le présent a des exigences qui sont positives et qui sont impérieuses. D'ailleurs, cette lutte entre les choses qui ont été et les choses qui seront, n'est-elle pas l'invariable histoire du progrès dans l'humanité tout entière ? Et ne voit-on pas les plus grands et les plus sûrs esprits, s'en tenir obstinément aux bénéfices du passé, en se refusant à croire aux promesses de l'avenir ? L'Empereur Napoléon Ier ne voulut pas admettre que le vent pût être remplacé comme moteur, dans la navigation, par la vapeur d'eau que l'Américain Fulton se déclarait en mesure d'appliquer à cette grande fonction.

Plus de trente ans après, deux hommes, qui ont eu dans la marine française une haute et légitime notoriété, les amiraux Hugon et Lalande, niaient que la vapeur pût devenir l'agent principal des combats de mer, alors que déjà ses prodigieux effets sur les développements de la navigation commerciale étaient hors de contestation. L'esprit rempli des grandes choses qu'ils avaient

vu accomplir par le vaisseau de ligne « aux allures majestueuses, aux batteries étagées, qui naguères étalait à nos regards épris, le noble édifice de sa voilure[1], » ils exprimaient l'opinion que la vapeur « avec son tourne broche » ne conduirait jamais la marine française à l'ennemi ! Et nous-même, avant que des événements récents soient venus nous convaincre des mérites du fusil à tir rapide, n'avons-nous pas argumenté plus de dix ans, pour établir que notre vieux fusil d'infanterie transformé par la rayure, et qui avait eu ses jours de gloire, répondait à toutes les exigences du combat moderne ?

Encouragé par ces réflexions, j'insiste sur l'opportunité des réformes de l'infanterie et de la cavalerie, avec d'autant plus de liberté d'esprit, que la pensée n'en est pas nouvelle et que je ne prétends pas en être l'initiateur.

1. J'emprunte cette belle description du vaisseau de ligne, où percent de naturels regrets, à la très-intéressante notice « *à propos du combat de Lissa* », de M. le vice-amiral Touchard, qui presse, lui aussi, la marine française de continuer à marcher résolûment dans les voies nouvelles. Mais la marine fait une grande révolution, nous ne demandons qu'une transformation.

XVII

TACTIQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

> Lorsqu'on étudie avec soin la tactique moderne, on est frappé d'étonnement de l'espèce d'apathie où reste la France en présence de la marche progressive des nations qui l'entourent. Ses règlements qui sont les nôtres, sont les plus incomplets qui existent.....
>
> La gloire militaire semble aveugler ses tacticiens. Ils disent : « Nous avons vaincu l'Europe avec notre organisation actuelle, nous avons la tradition. »
>
> La tradition sert d'excuse à l'insouciance, et elle a perdu plus d'armées qu'elle n'en a sauvé.
>
> (*Considérations sur la tactique de l'infanterie*, par le général Renard, de l'armée belge, 1857.)

Je me propose de dire quelques mots de la tactique française contemporaine ou, pour être plus exact, des entraînements qui forment à pré-

sent le fond de l'éducation de nos troupes en vue du combat. La tactique envisagée d'une manière générale, est un sujet difficile, compliqué, dont la discussion savante a rempli des volumes. Mais j'avertis ici mon lecteur, que je ne le soumettrai pas à l'ennui de dissertations nouvelles sur les ordres parallèle, oblique, mince ou profond comme on disait autrefois, linéaire ou perpendiculaire comme on dit aujourd'hui. Mon exposé ne sera pas savant ; il ne sera technique, que dans une faible mesure. J'attache autant de prix à faire accueillir par les hommes du monde que par les militaires, les idées que je vais exprimer. Elles sont simples et reposent exclusivement sur l'observation des faits comme le voulait le bon sens pratique des anciens :

Usus et experientia dominantur in artibus.

(COLUMELLE,
de Re rustica.)

La tactique de l'armée française dans les dernières guerres, c'est-à-dire la forme qu'elle a donnée le plus habituellement à son action sur

le champ de bataille et à ses manœuvres, est difficile à définir. En général, les troupes animées du meilleur esprit, marchant à l'ennemi avec l'entrain et l'activité qui leur sont propres, arrivaient précipitamment sur le terrain de la lutte. Quand quelques hommes frappés les premiers tombaient çà et là, les bataillons se hâtaient dans une agitation silencieuse, mais déjà difficilement contenue, et qui motivait un commencement de confusion dans les rangs. Quand venaient les grands coups [1] et les grandes pertes, les troupes, soient qu'elles fussent déployées en vue de la fusillade, soient qu'elles fussent en colonne en vue de la charge, s'impressionnaient et s'animaient à un haut degré. Incapables de subir sur place et dans le calme de tels sévices, plus incapables encore de songer à s'y soustraire par la retraite, elles s'élançaient en avant, comme

1. Le son mat, sourd, sinistre, du boulet pénétrant un groupe serré d'infanterie, même le son d'une balle arrêtée dans sa course bruyante, par un corps humain, quand ils sont entendus de près, produisent sur l'oreille et sur tout l'appareil nerveux, un effet d'angoisse indéfinissable, bien plus profond que l'effet produit par les sifflements qui annoncent le passage de ces projectiles.

pour atteindre et pour détruire, dans son foyer même, la cause de ces redoutables effets.

On aperçoit, sans qu'il soit besoin d'y insister, les inconvénients que créerait dans beaucoup de cas, ce genre d'attaque par des masses qui s'entraînent d'elles-mêmes, en échappant aux directions du commandement. Mêlées en quelque sorte à l'ennemi, elles paralysent souvent et très-inopportunément l'action à distance de l'artillerie, même celle de la cavalerie qui ne peut plus opérer à son heure, et doit quelquefois se lancer en avant, non plus pour achever la déroute des lignes ennemies ébranlées, comme c'est expressément son objet, mais pour dégager l'infanterie compromise, ou pour refouler l'ennemi qui déborde sur un point de la ligne de bataille resté découvert. Il arrive ainsi qu'une vaillante cavalerie se heurte à des masses intactes d'infanterie qui la reçoivent résolûment et la désorganisent, alors qu'une charge convenablement préparée par le feu de l'artillerie et par la mousqueterie, les eût dispersées. On voit encore notre infanterie aborder des points solidement occupés, des villages par exemple, avant qu'une vigoureuse

canonnade, prolongée autant qu'il est nécessaire, en ait renversé les principaux obstacles et dégagé les avenues, en portant le trouble dans l'âme de leurs défenseurs.

En un mot, rien n'est à sa place dans ces habitudes d'agression par entraînement. Il peut arriver qu'elles ne troublent pas profondément l'exécution du plan général de la bataille, mais elles en déconcertent les combinaisons particulières et laissent les commandants en sous-ordre dans la perplexité et l'embarras.

C'est un point controversé parmi nous, de savoir à quelles causes il convient d'attribuer cette aptitude à une offensive en quelque sorte déréglée, d'une armée qui fut, il est vrai, très-véhémente en tout temps, mais qui a fait autrefois ses preuves de calme et de solidité dans la grande guerre. Je crois qu'elle est l'effet de trois causes distinctes. — La première qui est générale, permanente, et que j'ai proposé de modifier par l'éducation, dépend du tempérament nerveux, impressionnable et ardent de nos soldats. — La seconde, qui est spéciale, se rattache aux enseignements, à présent très-anciens et for-

mant tradition parmi nous, que nous devons à la guerre d'Afrique. La conquête de l'Algérie et les insurrections qui nous ont plus d'une fois troublés dans sa possession depuis la conquête, ont été pour l'armée française une école de guerre d'un haut intérêt. Il y a fallu de considérables efforts de toute sorte qui nous ont appris à résister aux grandes fatigues, à exécuter de pénibles travaux, et qui nous ont conduits à vaincre un ennemi entreprenant, mobile à l'excès, difficile à saisir. Mais en dehors de quelques actions de guerre d'exception, qui ont exigé un certain déploiement de forces engagées suivant des règles déterminées, nos opérations avaient pour objet habituel de « battre l'estrade » comme on disait autrefois. Des luttes partielles, souvent imprévues, quelquefois dramatiques, exerçaient continuellement l'intelligence des officiers, des sous-officiers, des soldats, et développaient parmi nous des habitudes d'*individualisme militaire* qui sont devenues excessives. En un mot notre éducation pratique de combat comporte une certaine part de laisser aller et de décousu, auxquels il faut appliquer des redressements, en vue

des grandes opérations de la guerre ordinaire et des batailles en ligne, qui exigent absolument le calme, le coude à coude, la méthode, dans un ensemble silencieux et bien ordonné. — La troisième cause tient à la forme de nos règlements de manœuvres. J'entrerai ici dans quelques développements nécessaires pour justifier la déclaration que j'ai faite ailleurs « qu'en France, nous faisons marcher de front les routines les plus obstinées et les innovations les moins mûries. »

XVIII

DES MANŒUVRES.

> Il faut changer la tactique de la guerre tous les dix ans, si on veut conserver quelque supériorité.
>
> (Mémoires de NAPOLÉON Ier, *Pensées sur la guerre.*)

J'ai montré que tourmentés par le besoin « de faire, de défaire et de refaire » (de la simplicité et de la fixité dans les règles, page 31), nous innovions beaucoup et à chaque instant dans l'armée, mais que nous innovions sous l'empire des impressions ou des excitations du moment, de la mode si l'on veut, rarement après un examen sérieux, approfondi, et dans une pensée d'ensemble qui réaliserait ce précepte d'un si ferme bon

sens : « Il importe à la solidité et à la durée des « institutions militaires, que leurs actes fondamentaux soient originaires d'une même époque « et inspirés par son esprit et par ses besoins. Autrement ils ne représentent qu'un tout décousu « et boiteux qu'il faut incessamment retoucher, « d'où naissent la confusion, l'instabilité, et dans « les armées, une certaine déconsidération des « institutions elles-mêmes. »

(Maréchal BUGEAUD.)

Nous avons donc à la fois « le très-neuf et le très-vieux, » et nous n'avons rien de plus vieux, que nos règlements de manœuvres, bien que l'un d'eux, celui de l'infanterie qui est principal, soit d'hier (1862). Je vais exposer sommairement son histoire singulière et peut-être peu connue.

Le règlement des exercices et manœuvres de l'infanterie française remonte à 1791. Il était naturellement et légitimement la reproduction très-peu modifiée du règlement de Potsdam, que les prodigieux succès et l'illustration militaire de Frédéric II, avaient fait adopter par toute l'Europe, avec une ardeur qui ne fut pas exempte

d'engouement, surtout en France où le désastre de Rosbach avait laissé des impressions profondes. « L'exercice à la prussienne » qui réalisait en effet à l'époque où ce prince fondait la grandeur de son pays, un progrès considérable dans l'organisation et dans la tactique, devint la loi militaire du temps[1].

L'Empire, engagé dans d'incessantes guerres, n'eut pas le temps de réglementer sa tactique, dont je démontrerai que les procédés spéciaux n'avaient aucune analogie avec ceux de l'ordonnance de 1791[2] restée la règle écrite, mais non appliquée. C'est seulement après la révolution

1. Frédéric, entre autres perfectionnements appliqués à l'infanterie, à la cavalerie et à l'artillerie, était parvenu à rendre très-rapide, toute proportion gardée, et très-redoutable, le feu de ses lignes. Une invention qui ne fut pas adoptée sans contestation, *celle de la baguette en fer* pour le chargement du fusil, avait contribué à lui assurer cette supériorité très-importante. L'analogie est frappante à mon avis, pour les causes et pour les effets, entre les événements militaires de 1757 et les événements militaires de 1866.

2. Les manœuvres de ligne du règlement de 1791, sont calquées sur les mouvements que Frédéric faisait exécuter à ses troupes au camp de Potsdam.

(*Considérations sur la tactique de l'infanterie*, par le général Renard, de l'armée belge.)

de Juillet, en 1831, qu'apparut un nouveau code de manœuvres pour l'infanterie. Il ne différait pas pour le plan et pour l'esprit de l'ordonnance de 1791 [1], faisait revivre par conséquent les pratiques minutieuses et compliquées de l'école prussienne, se bornant à tenir compte par quelques adjonctions (mouvement de masses, école de tirailleurs, etc.) *de la grande révolution de fait*, introduite dans le combat par Napoléon et par ses généraux.

Enfin un décret de 1862, venu après les leçons des guerres de Crimée et d'Italie, après les perfectionnements apportés à l'artillerie et à l'armement de l'infanterie (je ne parle pas du fusil à tir rapide, bien qu'il fût depuis plus de dix ans en usage en Prusse), reproduisit tout l'appareil de l'ordonnance de 1831. Il introduisait, comme cette ordonnance l'avait fait elle-même à l'égard du règlement de 1791, certaines dispositions propres à accélérer les mouvements partiels des

1. « Nous n'avons rien changé ni au plan ni à l'esprit de l'ordonnance de 1791. »

(*Rapport de la commission chargée de rédiger l'ordonnance de* 1831)

troupes, consacrait l'usage de l'escrime à la baïonnette, etc., mais les manœuvres processionnelles subsistaient[1] dans leur nombre infini et avec leur complication, même avec des complications nouvelles inattendues. (Théorie de la formation des carrés devant la cavalerie[2].)

Cette courte revue rétrospective révèle un fait extraordinaire, inouï, c'est que l'armée française d'aujourd'hui, comme celle de 1831, comme celle de 1791 et comme celle de 1760, est en possession, pour le combat, d'un instrument réglementaire qui ne diffère pas « pour le plan et pour l'esprit » de celui qui a servi au grand Frédéric! Ce n'est pas là d'ailleurs une découverte qui soit neuve et qui m'appartienne. On en rencontre l'exposé, avec des commentaires

1. La commission n'a rien eu à changer au plan et à la division de l'ordonnance de 1831.

(*Rapport de la commission chargée de rédiger le règlement de* 1862.)

2. Les dispositions à prendre par l'infanterie contre la cavalerie, sont essentiellement des formations d'urgence et de péril. Leur caractère absolu *est le calme dans l'ordre*, double condition qui leur impose la simplicité et l'instantanéité. L'infanterie qui *manœuvre* devant une charge, est perdue.

du plus grand intérêt, dans le livre judicieux, très-érudit et très-pratique du général Renard, de l'armée Belge (*Considérations sur la tactique de l'infanterie en Europe*) à qui j'ai emprunté l'épigraphe de ce chapitre.

Les exercices et manœuvres de Potsdam constituaient, je l'ai dit, un grand progrès d'organisation et de tactique. L'imagination publique en fut tellement pénétrée, que trois règlements se succédant, en France, pendant la durée d'un siècle, en ont gardé le fond et presque toutes les formes compassées. Voilà comment il se fait que le jeune soldat français si généralement intelligent, et qu'assouplissent sans peine quelques exercices élémentaires de gymnastique, soit encore aujourd'hui traité « à la prussienne » par la position dite *du soldat sans armes*, par le mouvement de *tête à droite* et *tête à gauche*, par le *pas ordinaire* [1], par le *port d'armes*, etc. Dans la *position du soldat sans armes* le patient

1. Les parades de Potsdam où affluait l'Europe militaire entière, s'exécutaient à un pas cadencé, très-lent, très-solennel que le règlement de 1862, après ceux de 1831 et de 1791, définit comme le règlement prussien.... « Le pied gauche à soixante-cinq centimètres du droit, le jarret tendu,

a *les talons sur la même ligne et rapprochés autant que sa conformation le permet*, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, rigoureusement joints, et *les pieds un peu moins ouverts que l'équerre*, attitude pleine de contention et de roideur qui lui interdit de se baisser. Permettez à ses talons l'écart, à ses pieds la disposition qui créent l'équilibre naturel du corps, et tous ses mouvements deviennent libres et aisés. Il est vrai que le rang n'offre plus cet ensemble uniformément symétrique, si cher aux amis de la tradition allemande. Mais par combien d'avantages pour la troupe, ce faible inconvénient « de coup

la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors ainsi que le genou.... »

Ce pas, *parce qu'il était habituel*, s'appelait en Prusse *le pas ordinaire*, pour le distinguer du pas que nous marchons dans la rue, lequel ayant un caractère exceptionnel dans la manœuvre de Potsdam, s'appelait *le pas accéléré*. Notre règlement de 1862 — puissance invincible de la tradition — continue cette distinction et ces dénominations. Le pas de tout le monde, il l'appelle *pas accéléré*, et le pas cadencé solennel des grenadiers du grand Frédéric (conservé seulement à titre d'exercice préparatoire pour nos soldats à leurs débuts), il l'appelle encore *pas ordinaire*, alors que nos habitudes en ont fait depuis cinquante ans tout ce qu'il y a de plus *extraordinaire*.

d'œil » n'est-il pas racheté? Et le *port d'armes*, qui consiste tout à la fois à soutenir *verticalement* avec la main gauche, le bras gauche à peu près allongé, dans un équilibre impossible, un instrument (le fusil) du poids de quatre et demi à cinq kilogrammes, dont le centre de gravité est à la hauteur de l'épaule, vrai tour de force devant lequel tous nos soldats de recrue restent en échec pendant plusieurs mois! Ceux qui ont une faible organisation musculaire, ne résistent pas à cet effort prolongé. Leurs reins se creusent, l'une de leurs épaules s'abaisse, ils souffrent, et quelquefois le *port d'armes* les a déformés pour toujours[1]. Quand la troupe se meut dans son ensemble *au port d'armes*, pour le défilé par exemple, avec l'intolérable aggravation d'avoir le bras droit collé au corps, elle est pleine de roideur, au lieu de montrer cette élasticité, qui est le caractère particulier et qui est la grâce de la marche des troupes françaises. Mais le grand

1. De tout temps nos sous-officiers ont eu, et depuis plus de vingt ans nos chasseurs à pied ont un port d'armes très-commode et très-leste. Pourquoi n'en avoir pas fait bénéficier la masse de l'infanterie? Toujours la tradition allemande.

Frédéric trouvait que ce défilé prétentieux, contenu et compassé, avait plus de solennité. Nous l'en croyons encore.

Je ne m'étendrai pas sur ces détails techniques qui fatigueraient le lecteur. Il me suffit de dire que les écoles de soldat, de peloton et de bataillon sont, par les mêmes raisons d'origine, d'une complication infinie. Toutefois, ce sont des exercices de garnison dont le caractère est préparatoire, et « les fanatiques de l'art » peuvent dire que leur complication est compensée par l'avantage de rompre les troupes à tous les mouvements possibles et impossibles du champ de Mars. Mais il arrive que les *évolutions de ligne* qui les complètent, qui les couronnent et qui sont les *manœuvres pour la bataille*, passent tout ce qu'on peut imaginer, sous le rapport de l'accumulation des détails théoriques, de la longueur et de la diversité des commandements, et enfin de tout ce qui peut rendre *ce code du combat* d'une application impossible à la guerre! Ce sont des manœuvres de garnison superposées à des manœuvres de garnison, avec aggravation de complexité. Elles ont été inventées pour le temps

où les troupes pouvaient opérer processionnellement sur le terrain, à l'abri des coups même à une faible distance de l'ennemi ; pour le temps où toutes les parties d'une longue ligne de bataille, étroitement solidaires et comme soudées entre elles, manœuvraient tout d'une pièce. Mais aujourd'hui que les progrès de l'artillerie et de la mousqueterie ont doublé et triplé en avant des lignes, la distance où l'on tue ; aujourd'hui que sur un champ de bataille, les masses ne sont réellement en complète sécurité nulle part ; que tout le secret de la guerre est dans la *vitesse réglée*, l'*ordre* et le *silence*[1] ; que l'inflexible rigidité de l'ancienne ligne de bataille prussienne, a été remplacée par l'élasticité, par la mobilité et par l'indépendance relative des éléments qui la forment, n'est-il pas évident que la simplicité et la clarté dans la théorie, la facilité et la rapidité dans l'exécution, sont la loi absolue des manœuvres et de la tactique modernes ?

1. Sous le rapport du silence, absolument indispensable dans le combat, toute l'éducation de nos troupes est à faire.

Les officiers qui n'ont pas étudié la succession des faits historiques que je viens d'énumérer, manquent rarement d'opposer à ma discussion le raisonnement traditionnel dans lequel s'endorment tous nos efforts. *L'Empire*, disent-ils, *n'avait pas d'autre règlement que celui de 1791 et c'est avec lui qu'il a vaincu l'Europe*. C'est là une erreur fondamentale : pendant que « *la France réglementaire* » ne pouvait se résoudre à sortir des doctrines prussiennes du siècle dernier, « *la France militante* ». créait pratiquement sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, avec une invincible autorité, une tactique[1] nouvelle qui renversait tout l'édifice du grand Frédéric. Cette tactique n'était écrite nulle part; elle était née de l'esprit d'initiative inspiré par les guerres de la révolution, spécialement par les grandes leçons de 1796 et de 1800 en Allemagne et en Italie. La tactique enroidie et compliquée de Frédéric II rencontra pendant ces guerres, et plus tard dans un duel fameux, à *Iéna*, la tactique

1. J'en ferai connaître ci-après l'esprit et les procédés exposés par l'un des divisionnaires d'infanterie les plus célèbres de la grande armée.

leste, élastique et osée de Napoléon et de ses généraux. L'armée prussienne excellente, pleine de dévouement, et pleine de confiance dans l'illustre école qu'elle représentait, périt en un jour! Et c'est de cette grande leçon que datent pour la Prusse les réflexions, les recherches, les efforts continués pendant cinquante ans, qui ont conduit son armée au degré de valeur où nous la voyons.

J'ai montré que la bataille de *Rosbach* avait été, pour la France, le point de départ de perfectionnements militaires qui devaient rester dans sa règle écrite, bien longtemps après qu'elle les eut répudiées pour l'action — comme la bataille d'*Iéna* avait été, pour la Prusse, le point de départ des perfectionnements successifs qui viennent de faire leurs preuves à Sadowa. D'où ressort cette philosophie frappante et vieille comme la guerre elle-même, « que les enseignements des grandes défaites qui renversent tout un ordre d'idées et de faits acquis, servent mieux l'avenir des institutions militaires, que les enseignements des grandes victoires qui consacrent ces idées et ces faits. » Les premiers

imposent aux gouvernements et aux armées la modestie, avec une sorte de retour sur eux-mêmes, qui leur conseille le travail, les comparaisons et les conduit au progrès. Les seconds créent l'orgueil, avec la confiance illimitée dans des moyens et des procédés qui vieillissent avec le temps et ne répondent plus, au jour des grandes crises, à des nécessités nouvelles. C'est la justification des dires pleins de sagacité et de profondeur du savant général étranger que j'ai déjà cité : « La tradition sert d'excuse à l'insouciance et elle a perdu plus d'armées qu'elle n'en a sauvé. »

J'ai dit que pendant que nos règlements de tactique restaient dans leur presque immobilité aujourd'hui séculaire, les armées de la République, à dater des campagnes du général Bonaparte en Italie et de Moreau en Allemagne, et plus tard les armées de l'Empire, inauguraient pour le combat de nouvelles manœuvres. Le général Morand, l'un des divisionnaires les plus considérables et les plus expérimentés de Napoléon, nous les a fait connaître dans un livre (l'Armée selon la Charte, 1829) bizarre dans sa forme et dans quelques-unes de ses vues, excellent au

ſond et fécond en leçons pratiques de toute sorte. Voyons d'abord comment cet homme de guerre, qui avait fait par l'éclat de ses services à Austerlitz, Eylau, Friedland, Essling, Wagram et Dennewitz(retraite de Russie), une si grande place dans l'opinion à « la division Morand, » envisageait le règlement de son temps, celui de 1791, quant à son application sur le champ de bataille:

« Les manœuvres actuelles ne peuvent, sans « un grand danger, être faites devant l'ennemi. « En les employant, il arrivera ce qui est arrivé « cent ſois, le *massacre des bataillons*. Ces ma- « nœuvres sont funestes aussi, parce que leur « étude distrait de l'étude véritablement guer- « rière. Elles sont tellement confuses, qu'un « officier qui parvient à les faire exécuter avec « quelque précision, passe pour un homme ha- « bile. Il y a des généraux qui n'ont pas eu « d'autre mérite, et qui ont fait battre les « troupes qu'ils savaient faire manœuvrer au « champ de Mars. Ils étaient incapables de les « conduire à l'ennemi, parce que leur tête n'était « pleine que de formules et que, contenus dans « leur vain savoir, ils n'avaient jamais songé à

« acquérir la véritable science de la guerre....
« *Il faut réduire l'ordonnance à quelques pages*,
« rejeter tout ce qui est dangereux, tout au
« moins inutile, ne garder que ce qui est appli-
« cable à la guerre, et, au lieu de *fausser* l'es-
« prit des officiers et de charger leur mémoire
« par une mauvaise étude, faire en sorte qu'ils
« n'appliquent leur attention qu'à ce qu'il faut
« pour obtenir des succès, etc., etc. »

Il ajoute : « Une réforme semblable trouvera
« une grande contradiction, je le sais. Il y a
« tant d'officiers qui n'ont d'autre mérite que
« celui de l'ordonnance, qui ont pour elle une
« véritable admiration, etc., etc. »

« La contradiction » par les officiers épris de l'ordonnance, que prévoyait le général Morand, que déplorait après lui le maréchal Bugeaud, a été telle, qu'elle l'a emporté sur tous les enseignements de la pratique de la guerre et du bon sens, elle règne en souveraine. Et qu'en auraient dit ces illustres soldats si, ajoutant au trésor de leur expérience, l'étude de l'histoire de la guerre et des armées, ils avaient su que l'ordonnance de leur temps (comme

l'ordonnance d'aujourd'hui) était le fruit des méditations de Léopold de Dessau, ce créateur de l'infanterie prussienne qu'il avait conduite quarante ans, continué et surpassé par le grand Frédéric !

Le principe des manœuvres de l'Empire, défini par le général Morand, est solide autant que simple. Il détruisait, en la fractionnant et en l'assouplissant, la ligne de bataille rigide de l'école réglementaire prussienne. La division, qui est la grande unité du combat, comme le bataillon en est la petite, présentait deux lignes de bataillon massées ou plus généralement à demi-distance (en vue d'une prompte formation des carrés par bataillons[1]), à intervalles de déploiement, les vides de la première ligne ré-

1. « Ne formez que des carrés de bataillon, s'appuyant réciproquement, » nous disait de son côté le maréchal Bugeaud. Et il ajoutait : « Grand carré, grande manœuvre et grande déroute. »

« On a vu sur le plateau d'Auerstedt, le 14 octobre 1806, cent vingt escadrons prussiens, renouveler pendant cinq heures leurs charges contre huit bataillons ainsi disposés.... Ceux-ci ne commencèrent leur feu qu'à bonne distance, ne s'étonnèrent pas, et recueillirent, avec la gloire, les armes et les étendards abandonnés sous leurs baïonnettes. » (Général Morand.)

pondant aux pleins de la deuxième. L'ensemble était précédé par un épais rideau d'éclaireurs-tirailleurs, derrière lequel les bataillons opéraient dans la mobilité et la liberté. « L'école des « éclaireurs-tirailleurs renferme toute la science « de la guerre, » dit le général Morand dans son enthousiasme convaincu. *Porter en avant, en arrière, à droite, à gauche ces petites masses mobiles ainsi protégées, chacune pouvant elle-même se ployer ou se déployer en divers sens,* VOILA TOUTE LA SÉRIE DES MANOEUVRES UTILES ET POSSIBLES DE LA BATAILLE.

Les théoriciens accumuleront un volume de raisonnements, de propositions et de formations autour de ces simples et judicieuses pratiques de guerre; l'emploi des nouvelles armes (à tir sans intermittence) pourra y apporter quelques modifications nécessaires; mais le principe et l'esprit des manœuvres de combat, décrites par le vieux général de l'Empire, demeureront, parce qu'ils sont dans la nature et la force des choses. Il faut les réglementer « en quelques pages » et préparer, par l'éducation de la paix, nos troupes à leur exécution spéciale.

Aujourd'hui nos généraux et nos chefs de corps se présentent à l'ennemi « la tête pleine de formules, » c'est-à-dire pleine des *huit cent quarante-six articles* du règlement des évolutions de ligne, la plupart inexécutables à la guerre. Ils n'ont assurément que l'embarras du choix, mais cet embarras est décuplé par les circonstances où s'impose à eux la nécessité de choisir. Rien de simple ne s'offre à leur pensée, alors que l'agitation nerveuse des troupes va se développant, et crée l'urgence d'une solution. Ils attendent pour prendre un parti; au milieu de leur hésitation, la crise éclate, et les troupes prennent elles-mêmes le parti de courir à l'ennemi.

Avant de conclure, je résume cette discussion par des réflexions qui saisiront, je l'espère, l'esprit des officiers de l'armée française à qui ne déplairait pas ce que j'ai appelé ailleurs « la vérité désagréable. » Pendant que nous faisions obstinément revivre dans nos habitudes et dans nos règlements, les doctrines du grand Frédéric, les puissances militaires du Nord s'appropriaient graduellement les méthodes qui appartenaient

aux pratiques françaises de l'Empire. La Prusse, en particulier, préparait par elles la transformation de son organisme militaire, dans un grand travail intérieur auquel la Révolution de 1848 et les enseignements de la guerre de Crimée[1] donnèrent une vive impulsion. Elle fit ensuite entrer dans ses règlements théoriques et dans ses usages, les principes et les moyens nouveaux dont la guerre d'Italie, la guerre de la sécession en Amérique et les découvertes successives de la science conseillaient l'adoption. Elle fit, sur une petite échelle, ses essais dans la guerre de Danemark qui fut en quelque sorte « une répétition », et, satisfaite des résultats de cette expérience, elle aborda sans hésitation, avec une armée rajeunie, moderne, d'un modèle nouveau, pleine de confiance dans des moyens dont ne disposaient pas ses adversaires, la grande entreprise qui avait été constamment le but de ses longs et patients efforts.

Nous nous livrons, nous aussi, par intermittence, à des recherches et à des travaux, mais

1. L'armée russe et l'armée prussienne offraient, au moment de la guerre de Crimée, de grandes analogies d'habitudes et d'attitude.

trop souvent au hasard et dans les petites choses, sans but défini, dans une agitation qui reste improductive. J'ai montré (voyez l'épigraphe de ce chapitre) que les écrivains militaires étrangers qui nous sont bienveillants, nous pressent depuis longues années de sortir de cette situation [1] dont ils s'étonnent au plus haut point ; que les écrivains militaires étrangers, qui nous sont moins bienveillants, se promettent d'en bénéficier et en montrent les moyens [2]. J'ai moi-même, à

1..... « En demandant aujourd'hui aux tacticiens de la France *s'il n'est pas urgent* de changer leur ordonnance d'exercices et de manœuvres, je ne viens pas imposer un sacrifice à leur orgueil national, je leur demande seulement d'introduire dans cette ordonnance *ce qu'ils font instinctivement à la guerre depuis soixante ans*, et d'en écarter toutes les superfluités ; je leur demande de donner un essor plus grand encore, s'il est possible, à l'intelligence de leurs soldats, *en réglementant cet essor*, afin d'éviter les inconvénients que ce système entraîne, quand il n'est pas sagement coordonné. Si dans les formes tactiques que la réflexion leur suggérera, il s'en trouvait qui fussent déjà dans les règlements des puissances étrangères, ils pourraient les admettre avec d'autant moins de répugnance, que ces nations elles-mêmes les ont empruntées en grande partie à la France. »

(*Considérations sur la tactique de l'infanterie en Europe*, par le général RENARD, de l'armée belge, 1857.)

2. Voyez la brochure prussienne déjà citée (*Mémoire militaire*).

dater de la guerre d'Italie, consacré de sincères et stériles efforts, à signaler cette situation et à en réclamer le redressement. Je les renouvelle ici.

Je demande que la complication de l'appareil réglementaire des manœuvres de toutes armes, soit remplacée par la simplicité ; que toutes les écoles dans nos régiments soient précédées et préparées par l'*école de gymnastique*, avec ou sans machines, dont les exercices tenus pour articles de foi, seraient généralisés, pratiqués tous les jours, encouragés à ce point qu'ils entreraient dans le goût des troupes, et deviendraient pour elles un vif objet d'émulation, au lieu d'être considérés comme une corvée exécutable à de certains jours par quelques-uns ; que les *exercices de garnison* réduits, unifiés, rajeunis, et gardant leur caractère théorique préparatoire, soient complétés par un code pratique de *manœuvres de combat* « en quelques pages » et à la portée de tous ; que dans ce règlement spécial[1], les commandements compendieux, confus, différents

1. Les armées des puissances du Nord ont toutes ce règlement spécial.

pour obtenir les mêmes effets ou des effets analogues, disparaissent; que les moyens à employer, comme les résultats à atteindre, ne tendent pas à exciter l'admiration de la foule par la difficulté vaincue et par les succès de précision et de régularité obtenus, mais qu'ils se renferment invariablement et exclusivement dans l'étroite sphère de *l'utile et du possible* le jour du combat; qu'enfin les récitations littérales cessent, et que généralement tout ce qui constitue *le tour de force* dans les études théoriques régimentaires, soit définitivement écarté.

Le règlement spécial de combat n'embrasserait pas, comme il arrive aujourd'hui, les manœuvres des masses formant des lignes indéfiniment étendues. Il formerait une *école de division*[1], élément principal des batailles, dont les manœuvres seraient toujours *combinées*, c'est-à-dire qu'elles comprendraient l'infanterie et l'artillerie divisionnaires, mariant constamment leurs mouvements et leurs efforts, comme c'est la règle et la néces-

1. Les puissances étrangères en ont réduit les proportions, en vue de l'élasticité des lignes, jusqu'à *une école de brigade*.

sité de la guerre. Si je n'y fais pas entrer de cavalerie, c'est que je craindrais que par là ne s'introduisît l'habitude de fractionner cette arme, pour le combat, en groupes répartis dans les divisions d'infanterie, comme on l'a tenté quelquefois, habitude que, hors certains cas d'exception, je tiendrais pour mal entendue. C'est par masses, que la cavalerie doit généralement agir pour obtenir de grands effets[1].

Les manœuvres comprenant les trois armes, seraient habituellement réservées aux corps d'armée réunis dans les camps d'étude dont j'ai demandé la création. Elles ne sauraient être réglementées. Considérées comme des conceptions variables, destinées à préparer les

1. Mais à côté de ce principe général relatif à l'emploi de la cavalerie, se place un principe particulier d'organisation d'armée sur le pied de guerre, c'est qu'il faut qu'en entrant en campagne, et pour toute la durée de la campagne, un corps de cavalerie dont la force numérique variable ne doit jamais être moindre d'un escadron, soit attaché à chaque division d'infanterie. Il fait les reconnaissances, les escortes, certains services de correspondance, etc., etc. C'est un complément absolument indispensable en vue duquel, au début des opérations, la cavalerie doit faire, une fois pour toutes, les sacrifices d'effectif nécessaires.

troupes à la pratique des opérations d'ensemble dans la guerre, elles appartiendraient à l'initiative des commandants de corps d'armée.

XIX

LES ARMÉES EN CAMPAGNE.

> L'enthousiasme contenu et dirigé porte les armées aux grandes actions. L'exaltation sans mesure, crée le désordre et prépare le découragement.
>
> (Maréchal BUGEAUD.)

J'expose une sorte de philosophie *realiste* de la guerre et du combat. Aux yeux du plus grand nombre, cette philosophie reste environnée des mirages que les poëtes, les causeurs de salon, la vanité, l'imagination publique ont accumulés autour d'elle. Mes dires et les conclusions que j'y rattacherai, vont surprendre, et surprendre désagréablement les personnes qui aperçoivent la guerre à travers ces partis pris remplis de bril-

lantes illusions qu'entretiennent les journaux, les livres et quelquefois, il faut le confesser, les récits des militaires qui parlent de la guerre, *alors qu'ils en sont revenus*. Les uns et les autres sonnent presque invariablement la trompette héroïque ; les généraux sont habiles ; les officiers, les soldats sont des modèles de vaillance et de dévouement, et cet ensemble marchant à l'ennemi « comme un seul homme » le joint, le bat et le disperse. Tel est dans tous les pays dont les armées ont une histoire, le sentiment de la foule [1].

En général, les qualités et les défauts des armées et les causes vraies de leurs triomphes ou de leurs revers, échappent au jugement des peu-

1. En France, pour consacrer cette invincibilité de nos armes, nous avons admis, à l'adresse de l'armée, des formules laudatives et admiratives qu'on retrouve partout et qui tombent, par là, dans la banalité. Exemple entre cent : « Là où est le soldat français, là est la victoire. »

(*Extrait d'un texte officiel.*)

Je ne saurais me résigner à passer pour un mauvais citoyen, parce que je pense et parce que je dis que l'armée française n'a rien à gagner, par ces excès, en attitude et en dignité, devant les autres armées de l'Europe, et devant elle-même.

ples intéressés. Ils sont, à cet égard, très-naturellement d'ailleurs, livrés à des préjugés et à des passions qui leur cachent la vérité. Et c'est ainsi que la décadence des mœurs militaires et des institutions militaires, grande maladie morale qui précède et prépare toujours, dans l'histoire, la décadence des peuples eux-mêmes, est expressément l'une de ces maladies que la médecine appelle *insidieuses*. On ne la voit pas naître, on ne la voit pas se développer, et quand tout à coup ses redoutables effets éclatent, le mal est sans remède, et tout est perdu.

Je viens donc attester ici une vérité dont ma propre expérience m'a pénétré, en exprimant que *rien ne ressemble moins à la guerre et au combat que ce qu'on en raconte*.

La guerre, qui impose tant de sacrifices en hommes et en argent aux peuples qui s'y engagent, tant d'épreuves et tant d'efforts aux armées qui la font, donne spécialement lieu, dans les contrées qui sont le théâtre de la lutte, à d'inévitables désordres. Ils dégénéraient toujours autrefois et dégénèrent encore quelquefois aujourd'hui, en sévices, en violences, en ruines dont souffrent

les innocentes et habituellement inoffensives populations que foulent les armées. C'est là que se rencontrent les maux les plus réels, les plus étendus, les plus douloureux de la guerre. On en parle peu, si on en parle, car la voix de ces populations accablées, est étouffée par les retentissements du champ de bataille et de la politique. Le spectacle de ces destructions et de ces souffrances, est navrant pour les hommes de guerre qui ont quelque hauteur d'âme. Ils s'étonnent que la civilisation moderne, qui est si fière d'avoir remplacé partout la force, dans les transactions individuelles, par des principes et par la loi, en soit encore à régler le contentieux international par le déchaînement des fléaux de la guerre. Leur esprit se remplit de dédain pour ces héros de salon qui la souhaitent et qui la célèbrent, dans un langage de convention où se révèlent leur vanité, leur ignorance, leur ambition et leurs prétentions[1]. Mais en même temps, toutes

1. En général, dans les armées, à l'exception des jeunes gens que des aspirations très-naturelles et légitimes entraînent vers ce grand et émouvant inconnu, les hommes qui racontent incessamment la guerre, qui l'exaltent et l'appel-

leurs facultés morales et intellectuelles s'élèvent par le sentiment des devoirs et des responsabilités que leur crée le commandement, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils l'exercent dans la guerre.

Plier, par l'autorité du caractère et de l'exemple, leurs troupes aux habitudes et aux règles d'une ferme discipline, les disposer à de bienveillants ménagements pour les populations paisibles[1], inspirer au soldat avec le respect de lui-même, le respect de la mission qu'il tient de son pays, et le dévouement porté jusqu'au libre sacrifice de la vie pour les intérêts que représente son drapeau ; quels soins plus dignes d'occuper un grand cœur et un grand esprit ! C'est une magnifique direction d'affaires avec charge d'âmes, et on s'explique en envisageant la profession des armes par ce noble aspect, le prestige qui l'entoure, et le rang que, même

lent bruyamment de leurs vœux, la font peu ou la font mal ou, quelquefois, ne la font pas du tout.

1. En campagne, le soldat *détruit pour détruire*, comme font les enfants, s'il n'a pas reçu préalablement une forte éducation spéciale commencée dans la paix, continuée dans la guerre.

dans ces temps voués au culte des intérêts matériels, elle garde parmi les autres carrières publiques.

Restant à ce point de vue, je crois fermement que les guerres — qui ont le double caractère *du droit et de la nécessité*, exaltent le patriotisme national, arrachent la société aux jouissances énervantes d'une longue paix, et refont sa virilité en retrempant les caractères.

On doit s'attendre à ce qu'ayant à l'égard des armées, de leur mission et de leurs luttes, les sentiments que j'ai exprimés jusqu'à présent, je ne parlerai du drame de la guerre qu'avec réflexion, avec une sorte de respect pour les vaincus comme pour les victorieux, sans parti pris, dans un libéralisme impartial qui n'a souci que de la réalité et de la justice.

Il est un préjugé cher à la multitude, et qui domine surtout dans la tradition française. C'est le mérite qu'elle prête et le prix qu'elle attache à cet état particulier de l'esprit des armées, qu'on appelle *l'enthousiasme*.

Que n'a-t-on pas raconté de l'enthousiasme des premières armées issues de notre révolution.

de 89, qui furent opposées en 92, sous Dumouriez[1], à la coalition austro-prussienne envahissant le territoire? Et quels effets l'opinion du temps, reflétée dans l'histoire, ne lui a-t-elle pas attribués sur les succès militaires qui désorganisèrent cette coalition? La vérité, que le général en chef nous apprend lui-même, et qu'expose avec beaucoup d'autorité, en entrant, à cet égard, dans les détails les plus intéressants, le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui avait fait toutes les campagnes du Rhin et de Rhin-et-Moselle[2], c'est que la partie des troupes qui représentait spécialement dans cette armée l'enthousiasme, fut constamment à Valmy, à Jemmapes, à Nerwinde[3],

1. Officier général instruit, bien doué, sachant la guerre et la faisant avec une remarquable habileté, mais à qui manquait la qualité essentielle, le *caractère*.

2. (*Mémoires de Gouvion-Saint-Cyr sur les campagnes des armées du Rhin*, etc., 1829.)

3. *Valmy*, *Jemmapes*, canonnades plutôt que batailles, et victoires morales plutôt qu'obtenues de haute lutte. A *Nerwinde*, notre armée bien que restée en possession du terrain où elle avait combattu, subit un grave échec dû aux volontaires.

Les volontaires de Garibaldi ont fait au nord de l'Italie, pendant la guerre de 1866, une campagne impuissante. Vingt fois moins nombreux, ils avaient naguère conquis la

l'embarras, l'empêchement et le péril des intelligentes opérations de Dumouriez.

L'enthousiasme politique et religieux le plus ardent, ne servit pas mieux les efforts des armées successivement formées en Écosse par les Stuarts, pour ressaisir la couronne que la révolution de 1688 leur avait arrachée. De brillantes victoires, celles de Preston-Pans et de Falkirk, ne purent conjurer le désastre final de Culloden et la ruine des entreprises des successeurs de Jacques II.

Les armées de la Vendée, elles aussi, combattaient pour leur foi et pour leur roi. Elles débutèrent dans la guerre, avec un vif enthousiasme que soutinrent quelque temps les actes d'incontestable héroïsme et les premiers succès de Lescure, de La Rochejaquelein, de Charette. Mais elles durent enfin succomber, devant l'organisation plus solide et les opérations plus méthodiques des troupes républicaines.

L'enthousiasme dans les masses armées crée ce que le maréchal Bugeaud appelait « les ardeurs

Sicile en un tour de main, non pas *parce que volontaires*, mais *parce que révolutionnaires* sur un terrain où la révolution les attendait.

du départ, » ardeurs éphémères qui ne sauraient résister aux fatigues écrasantes, aux effets souvent accablants des intempéries, aux épreuves morales longtemps continuées, encore moins aux revers. Par une réaction inévitable et très-dangereuse, elles sont remplacées, surtout dans les imaginations françaises mobiles et facilement impressionnées, par une tiédeur qui tourne tôt au découragement, quand arrive la mauvaise fortune.

L'enthousiasme dans les troupes régulières solides et aguerries, ne sert pas mieux leur action, quand il n'est pas contenu, dirigé, et quand il tourne au désordre dans une crise où l'ordre, la méthode et le calme sont les éléments nécessaires du succès. Pour justifier cette assertion, je laisserai parler le maître dans l'une des leçons qu'il nous donnait le plus volontiers sur l'attaque des positions :

« J'ai servi sept ans dans la Péninsule, disait « le maréchal Bugeaud. J'y ai quelquefois battu « les Anglais, dans des rencontres isolées et « des coups de main dont, à titre d'officier « supérieur détaché, j'avais la préparation et

« la direction[1]. Mais, pendant cette longue « période de guerre, j'ai eu le chagrin de ne « voir qu'un petit nombre d'opérations d'en- « semble, où l'armée anglaise ne l'emportât pas « sur la nôtre. La raison en était très-appa- « rente. Nous attaquions à peu près invaria- « blement nos adversaires, sans tenir aucun « compte de notre propre expérience, dans des « conditions qui nous réussissaient presque tou- « jours contre les Espagnols, qui échouaient « presque toujours devant les Anglais.

« Ils occupaient le plus habituellement des « positions défensives bien choisies, offrant un « certain relief, et où ils ne montraient qu'une « partie de leur monde. La canonnade obligée « avait son cours. Bientôt, en hâte, sans étudier « la position, sans prendre le temps de recon- « naître les voies par lesquelles on aurait pu « tenter des attaques latérales ou tournantes, « nous marchions à l'ennemi, prenant, comme « on dit, *le taureau par les cornes*[2].

1. Le beau combat du col d'Ordal est le plus remarquable de ces coups de main.

2. C'était l'une des expressions familières du maréchal.

« Parvenus à mille mètres de la ligne an-
« glaise, nos soldats s'agitaient échangeant entre
« eux leurs idées, et précipitaient leur marche
« qui montrait un commencement de décousu.
« Les Anglais silencieux, l'arme au pied, of-
« fraient, dans leur impassible immobilité, l'as-
« pect d'une longue muraille rouge, ensemble
« imposant *qui ne laissait pas d'impressionner*
« *les novices*[1].

« Bientôt, les distances se rapprochant, les
« cris répétés de « vive l'Empereur, en avant,
« à la baïonnette » éclataient parmi nous, *les*
« *shakos montaient au bout des fusils*[2], la
« marche tournait à la course, les rangs ten-
« daient à se confondre, l'agitation devenait
« tumulte, beaucoup tiraient en marchant. La
« ligne anglaise toujours silencieuse et immo-
« bile, et toujours l'arme au pied, alors même
« que nous n'en étions plus qu'à trois cents
« mètres, semblait ne pas apercevoir l'orage
« qui allait fondre sur elle.

« Le contraste était saisissant. Plus d'un

1. Autre locution qu'affectionnait le maréchal.
2. Id.

« parmi nous trouvait, en son fond, que l'en-
« nemi était bien lent à faire feu, et calculait
« que ce feu si longtemps contenu, serait tout
« à l'heure très-incommode. Nos ardeurs s'at-
« tiédissaient. L'influence morale, irrésistible
« à la guerre, du calme qui semble inébran-
« lable (alors même qu'il ne l'est pas) sur le
« désordre qui s'étourdit dans le bruit, pesait
« sur nos âmes.

« A ce moment de pénible attente, la mu-
« raille anglaise faisait un quart de conversion
« (elle apprêtait les armes). Une impression
« indéfinissable fixait sur place bon nombre de
« nos soldats qui commençaient un feu in-
« certain. Celui de l'ennemi plein d'ensemble
« et de précision nous foudroyait[1]. Décimés,
« nous tournions sur nous-mêmes, cherchant
« à ressaisir notre équilibre, et alors trois *hurrahs*
« formidables rompaient enfin le silence de nos

1. Le maréchal tenait le feu de l'infanterie anglaise pour le mieux ajusté qui fût. Elle a encore aujourd'hui, sous ce rapport, une réputation méritée qu'avaient avant elle au plus haut degré les archers anglais du moyen âge. Elle est expliquée dans tous les temps par le sang-froid particulier, qui va jusqu'au flegme, des hommes de cette race.

« adversaires. Au troisième, ils étaient sur nous, « pressant notre retraite désordonnée. Mais, à « notre grand étonnement, ils ne poussaient « pas leur avantage au delà d'une centaine de « mètres, et rentraient calmes dans leurs lignes, « pour attendre un deuxième assaut, qu'avec « des renforts survenus, nous manquions ra- « rement de tenter, dans les mêmes conditions, « et trop souvent avec le même insuccès et de « nouvelles pertes. »

Que conclure de ce tableau saisissant, présenté par un homme sincère qui, resté grenadier de la grande armée, tout maréchal de France qu'il fût devenu, avait consacré sa vie à l'observation philosophique des choses de la guerre, et cherchait à former l'expérience de la jeunesse qui l'entourait? C'est que l'enthousiasme qu'il appréciait fort, et que sa parole ardente et confiante savait si bien communiquer aux troupes, n'est une force qu'autant qu'il est opportun, contenu, réglé; qu'il doit se traduire par la résolution dans l'attitude et dans l'action.

L'armée d'Isly, impressionnable et ardente autant qu'aucune armée française, a montré,

comme je l'ai dit ailleurs, que la nature de nos soldats peut se plier, quand on sait l'y contraindre *par l'éducation*, à toutes les exigences du bon ordre, de la méthode et de la règle dans le combat.

XX

DES PANIQUES DEVANT L'ENNEMI.

> Un soldat averti en vaut deux.
> (Maréchal BUGEAUD.)

Je crois utile de faire connaître, à titre d'exemple entre cent, l'un des effets les plus marqués que produisent à la guerre, sur les habitudes et sur l'état moral des troupes, ces efforts d'éducation que je recommande avec tant d'insistance. Quelques explications préalables sont nécessaires.

Généralement, dans les armées en présence de l'ennemi, les paniques sont partielles seulement. Mais il peut arriver qu'elles s'étendent.

se généralisent, et compromettent une opération du moment ou les résultats d'un engagement. Elles agissent dans tous les cas sur l'esprit des troupes, les conduisent à douter d'elles-mêmes, affaiblissent leur moral et leur ressort. J'ai vu un grand nombre de paniques, quelques-unes désastreuses dans leurs effets. Et pourtant, s'il n'est pas d'événement plus fréquent en campagne, il n'en est pas dont l'histoire de la guerre parle moins. Elle consacre tout au plus, par quelques lignes et comme accessoirement, sans en tirer aucune induction et aucun enseignement, le souvenir de ceux de ces accidents qui ont eu le plus de notoriété. Qui par exemple sait en France, que la nuit qui précéda la bataille d'Austerlitz, et le jour qui suivit la bataille de Solferino, il y eut panique partielle? La première mit aux prises deux de nos divisions qui s'entre-fusillèrent avec des pertes regrettables, et dans un désordre qui aurait pu avoir de très-sérieuses conséquences, s'il se fût propagé. Les effets de la seconde ne pouvaient être bien redoutables, car le soleil éclairait la scène, et l'ennemi en retraite depuis quatorze heures, avait presque tout entier re-

passé le Mincio. Mais elle jeta les ambulances et les convois de l'armée, sur ses derrières, dans un douloureux et indescriptible désordre.

Le silence des récits de la guerre à l'égard des paniques s'explique de soi. L'ennemi qui ne manquerait pas d'en profiter et d'en faire des gloses, les ignore presque toujours, et naturellement les bulletins des intéressés les taisent. Un mal qui ne s'avoue pas et ne se discute pas, n'est pas combattu. On ne pense donc guère dans les armées, à remédier aux paniques, que lorsqu'elles se manifestent, c'est-à-dire quand on ne peut plus rien contre elles. Je crois être utile en entrant dans quelques détails sur leurs causes, sur leurs effets et sur les moyens de les prévenir.

THÉORIE DES PANIQUES.

Le concours dans les volontés et la simultanéité dans l'action, qu'il est si difficile, on pour-

rait dire presque impossible, de faire prévaloir parmi les foules, se réalisent au milieu d'elles avec une rapidité et avec un ensemble inouïs, quand leur sécurité est soudainement troublée par le sentiment d'un péril imprévu auquel elles éprouvent le besoin de se soustraire. Ce phénomène a pour origine, un double instinct qui existe chez tous les hommes, qu'ils soient énergiques ou timides, et, presque au même degré, chez tous les animaux. C'est l'instinct de la conservation combiné avec celui de l'imitation.

Une foule dont les différentes individualités n'ont entre elles aucun rapport et aucun lien, des curieux par exemple, cheminent vers un but. La tête de colonne, sous l'empire d'une terreur imaginaire ou motivée, se retourne violemment et fuit. Le milieu et la queue de cette colonne qui n'ont rien aperçu, qui ne peuvent rien saisir de la cause de cette volte inattendue, se retournent violemment et fuient à leur tour, comme poussés par la force invincible d'un propulseur magnétique.

Des chevaux livrés à eux-mêmes sont groupés dans une prairie. L'un d'eux prend peur, fait

tête à queue soudainement, et s'élance dans un galop effrayé. Tous les autres l'imitent et s'enfuient avec lui.

A la guerre, sur les masses dont tous les éléments sont étroitement liés par l'organisation militaire et par l'habitude, le phénomène opère avec une force irrésistible. Il donne lieu à de graves désordres. Dans certaines circonstances, la nuit, par exemple, et quand la panique atteint une infanterie dont les armes sont chargées, de grands malheurs sont presque inévitables.

Les paniques sont aussi vieilles que l'histoire, comme l'indique leur nom emprunté à la mythologie grecque [1]. Toutes les armées en ont eu et je pourrais dire en auront. Les jeunes troupes y sont naturellement plus sujettes que les troupes aguerries ; le degré *d'impressionnabilité* de leur tempérament, y entre aussi pour une part, mais aucune n'y échappe à son heure, et le sentiment public, dans les armées, fait fausse route, quand

1. Les apparitions à la foule, du dieu Pan avec ses attributs. — Les cornes, les hautes oreilles, les cuisses velues et les pieds de bouc — sont censées l'origine des terreurs paniques.

il raille les troupes qui ont cédé à la panique et quand il se montre disposé à juger, par cet accident, de leur solidité. Je démontrerai que c'est au commandement qu'en revient la responsabilité et que, presque toujours, il a manqué d'autorité morale, d'expérience et de prévoyance.

La panique, en effet, n'a lieu que dans les circonstances suivantes : 1° de nuit, en présence de l'ennemi. Aussi toute opération qui a pour effet de mettre en mouvement dans ces conditions, des troupes qui se sentent environnées de périls, exige-t-elle, avec un choix bien entendu d'officiers et de soldats, une infinité de prévisions, de précautions, d'avertissements donnés ; 2° de jour, en présence de l'ennemi après une défaite, ou après une action de guerre disputée qui aurait amené de grandes pertes, ébranlé la confiance des soldats et laissé dans leur âme une impression pénible ; 3° en tout temps, quand les troupes sont assez mal engagées devant l'ennemi, pour qu'elles en aient elles-mêmes le sentiment, et pour qu'elles soient dans l'attente et pour ainsi dire à l'affût d'un danger que grossit toujours l'imagination

du soldat. Par exemple, une nombreuse troupe de cavalerie en reconnaissance devant un ennemi qu'elle sait n'être pas éloigné, s'avance en colonne profonde dans un chemin bordé de fossés et de bois où elle sent que son action spéciale est complétement paralysée, en même temps qu'elle s'attend à voir ces bois se remplir de fantassins. Elle est trop en avant pour compter sur l'appui de son infanterie, son isolement l'inquiète. Un mouvement rétrograde de ses éclaireurs et de son avant-garde, une apparition inattendue au milieu des arbres, un coup de pistolet partant inopinément, le moindre accident imprévu, peuvent déterminer une retraite partielle qui entraîne bientôt la retraite du tout, dans un désordre directement proportionnel au nombre.

Aucun effort, quand la panique a décidément saisi les troupes, ne peut en arrêter immédiatement les effets. Mais l'expérience montre qu'il est des moyens certains de l'empêcher de naître. Et c'est ici que l'axiome fondamental du maréchal Bugeaud « un soldat averti en vaut deux » rencontre l'une de ses plus heureuses et plus

sûres applications. J'ai dit que tout officier, quel que soit son grade, qui prend le commandement d'une troupe en vue de la guerre, doit, pour se mettre en possession de l'autorité morale dont il a besoin, prouver à ses soldats la valeur de son expérience comme l'ampleur de son caractère, en faisant leur éducation. En ce qui concerne la panique, il leur en dit à l'avance le pourquoi et le comment. Il analyse et leur fait comprendre les vaines impressions qui créent le phénomène. Il leur en montre, par des exemples, le péril au point de vue de la sécurité commune, le ridicule au point de vue de l'amour-propre militaire.

J'ai pu constater souvent que les troupes ainsi préparées ne sont pas accessibles à la panique. *Elles y échappent absolument*, quand l'expérience du chef voyant les circonstances qui la produisent le plus ordinairement, près de se réaliser, renouvelle opportunément sa leçon avec des avertissements spéciaux appropriés aux faits du moment, et raffermit ainsi les esprits à l'avance contre les surprises.

XXI

LE COMBAT.

Sursum corda.
Élevez vos cœurs.

Le combat, dans sa réalité, est un drame saisissant. Il remue profondément l'âme humaine et la soumet, alors même qu'elle est préparée par de généreuses aspirations, par l'éducation, par l'habitude, à des épreuves multipliées, variables, imprévues. Celles qui viennent assaillir les officiers chargés du commandement, à ses divers degrés, avec une responsabilité proportionnelle, diffèrent de celles qui atteignent la foule des combattants, mais tous en ont leur

part, et la plus lourde pèse naturellement sur le commandement en chef.

Devant ces épreuves, les hommes sont très-inégaux entre eux. Et souvent il arrive qu'ils sont très-inégaux par rapport à eux-mêmes, c'est-à-dire par rapport à ce qu'ils ont été dans d'autres combats. C'est que le ressort, l'entrain, la bravoure, l'intelligence elle-même, ont leurs bons et leurs mauvais jours. Des préoccupations de famille ou d'affaires, l'état du moral, l'état de la santé, l'excès du froid, l'excès du chaud, la fatigue, la faim, la soif influent invinciblement sur les dispositions que chacun apporte dans la lutte. On sait que dans les guerres du premier Empire, on distinguait entre la valeur, l'Empereur présent, et la valeur, l'Empereur absent, de certains généraux ; et que la confiance des soldats, dans les mêmes circonstances, s'exaltait ou s'affaiblissait. Enfin, de grands revers, dont les effets moraux sont redoutables, parce qu'ils sont généralisés et s'étendent à tout le monde, introduisent, avec le doute, la tiédeur dans l'esprit et quelquefois dans les efforts des troupes[1].

1. Quelle distance, quoi qu'on ait pu dire et écrire, entre l'armée française après les magnifiques campagnes de 1805

Je résume ces observations en disant : qu'aucun homme de guerre dirigeant, fût-il à l'épreuve de cent combats, ne peut sans excès répondre absolument d'avoir, à un jour donné, la pleine et entière possession de ses facultés directrices; qu'aucun exécutant n'est assuré de se ressembler toujours à lui-même et de rester toujours au-dessus des impressions qui peuvent le saisir. Et ma conclusion, que j'ai déjà exprimée ailleurs, c'est que, entre toutes les qualités d'un

à 1809 (Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Wagram), et l'armée française péniblement reconstituée, après la désastreuse entreprise de Russie, pour la campagne de 1813 ! La solidité de l'instrument fort diminuée, n'était plus en rapport avec l'ampleur des vues demeurées les mêmes. L'observation philosophique militaire, celle dont je cherche à établir les données dans ce livre, pouvait dès lors prédire l'issue nécessairement funeste aux armes françaises, bien que très-brillamment disputée, de cette grande lutte. Nos revers, de 1813 à 1815, s'expliquent bien mieux par l'état des esprits (soldats, cadres et généraux), que par les dissertations stratégiques et tactiques et par les soupçons de trahison.

La campagne de Sadowa offre à cet égard une démonstration bien plus saisissante encore. Un grand effet moral, résultat d'une grande défaite, a suffi pour annihiler les efforts de toute une vaillante armée encore très-nombreuse et très-imposante, et toutes les espérances de la nation et de son gouvernement.

homme de guerre, celle qui témoigne le plus hautement de la solidité de son caractère et de la réalité de sa valeur, *c'est la modestie*.

D'un autre côté, le combat enflamme le patriotisme, le courage, le dévouement, les ambitions. Toutes ces causes certaines d'excitation, et les causes possibles d'affaiblissement que j'ai énumérées, se partagent les esprits et les agitent en des sens différents. Il semble que par l'intensité comme par la diversité des sentiments, des émotions, des intérêts, des passions, que provoque l'attente de la crise, on puisse à l'avance en mesurer la grandeur!

Cette agitation des esprits soigneusement contenue, reste latente pendant le cours des mouvements qui précèdent le combat; et lorsque la troupe arrive à cette zone, où le sifflement des premiers boulets lancés de loin et encore inoffensifs ou à peu près, l'avertit que le péril est proche, ses impressions ne se manifestent que par un silence profond. C'est le moment pour les hommes qui commandent, d'agir sur l'esprit des troupes françaises auxquelles il faut montrer un visage serein et faire entendre des pa-

roles enflammées que leur porte une voix vibrante. C'est à ce moment que l'Empereur Napoléon parcourant le front des lignes prêtes à s'engager, trouvait des mots qui électrisaient le soldat : « En avant, la France vous regarde[1] ! »

C'est aussi l'heure de manœuvrer, c'est-à-dire de prendre les formations tactiques que conseillent les dispositions du terrain, les mouvements de l'ennemi et les circonstances. Car les troupes sont encore tout entières à leurs généraux, elles ont les yeux sur eux, elles attendent tout d'eux, et elles obéissent silencieusement à leur parole. Encore un instant, et leur voix et toutes les voix du commandement seront dominées par la tempête du combat. Le canon se rapproche et tonne, la fusillade éclate. Les boulets passent en trouant les lignes ; les balles pleuvent en blessant et tuant; des ondes de mitraille dessinées sur le sol par les soulèvements réguliers d'une

1. Campagne de 1813. L'Empereur, vers la fin de sa carrière, était revenu aux pratiques militaires de sa jeunesse et au contact d'un caractère tout personnel qu'il avait avec les troupes en 1796, 1797, 1798, 1800 (campagnes d'Arcole et de Rivoli, d'Égypte, de Marengo).

poussière épaisse, cheminent en ricochant vers les rangs, les atteignent et les renversent. L'atmosphère est tourmentée par mille bruits à la fois sourds et aigus. Le terrain se couvre de morts, de mourants qui expirent dans d'intraduisibles convulsions, de blessés qui se traînent péniblement cherchant l'abri des haies, des fossés, des murs de clôture, pour échapper aux pieds des chevaux et aux roues de l'artillerie. Partout des amas d'armes, de coiffures, de havresacs; partout des chevaux étendus ou qui errent épouvantés sans maître, annonçant à l'infanterie immobile que la charge vient de passer près d'elle! Des soldats accumulés en nombre toujours excessif[1] autour de leurs officiers bles-

1. Quand, en vue du combat, les troupes n'ont pas reçu une forte préparation; quand elles n'ont pas été à l'avance pénétrées de cette idée que «*le plus sûr moyen de servir les blessés, c'est de battre l'ennemi, attendu que dans la défaite ils sont horriblement sacrifiés*», on voit une foule extraordinaire de soldats se jeter sur eux pour les emporter, malgré le règlement qui le défend. L'effectif des combattants en est réduit dans une proportion notable, et c'est un grave désordre. Il y a là un premier sentiment naturel et très-avouable, celui d'assister; et un deuxième, naturel aussi, mais moins avouable, celui de se soustraire aux coups, en donnant à cette retraite le passe-port d'une bonne action.

sés, les transportent sur les derrières, cherchant le drapeau rouge des ambulances et réclamant des secours. Des groupes dépareillés qui ont subi des pertes extraordinaires, désertent le combat la tête égarée, annonçant que l'ennemi les suit, que tous leurs camarades ont été tués, que tout est perdu. D'autres groupes réguliers venant des réserves, opposent aux premiers le contraste de leur confiance et de leur ardeur; ils courent en avant, s'excitant mutuellement à une offensive résolue.

O vous tous, hommes de gouvernement et de commandement, qui avez été les témoins de ces crises indescriptibles, dites, pensez vous *qu'à ce moment*, l'appât de la gloire pour quelques-uns, des récompenses pour quelques autres, suffise à soutenir les cœurs soumis à de telles épreuves? Non, il leur faut un plus noble excitant. Il leur faut le haut sentiment des grands devoirs et du sacrifice. C'est alors que, dans leur liberté, ils marchent fermement et dignement à la mort. Et parmi eux, ceux-là seulement ont la sérénité, qui croient à une autre vie!

Au milieu de ce désordre et de cette destruc-

tion qui sont comme le chaos, les individualités même les plus grandes dans la hiérarchie, semblent disparaître. Les troupes ne voient plus leur chef, lui-même ne les aperçoit que dans un ensemble tumultueux et confus. Les officiers porteurs de ses ordres, n'arrivent pas tous à leur destination, ou ne reviennent pas tous à leur point de départ. Quelques-uns ont été tués, blessés, pris ou se sont égarés. Les nouvelles manquent. Si elles abondent, celles qui sont défavorables et inquiétantes priment le plus souvent les bonnes, particulièrement quand l'action est incertaine et longtemps disputée. Les officiers qui sont jeunes, inexpérimentés, impressionnables, sont là « de vrais enfants terribles ». Un premier accourt effaré, il annonce que la droite plie; un deuxième que le centre est menacé d'un gros orage de cavalerie ; un troisième que la gauche est tournée. Tous se font l'écho des instances des commandants particuliers, lesquels ne se préoccupant que de leur propre situation, et n'apercevant pas les exigences de l'ensemble, demandent des renforts. Si le chef se laissait aller aux premiers mouvements provoqués par les observations et

avis qui se succèdent autour de lui, toutes les réserves auraient marché avant l'heure et, au moment décisif, il serait désarmé. Il faut qu'il reste froid, étudiant, jugeant, attendant qu'une éclaircie se fasse au milieu de ces obscurités, qu'un apaisement momentané de la lutte se produise par un commencement de retraite de l'ennemi ou par d'autres circonstances. Alors il parcourt les lignes, rétablit l'ordre, prescrit des dispositions, ressaisit enfin le *commandement personnel* et poursuit le combat.

Ainsi, pendant la crise, les troupes seraient à peu près abandonnées à elles-mêmes, si elles n'étaient soutenues, encouragées, dirigées par les officiers, par les sous-officiers et par l'ensemble des chefs inférieurs qui fonctionnent autour du rang et dans le rang. Et c'est ici que se montre dans tout son éclat le rôle des cadres, en apparence si modeste, en réalité si grand! Les échanges de chaque jour, les habitudes de la vie et du devoir en commun, ont créé entre ces hommes et le soldat une précieuse solidarité. Il connaît leur voix, il obéit à leur geste; ils sont ses tuteurs, ses éducateurs; et s'ils lui ont appris à honorer

leur caractère, à se confier à leur expérience, il les suit dans le péril *et ne sépare jamais sa fortune de la leur*. Les cadres sont la force des armées, et l'éducation *morale et professionnelle* des cadres, en vue de la guerre, devrait être la constante préoccupation des généraux vraiment dignes et vraiment capables de remplir leur mission auprès des troupes.

Je crois utile de placer ici des observations que j'ai recueillies avec beaucoup de suite et de soin, et qui forment une intéressante étude psychologique militaire.

Dans les armées, à propos de la guerre, beaucoup d'hommes conseillés par l'amour-propre professionnel qui est très-vif, se font, souvent de bonne foi, une physionomie, des habitudes, un langage particuliers. C'est un ensemble en quelque sorte artificiel, qui s'efface *irrésistiblement* pendant le combat, pour faire place à l'*attitude vraie* que comportent les instincts naturels de chacun. Là les hommes bien trempés et réelle-

ment braves, montrent avec éclat cette qualité à laquelle le sentiment public militaire ne manque jamais de rendre hommage. On en voit qui ordinairement loquaces sur la guerre et ardents à la parole, tombent dans un silence morne et accablé. Des matamores qui ont, dans la paix, l'épée toujours prompte, et qui se sont acquis une réputation théorique de vaillance, se montrent profondément troublés; quelques-uns même, incapables de celer leur émotion et d'en mesurer les effets, disparaissent honteusement pendant l'action. D'autres, bien que livrés à une douloureuse agitation, la contiennent à force de caractère, mais ils ne voient rien, n'entendent rien, ne peuvent rassembler leurs idées, et sont également incapables de conduire et d'être conduits. Des hommes froids, doux, souvent jugés timides dans la garnison, montrent un courage entraînant et sont du meilleur exemple. Des étourdis dont on tient la tête pour mal équilibrée, font preuve d'un calme, d'une solidité de jugement, d'une aptitude directrice inattendue. En tout, le combat est un infaillible critérium, une pierre de touche qui donne exactement la mesure, à leur insu et

comme malgré eux, de la valeur professionnelle des hommes de guerre et de leurs aptitudes spéciales. Et on doit bien comprendre à présent, pourquoi, depuis que les armées existent, il s'y est rencontré des amitiés dont la solidité est restée proverbiale. C'est que le lien formé entre deux hommes qui ont appris à se connaître et à s'estimer, en se prêtant réciproquement l'assistance militaire, au milieu des périls et des émotions du combat, est plus durable que tous les liens connus. Il n'est peut-être pas de parenté plus étroite que cette parenté du champ de bataille.

Après le combat, par un revirement dont les effets sont singuliers, la plupart, parmi les survivants, reviennent graduellement à l'attitude qui leur était habituelle auparavant, sans paraître avoir souvenir des transformations qui s'étaient opérées en eux pendant la crise. Un spectacle nouveau s'offre alors à l'observation philosophique. Chacun, dans la mesure de sa situation, s'efforce d'attirer à soi les bénéfices du succès ou d'écarter de soi les responsabilités de la défaite. L'amour-propre, l'orgueil, l'ambition s'engagent dans des agissements qui ne sont pas toujours sin-

cères ni avouables. On est loin des émotions du combat où l'on servait, à visage forcément découvert comme je l'ai dit, un grand intérêt public. C'est actuellement la bataille des intérêts personnels. Plus d'un habile se présente avec un masque devant l'opinion, et cherche à tenir d'elle une part de ses faveurs, avec une place au bulletin et dans les récompenses. Aussi, que d'actions d'éclat douteuses qui ont les honneurs de la publicité ! Que d'actes vrais de bravoure et de dévouement que leurs auteurs n'ont pas trompettés ou qu'ils ont payés de leur vie, ce qui arrive trop souvent, ou auxquels ils doivent de graves blessures qui les tiennent éloignés, demeurent ignorés ou ne sont connus que trop tard[1] !

Ces choses, je les ai souvent vues et toujours j'en ai été attristé. *C'est l'exploitation de la guerre* où les morts, les blessés disparus et les modestes ont tort, pendant que les survivants, les présents et les audacieux ont raison.

Sic vos non vobis fertis aratra, boves.

1. J'ai admiré, dans le cours de ma carrière militaire, le

Je ne parle bien entendu que des pauvres gens qui appartiennent à la foule, et non des personnages militaires qui ne sont oubliés dans aucun cas. Mais j'en ai dit assez, pour montrer quel grand devoir c'est pour le commandement, de rechercher et de démêler la vérité au milieu de ce conflit des ambitions et des prétentions. On ne concède jamais aux généraux, après le combat, que *quelques heures* pour cet important travail qui exigerait plusieurs jours de recherches, d'informations contradictoires et d'examen ! C'est une aberration traditionnelle que je déplore, et contre laquelle, autant que je l'ai pu, je me suis toujours élevé. C'est à la guerre qu'on reconnaît la valeur de cet aphorisme que j'ai exprimé à propos des travaux de la paix : « L'état moral des armées se rattache directement à l'influence que les actes rémunérateurs ont sur l'esprit des masses militaires, *et au jugement qu'elles en portent.* »

talent des gens qui s'esquivent, au moment du danger, et toujours sans se compromettre.

Souvenirs militaires de 1804 *à* 1814
(général de Fezensac).

D'ailleurs, au milieu des injustices ou des erreurs des hommes et de la destinée, la vérité et les honnêtes gens rencontrent les sérieuses consolations que la Providence, outre le sentiment du devoir accompli, met en réserve pour le soutien des âmes. La vérité chemine dans la foule moins vite que l'erreur, mais elle va toujours et elle va sûrement. Elle s'élève vengeresse contre *les exploitants de la guerre*, à un moment donné de leur carrière, en les destituant devant leurs pairs et devant leurs subordonnés, de cette *autorite morale* sans laquelle, dans les armées, le commandement est virtuellement frappé d'impuissance.

XXII

CONCLUSION.

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE.

> C'est l'organisation seule qui résiste dans les revers et sauve la patrie.
>
> (OEuvres de l'Empereur Napoléon III, t. I.)

Ce livre n'a été jusqu'ici qu'un exposé de principes.

Entre les principes si divers qui doivent présider à la constitution et régler la fonction de l'armée, je ne me suis arrêté qu'à ceux dont l'importance est spéciale, ou dont l'influence sur la conduite et sur les résultats de la guerre est directe. Il s'en faut de beaucoup, par con-

séquent, que j'aie parcouru le cercle entier de nos institutions militaires, exprimant à leur sujet mes préoccupations et mes vœux[1]. Mais j'espère en avoir dit assez, pour définir et pour justifier mon but. *Il était de prouver que, contrairement à l'opinion généralement admise, la réorganisation de l'armée consiste moins dans une loi de recrutement et dans des accroissements d'effectif, que dans le redressement de quelques erreurs et le perfectionnement des moyens.*

1. J'aurais notamment montré que nos écoles militaires dont l'organisation a vieilli, n'ont pas dans nos institutions le rôle de premier ordre qui leur appartient.

J'aurais établi que l'armée ne bénéficie pas ou bénéficie très-incomplétement, du concours que pourraient lui apporter ses propres enfants, pour le recrutement de ses cadres. Je veux parler de l'institution *des enfants de troupe*, dont la base est mauvaise. Elle les assujettit à la vie de caserne, dans un milieu dont les conditions, soit au point de vue de l'éducation et des exemples, soit au point de vue de l'hygiène, troublent le développement des facultés morales et physiques de l'enfance, en dépit d'une sollicitude généralement très-attentive.

J'aurais demandé (question qui est d'ailleurs à l'étude et même en cours de réalisation) la suppression d'un nombre important d'anciennes places fortes, et la construction de places-camps retranchés, pour servir aux armées de points d'appui dans la défense du territoire ; la réorganisation du Dépôt de la guerre rendu à son rôle de préparateur permanent des opérations militaires, etc., etc., etc.

En un mot, je fais au sujet de l'armée, le raisonnement que le maréchal Bugeaud faisait au sujet de l'agriculture française : « Le grand bienfait pour notre pays, disait-il à un agronome « éminent[1] qui s'efforçait d'exciter son zèle pour « les défrichements, ne consisterait pas dans « l'accroissement des surfaces productives, mais « dans le perfectionnement des procédés de culture sur les surfaces où la culture existe. »

Ainsi la réorganisation de l'armée, celle que je crois vraiment féconde et qui justifierait les sacrifices à demander pour elle au pays, reposerait sur des bases différentes de celles qu'on semble vouloir lui donner. Avant de les énumérer, je rencontre l'obligation à laquelle n'avait pu échapper le Conseil supérieur de la guerre, quand il donnait au gouvernement de la Restauration les avis que j'ai rappelés au commencement de ce livre. Il avait dû supposer que la France, abjurant l'esprit de conquête, entendait être toujours en mesure de faire les guerres nécessaires. Je pose ici les mêmes prémisses, avec une liberté d'esprit d'autant plus entière, que le gouvernement

1. M. de Gasparin.

de l'Empereur, dans des actes politiques considérables, anciens et récents, a fait à cet égard les déclarations les plus formelles. J'admets donc que la France, satisfaite de la grande situation qu'elle a, s'appuie dans sa force, sans arrière-pensée, sur son épée remise au fourreau.

Ce principe établi, les quatre propositions suivantes, que le lecteur connaît déjà, sont les assises fondamentales de tout le système :

Première proposition : Avoir des réserves d'argent [1].

Deuxième proposition : Entretenir en état de disponibilité permanente les corps spéciaux (artillerie, génie, cavalerie relativement).

Troisième proposition : Préparer un bon matériel de guerre (c'est-à-dire, avoir en service dans les corps, et en réserve dans les arsenaux, un approvisionnement d'armes et de matériel, répondant par suite de renouvellements opportuns, à toutes les conditions de perfectionnement que la guerre réclame).

1. C'est dans ces excellentes conditions de préparation financière, que la Prusse a pu aborder et réaliser sa grande entreprise de 1866.

Quatrième proposition : Constituer des cadres solides — numériquement et en qualité — (pouvant recevoir, former et envoyer successivement aux armées, les masses dont l'appel serait nécessaire).

Mon incompétence me défend d'entrer dans la discussion de la question financière. Mais je suis en mesure de déclarer que les trois autres ne sont réalisées que très-imparfaitement. Et c'est grand dommage, car s'il en était autrement, la France, abstraction faite des réformes qu'exige son état militaire, aurait pu mettre en tout temps sur pied plusieurs armées, et non pas une seule, comme il est arrivé jusqu'à présent. C'est là, je ne saurais trop y insister, *qu'est depuis cinquante ans le vice radical de notre constitution d'armée*, et c'est à le faire disparaître, qu'auraient dû tendre tous les efforts de budget, que nous avons successivement appliqués à la solution d'une foule de menus problèmes militaires infiniment moins intéressants.

Les points fondamentaux établis, je réunis dans une nomenclature très-abrégée, résultant des principes d'ordre moral et des principes

d'ordre technique que ce livre a définis, quelques propositions spéciales. L'ensemble formera *le projet de réorganisation* dont je demande l'examen :

I. — Fonder pour l'armée, un système d'éducation générale *française*, appropriée à ses aptitudes pleines d'originalité, à ses sentiments pleins de vivacité, terrain fécond qui est notre domaine particulier, et que nous laissons en friche avec une regrettable insouciance.

II. — Arracher les règles à la complication et à la confusion où on les voit, les codifier dans un ensemble bien ordonné, neuf, inspiré par les besoins du temps. Créer l'unité de doctrine pour obtenir l'unité d'exécution. Rendre la règle respectable, en la faisant strictement obligatoire pour chacun et pour tous.

III. — Abandonner l'exonération, la dotation, la prime, le pécule. Écarter par là de l'esprit des familles, la pensée que l'État consacre la doctrine de l'équivalence entre l'impôt ou le devoir des armes, et l'argent. Écarter de l'esprit des troupes les habitudes de spéculation. Renoncer à l'ancienne et insoutenable opinion que les bonnes

armées sont celles qui comptent le plus de soldats à moustaches grises; revenir sur la législation qui les crée. N'ouvrir, comme autrefois, le droit à la pension de retraite pour les hommes de troupe, qu'à trente ans de services accomplis[1]; faire bénéficier du même droit, dès la vingt-cinquième année de services accomplie, les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

IV. — Relever l'esprit de hiérarchie et la discipline, en assurant à chacun des dépositaires du pouvoir militaire, la plénitude de ses attributions directrices, la plénitude des responsabilités qui s'y rattachent.

V. — Admettre des principes spéciaux pour l'administration de l'avancement.

VI. — Réorganiser l'administration militaire et refondre ses règlements.

VII. — Revenir aux principes et aux actes de la préparation de la guerre dans la paix.

VIII. — Concentrer les garnisons. Multiplier les camps d'instruction et de manœuvres.

1. Pour les détourner, comme je l'ai dit ailleurs, de la pensée de terminer leur carrière dans l'armée.

IX. — Modifier la constitution de l'infanterie et celle de la cavalerie, par un recrutement mieux entendu et par une organisation nouvelle.

X. — Refaire pour les troupes de toutes armes, les règlements d'instruction et de manœuvres, en les simplifiant et les appropriant aux besoins de la guerre moderne.

En rattachant cette série de propositions, qui n'ont pas toutes une égale importance, aux quatre principes fondamentaux qui les ont précédées, on voit apparaître, comme je l'ai annoncé, *tout un système de réorganisation* où ne figurent aucune loi nouvelle de recrutement (à l'exonération près) et aucune augmentation d'effectif. J'ai la conviction qu'il donnerait à l'armée, telle qu'elle existe, un complément de disponibilité, de cohésion et d'énergie d'une haute valeur.

Mais il est évident que la loi de recrutement doit être aujourd'hui l'un des éléments essentiels de la réorganisation de l'armée. La question a une importance supérieure, j'entre à son sujet dans quelques développements.

CONCLUSION (SUITE).

DE LA LOI DE RECRUTEMENT.

> Il ne faut toucher aux anciennes lois que d'une main tremblante.
>
> (MONTESQUIEU.)
>
> En France, on fuit la caserne, on court au camp.
>
> (Général FOY.)

En fait de recrutement, cent systèmes différents par les vues et par les détails, sont en présence et se disputent l'opinion, mais tous, en définitive, se réduisent à deux : *Celui qui étend l'obligation du service militaire personnel à tous les jeunes gens valides qui n'ont pas de motifs légaux d'exemption, obligation compensée par*

une réduction notable de la durée du service. — *Celui qui n'impose l'obligation du service qu'à un nombre limité de jeunes gens, avec une augmentation proportionnelle de sa durée.*

Le premier est incontestablement le plus équitable, et, *avec le temps,* c'est-à-dire quand il est entré profondément dans les mœurs publiques, il est le meilleur. En effet, s'il ne forme que de jeunes soldats, peut-être un peu trop jeunes, cet inconvénient est compensé par des avantages considérables que j'exposerai brièvement : l'appel sous le drapeau, des enfants des plus grandes comme des plus humbles familles du pays, élève le niveau des aspirations et des sentiments de l'armée. Il façonne la jeunesse de toutes les classes à l'obéissance et au respect, en sorte que le système a le triple effet de donner du ressort à l'armée, de moraliser la population, de faire pénétrer les habitudes et l'esprit militaires dans le corps social tout entier. Assurément un tel mode de recrutement a de solides mérites, s'il est complété : 1° par une distinction bien établie entre le rôle de l'armée active (armée active et réserve) et celui des réserves spé-

ciales (landwehr) qui ne doivent passer la frontière que dans des cas extraordinaires; 2° par une disposition ouvrant aux jeunes gens qui ne se destinent pas à l'armée, la faculté d'entrer dans d'autres carrières, après une seule année de service militaire accomplie dans de certaines conditions.

C'est le système de recrutement de la Prusse que je viens d'exposer sommairement. Contre ses dispositions et contre quelques-uns de ses effets possibles dans la guerre, surtout dans une guerre malheureuse et prolongée, on peut élever des objections, mais on ne saurait se refuser à reconnaître qu'il crée une armée où le sentiment du devoir est ferme, et dont le caractère est complétement national. Si la France avait devant elle de longues années de paix certaine, et si l'État était disposé à *faire l'éducation du pays* dans le sens de l'adoption, à un jour donné, de principes analogues, pour le recrutement de l'armée, je me persuade qu'ils entreraient dans les habitudes de la population. Elle en jugerait avec le temps les avantages. Mais ce n'est là, je le reconnais, *qu'une théorie*. L'application, dans les

circonstances présentes, en serait impossible. Elle jetterait les esprits, la coutume et notre institution militaire elle-même, dans un trouble profond. C'est donc le second des deux systèmes de recrutement que j'ai définis, *celui qui n'impose l'obligation du service qu'à un nombre limité de jeunes gens, avec une augmentation proportionnelle de sa durée*, et qui prévaut parmi nous depuis plus de soixante ans, que la France doit continuer.

Je demeure également convaincu que, pour l'application du système, *le principe* de la loi de 1832, excellente parce qu'elle est dans nos mœurs après avoir fait ses preuves, avec le remplacement libre mais entouré de quelques garanties d'ordre, est celui qui convient expressément à notre pays. Je dis *le principe*, parce que la loi elle-même, comme je l'ai exprimé ailleurs, ne comporte pas de *réserve formée*, prête à élever immédiatement le chiffre de l'effectif combattant au moment d'une entrée en campagne, ou à combler les vides que la guerre, conduite avec la rapidité qu'on voit aujourd'hui, y aurait faits. Aussi proposerai-je d'introduire dans la loi les dispositions suivantes :

Contingent annuellement voté (*chiffre ordinaire*. . . . . 100000 h.

(Minimum de la taille abaissé à 1 mètre 54)[1].

Durée du service dans l'armée active. . 5 ans.

(Le service légal compté à partir de la date de l'incorporation)[2].

Durée du service dans la réserve. . 3 ans.

(Autorisation de mariage pendant la dernière année de service dans la réserve).

Dans ce système qui porte la durée totale du service (activité et réserve) à 8 ans, l'augmentation d'*une année*, par rapport aux exigences de la loi de 1832 (7 ans), est compensée par la réduction de *deux ans* dont bénéficie la durée du service actif. Toute l'économie du projet repose sur

1. Le minimum de la taille a varié dans les limites de $1^m.54$ à $1^m.56$. Il avait été réglé sur les efforts (en hauteur) que devait faire le soldat dans le rang, pour charger son arme (tirer et tourner la baguette). Cette considération est sans valeur aujourd'hui que le fusil se charge par la culasse. L'abaissement du minimum actuel ($1^m.56$) donnerait quelques milliers d'hommes de plus.

2. Aux termes de la loi, le service légal est compté à partir du 1er janvier de l'année où se fait l'incorporation, laquelle ne peut avoir lieu qu'en août ou septembre. Chaque soldat incorporé bénéficie donc, au préjudice de l'armée, de 7 à 8 mois de service qu'il n'a pas fait.

la conviction où je suis que 5 *ans effectifs* de service, avec un programme bien entendu d'éducation et d'instruction, suffisent largement en France à former, même pour les corps spéciaux, d'excellents soldats.

Huit contingents de cent mille hommes ne donnent pas, comme on pourrait le croire, un ensemble de . . . . 800 000 h.

Chacun d'eux, par des circonstances forcées, dont l'énumération ne saurait trouver place ici, subit des réductions considérables, et la part de l'armée de terre dans les huit contingents (tout retranchement fait, d'après des calculs rigoureux) ne dépasserait guère. . .	670 000 h.
A ce chiffre qu'on peut considérer comme un minimum, il faut ajouter toute la portion de l'armée qui ne se recrute pas par la voie des appels, — minimum.	50 000 h.
Total de l'effectif,	720 000 h.

Soit en nombres ronds (en ma-

tière de calcul d'effectif, il faut, pour échapper aux mécomptes, retrancher largement).	700 000 h.
Non pas en bataille devant l'ennemi, mais *à l'effectif,* ce qui est très-différent.	
Pour trouver le chiffre *des disponibles devant l'ennemi,* j'opère une énorme soustraction de. . . .	150 000 h.
Représentant les garnisons de l'Algérie, les corps ou portions de corps qui restent à l'intérieur pendant la guerre, etc., j'obtiens ainsi le chiffre définitif de.	550 000 h.

Ce chiffre représente la masse des combattants qui passeront, s'il est besoin, la frontière. Si on suppose la préexistence des solides éléments de constitution et d'organisme que j'ai précédemment énumérés (finances en état, corps spéciaux préparés, arsenaux pourvus, cadres de dépôt en mesure de fonctionner activement), on arrive à ce résultat que la France pourra former aisément et effectivement *cinq armées de plus de cent mille*

hommes chacune. Ne sont-ce pas là les forces militaires les plus étendues qu'il soit utile de mettre en mouvement, qu'il soit possible de diriger et de faire subsister en campagne? Je n'imagine pas qu'il puisse exister un plus formidable appareil de guerre[1]?

Mais, dira-t-on, la France, dans des circonstances données, peut voir marcher vers ses frontières dix armées ennemies de cent mille hommes et plus! Je ne puis me défendre d'exprimer, en passant, l'opinion que ce n'est pas là une entreprise dont le concert soit facile à établir. J'admets cependant que cette extraordinaire accumulation de passions et de projets violents, puisse se former et vienne éclater un jour sur notre pays, faudra-t-il en conclure que l'effrayante obligation en résulte pour lui d'entretenir, *à tel degré de permanence relative qu'on voudra imaginer, des masses*

1. Les fameuses *quatorze* armées de la Convention qui appartiennent à la tradition historique, mais non à la réalité militaire, étaient bien loin d'atteindre à ce résultat. C'étaient de grandes agglomérations d'hommes mal armées, mal encadrées, très-pauvres en officiers d'expérience. Mais elles portaient avec elles, par la nature même des passions qui les agitaient, un effet moral considérable.

prêtes à repousser ces masses ? Mais ce serait porter dans la vie sociale un trouble peut-être irrémédiable. Ce serait condamner la France à l'existence tourmentée de ces populations malheureuses qui attendent le tremblement de terre, toujours prêtes à déserter leurs foyers !

Avec ce contingent de cent mille hommes assujettis à un service de cinq ans dans l'activité, de trois ans dans la réserve, sacrifice que je tiens pour très-lourd, et qui n'est justifiable que par les difficultés du temps, rendez *immédiatement* une loi de salut public, exécutoire au jour des grands périls. Dites qu'au moment où le pays menacé l'aura résolu, *tous les anciens soldats de 28 à 40 ans* auront le devoir de reprendre leur rang, les célibataires dans les régiments de l'arme où ils auront servi, les pères de famille dans les places où ils formeront le noyau et les cadres d'une réserve définitive.

Dites que tous les hommes de 20 à 40 ans, des classes antérieures, libérés aux termes de la loi, par la fortune du « bon numéro, » auront à payer leur dette au pays ; qu'ils devront se rendre, les célibataires, aux dépôts où ils

seront incorporés; les pères de famille dans les places où les vieux soldats, pères de famille comme eux, formeront leurs cadres. Et vous aurez appelé la nation valide, tout entière, à la défense du territoire, dans les conditions les plus rationnelles, les plus pratiques[1], les seules conformes à sa tradition et à ses instincts, les plus propres à élever les cœurs à la hauteur des efforts. *Une loi, des arsenaux pourvus, des listes cantonales* vous suffiront pour réaliser ce magnifique et solennel appel aux armes!

« Et la France sera bien gardée[2]. »

En terminant, je dirai à l'armée française :

1. Cette préparation de la population française aux devoirs possibles de la guerre, comporte en outre de certaines directions et de certaines impulsions qu'il appartient à l'État de lui donner. Pourquoi n'organisons-nous pas, au chef-lieu de la commune, des exercices de tir qui seraient primés, que patronneraient des Sociétés de tir, que tout le monde encouragerait? On peut juger des résultats qui seraient ainsi obtenus, par ceux que des efforts particuliers ont réalisés pour la propagation du chant par les orphéons, dont le nombre est à présent si considérable et s'étend tous les jours.

2. Je pourrais ajouter qu'ainsi gardée, elle ne sera pas attaquée.